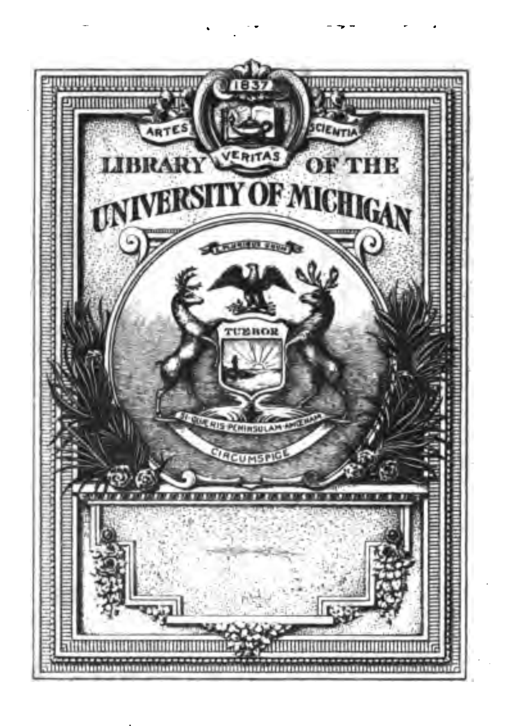
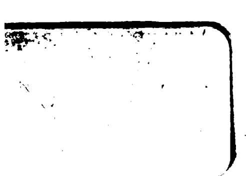



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

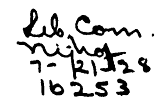
PARTIE DES SCIENCES.

Année 1835.

DIJON,

FRANTIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1835.



MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

HISTOIRE NATURELLE.

AMBROISE PARÉ, AU XIXe SIÈCLE,

PAR J.-N. VALLOT,

DOCTEUR EN MÉDECINE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Le jugement porté par Haller (*Bibl. anat., tom.* 1, *p.* 198), par Portal (*Hist. de l'anat. et de la chirurg., tom.* 1, *p.* 491), par Sonnini (*Nouv. Dict. d'hist. nat., édit.* 2, *tom.* 32, *p.* 387, au mot *Tamàch,* pour *Thanacth*) etc., m'ayant paru extrêmement sévère, j'ai voulu savoir jusqu'à quel point Paré méritait les reproches qui lui ont été adressés ; son éloge par le docteur Vimont, couronné le 1er septembre 1813, par la Société de médecine de Bordeaux, ne contenant aucune réflexion à ce sujet, je me suis décidé à réparer cette omission.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de suivre la marche de l'esprit humain, et d'en examiner le développement dans l'exposition et l'explication des phénomènes multipliés que nous présente le règne organique.

Paré en a recueilli une grande partie ; mais n'ayant pas été témoin de tous, il a dû s'en rapporter aux auteurs qu'il consultait, et payer le tribut à son siècle, dont il était cependant une lumière : il est bien certain que s'il eût été secondé par les connaissances positives acquises depuis lui, il aurait apprécié à leur juste valeur tous les récits qu'il a répétés, et il aurait donné des explications fondées sur la réalité.

Le travail présent n'a pas pour objet de démontrer que les dessins donnés par Paré sont fabuleux (ce que l'on admet ordinairement avec trop de légèreté), mais de démontrer leur source, ce qui jusqu'à cette heure n'a jamais été fait complètement.

Afin de faciliter les recherches, je suivrai l'ordre adopté par Paré dans la 6ᵉ édition de ses Œuvres, Paris, 1607, in-folio.

Je ferai d'abord observer que cet auteur, qui connaissait tous les ouvrages de ses prédécesseurs, avait bien senti que l'art de guérir ne devait pas être uniquement borné au pansement des plaies et à la prescription vague de quelques évacuans : il aurait été loin d'approuver ce moine moscovite qui les remplaçait par une brosse plongée dans l'estomac pour le nettoyer, ainsi qu'on peut s'en assurer, *Journ. des Savans*, 1711, *p.* 470 ; *Journal économique*, 1759, août, p. 383 ; Raymond, *Traité des maladies qu'il est dangereux de guérir*, *p.* 229-230. Il était convaincu que l'homme qui se consacre au soulagement de ses semblables doit avoir des connaissances positives en histoire naturelle, soit pour se procurer des médicamens précieux, soit pour reconnaître le danger des substances délétères ou des animaux nuisibles.

Ainsi on doit regarder ce qu'a publié Paré, comme

l'encyclopédie de l'histoire naturelle du XVIᵉ siècle. Plusieurs auteurs n'ont en effet pas eu d'autre guide, et le savant jésuite Gaspard Schott, dans son ouvrage intitulé : *Physica curiosa*, répète toutes les merveilles indiquées par Paré, et les admet comme réelles, sans les discuter et sans en donner de preuves.

Nous commencerons notre examen par le *second livre*, qui traite *des animaux* et de l'excellence de l'homme; mais avant, nous rappellerons une exagération qui a donné lieu à un colloque piquant : « J'ai vu, dit un interlocuteur, un chou plus grand qu'une maison. Et moi, dit l'autre, un pot aussi grand qu'une église. » Le premier se moquant, l'autre reprit : « Tout doux, on le fit pour cuire votre chou... » Il n'était cependant question dans l'assertion du premier interlocuteur que d'un fait réel bien connu, mais présenté ou plutôt raconté avec l'exagération assez habituelle aux voyageurs.

On sait en effet que le nom de chou (*caulis*) est donné au gros bourgeon terminal des palmiers, dont celui du palmiste franc, *areca oleracea*, Lin., est employé comme substance alimentaire. Ce palmier, le plus élevé et le plus élégant des arbres de l'Amérique, est la source du chou plus grand, c'est-à-dire plus élevé, qu'une maison.

Parmi beaucoup d'observations exactes consignées dans l'ouvrage de Paré, il en est quelques-unes qui paraîtraient hasardées si la science n'était pas venue les confirmer. L'auteur, en effet, s'en rapportait aux récits des voyageurs, et sa bonne foi ne lui permettait pas de supposer qu'il se trouvait des hommes disposés à se jouer de la crédulité des autres.

Dans la présente dissertation, on acquerra la certitude que si Paré eut pu observer par lui-même tous les faits qu'il raconte, il les aurait appréciés justement,

et il ne s'en serait pas laissé imposer par les idées de son siècle.

P. 59. Chapitre vi. *Des Mouches à miel.*

Cet article de Paré renferme ce que de son temps on croyait des abeilles ; mais les observations modernes ont dissipé les préjugés que l'on avait sur elles.

J'ai été surpris du silence gardé par notre auteur, sur l'assertion suivante, relative aux abeilles, avancée par Pline, et jouissant d'une grande faveur dans l'esprit des alchimistes pour leur recherche du grand œuvre.

Mel utilissimum oculis auribus quoque in quo sunt apes immortuæ. Plin. H. N., lib. xxix, cap. vi.

Tormina et melle curantur in quo sunt apes immortuæ decocto. Op. cit., lib. xxx, cap. vii.

Tetris ibi hulceribus et manantibus, auxiliantur.... Mel in quo apes sunt emortuæ, cum resina... tricesimoque die resolvunt. Op. cit., lib. xxx, cap. viii.

Les Anciens attribuaient des vertus merveilleuses à cette sorte de miel. Cette opinion régnait encore, il y a peu d'années, chez quelques personnes. Nous avons vu à Dijon deux de nos confrères à l'Académie, Tartelin et Guichard, qui cependant n'étaient point dépourvus d'instruction, répéter des essais pour se le procurer : ils fondaient sur la réussite de leurs tentatives l'espoir d'obtenir une panacée merveilleuse.

Le premier avait fait construire dans un des petits jardins du jardin de Botanique, donné à l'Académie par M. Legouz de Gerland, un rucher dans lequel se trouvaient plusieurs paniers d'abeilles, pour se procurer ceux qui devaient réaliser les espérances de l'expérimentateur.

Le second avait placé dans son cabinet, dont il entretenait constamment la température au même degré,

deux ruches fermées hermétiquement, et il espérait, au bout d'un temps dont il avait fixé la durée, obtenir le remède incomparable, sur lequel il établissait l'espérance d'une fortune proportionnée à l'immense service qui serait rendu au genre humain. Le secret mis par ces deux individus dans leurs opérations mystérieuses, n'a été que soupçonné pendant leur vie; mais après leur mort, il a été découvert.

Il est inutile, je pense, de signaler l'insuccès de ces tentatives ridicules, analogues à celle de la recherche du grand œuvre par les alchimistes, et à celle de la formation de l'homoncule dans un matras, par Raymond Lulle. *Kircher, Mund. subterran., tom.* 2, *lib.* XI, *sect.* 2, *cap.* VII, *p.* 277-279. Henckel, *Flora saturnisans, p.* 221. *Act. Divion.* 1820, *p.* 332.

P. 61. CHAP. VIII. *Des fourmis.*

Paré, appuyé de l'autorité de Plutarque, dit en parlant des fourmis : « Davantage jamais ne font mal les « unes aux autres. »

Cette assertion était démentie par une observation d'Æneas Sylvius, rapportée par Lycostènes (*Prodig. ac ostentor. chronic., p.* 476). Il s'agit d'un grand combat de fourmis, dont il avait été témoin l'an 1433, près de Boulogne en Italie ; les détails en sont curieux, et je les conserve dans la note ci-dessous (1). On les aura,

---

(1) Voici ce qu'il dit : In agro enim Bononiensi pirum quamdam aridam ex minoribus formicis, pastus causa, complures ascenderant, supervenere majores non parvo numero, quæ illas partìm occiderunt, partìm dejecerunt.

Post duas fermè horas, tanta minorum formicarum vis exorta est ut totus ager nigro tectus agmine videretur. Accessere stipatæ omnes, et arboris undique stipitem cir-

pendant long-temps, regardés comme une fable ; cependant le *Journal économique*, 1752, *juin*, *p*. 39, donne la relation d'une guerre de fourmis dans laquelle les fourmis jaunes furent vaincues par les noires.

Les observations subséquentes d'Huber, *Recherches sur les mœurs des fourmis indigènes*, ont confirmé celle d'Æneas Sylvius, relative au combat des fourmis amazones, *polyergus rufescens*, Latr., avec les fourmis noires cendrées, *formica fusca*, Lin.; combat dont, en 1804, le 17 juin, a été témoin Huber qui a encore décrit la guerre cruelle que les fourmis Hercules, *formica herculeana*, Lin., font aux fourmis sanguines, *formica sanguinea*, Latr., qu'elles vont chercher jusqu'aux portes de leur habitation ; et celle que les fourmis fauves, *formica rufa*, Lin., se font entre elles.

Je ne puis quitter l'histoire des fourmis sans rappeler les caricatures basées sur les sauterelles, d'après leur

---

cumdantes paulatim adscendere cœperunt. Majores formicæ ubi hostes adesse animadverterunt, conglobatæ supernè pugnam expectaverunt. Postquàm simul acies convenere, commisso prælio majores morsu rabido, modò illas modò istas è minoribus interemere, totasque brevi spatio confecerunt, ut cadentium morientiumque cumulus, ad piri radices non parvus in terrâ succreverit. Sed cùm pertinacius instarent minores, semperque acies aciem premeret, vigintique aut plures unam ex hostibus circumdarent, et à tergo et à fronte pugnantes, undequaque latera confoderent, victæ tamen majusculæ, et ad unum omnes necatæ, illati prius temerè prælii pœnas dedere. Hæc acta sunt spectantibus romanæ Ecclesiæ copiis, cùm Petri Cathedram Eugenius quartus teneret. (*Lycosthenès*.... *Voy*. *Moufet*, *ins*. *Theat*., *p*. 242.)

description, faite allégoriquement et d'une manière expressive par les Orientaux, et répétée par Bochard. Voy. *Act. Divion.*, 1820, *p.* 268. (1)

« L'animal qui dévaste les champs cultivés et se plaît dans les déserts, c'est la sauterelle ; elle a la tête du cheval, le cou d'un taureau, les ailes d'une aigle, les pieds d'un chameau, la queue d'un serpent, le corps d'un scorpion et le bois d'une gazelle. » *Contes inédits des Mille et une nuits, traduits par Trebutien, tom.* 1, *p.* 139.

D'après ce, il ne faut plus être surpris de la figure supérieure, représentée à la *page* 20 de l'ouvrage *de Monstris* de *Fortunio Liceti.* Son dessinateur a renchéri sur la forme de la sauterelle, à laquelle il a donné la trompe de l'éléphant, et quatre aîles d'aigle pour remplacer les demi élytres et les aîles membraneuses. Laurent Pignorius avait ajouté dans ses notes sur les Emblêmes d'Alciat, que le 18 août 1552, une nuée de sauterelles, conduites, disait-on, par ce monstre, ravagèrent la Lombardie et le pays de Venise, ainsi que le rapporte Fortunio Liceti, *page* 19.

« Les sauterelles de passage forment ces nuages épais dont parlent les voyageurs. Leurs cadavres corrompus sur le sol, sont ceux des serpens aîlés vus en Égypte (1) par Hérodote. (*Gryllus ægyptius — tartaricus — lineola*, quelquefois le *G. migratorius.*)

« En Barbarie, les habitans font des provisions, pour leur propre usage et le commerce, du *gryllus lineola.* Ils

---

(1) Les serpens ailés vus en Egypte par Hérodote sont certainement le *Coluber Haje* qui, provoqué, élargit son cou, comparé alors à des ailes. C'est le *Naja Haje.*

ôtent les élytres et les aîles de ces orthoptères, et les conservent ensuite dans de la saumure.

« Les indigènes du Sénégal en font sécher une autre dont le corps est jaune, tacheté de noir, et que Shaw et Denon ont figurée dans leurs relations; la réduisent ensuite en poudre et l'emploient comme de la farine. » *Cuvier. Règne animal, éd.* 2, *tom.* 5, *p.* 187.

Ces nuées de sauterelles deviennent la proie du merle rose, *turdus roseus*, que Sonnini n'avait pas reconnu être le Séleucide des Anciens, *Nouv. Dict. d'hist. nat., éd.* 2, *tom.* 30, *p.* 534; quoiqu'à la *page* 264 du même volume, on parle d'un *turdus gryllivora* (turdus roseus), et que dans le *tom.* 20, *p.* 285 du même ouvrage, on ait dit positivement : le merle rose est le séleucide.

Olivier, *Voyage en Perse, tom.* 4, *p.* 388-389, a fait connaître les sauterelles d'Arabie, *Acridium peregrinum*, dévorées par le *Samarmar*, c'est-à-dire par le merle rose.

P. 62. Chap. x. *Pourtraict du Succarath.*

La description et la figure de cet animal, appelé *Su* par les Cannibales, sont tirées des ouvrages de Thevet. *France antarctique, fol.* 106; *Cosmographie, tom.* 2, *liv.* xxi, *chap.* 4, *fol.* 961, *verso.*

Le *Nouv. Dict. d'hist. nat.* et le *Dict. des sc. natur.* regardent le *Su* ou *Succarath*, comme un quadrupède féroce de la terre des Patagons, dont il est impossible de reconnaître l'espèce. Nous avons démontré, *Act. Divion.* 1820, *p.* 283-286, que le *Su* était le Didelphe cayopollin; et par la comparaison de plusieurs figures tirées de Lycosthènes, répétées par Aldrovande, nous avons fait voir comment l'erreur, après avoir pris naissance, s'était propagée.

Thevet, *France antarctique, fol.* 95, *verso*, parle d'une abeille qui fait une cire noire comme du charbon. Le miel, dit-il, est mangé par l'animal *Heyrat*, appelé *Taxus americanus* par Charleton, *Onomasticon*, *p.* 17. Raj, *Hist. plant., tom* 2, *p.* 1794, *n°.* 51, regarde le Heyrat comme un fourmilier; mais en examinant la figure donnée par Thevet, on ne remarque point l'alongement du museau du tamandua. Aussi on peut être certain que le Heyrat de Thevet est le *Cercolepte-potto* bien décrit et figuré dans le *Dict. des sc. nat., tom.* 24, *p.* 440-448; *Atlas, Mammifères, pl.* 53, *fig.* 1, grand destructeur d'abeilles sauvages, comme nous l'apprend M. Alex. de Humboldt.

L'abeille signalée par Thevet est l'*Apis atrata, Fab.*

P. 65. Chap. xiv. *Des Bêtes qui sont es eaux.*

Dans ce chapitre Paré, sous le nom de *Lamproye*, veut parler des squales; leur histoire, envisagée par fragmens, a donné lieu à une multitude de contes fabuleux, dont beaucoup sont consignés dans l'*Hortus sanitatis, lib.* III, *cap.* 1, *fol.* 71, sous les mots : Abremon, Albirem; *cap.* 10, *fol.* 72, *verso*, Ahuna (1); *cap.* 16, *fol.* 74, Canis marinus.

Ces poissons, ayant la faculté de renverser leur estomac, et conséquemment de rejeter quelquefois des poissons qu'ils avaient avalés, ont fait croire qu'ils vomissaient leurs petits (2), ainsi que le raconte Levinus

---

(1) Albert, *lib.* 24, donnait le nom d'*Ahunum*, seu *Hahanc*, à ce poisson appelé par les pêcheurs de Norvège, *Swamfisck*, comme on le voit dans Olaus Magnus, *Septent.*, *lib.* XXI, *cap.* 38, *p.* 796.

(2) Gesner (*de Quadruped.*, *p.* 854) rapporte : « Les Anciens disaient que les belettes accouchaient par la bouche; »

Lemnius, *de Miracul. occult. natur., lib.* IV, *cap.* XIX, *p.* 431.

Les requins ne jouissent pas seuls de la faculté de retourner leur estomac ; on la retrouve dans la Grenouille rousse, *Rana temporaria*, Lin. ; la Morhue, *Gadus morhua*, Lin. ; la Perche de Norvège, *Perca Norvegica*, Fabr. Voy. Hermann, *Tabul. affinitat. animal.*, *p.* 285 ; et dans quelques Néréides (Cuvier, *Leçons d'anatomie comparée*, *tom.* 3, *p.* 328), qui paraissent avoir la faculté de vomir ou renverser leur œsophage, pour faire sortir au dehors les deux crochets qui, comme une pince, vont chercher l'aliment ; lorsqu'il est saisi, ils l'entraînent, et alors la partie musculeuse de l'œsophage agit sur cette matière.

Il faut rapporter au requin ou à un grand squale, la Scolopendre cétacée, *Scolopendra cetacea*, Rondelet, *de piscib.*, *lib.* XVI, *cap.* XV, *p.* 488, dont Gesner dit avec raison, *de Aquatilib.*, *p.* 1009 : « Scolopendra cetacea ex Olao magno fictitia » ; et que Rabelais, *Pantagruel*, *liv.* IV, *chap.* 34, à l'occasion du « Physeter renversant les poultres contrebas en mer, appelle si plaisamment Scolopendre serpent ayant cent pieds, comme l'a décrit le saige ancien Nicander. »

---

mais il ajoute : « cette opinion a sa source dans l'habitude « qu'a la belette, ainsi que beaucoup d'autres animaux « carnassiers, de transporter ses petits dans sa bouche. »

Suivant Palissot de Beauvois, la femelle du Boiquira, *Crotalus horridus*, Linn., recèle dans sa bouche ses petits, dont le nombre varie d'un à cinq ; ce qui l'avait fait accuser de les dévorer : elle les remet à terre aussitôt que le danger est passé. (*Mémoires de la Société royale et centr. d'agriculture*, 1820, *p.* 78.)

Aldrovande, *de Piscibus, p.* 721; *de Cetis, lib.* 1, *cap.* IX, a parlé de cette scolopendre que Lachenaie des Bois, *Dict. des animaux, tom.* IV, *p.* 103, dit bien à tort être un poisson inconnu aux voyageurs et aux modernes.

Les appendices dessinés autour de la scolopendre cétacée (que je pense être une détestable figure de scombre ou de thon, dont les fausses nageoires ont été multipliées à plaisir), sont placés d'idée pour faire cadrer la figure avec la description incomplète d'Elien, qui par le mot pieds indiquait peut-être une mesure de longueur, ce qui indiquerait un grand animal marin, auquel il faut rapporter ce poulpe de la grandeur d'une baleine, qui de nuict allait par dessoubs terre, en un magazin rempli de saulmures, comme le dit Valerianus, *Hieroglyph., tom.* 1, *p.* 495; c'est ce que Denis Montfort appelait Kraken. Voy. à ce sujet, *Act. Divion.*, 1820, *p.* 295.

Si Elien n'avait pas en vue le thon, il parlait alors d'un squale de grande dimension, comme celui disséqué à la Bibliothèque du Roi. *Journal des Savans*, 1667, *n°* XIII, *p.* 108.

P. 68. *Du poisson appelé Gouverneur.*

Il y a, dit Paré, grande admiration de société et amitié, entre le poisson appelé Gouverneur et la Baleine.

Dans cet article, l'auteur rapporte à la baleine ce qui convient au requin. Le récit paraît fondé sur l'habitude du pilote, *gasterosteus ductor*, Lin., de suivre les vaisseaux et de ne point fuir la présence des squales. *Act. Divion.*, 1820, *p.* 286-287.

La Décade philosophique, *tom.* 34, *an* X, 4ᵉ *tri-*

mestre, rapporte une anecdote curieuse sur le requin et le pilote.

P. 69. *Icy te sont représentées deux figures de dragons qui tuent les éléphans.*

Suivant Lancelotti, *les Impostures de l'histoire, part.* 2, *p.* 227, xcv[e] *imposture*, le plus grand ennemi du dragon est l'éléphant. Les commentateurs sacrés, dit-il, se sont servis en plusieurs endroits des dragons pour désigner le démon, l'idolâtrie, le crime et l'enfer. Baronius regarde le dragon de saint Georges comme emblématique : le dragon annonce une calamité ; la lance marque la puissance, etc. *Lancelotti, ouv. cité, part.* 2, *p.* 236. Ces allégories ont été prises pour des réalités.

La figure des dragons donnée par Paré, est tirée de *l'Hecatongraphie*, par *Gilles Corrozet*, Paris, 1543, fol. 11, à l'article : *Subtilité vaut mieux que force.*

Depuis long-temps, on sait que les dragons indiquaient des rivières ; ainsi la rivière occidentale d'Agrigente s'appelle *Akragas*, aujourd'hui *Draco*. Le Drac, en France, ou la Tarasque (Rondelet, *Hist. pisc. p.* 460 ; Papon, *Voyage littéraire en Provence, p.* 147-149), dragon épouvantable qui ravageait les bords du Rhône et qui, d'un coup de sa queue, faisait chavirer les bateaux et dévorait les passagers, est certainement l'allégorie relative aux débordemens du fleuve.

Hercule détruisant l'hydre de Lerne est la même allégorie, comme le prouve Guérin du Rocher. Le vent, en hébreu *Ruach*, est devenu *Héraclès* ou Hercule arrêtant un furieux débordement du Nil. C'est le vent brûlant qui souffle lorsque le Nil se retire.

Kircher (*Mundus subterraneus, tom.* 2, *lib.* 8, § 4, *cap.* 2, *p.* 91), donne l'histoire détaillée du *Draco rhodensis*, avec une figure de fantaisie à quatre pattes

qui diffère peu de celle placée à la *page* 94, sous le titre de *Draco helveticus bipes alatus*, c'est-à-dire de la figure inférieure donnée par Paré.

Les dragons ont été aussi employés pour désigner des météores ignés. Voyez *Act. Divion.*, 1820, *p.* 287-295, et la *Dissertation* de M. Eusèbe Salverte *sur les dragons et serpens monstrueux*, insérée dans la *Revue encycl.*, 1825, *tom.* 30, *p.* 301-326, *p.* 623-635.

Dans l'article publié par Paré, il y a une grande confusion ; cependant on démêle le boa, cité par Léon l'Africain, boa dont l'histoire a été donnée ensuite par André Cleyer, *E. N. C. déc.* 2, *ann.* 2, 1683, *obs.* 7. *Collect. acad., part. étrang., tom.* 3, *p.* 533, *fig.* 2. On y peut retrouver aussi quelque chose de relatif au saurien, appelé *draco volans*, Lin.

En bourrant les peaux de divers animaux, on obtenait par diverses substitutions des figures bizarres. Les unes, préparées avec des peaux de raie, étaient appelées *Basilics*; d'autres préparées avec la peau d'un coq déplumé, auquel l'art ajoutait une couronne, une queue, huit pattes, etc., représentaient le *Coquatris*, dont la représentation a été donnée par Lycosthènes, *Prodigior. ac ostentor. chronicon, p.* 22-497 ; reproduite par Aldrovandi, *Hist. serpent. et dracon., lib.* II, *p.* 363, et copiée par Jonston, *Serpent. tab.* XI. On trouvera les détails relatifs au *coquatris* dans les *Act. Divion.*, 1820, *p.* 303.

Les cornes placées sur le front de la première figure de Paré, sont une exagération de celles que présente le céraste, *coluber cerastes*, Lin. ; *Dict. sc. nat., tom.* 58, *p.* 262. Il ne faut pas le confondre avec la *vipera cornuta* d'Hasselquist, *anguis cerastes*, Gmel., p. 1120, 215, qui était un *erix jaculus*, auquel on avait implanté,

dans la tête, des ongles d'oiseaux, comme cela se pratique assez fréquemment en Orient.

La seconde figure, tirée de Belon (*Singularitez, liv.* 2, *ch.* 70, *p.* 296), qui pourrait être regardée comme une caricature du *draco volans*, Lin., signalé par Bontius, *Java, p.* 59, est une image absurde suivant Savigny, *Hist. natur. et mytholog. de l'Ibis, p.* 82, qui n'a pas fait observer qu'elle a été dessinée par Belon, d'après une peau de céraste mal bourrée, et à laquelle l'astuce des Arabes avait ajouté des aîles et des pattes.

Le dragon, *draco bipes apterus*, tué dans les environs de Bologne en 1572, et conservé dans le cabinet d'Aldrovandi (*Hist. serpent. et dracon., p.* 404; *Jonston, tab.* XII), n'est, suivant Jean Hermann, *Tab. affinitat. animal., p.* 265, qu'un lézard monstrueux.

Le *draco marinus monophthalmus bipes*, figuré par Aldrovandi, *Paralipom., Hist. omn. animal., p.* 156, est une mystification faite à ce savant. *Act. Divion.*, 1820, *p.* 299 (1) *et p.* 314.

P. 70. *Du poisson appelé Pescheur.*

Paré n'avait aucune connaissance positive de ce poisson qui est la baudroie, *lophius piscatorius*, Lin., dont la structure est si extraordinaire, et qui se sert de ses barbillons comme d'une ligne pour s'emparer de sa proie.

P. 71. *Figure du hérisson de mer.*

Ce mauvais dessin, tiré de la Cosmographie d'André Thevet, suivant lequel ce poisson est appelé *Ruben, Achazib*, représente le Diodon Holocanthe, *Diodon atinga* β. *Holocanthus*, Gmel., S. N. XIII, p. 1451, sp. 2, var. β., poisson dont les peaux bourrées se voient souvent dans les cabinets des curieux, et dont une figure passable a été donnée par Aldrovande, *Paralipomen. histor. omnium animalium, p.* 78, sous le nom

de *piscis echinatus forte ex genere orbium*. Le *Dict. des sciences naturelles*, *tom.* XIII, *p.* 278, contient un article fort curieux sur cette espèce de poisson.

Aldrovande, *de piscibus*, *lib.* III, *cap.* XV, *p.* 300, Reversus indicus squamosus, et son copiste Jonston, ont donné de ce même Diodon une autre figure idéale, fondée sur la faculté qu'ils supposaient à ce poisson d'accrocher, par les épines de son corps, les petits poissons qui constituent une partie de sa nourriture. Voyez pour de plus amples détails, les *Mém. de l'Académie de Dijon*, 1820, *p.* 318-322.

Aldrovande et Jonston pensaient que le hérisson de mer se roulait sur les corps qui devaient lui servir de nourriture, comme on suppose que le fait le hérisson vulgaire, en se roulant sur les pommes, pour les emporter au moyen de ses piquans.

P. 81. La figure d'un crocodile est ici représentée.

Une autre se trouve p. 1056, et sa caricature est donnée p. 1055, sous le titre *Orobon*.

Paré rapporte l'assertion de Plutarque : « Les crocodiles ouvrent la gueule et souffrent que on leur « touche aux dents, et que on leur essuye de quelque « linge ou autre chose. »

Cette assertion rappelle l'amitié du roitelet et du crocodile, regardée comme une fable dans le *Dict. des sc. natur.*, *tom.* 12, *p.* 14.

Le Gendre, *Traité de l'opinion*, *tom.* 6, *p.* 266, dit : « Le roitelet se nourrit de ce qu'il trouve de reste « entre les dents du crocodile, qui ne lui fait jamais « de mal ; il le délivre des sangsues (1) qui s'attachent « au-dedans de sa gueule. »

---

(1) Ces prétendues sangsues sont des larves de cousin.

Ce roitelet, désigné sous les noms de *Strophilus*, Hort. sanitat., lib. 2, cap. 107, folio 67, et *Hydros*, Hort. sanit., lib. 2, cap. 121, fol. 70, est connu des naturalistes et désigné sous le nom de pluvier à collier d'Egypte, *charadrius ægyptius*, Lin. Gmel. S. N. XIII, p. 684, nº 2 *b*. Cet oiseau, appelé petit pluvier, débarrasse le crocodile des insectes qui le tourmentent; de là la liaison entre l'oiseau et le reptile. *Annales du museum d'hist. nat.*, tom. IX, p. 382-384; p. 472.

Une observation analogue a été faite en Amérique :

« Le caïman dormant la gueule ouverte, y reçoit « une quantité énorme de maringoins qui y sont rete- « nus par le mucus qui tapisse la langue et l'intérieur « de la gueule; il en est délivré par le todier, *todus ci-* « *nereus*, Lath. » Descourtilz, *Voyages*, *tom*. 3, *pp*. 11-108.

Le caïman dont parle Descourtilz, est le crocodile de Saint-Domingue, ou à museau effilé, *crocodilus acutus*, Cuvier; et le todier est le *tic-tic* décrit par Buffon, sans indiquer ses mœurs.

Le rapprochement des deux observations modernes confirme l'opinion ancienne, ainsi qu'on peut le voir dans les *Mém. de la société linnéenne de Paris*, *tom*. 1, 1822, *p*. 17, et dans les *Annales de chimie*, 1828, *tom*. 37, *p*. 61-65.

Si le crocodile a des amis, il a aussi des ennemis : L'Ichneumon, *viverra ichneumon*, Lin., appelé *Neomon* (Hort. sanit. lib. 1, cap. 104, fol. 30 : Ichneumon, du grec ἰχνεύειν, chercher, cap. 161, fol. 142), dévore les œufs du crocodile.

Une sorte de vautour vient gratter le sable et piquer les œufs de crocodile, dans le royaume de Benin. *Mémoires du capitaine Landolphe*, *tom*. 1, *p*. 143.

Les jeunes crocodiles récemment éclos sont recherchés par le *Thirsé*, *Tyrse*, la *tortue molle du Nil*. Voy. *Journ. de physique*, *tom.* 26, 1785, *mai*, *p.* 328. A la vérité cette tortue, *testudo triunguis*, Gmel. S. N. XIII, p. 1039, sp. 18, peut être mangée à son tour par les grands crocodiles. Cuvier, *Règne animal*, *tom.* 2, *p.* 15.

La chair du caïman a une odeur de musc; elle provient d'un fluide jaune épais, sécrété par trois glandes situées sur les côtés de l'anus.

P. 781. *De la vénénosité du lieure marin.*

Du temps de Paré, la connaissance des animaux marins était peu étendue, et beaucoup de préjugés l'entouraient; mais les recherches des naturalistes modernes les ont dissipés.

L'animal connu des Anciens, sous le nom de *lièvre marin*, est un mollusque portant encore ce même nom et celui de *chat marin*. Il appartient au genre aplysie et a fixé depuis long-temps l'attention des observateurs. Les travaux de Bohadsch et de Cuvier laissent peu à désirer sur son anatomie. Mais ces deux auteurs ayant négligé les observations de Réaumur et de Guettard sur ces singuliers animaux, j'ai cru devoir réparer cette omission, d'autant plus que M. de Blainville, *Dict. sc. nat.*, *tom.* XXVI, *p.* 324, dit : « On ne sait « rien de leur mode d'accouplement... Je n'ai trouvé, « dans les auteurs qui sont venus jusqu'ici à ma con- « naissance, aucun détail sur le produit de la généra- « tion des aplysies. » Ces assertions me paraissent détruites par les citations suivantes :

« Réaumur a observé sur la côte de Poitou, la ma- « nière dont s'accouplent le mâle et la femelle du *lièvre* « ou *chat marin*, animal qui, malgré son nom, marche « très-lentement et n'a point de jambes. Il ressemble

« aux limaces terrestres ; il a comme elles des cornes, « mais plates. La femelle a l'ouverture de la partie « féminine presqu'au milieu du dos ; le mâle monte « sur elle, et il sort de dessous son ventre une partie « masculine tournée en spirale, à peu près comme « celle des canards. » *Act. Paris.*, 1715, *hist.*, *p.* 11, § 1.

Aucun auteur, ni avant ni après Réaumur, n'a parlé de ce singulier accouplement; il était même ignoré de Cuvier. Ce savant, après avoir décrit avec le plus grand soin les organes de la génération des aplysies, *Mém. sur les aplys.*, *pp.* 19-21, désire qu'un naturaliste intelligent cherche à observer ces mollusques, pourvus des deux sexes, avant, pendant et après leur accouplement.

Cet article était rédigé depuis longtemps, lorsque j'ai eu l'occasion de consulter l'*Histoire naturelle des Aplysiens, par M. Sander Rang; Paris*, 1828, monographie complète du genre aplysie. L'auteur donne une description anatomique exacte de ces mollusques; on trouve à la page 28 la confirmation de l'observation de Guettard sur le frai des aplysies, pris autrefois pour une sorte d'ulve, et disposé en pelottes qui, par leur manière de se ranger, ressemblent si bien à du vermicelle ; il est très-abondant dans les mois de septembre, octobre et même novembre.

L'accouplement des aplysies a lieu depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre et même d'octobre. M. Rang, *p.* 54, *sp.* 10, *pl.* VI *et* VII, décrit et représente l'*Aplysia fasciata*, dont il a observé, *p.* 20, l'accouplement, et *p.* 26, 27, la reproduction.

La liqueur pourprée répandue par plusieurs espèces a fait donner, par les pêcheurs de l'embouchure de la Gironde, le nom de *Pichevin* (*Pisse-vin*) à l'*Aplysia depilans*; et par les Nègres pêcheurs de la Marti-

nique, celui de *Baril-de-Vin* à l'*Aplysia protea*, Rang, oper. cit., p. 41, p. 57, sp. 13, pl. x, fig. 1, 2, 3.

Cette *Aplysie protée* est le *Teinturier* de Charvet, dont Lacépède, *Hist. nat. des poissons, tom.* 5, *p.* 54-59, a longuement parlé, en engageant les naturalistes, qui parcourent les rivages de la Guadeloupe, à se procurer des individus de l'espèce de poisson observée par Charvet. Plus d'une fois, dans ses ouvrages, il est échappé à Lacépède quelque erreur pour n'avoir pas voulu révoquer en doute le témoignage d'un autre écrivain; *Act. Paris.*, 1829, *tom.* VIII, *p.* CCXV; j'ajouterai des personnes qui lui fournissaient des notes.

Dans les *Act. Divion.*, 1829, *p.* 143, j'avais à tort rapporté le poisson *Teinturier* à une Sèche : il est très-certainement l'*Aplysia protea* de M. Rang.

L'observation publiée par Réaumur était un premier pas : elle méritait un nouvel examen, parce que le savant académicien n'avait pas fait une étude anatomique de l'aplysie : l'espèce, sur laquelle il a vu l'accouplement, est celle désignée par M. Rang sous le nom d'*Aplysia fasciata*; elle est de couleur d'un noir pourpre tout parsemé de points pâles, et seule elle a un trou à la membrane supérieure de son couvercle des branchies : Guettard, *Act. Paris.*, 1756, *p.* 157, l'appelle Lièvre marin pourpre sans panache.

Des bords du manteau de ce mollusque, il suinte en abondance une liqueur pourpre foncée dont l'animal colore au loin l'eau de la mer quand il aperçoit quelque danger; cette propriété me fait croire qu'une espèce d'aplysie est indiquée par Duhamel dans le passage suivant (1) :

---

(1) On en aura la certitude si l'on se rappelle le *Limaçon sans coquille*, dont il est parlé dans la *Vie de Peiresc*, par

« Je me contenterai, dit-il, de signaler que j'ai « trouvé, dans une espèce particulière de poisson, dont « je donne la figure, *fig.* 2 (1), qui est d'un brun jau- « nâtre, marqué de bandes plus brunes, une viscosité « qu'il jetait par la bouche en forme de bave, qui était « d'une couleur pourpre des plus vives et des plus « éclatantes. Je l'ouvris et lui trouvai dans le corps « encore un réservoir de cette même liqueur; il y avait « quatre à cinq de ces poissons (2) attachés sur une « coquille de pourpre, dont cette espèce de poisson (2) « nommé *Soldat* ou *Bernard-l'Hermite* s'était mis en « possession. J'ai fait mon possible pour avoir de ces « espèces de Lièvres, mais je n'ai pu en recouvrer; « tous ceux qu'on m'apportait étaient fauves dessus, « jaunes comme un jaune d'œuf dedans, et ne conte- « naient pas de liqueur rouge. » *Act. Par.*, 1736, *p.*63.

Le défaut de figure et le vague des descriptions rendent assez difficile la détermination exacte des mollusques vus par Duhamel; cependant je croirais que celui caractérisé par le brun jaunâtre marqué de bandes plus brunes serait l'*aplysia punctata*, Cuv.; alors elle adhérerait au murex comme y adhère l'*actinia effœta*,

---

Requier, p. 211. Ce limaçon, mis dans un four avec d'autres objets pour les faire sécher, s'était fondu et avait teint d'un pourpre parfait tout ce qui était autour de lui : ce qui avait fait soupçonner à Peiresc que ce pouvait être le vrai Pourpre, ou *Murex* de Tyr.

(1) La figure annoncée n'a point été publiée. On n'a trouvé la planche indiquée dans aucun des exemplaires qui ont été consultés.

(2) A l'époque où écrivait Duhamel, on donnait le nom de poisson à tout animal aquatique.

Gmel., 3133, *sp.* 5; Rondel., *de Pisc. lib.* XVII, *cap.* 18; celui, fauve dessus et jaune dedans, serait le *doris flava*.

Les naturalistes des bords de la Méditerranée pourront facilement confirmer ou infirmer ces déterminations.

Guettard, dont j'ai déjà eu occasion de parler, publie, *Act. Paris.*, 1756, *p.* 157, la description de plusieurs mollusques, auxquels il donne le nom de lièvre marin et même de limace de mer; tels sont les suivans :

« 1. Lièvre marin jaune citron qui fait sortir du trou « qu'il a sur le dos un panache feuilleté, composé de « plusieurs branches. Ses œufs, très-petits, forment « par leur assemblage des espèces de bandelettes d'un « beau jaune citron, *alcyonium tæniatum* des auteurs.

« 2. Lièvre marin, pourpre sans panache. Ses œufs « sont renfermés dans une espèce de gelée blanchâtre « ou d'un violet plus ou moins foncé; ces masses sont « contournées, quelquefois plus grosses que le poing, « et semblent des vers réunis, *alcyonium tæniatum* des « auteurs. »

« Le *Vermichiaria* est le frai de cette limace de mer « qu'on appelle le lièvre de mer. J'ai vu beaucoup de « ces masses de frai sur les côtes de l'Aunis et du Bas-« Poitou; je les ai tirées même du corps de l'animal : « elles sont pourpres comme le *Vermichiaria* d'Impe-« rati, et comme la liqueur qui sort de cet animal lors-« qu'on le touche ou qu'il se pourrit. » *Guettard, Mém. sur div. part. d'hist. nat., tom.* 3, *p.* 146, *p.* 171.

« Les œufs des aplysies, disposés en longs filets glai-« reux, entrelacés à la manière du vermicelle, et minces « comme des ficelles, sont le vermicelle de mer des « pêcheurs. » *Cuvier, règn. anim., éd.* 2, *tom.* 3, *p.* 60.

Par le rapprochement de ces divers passages on voit

la confirmation de l'opinion qui regarde le frai de l'aplysie ponctuée comme l'*alcyonium vermiculare*, imperat. *purpureum*, C. B. Pin. p. 368, sp. III. Voy. *Act. Divion.*, 1819, *p.* 104-105.

Le frai du lièvre marin jaune citron appartient au *Doris flava*, Nob. *Act. Divion.*, 1819, *p.* 103, *p.* 104. *Doris cæspitosa*, Van Hasselt. « J'ai trouvé, dit ce « savant, le *Doris cæspitosa* précisément dans le moment « de frayer : les œufs étaient couleur d'orange et enve« loppés d'un mucus jaune, qui unissait les œufs déjà « frayés à ceux qui ne l'étaient pas encore. » *Bullet. Feruss.*, 1824, *sc. nat.*, *tom.* 3, *p.* 239.

Ce frai a été connu anciennement; C. Bauhin, *Pin.* *p.* 368, *sp.* III, l'appelle *alcyonium vermiculare*, imper. *flavescens*.

On a démontré, *Act. Divion.*, 1819, *p.* 103, que la *crasse* de la mer, dont Lamouroux ignorait la nature, est le frai de la doride jaune.

« 3. Limace de mer des côtes de l'Aunis et du Bas« Poitou qui dans l'eau n'offre point de coquille, et hors « de l'eau en offre une solide. *Act. Paris.*, 1756, *p.* 163.

Guettard a bien soin de faire remarquer le rapport de cette limace de mer, *bulla aperta*, Linn., *bullæa aperta*, Lamk., avec le lièvre marin pourpre sans panache, *aplysia punctata*, Cuv., et en cela il a précédé Cuvier, qui, ignorant son travail, ne l'a cité ni dans les *Annales du Mus. d'hist. nat.*, 1810, *tom.* XVI, *p.* 1-18, ni dans son *Règn. anim.*, *ed.* 2, *tom.* 3, *p.* 62.

Les détails que nous publions annoncent la nécessité de répéter les observations de Réaumur et de Guettard pour compléter l'histoire des aplysies, ce qui a été fait par M. Rang.

P. 57. Chap. II. « Les orties de mer sont de couleur

« de cristal, reluisant avec du pers meslé; de substance
« si fragile qu'à peine en peut-on tirer d'entière de la
« mer. Si on en frotte un baston, il reluit de nuict
« comme si c'estoit une torche allumée, qui est chose
« admirable. »

Gesner, *de halosachne corollarium*, *fol.* 36, *verso*, sous le nom de *Meergallen*, a décrit une substance qu'il dit ne savoir ce que c'est; cependant, *de aquatil.*, *p.* 1239-1243, il l'avait fait connaître sous le nom de *pota marina*. Rondelet, *de piscibus*, *p.* 528 *et* 532; *de insect. et zoophyt.*, *p.* 132, l'appelle *urtica soluta*. Aldrovandi, *de zoophyt.*, *lib.* IV, *cap.* 2, *p.* 573, en parle sous le titre de *urtica soluta* potta marina *vulgi*, et en donne la figure p. 576.

Réaumur l'a fait connaître, *Act. Paris.*, 1710, p. 481, sous le nom de *gelée de mer*. Bernardin de Saint-Pierre, *Voyage à l'Ile de France*, *tom.* 1, *p.* 20, l'appelle *bonnet flamand*; c'est le rhizostome bleu, *rhizostoma Cuvieri*, désigné par Albert-le-Grand sous les noms de *gemma maris*, *spuma marina*, *lepus marinus veterum*, etc. Cette production, aujourd'hui bien connue, peut devenir lumineuse dans certaines circonstances, que les modernes n'ont point encore précisées.

Ce nom d'ortie de mer, (à cause de sa propriété brûlante), a été donné à plusieurs productions marines. Rondelet lui-même s'en est servi pour désigner un corps marin que, jusqu'à ce moment, on croyait ne pas avoir retrouvé; c'est son ortie cendrée, *urtica cinerea*.

A plusieurs reprises, j'ai entretenu l'Académie de diverses recherches sur des points obscurs de l'histoire naturelle, et je me suis fait un plaisir et un devoir de la rendre dépositaire du fruit de mon travail, surtout lorsque, comme dans le cas présent, j'ai eu à lui commu-

niquer des éclaircissemens curieux et une détermination précise d'objets sur lesquels on ne savait quoi penser.

Il s'agit de la découverte que j'ai faite du véritable nom de la production désignée par Rondelet, *de piscib. lib.* XVII, *cap.* XVI, *p.* 529, sous le nom d'*urtica cinerea*; mais auparavant, je dois entrer dans quelques détails préliminaires.

1° Rondelet a représenté deux fois (*p.* 529, et *de testaceis*, p. 3, où la figure est renversée), l'*urtica cinerea*; mais il faut avouer que le dessin est loin de mettre sur la voie pour faire reconnaître cette production.

Les copies données par Aldrovandi, *de mollib. p.* 567, et par Jonston, *de exanguib., lib.* IV, *cap.* I, *p.* 55, *tab.* XVIII, ne fournissent aucun renseignement plus positif.

On doit dire la même chose de la grossière figure représentée par Aldrovandi, *p.* 568, sous le titre *Urtica marina saxo innata*, et décrite, p. 566 G. comme analogue à celle de Rondelet.

2° La description, faite par Rondelet, de son *urtica cinerea*, répétée par Aldrovandi, *p.* 570, par Jonston, indique quelques-uns des caractères qui font douter de l'exactitude de la place accordée par ces auteurs à cette production. Voici en effet ce qu'ils ont dit : « L'or-
« tie cendrée a reçu ce nom à cause de sa couleur ; elle
« a peu ou point de chair ; elle est pourvue de longs
« filamens, toujours alongés sans jamais se contracter ;
« elle adhère fortement aux rochers dont on ne peut
« la séparer intacte, à cause de sa fragilité. Cependant,
« ajoute Rondelet, ce doit être une ortie, puisqu'elle
« pique les mains qui la manient. »

Rondelet aurait dû dire que la rigidité des filamens

font une piqûre comme une esquille de bois, mais nullement comme une ortie.

Une description aussi précise, faite par un témoin oculaire, aurait dû engager les auteurs modernes à rechercher à quel objet appartenait celui vu par Rondelet; aucun ne s'en est occupé. Mazéas, *Act. Paris., extran., tom.* IX, *p.* 300, a seulement dit, en parlant de l'*amphitrite ventilabrum*, Mull. : « Le mouvement « des filamens qui couronnaient la tige (*pl.* 1) me pa- « rut alors parfaitement semblable à celui des trompes « de l'espèce d'ortie de mer, appelée par Rondelet *ur-* « *tica cinerea.* » Mazéas, se rapportant uniquement au nom donné par Rondelet, a désigné par le mot *trompes*, des filamens que je prouverai être des pédicules.

Gmelin, dont la compilation est, comme le dit Cuvier, un ouvrage de fabrique, rapporte, *p.* 3133, *sp.* 8, comme synonyme de l'*actinia viduata*, Mull.; *Aldrov., zooph., p.* 565, urtica cinerea Rondeletii. Il y a évidemment erreur, puisque les filets pris pour des tentacules ne sont jamais rétractiles, comme en avertit expressément Rondelet.

En consultant l'*Encycl. méthod., Dictionn. des vers, tom.* 1, *p.* 11, *sp.* 7, j'ai découvert la cause de l'erreur de Gmelin.

« Les figures d'Aldrovande, dit Bruguière, qui re- « présentent l'*actinia viduata*, Mull., contractée, sont « exactes suivant Muller; mais non pas celles qui la « représentent épanouie; elles pèchent par les tenta- « cules qui sont trop longs. »

Or Muller, en citant la figure donnée par Aldrovande, sous le nom d'*urtica parva Rondeletii*, a pris par inadvertance le titre d'*urtica cinerea Rondeletii* (situé au-dessous) comme indication appartenant à la

figure supérieure; mais ce titre ne se rapporte qu'à la figure inférieure représentant, comme on le verra, une touffe d'acétabule, dont tous les filets sont dépourvus d'ombrelle; privation assez fréquente, ainsi qu'on peut s'en assurer par la citation suivante :

L'*acetabulum* de Tournefort, *Collect. académ., part. étrang., tom.* 1, *part.* 4, *planche* 24, *fig. A.*; *corallina androsace*, Pallas; *tubularia acetabulum*, Gmelin; *acétabulaire méditerranéen*, Lamk.; *acetabularia integra*, Lamx., est, suivant M. Raffeneau de Lille, un végétal de la famille des conferves. Dans les étangs salés des environs de Montpellier, on l'observe souvent en touffes épaisses. Elle se montre d'abord comme de petits tubercules dont la racine n'est qu'un cal peu épaissi; elle devient tubuleuse et s'élève quelquefois à trois ou quatre pouces de hauteur, sans développer encore son disque. *Archives des découvertes*, 1827, *p.* 50-52. Extrait de l'*Analyse des travaux de l'Académie des sciences, pour* 1826. *Act. Paris.*, 1830, *tom.* IX; *p.* cxxviij-cxxx.

Les naturalistes modernes ont l'habitude aujourd'hui de placer au bas de la planche le nom des objets qu'elle représente; et Muller, croyant qu'Aldrovandi avait suivi cette règle, a pris le nom placé par ce naturaliste au-dessous de la figure de l'*urtica parva Rondeletii* (alléguée par Gmelin comme synonyme de l'*actinia rufa*, Mull.; voyez *Gmelin, S. N., p.* 3131, *sp.* 1), pour celui de cette actinie.

Les auteurs qui ont copié Muller ne se sont point aperçus de l'équivoque qu'il avait faite. Voilà pourquoi l'*urtica parva Rondeletii* est donnée par Muller comme synonyme de son *actinia viduata*, et par Gmelin, comme synonyme de l'*actinia equina*, Lin.; *hydra mesem-*

bryanthemum, Gœrtn. *Gmel.*, *S. N.*, *p.* 3868, *sp.* 8.

Bruguière, adoptant, sans critique, la fausse indication de Muller, a répété d'après lui, que la figure inférieure de la *page* 565 *d'Aldrov.*, *mollib.*, représentait son *actinie veuve* épanouie.

Tels étaient les renseignemens que j'avais pu recueillir sur l'*urtica cinerea*, lorsqu'en y réfléchissant, je m'aperçus qu'il pourrait bien y avoir abus de noms; en effet, Rondelet a donné le nom d'ortie à la production qui nous occupe, parce que ses tiges séchées peuvent piquer. Je me rappelai alors avoir vu, dans le cabinet de M. Bertholomey, un échantillon de *tubularia acetabulum*, Lin., acétabule de la Méditerranée, formant une touffe, dont l'aspect avait une sorte de ressemblance avec le dessin de Rondelet, et dont la plus grande partie des filamens était sans ombrelle.

Je comparai alors les figures, publiées par le professeur de Montpellier, avec celles données par Aldrovandi, sous le titre : *Urtica marina saxo innata*, citée plus haut, et *androsaces proferens fungulos*, dans *Aldrov. Mus. metallic.*, p. 852, et celle publiée par Dalechamp, *Hist. générale des plantes*, *tom.* 2, *p.* 249, sous le titre *Androsaces*. Je fus frappé de leur analogie, ou plutôt de leur ressemblance : pour éclaircir mes doutes et confirmer mes soupçons, je les comparai à l'échantillon de *tubularia acetabulum*. En examinant ensuite la description donnée par Rondelet, je ne pus méconnaître l'acétabule, dont les caractères sont, comme on le sait, « de venir en touffe épaisse sur les « rochers..... d'offrir dans la mer des tiges flexibles gé- « latineuses, d'une couleur verdâtre... qui par la des- « siccation deviennent blanchâtres et très-fragiles. » *Encycl. méthod.*, *Hist. nat. des Zoophytes*, *tom.* 2, *p.* 6.

Ces caractères, étant conformes à ceux indiqués par Rondelet, font reconnaître dans la figure de son *Urtica cinerea* une touffe épaisse d'*Acétabule de la Méditerranée*, dont tous les filets sont privés d'ombrelle. On explique facilement la grossière figure étiquetée par Aldrovandi : *Urtica marina saxo innata*, représentant la touffe séparée en plusieurs paquets, sur chacun desquels on n'aperçoit aucune ombrelle, tandis que le dessin de Dalechamp offre une touffe très-épaisse, dont plusieurs filets sont terminés par une ombrelle, ainsi que je l'ai observé dans l'échantillon du cabinet de M. Bertholomey, échantillon dont l'inflexion coïncide avec celle de la figure de Rondelet, et offre très-peu de filets supportant l'ombrelle.

L'adhérence de l'Acétabule au rocher explique facilement la difficulté de l'en détacher intacte; d'ailleurs, sa fragilité assez grande en est encore une cause.

Rondelet et Aldrovandi n'ont vu (1) que des touffes d'Acétabule dont tous les filets étaient privés d'ombrelle; et tous les auteurs qui sont venus après eux, ayant vu l'Acétabule complète, n'ont pu supposer que ces deux savans n'aient point observé l'ombrelle qui caractérise cette production, regardée par Bauhin, Tournefort, etc., comme un végétal; et par Linné, comme un zoophyte. Au surplus, les naturalistes modernes ne savent guère quelle place lui accorder. M. de Blainville dit « s'être assuré par beaucoup de recherches

(1) L'Acétabule n'est pas la seule production dont Rondelet ait donné une figure incomplète; Cuvier a observé le même défaut dans celle de la Carinaire, *Carinaria cymbium*, désignée, *de ins. et zooph.*, *cap.* XX, *p.* 126, sous le nom *de Holothuriorum secunda specie*.

« que ce ne peut être un polypier. » *Dict. sc. nat.*, *tom.* 60, *p.* 519.

La propriété piquante attribuée à l'Ortie cendrée (*Acétabule de la Méditerranée*), reconnaîtrait-elle la même cause que celle de la *Spongille fluviatile*, Act. Divion., 1833, p. 36; ou ne serait-elle que l'action mécanique de la pointe des filets? C'est aux naturalistes des bords de la Méditerranée à nous l'apprendre.

Le dessin, donné par Rondelet, figurant tableau, est répété trois fois, *de Piscib.*, *p.* 529, 582, et *de Testac.*, *p.* 3; il offre l'*Echinus parvus* décrit p. 582, sous le titre d'*Echinorum quinto genere*, et dont Aldrovandi, *de Moll.*, *p.* 411, dit: « Omnium Echinorum minimi sunt, « et cum quinta specie à Rondeletio picta conveniunt « hic novissimè positi. » Les figures données par Aldrovandi, *p.* 412, sont si grossièrement faites qu'elles ne peuvent rien indiquer; aussi cette espèce d'oursin n'a été alléguée par aucun naturaliste systématiste.

Rondelet, *de Testac.*, *lib.* 1, *cap.* II, *p.* 3, sous le titre *de Lepade*, parle de la Patelle que je soupçonne être la *Patella squamata*, Gualt., tab. 8, fig. 1. Il la représente fixée sur le rocher, *Lepas adhærens*, et renversée, *Lepas inversa*.

Plus loin, *de Testac.*, *lib.* 1, *cap.* III, *p.* 5, Rondelet, sous le titre de *Lepade parva*, donne une description reconnaissable, quoiqu'embrouillée, de l'Oscabrion (*Chiton fascicularis*), dont le dessous est aussi représenté dans les figures citées, et avec le nom, *p.* 3.

Ainsi il faudra supprimer dans les *Dict. des sc. nat.*, *tom.* XXXVI, *p.* 519; *Dict. classiq. d'hist. nat.*, *tom.* XII, *p.* 446; l'*Encyclop. méthodiq.*, *Dict. des vers*, *tom.* 3, *p.* 673, la phrase suivante: « On trouve bien une autre « petite figure sans nom, qui indique évidemment une

« espèce d'Oscabrion ; mais elle n'a point d'explication « dans le texte. »

D'ailleurs, Aldrovandi a très-bien signalé l'Oscabrion dans un passage de son ouvrage sur les testacées.

Je crois avoir donné une explication satisfaisante des passages cités de Rondelet, dont aucun auteur moderne ne s'était encore occupé.

Nous avons vu plus haut, page 32, que Linné avait placé l'Acétabule de la Méditerranée, parmi les Zoophytes, formant la cinquième division de sa classe des vers, dans laquelle se trouvent les Polypes *Hydra*, à l'occasion desquels je rapporte le passage suivant :

« Un auteur, dont je ne me rappelle pas le nom, a « cru trouver une espèce de Polype dans un Champignon, qui, par conséquent, ne serait pas aqua- « tique ; mais cette découverte n'a pas été confirmée. » De Bl., *Dict. des sc. nat.*, *tom.* 60, *p.* 86.

Dans ce passage, il s'agit de Guettard qui a pris l'Erysiphé de la spergule ou de l'espargoutte, *Erysiphe spergulæ*, Nob., pour un Polype *terrestre* rappelé par Haller, *Bibl. anatom.*, *tom.* 2, *p.* 375, sous le titre : *De Polypo in sicco vivente*. Voyez à ce sujet *Act. Divion.*, 1818, *p.* 34.

P. 70. Chap. xvii. — P. 770. Chap. xxviii. *De la Torpille.*

« La Torpille ne blesse pas seulement ceux qui la « touchent à nud, mais aussi par entre les rets... car « si un homme luy touche avec une verge, elle luy en- « dormira le bras. »

Paré connaissait bien exactement les effets de la Torpille ; mais de son temps, on ignorait à quelle cause on devait les attribuer.

Les découvertes modernes ont fait connaître le rapport qui existe entre ces effets et ceux du galvanisme.

La Torpille n'est pas le seul être organisé qui jouisse de cette propriété singulière; on la retrouve dans plusieurs autres animaux, ainsi que je l'ai indiqué, *Act. Divion.*, 1830, 1re *livr.*, *p.* 26-33, dans une note à laquelle il faut ajouter les suivantes :

1. « Un seigneur russe a dit à Cassini avoir été doué, « dans deux différentes années de sa vie, d'une vertu « électrique : quiconque le touchait alors, dans quel« que partie du corps que ce fût, éprouvait une com« motion sensible. » *Act. Paris.*, 1777, *p.* 578.

2. « Les chenilles processionnaires du pin, *Bombyx* « *pityocampa*, pour changer d'arbre, marchent sur un « seul rang à la suite les unes des autres, en formant « une ligne non interrompue qui paraît immobile. On « y remarque de temps en temps un mouvement sac« cadé. Si on touche avec un bâton ou avec la main, « la chenille qui est la première de la file, la dernière « et toutes les intermédiaires font en même temps les « mêmes mouvemens, comme frappées de l'étincelle « électrique. » *Ann. Sc. nat.*, 1832, *tom.* 27, *p.* 111.

3. Les *Méduses*, ces masses légères, bleuâtres et gélatineuses (1), sont souvent douées d'électricité, au rapport de M. Gaillon. *Mém. de la Société d'agric. de Boulogne sur mer*, 1832, *p.* 98.

4. *Reduvius Serratus*, Fab., insecte d'Amérique, qui,

---

(1) Cette espèce de Méduse, bien décrite sous le nom de *Gelée de Mer*, par Réaumur, *Act. Paris.*, 1710, *p.* 478, *pl. XI*, *fig.* 17, 18, est connue actuellement sous le nom de *Rhizostome bleu*. Cuv.

suivant une observation du général Davias, serait doué de la propriété de donner une forte commotion électrique. *Bullet. Feruss.*, 1823, *tom.* 1, *p.* 146.

5. Je ne parlerai pas de Gaspard Hauser, assassiné d'un coup de stylet, à Anspach, le 17 décembre 1833, qui, s'il prenait un chat par la queue, éprouvait un frissonnement et sentait comme un coup sur la main. *Diction. pittor. d'hist. nat.*, *tom.* 1, *p.* 357. Cet individu extraordinaire était doué d'une organisation qui le rendait très-sensible aux influences magnétiques et électriques.

Cette même propriété électrique se remarque aussi chez les végétaux. Voyez la Notice imprimée dans les *Mém. de la Société d'émulation du Jura*, 1832, *p.* 14-19, à laquelle il faut joindre quelques-uns des faits suivans :

A. On s'est appuyé de l'opinion d'Albert-le-Grand, pour avancer que l'attouchement du Napel engourdit le bras; et Gouan dit avoir vu un jeune homme dont le bras fut engourdi après avoir touché l'*Aconitum rostratum*. M. de Pfyffer, ayant un jour cueilli quelques fleurs d'Aconit, sentit dans le poignet et dans l'avant-bras, un engourdissement violent. *L'Hermite en Suisse*, 1829, *tom.* 1, *p.* 258. Mais Albert, dans le passage suivant, se borne à indiquer la propriété rubifiante du Napel : « Rubifactivæ (facultates) eorum quæ superpo-« nuntur propter sanguinis ad locum illum attractio-« nem, sicut fiat napellus. » *D. Albert. Magn. oper.*, *tom.* v, *p.* 429, *col.* 1, *ad finem*.

B. Les bulbes de Colchique, *Colchicum autumnale*, Lin., pilées, engourdissent les doigts qui les manient de la sorte. *Revue médic.*, 1830, *tom.* 3, *p.* 9.

C. « Clusius nous apprend qu'on lui avait présenté à « Amsterdam, plusieurs individus de *Phallus Ha-*

« *driani,* Vent., et que toutes les fois qu'il les serrait « dans la main, il éprouvait un engourdissement. » *Ency. méth., Botan., tom.* VI, *p.* 575, *colon.* 1.

Il est facile de répéter cette observation, puisque le *Phallus Hadriani* n'est qu'une variété accidentelle du Satyre fétide, chanté par Adrien Junius; ainsi qu'il est facile de s'en assurer en comparant les textes de Dodoens, *Stirp. Hist. pempt. tertiæ, lib.* V, *cap.* XXV, *p.* 482-484; de Clusius; de Jean Bauhin, *Hist. plant., lib.* XL, *cap.* IX, *tom.* 3, *p.* 843. Ce dernier auteur dit: *Volæ manus appositus penetrabilis frigoris sensum adfert.*

D. Ginanni a fait une observation curieuse, qui n'a pas été répétée et qui mériterait de l'être. En touchant la Rouille vermineuse, ce savant se sentit attaqué d'une grande faiblesse de nerfs, qui augmenta au point qu'il se vit obligé de se retirer à plusieurs reprises. *Journ. économiq.,* 1761. *Novembre, p.* 520.

Cette observation incomplète aurait dû fixer l'attention des naturalistes. Mais il faudrait savoir ce qu'entend Ginanni par le mot *Rouille vermineuse;* l'explication s'en trouve probablement dans son ouvrage intitulé: *Delle Malatie del grano in herba. Pesaro,* 1759, 4°, cité par Haller, *Bibl. botan., tom.* 2, *p.* 483, § MDCCXV.

E. Si l'on peut ajouter foi aux récits de quelques voyageurs, « on trouverait dans le Caucase les *eaux aci-* « *dules* ou *Nartsana,* qui contiennent beaucoup d'a- « cide carbonique. On ressent en y entrant, comme « une espèce de coup électrique, et le corps se couvre « de grosses bulles d'air; on éprouve d'abord un froid « subit. » *Nouv. annal. des voyages,* 1830, *tom.* IV, *p.* 170.

Dans beaucoup des faits cités plus haut, on ne voit

pas à la vérité des effets électriques bien caractérisés ; mais ils semblent y avoir quelques rapports ; c'est le motif qui a engagé à les réunir et à les placer à la fin de la présente note.

Sur quelques localités géologiques.

L'importance de l'indication précise des localités géologiques se fait surtout sentir dans l'étude des pétrifications ; et c'est rendre service à la science en les précisant. (6 *janv.* 1830, 21 *mars* 1832). Outre l'avantage de répéter sur les lieux les observations des premiers auteurs, et de retrouver les objets dont ils ont parlé, on obtient celui de fixer d'une manière plus exacte la disposition géologique du pays.

Déjà dans nos Mémoires, *Act. Divion.*, 1829, *p.* 149, se trouve signalée l'erreur de Guettard, qui traduit *Albis orteranti* (Weisswasser) par *Otrante* et par *Oran*; ici j'en signale une autre du même auteur. Guettard n'était pas fort sur la géographie ; dans ses *Mémoires sur différ. part. des sciences, tom.* 4, *p.* 617, il dit, en citant Fulgose : « Un crapaud fut trouvé « vivant (1), renfermé dans l'intérieur d'une pierre, « à Autun. » En recourant au texte de Fulgose, on trouve : *in Athonis arce* (Hatton-Chatel, bourg de l'ancien duché de Bar, situé entre la Meuse et la Moselle, sur une hauteur ; il est de l'ancien patrimoine de la

---

(1) On sait que les crapauds vivans, trouvés, dit-on, dans l'intérieur des pierres, ne sont que le résultat d'une équivoque basée sur les géodes (*Crapauds* des ouvriers) qui déparent le parement des pierres. *Act. Divion.*, 1825, *p.* 43-48.)

ville de Verdun, et doit son nom à son fondateur, Hatton, évêque de Verdun en 860.) *Verdunensis agri* (Verdunois). Les commentateurs, s'attachant plus aux mots qu'aux choses, ont substitué à *Athonis arce* les mots *Augustoduno arce*; et à *Verdunensis agri*, ceux de *Virodunensis agri*. Guettard, n'ayant probablement pas recouru au texte, a tout bonnement traduit *Augustodunum* par Autun, en pensant que par *Virodunensis agri*, on indiquait Verdun-sur-Doubs. Ainsi, dans le premier cas, Guettard transportait dans le royaume de Naples une ville située sur les frontières de la Saxe et de la Bohême; et dans le second, il plaçait en Bourgogne un bourg enclavé dans la Lorraine.

Ces erreurs topographiques peuvent toujours être rectifiées en recourant aux textes; mais il n'en est pas de même de la suivante : « Le Plésiosaure pentagonal, « Cuv., se trouve dans le lias..... des environs d'Au« xonne, département de la Côte-d'Or. » *Dict. sc. nat.*, *tom.* 41, *p.* 364; *tom.* 54, *tableau n°* XII. Cette assertion m'avait décidé dans le temps à m'adresser à M. Cuvier, pour le prier de me faire connaître sur quelles bases il s'était appuyé pour attribuer à Auxonne, dépourvu de lias, une pétrification aussi singulière, retrouvée depuis sur le versant est de la côte d'Angevillers, à une lieue de Thionville : Scoutetten, *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1829, et *Bullet. Feruss.*, 1829, *sc. nat.*, *tom.* 18, *p.* 460-462, *n°* 309. Cuvier m'a fait répondre que la désignation de cette localité était indiquée d'après celle portée sur l'étiquette de l'échantillon, conservé au cabinet d'histoire naturelle du Muséum. D'après ce renseignement, je me suis décidé à faire des recherches pour découvrir la véritable localité où avait été trouvé le Plésiosaure, en France, et j'ai reconnu

qu'une équivoque était la source de l'erreur. Auxois, Auxerre, Auxon, Auxonne, ont assez de rapprochemens pour être confondus. Il existe un bourg d'Auxon (département de l'Aube), sur la route de Troies à Saint-Florentin ; outre cela, on trouve dans le département du Doubs, les villages d'Auxon, renommés par leurs carrières. La ville d'Auxonne étant plus connue que les bourg et villages d'Auxon, aura fait choisir cette première localité par les savans de Paris. C'est aux naturalistes des départemens du Doubs et de l'Aube, à revendiquer un fossile sur lequel le département de la Côte-d'Or ne peut jusqu'à ce jour fournir aucun renseignement.

Nous avons déjà eu occasion de signaler la présence de la Silice sous le sol de Dijon, à 96 mètres 60 centimètres. (*Act. Divion.*, 1829, *p.* 465 (1).) Elle a été retrouvée à la surface dans plusieurs autres endroits. Outre le terrain granitique de Chatenoix, près de Bèze (*Act. Divion.*, 1829, *p.* 92), j'ai signalé celui de Marsannay-le-Bois, de Renève, du bord de l'Étang-Mauvais, à Villebichot, etc. ; du bois de Couchey où croissent spontanément plusieurs châtaigniers, près desquels se trouvent abondamment la Bruyère commune, *Calluna vulgaris*, Dec., et la Fougère femelle, *Pteris aquilina*, Linn., appelée *Racine de Jésus-Christ*, par Béguillet, *Descript. de la France. Bourgogne*, *p.* 510, à cause du dessin, comparé au monogramme du Christ, que présente la coupe oblique de la base de la tige. (*Act. Divion.*, 1819, *p.* 82.) Ce dessin, imitant l'aigle impérial, est formé par deux faisceaux de trachées qui suivent différentes directions. *Act. Paris.*, 1823, *tom.* VI, *p.* CVI.

Un banc de grès très-dur a été trouvé au-dessus de

Baume-la-Roche; il se lie probablement avec les autres terrains siliceux signalés dans diverses parties de notre département (*Act. Div.*, 1827, *p.* 68), et n'a aucun rapport avec le *Porphyre de Fixin*, signalé par Buffon, *Hist. nat.*, *tom.* 1, *p.* 429, rappelé dans nos Mémoires, *Act. Div.*, 1829, *p.* 70, et à l'occasion duquel on trouve la note suivante : « Il y a dans la Bourgogne, dit M. Raulin, du porphyre rouge, composé « d'un grand nombre de pointes d'oursins, comme l'é- « tait l'ancien porphyre d'Egypte. » *Guettard, Mém.*, *tom.* IV, *p.* 28. Guettard, en rapportant cette opinion de Raulin, la signale comme une erreur. « Les points « blancs du porphyre d'Egypte, dit-il, sont des grains « de Quartz ou de Spath fluor (1), et ceux du marbre « de Bourgogne sont des grains de quelques corps ma- « rins qui peuvent, si l'on veut, avoir été des par- « ties de pointes d'Oursins. » *Ouv. cit.*, *p.* 29.

Nous avons parlé, *Act. Div.*, 1827, *p.* 70, de la *Chaux carbonatée spiculaire*, Hauy, employée pour la décoration intérieure des grottes, construites dans plusieurs jardins. On en avait beaucoup tiré autrefois d'une carrière de Couchey, actuellement comblée. On vient d'en retrouver de très-grandes masses dans une carrière ouverte sous *ma Chaumière*, à gauche de la route de Talant; et des masses assez grosses se trouvent dans un mur de clôture en face d'une auberge appelée, *le Point du Jour*.

Sur les pierres perforées de la montagne Sainte-Anne, près Dijon.

Tous les particuliers qui veulent faire des grottes,

---

(1) Par ce nom, Guettard désignait le Feld-spath.

des *fabriques*, ou embellir des fontaines, emploient deux substances minérales, assez communes dans nos environs. La première est la Chaux carbonatée spiculaire, dont j'ai parlé dans nos *Act. Div.*, 1820, *p.* 179, *dernier aliéna de la note*, 1827, *p.* 70, et que j'ai retrouvée en masses dans une carrière ouverte à gauche de la route du Val-Suzon, près d'une propriété appelée *ma Chaumière*, dans le voisinage de Talant. On pourrait de cet endroit retirer des blocs très-gros et s'en servir de la même manière que l'on employait jadis ceux retirés d'une carrière de Couchey, aujourd'hui comblée. La formation de cette chaux carbonatée spiculaire, *nouv. Dict. d'Hist. nat., ed.* 2, *t.* VI, 157. *Dict. Sc. nat.*, VIII, 270, est le résultat d'une cristallisation irrégulière dont les élémens sont toujours le Rhomboïde.

La seconde substance minérale dont je veux parler est cette sorte de pierres cariées, *Act. Div.*, 1820, *p.* 179 (1), désignées sous le nom de *Pierres pleines de trous*, par Palissy, *OEuvres, tom.* 1, *p.* 494, employées depuis fort longtemps. Ces pierres ont été signalées dans les termes suivans : *Lapides etiam illi foraminosi, qui ad ornandas fontanas colliguntur, forsan pumices appellantur, vulgus autem* Tartaros *nuncupat*; par Aldrovandi, *Mus. metallic.*, *p.* 698, *H.*

M. Haldat a décrit des pierres analogues qui se trouvent aux environs de Nancy, et il explique leur formation d'après celle de l'Ostéocolle, *Act. Nanceiens.*, 1812. Il a proposé une nouvelle explication, « par « suite d'observations fortuites qu'il a faites sur des ca- « vités formées dans une marne placée sous l'eau, par « les larves de la Frigane qu'il y a découvertes et « qu'il a vues en travail. » *Act. Nanceiens.*, 1832, *p.*

61, 62. M. Haldat a sans doute voulu dire des larves d'Ephémères, car il sait, comme tous les naturalistes, que celles de Phryganes, renfermées dans des tuyaux soyeux, recouverts de grains de sable, de coquillages, de fragmens de feuilles, de brins de végétaux, etc., jouissent de la faculté de se déplacer avec leur fourreau, et ne se logent jamais dans la marne, comme le font les larves d'Ephémères.

« Dans les allées de *Baignots,* tout auprès de Dax, le long de la rive gauche de l'Adour, la formation jurassique se montre en masses irrégulières qui s'y font remarquer par des aspérités multipliées, des déchirures, des perforations, des cellules caverneuses, de forme et de dimension variables. Ces perforations, ces larges cellules rappellent la pensée des loges appartenant aux familles des Mollusques lithophages des parages maritimes, tels que les Phollades (*sic*), les Tarets, etc., et permettent de conjecturer que ces roches, comme celle de Tercis, faisaient jadis partie des falaises qui bordaient l'ancienne côte océane. » *Notice géognostique sur les roches de Tercis, par M. Grateloup, docteur en médecine. Bordeaux,* 1833, *p.* 8.

Les perforations offertes par les pierres de *Baignots,* près Dax, n'ont aucun rapport avec celles produites par les Bivalves lithophages; elles sont le résultat de la formation de ces pierres, dont les analogues, pour ne pas dire les pareilles, se trouvent aux environs de Nancy, et aux environs de Dijon, sur la montagne Sainte-Anne, sur celle de Chenôve, etc.

J'avais d'abord attribué les cavités irrégulières des pierres cariées à des testacés marins, *Act. Div.,* 1820, *p.* 179; mais depuis, une observation plus attentive

m'a suggéré l'idée d'une autre explication qui paraît la véritable.

Le hasard m'ayant offert une pierre cariée, dans un des trous de laquelle se trouvait une pièce mobile, par suite de la disparition de l'argile interposée, je l'examinai avec attention, et m'assurai que la pierre mobile pouvait s'enlever de la même manière que, dans une planche de sapin, on enlève le nœud formé par le vestige d'une branche desséchée sur l'arbre.

La cavité, laissée dans la pierre, me donna sur-le-champ l'idée de la manière dont les pierres percées avaient pu se former. Je la basai sur l'explication donnée à l'occasion des orbiculites, *Act. Div.*, 1833, *p.* 21, 22.

En effet, à l'époque où le Carbonate calcaire de ces pierres était en dissolution dans l'eau, il était mélangé avec beaucoup d'argile ou avec une sorte de marne. La force d'affinité de chacune de ces substances a réuni les molécules des dernières qui ont alors pris des formes cylindriques plus ou moins ramifiées, comme on le voit dans la pierre branchue, ou pierre figurée marneuse des environs de Pise. *Nouv. Dict. Sc. nat., tom.* XIX, *p.* 318. Par succession de temps, ces masses, moins durcies que la chaux carbonatée, ont été détruites soit par l'action des eaux, soit par celle d'un autre agent inconnu aujourd'hui; et la place qu'elles occupaient, restant vide, présente le singulier aspect offert par les pierres percées.

Cette théorie est d'autant plus certaine qu'elle est conforme à celle admise pour se rendre compte des cavités des pierres meulières, de celles de géodes, et pour expliquer la formation des rognons de silex pyromaque dans la craie. A la vérité la dureté de ces silex les a

conservés entiers, tandis que dans les pierres percées, la place, occupée par les moules intérieurs, est restée vide par la disparition de ces derniers. La pierre à ravet, ou pierre calcaire celluleuse de Saint-Domingue, dans les trous de laquelle les Blattes se retirent, est formée de la même manière. Je ne connais que M. Haldat et M. Grateloup qui se soient occupés de ces sortes de pierres. Elles paraissent cependant dignes de fixer l'attention des savans, surtout à une époque où la géognosie et la géogénésie occupent une multitude de naturalistes. J'ai toujours été surpris de ne trouver dans aucun des Recueils, que nous ont laissés nos prédécesseurs en histoire naturelle de la Bourgogne, aucune note sur les pierres percées de la montagne Sainte-Anne; je sais seulement que « dans l'arrondissement de Belley (département de l'Ain), on remarque ce cal« caire carié percé d'un grand nombre de trous et tra« versé de tubulures produites par la destruction de « polypiers lamellifères. » *Journ. de la Soc. d'émulation de l'Ain*, 1835, *fév.*, *p.* 50. Ces pierres ressemblent-elles aux nôtres? La comparaison pourra seule décider cette question.

Explosion d'un OEuf.

Lorsque le hasard rend témoin d'un phénomène extraordinaire, il est important de le signaler et de le rapprocher d'autres semblables ou analogues. Ce motif m'a engagé à communiquer (16 *janvier* 1833) à l'Académie le fait suivant.

En explorant avec une baguette une cavité laissée dans un mur, je fus surpris d'entendre immédiatement une vive détonation pareille à celle d'une arme à feu. En recherchant la cause du bruit, j'aperçus les fragmens d'une coquille d'œuf de poule, dont plusieurs

avaient été lancés à une assez grande distance par l'effet du dégagement des gaz produits par la putréfaction de l'œuf. L'effort exercé par ces gaz contre les parois de la coquille a causé leur rupture, lorsque le contact brusque de la baguette l'a fait céder sur un point.

J'avais perdu de vue ce fait, lorsqu'en parcourant le *Journ. compl. du Dict. des sc. méd.*, je trouvai, *t.* VII, *p.* 272, un fait analogue rapporté par M. Geoffroi Saint-Hilaire, et signalé par lui comme nouveau dans nos laboratoires. Il s'agissait de deux œufs d'autruche apportés du Sénégal par M. Morénas. Ces œufs avaient subi l'incubation pendant quelque temps avant d'avoir été recueillis. Environ un an après, on s'occupa de les vider; mais la coquille, à peine entamée, se rompit avec explosion; les fluides qui y étaient renfermés furent lancés à une grande distance et dans toutes sortes de directions. Les fœtus renfermés dans ces œufs n'avaient nullement participé à l'état de putréfaction des fluides qui les baignaient. M. Geoffroi attribue ce singulier résultat à la force et à l'épaisseur de la coquille de l'œuf d'autruche, qui oppose une barrière insurmontable aux gaz condensés qui tendent à s'échapper : la forte pression que ces gaz exerçaient contre tous les points de la surface du fœtus les a ainsi préservés de la putréfaction.

Ces deux explosions sont pareilles à celles dont on est quelquefois témoin dans les caves où des bouteilles, remplies de vin mousseux, légèrement frappées, se brisent en éclats. Elles ont également du rapport avec l'explosion qui a lieu en débouchant une bouteille de bière ou une bouteille de vin de Champagne, dont le gaz acide carbonique se dégage avec impétuosité.

Lorsqu'on débouche une bouteille de bière, de vin

mousseux, etc., l'écume qui s'échappe est produite par le gaz acide carbonique qui, n'étant plus comprimé, s'échappe tumultueusement et se répand au dehors.

Les bulles emprisonnées dans le fluide sont retenues par une forte pression exercée à sa surface, et c'est lors de la cessation de cette pression que l'écume se manifeste. *Bull. Fér.* 1830, *Sc. technol., tom.* xv, *p.* 151.

Emphysème stéarique des Mouches.

Cette singulière affection a été décrite par Latreille dans son histoire de la Mouche des appartemens. On en ignore la cause. Le ventre, extraordinairement enflé, est alors rempli d'une matière grasse, onctueuse, de couleur blanche. *Hist. nat. des ins., par Latreille, tom.* xiv, *p.* 371; *Nouv. Dict. Hist. nat., éd.* 2, *tom.* 22, *p.* 77.

J'ai été témoin de la même maladie sur une mouche fort commune sur le laurier-rose; beaucoup d'entre elles sont retenues par la trompe dans le tube de la corolle, entre les filets qui terminent les anthères. *Act. Soc. linn. Paris.*, 1822, *tom.* 1, *p.* 37-39. *Act. Divion.*, 1825, *p.* 43. Latreille attribue cet effet à la liqueur visqueuse qui retient la trompe. *Nouv. Dict. Hist nat., éd.* 2, *tom.* 22, *p.* 78.

J'ai vu une mouche, fixée sur les feuilles, offrant un développement considérable de l'abdomen, dont les anneaux très-distendus laissaient apercevoir la membrane blanche qui les unit. Les ailes étaient relevées perpendiculairement sur le thorax gonflé lui-même.

Au mois de septembre j'ai vu beaucoup des mouches, si communes alors dans la grand'salle de l'hôpital, atteintes de la même maladie, et offrant tous les carac-

tères signalés par Latreille, qui ne lui avait donné aucun nom; j'en ai adopté un caractéristique, puisqu'il indique et l'apparence, et le résultat de la maladie.

Cette affection des mouches me paraît avoir beaucoup de rapports avec celle que j'ai signalée dans les Criquets. *Act. Div.*, 1829, *p.* 119.

Il ne faut pas la confondre avec cette sorte d'Emphysème qui se manifeste quelquefois entre les deux membranes des ailes des insectes mal conformés.

P. 396, 988, 1000. *Limaces, Escargots.*

Dans divers passages, Paré rappelle les limaces et les escargots, auxquels il attribue des vertus thérapeutiques qui n'ont point été confirmées par les expériences subséquentes; il n'a point envisagé ces mollusques sous le point de vue de leur histoire naturelle. Cependant, il est certaines considérations très-curieuses sur lesquelles j'ai pensé qu'il ne serait point inutile de fixer l'attention des naturalistes. Mon but est d'expliquer l'opercule à ressort, dont un Bourguignon a parlé le premier.

Tous les naturalistes systématistes ont négligé une curieuse observation, faite par un de nos compatriotes, et consignée dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris. Daubenton, si célèbre par ses travaux, s'est le premier occupé de l'étude spéciale des coquilles, en conseillant d'y faire entrer la considération des animaux. Il avait été probablement amené à cette idée par les recherches de Réaumur, connues par leur grande exactitude.

Daubenton, désirant faire partie de l'Académie des sciences, présenta à cette compagnie un Mémoire dans lequel il développa ses idées. L'historien de l'Académie, en rendant compte de ce travail, signale la description

d'une « petite espèce de Limaçon ou de Buccin terrestre « qu'il croit avoir été inconnu jusqu'ici, en ce qui re- « garde une sorte d'opercule qui tient à la coquille; « l'animal l'abaisse en sortant, et dès qu'il rentre, cet « *opercule à ressort* se remet en place de lui-même « par son élasticité. » *Act. Paris.*, 1743, *hist.*, *p.* 47.

Un opercule adhérent à une coquille terrestre ou univalve, était une singularité assez grande pour exciter la curiosité des naturalistes, et il est surprenant qu'aucun d'eux n'ait signalé l'observation de Daubenton. Désirant la vérifier, j'ai été entraîné à faire des recherches multipliées, dans lesquelles Guettard et Geoffroy, tous deux académiciens et liés avec notre compatriote, ne m'ont été d'aucun secours; quoique l'un et l'autre aient décrit la coquille, le premier sous le nom de *Bouche de travers*, Act. Paris., 1756, p. 149; et le second, sous celui de *Nonpareille*, dans son *Traité sommaire des coquilles.... des environs de Paris*, *p.* 63, *sp.* 23.

Ne trouvant aucun renseignement dans les travaux des conchyliologistes français, je me suis décidé à consulter Muller, *Hist. verm.*, et j'ai trouvé, *part.* II, *p.* 117, à l'article *Helix perversa*, Mull.; *Bulimus perversus*, Brug.; *Turbo perversus*, Lin., une description très-détaillée, (traduite par Bruguière, *Enc. méth.*, *Vers*, *tom.* I, *p* 353), d'une petite lame élastique adhérente à la coquille. Cette lame, appelée osselet élastique, *Clausilium*, par Draparnaud, m'a fait reconnaître l'opercule à ressort dont Daubenton a parlé le premier, par suite de l'étude très-exacte qu'il avait faite de la structure de la coquille parfaite, du *Turbo perversus*, Lin., *Clausilia rugosa*, Drap.; car ce fermoir (*clausilium*) n'existe pas dans les coquilles incomplètes.

Cette notice intéressait l'Académie, premièrement

parce qu'elle rend à un compatriote et à un confrère, ses droits, relatifs à une découverte curieuse ; secondement, parce qu'elle explique la singularité de la dénomination *Opercule à ressort*.

Après avoir retrouvé la coquille dont Daubenton avait parlé dans son Mémoire, j'ai voulu m'assurer moi-même de l'exactitude de sa détermination. J'ai d'abord examiné des coquilles de ma collection ; mais j'eus bientôt reconnu l'insuffisance et même l'inutilité de ma recherche : la dessiccation avait rendu la lamelle élastique extrêmement fragile ; aussi ne pouvais-je la trouver qu'en employant les plus grandes précautions. Je me procurai alors des Clausilies ridées, fraîches et pourvues de leur animal ; en brisant doucement le dernier tour de spire, je trouvai au fond la petite lame écailleuse blanche, appliquée sur l'ouverture et la fermant. Cette petite lame ovoïde nacrée, est concave en dehors et convexe en dedans ; elle présente des stries concentriques, pareilles à celles offertes par les opercules cornés dont elle remplit la fonction, sans cependant adhérer à l'animal. Elle est appliquée contre une saillie de la columelle, à laquelle elle adhère par un mince pédicule. Plus on examine cette disposition, plus on est dans le cas de reconnaître la sagacité de Daubenton ; et si l'auteur de l'article Clausilie, du *Dict. des Scienc. nat., tom. 9, p.* 363, eût examiné des coquilles fraîches, avec l'animal, de la Clausilie ridée, il se serait assuré de l'exactitude du soupçon de Draparnaud, et de celle de la dénomination donnée par Daubenton.

Le nom d'*osselet élastique* adopté par Draparnaud, paraît peu convenable : il n'y a rien en effet de semblable à un *os* dans l'opercule élastique de la Clausilie, si bien caractérisé par son premier observateur, et si

semblable par sa contexture et par sa forme, aux opercules cornés des strombes, longs, étroits, portés sur une queue mince. Pour retrouver facilement le *fermoir* des Clausilies, il faut faire attention à la distinction suivante :

Bruguière a donné une excellente description du *Turbo perversus*, Lin., sous le nom de Bulime sans pareil. *Ency. méth., Vers, tom.* 1, *p.* 351, *n.* 92. Il l'a fait précéder d'une synonymie fort exacte et très-étendue, dans laquelle figure l'*Helix perversa*, Mull.

Dans la continuation du *Dict. des vers*, le Rédacteur, à l'article du Maillot fragile, *Pupa fragilis*, a cité le *Turbo perversus* parmi les synonymes. *Encycl. méth., Vers, tom.* 2, *p.* 406, *sp.* 14. C'est une erreur fondée sur l'oubli de la différence existant entre l'*Helix perversa*, Mull., et l'*Helix perversa*, Feruss. L'auteur de l'article Maillot fragile, ayant lu *Helix perversa*, a cru que tous les auteurs systématistes désignaient sous le même nom la même coquille ; il ne s'est pas rappelé que l'*Helix perversa*, Mull., désignait le *Turbo perversus* ; et l'*Helix perversa*, Feruss., une coquille entièrement différente, dans laquelle on chercherait vainement le fermoir (*clausilium*) dont la présence caractérise les Clausilies.

Je dois à cette occasion donner d'autres éclaircissemens sur plusieurs Testacés indigènes.

L'abbé de Sauvages a vu « des limaçons de terre qui « portaient des couvercles attachés sur le chignon du « col ; lorsque le limaçon est en marche, le couvercle « est éloigné de la coquille ; si quelque chose le heurte, « aussitôt le couvercle se rapproche du trou, et en « ferme exactement l'entrée. » *Act. Paris.*, 1743, *p.* 412.

Pour rendre intelligible cette description fort incomplète et très-peu scientifique, il suffit de substituer les mots *opercule*, à *couvercle*; *face dorsale supérieure du pied*, à *chignon du col*; *bouche*, à *trou*, et l'on reconnaît alors le Limaçon dont a parlé l'abbé de Sauvages. Les naturalistes l'ont désigné sous le nom de *Turbo elegans*, Gmel., p. 3606-74, élégante Striée, *Cyclostoma elegans*, Drap. Coquille décrite et figurée par Réaumur, *Act. Paris.*, 1710, *p.* 305, *pl.* 8, *f.* 3-4, à l'occasion de l'insecte des limaçons, *fig.* 5-6. (*Acarus Limacum*, Schrank. Gmel., p. 2933, sp. 73;) décrit de nouveau par Lyonnet, *Mém. du Mus. d'hist. nat.*, *tom.* 18, *p.* 280, *pl.* 13, *f.* 13.

Guettard, adoptant l'idée de Daubenton qui voulait qu'on s'occupât et de l'animal et de sa coquille, s'est occupé de la mettre à exécution, dans ses *Observations qui peuvent servir à former quelques caractères des coquilles*. Il insiste sur l'importance de la considération de l'animal, dont il donne une description très-exacte, *Act. Paris.*, 1756, *p.* 145 *et suiv.*

Ce travail a servi de base à celui de Geoffroy, aussi n'est-il point à dédaigner; tel est le motif qui m'a porté à en rédiger et à en donner un extrait, dont j'ai déterminé tous les articles, en les rapportant à ceux des auteurs systématiques. C'est le moyen de rendre utiles les recherches de Guettard, dont aucun naturaliste ne paraît avoir fait usage; cependant, ces recherches ex professo ne méritaient pas l'abandon dans lequel on les a laissées : on en aura la preuve dans le résumé suivant :

Car. I. Limace. Sous ce titre l'auteur parle des Limaces suivantes :

1. *Limax cinereus*, Linn., dont la coquille grande a quelquefois plus de deux lignes d'épaisseur, d'après

M. Charles Desmoulins. *Act. Linn., Burdig., tom.* 3, *p.* 232.

2. *Limax agrestis,* Mull., dont le mucus, d'un blanc nacré, est très-abondant, visqueux et filant. La coquille intérieure de ce mollusque est petite, ovale, transparente, et quelquefois très-épaisse.

3. *Limax ater.* La coquille est remplacée par une espèce de gravier ou une craie blanche et friable; disposition qui se remarque aussi dans le *Limax succineus,* Gmel, p. 3100, n° 3.

4. *Limax rufus.*

Car. II. Limaçon. Sous cette rubrique, Guettard place,

1. Limaçon des vignes, *Helix pomatia,* Linn., sur lequel Réaumur, *Act. Paris,* 1710, *pl.* 8, *f.* 1, 2, par un temps sec, a trouvé l'insecte des Limaçons, *fig.* 5, 6. *Acarus Limacum,* Linn.

Hérissant, dans son Mémoire sur l'organisation des coquilles, *Act. Paris.,* 1766, *p.* 508, a fait connaître et a représenté, pl. xix, fig. 1, l'opercule temporaire du limaçon des vignes, connu sous le nom d'*Epiphragme.*

2. Limaçon commun, *Helix aspersa,* ou gros Limaçon des jardins. Réaumur, *Act. Paris.,* 1709, *p.* 371, *pl.* 14, *fig.* 1, 3.

3. Limaçon laquais, *Helix nemoralis,* petit Limaçon de jardin, ou livrée à bouche brune, *p.* 379, *pl.* 14, *fig.* 5, 6.

4. Limaçon brun des prés, *Helix arbustorum.*

C'est sur l'*Helix aspersa* et l'*Helix nemoralis,* que Réaumur a fait ses curieuses expériences, pour démontrer la formation et l'accroissement des coquilles. *Act. Paris.,* 1709, *p.* 371, *pl.* 14; 1716, *p.* 303.

Dans ce Mémoire, l'auteur parle de la Veuve, *Turbo pica*, p. 384, pl. 14, fig. 7; d'une grosse Turbinite disséquée par Méry, *Terebra subulata*, p. 386, pl. 14, fig. 8; d'une Turbinite artistement travaillée, *Turbo clathrus*, pl. 15, fig. 11; et d'une coquille bivalve, *Cardium costatum*, p. 393, pl. 15, fig. 14.

Car. III. Buccin terrestre. Sous ce titre on trouve,

1. Le Barillet, *Turbo muscorum*, Linn.; *Pupa marginata*, Drap.

2. Le Grain d'Orge, *Bulimus lubricus*.

N. B. Le *Grain d'Orge* de Guettard est différent du *Grain d'Orge* de Geoffroy, *Bulimus obscurus*.

3. Le Grain de Blé, *Bulimus obscurus*. Nous venons de voir que Geoffroy l'appelle *Grain d'Orge*.

4. Le Barillet comprimé, Buccin terrestre, roussâtre, comprimé.

« Celui-ci, dit Guettard, diffère des trois précédens, « en ce qu'il porte sa coquille de côté lorsqu'il marche; « et du suivant, en ce qu'il ne la traîne pas comme « lui. »

Ces indications sont trop vagues pour qu'il soit possible de déterminer avec certitude la coquille dont Guettard veut parler. Aussi n'est-ce que d'après le nom de *Barillet* comprimé, et d'après la manière dont l'animal porte sa coquille, que j'indique l'*Helix lapicida*. Swammerdam, *Collect. Acad. étrang.*, *tom.* 5, *p.* 95, parle d'un *petit Limas un peu applati*; c'est peut-être celui indiqué par Guettard.

5. La Bouche de travers, *Turbo perversus*, Linn. *Clausilia rugosa*, Drap. C'est le petit Limas turbiné de Swammerdam, *Collect. Acad. cit.*, *p.* 94; la petite espèce de limaçon, signalée par Daubenton, celle dont nous avons parlé ci-dessus, *pag.* 49.

Car. IV. Limaçon dont la coquille est applatie et qui a un ombilic. Sous cette rubrique sont placés :

1. *Helix hispida*, Linn. Gmel., p. 3625, sp. 42, *Helix turturum*, Gmel., p. 3639, sp. 169.

2. *Helix ericetorum*, Muller, Dict. sc. nat., tom. 20, p. 434.

Car. V. Limaçon terrestre a opercule.

Guettard a ainsi désigné l'élégante Striée, *Cyclostoma elegans* dont il a été parlé *p.* 51, à l'occasion de la note de l'abbé de Sauvages.

Car. VI. Planorbis (1). Sous ce titre, Guettard a rappelé :

1. Le Planorbe corné, *Planorbis corneus*, sur un individu duquel M. Charles Desmoulins a vu sortir du côté gauche, entre le cou et le manteau, une espèce d'oreillette triangulaire et charnue qui se montrait quelquefois au dehors ; dans d'autres individus, il n'a rien vu de semblable. *Act. Linn., Burdig., tom.* 4, *p.* 283 (*a*).

Guettard, en parlant de son Buccin d'eau douce operculé, dit : « L'ouïe est un corps conique, long, « placé à droite et qui ressemble à une corne. » *Act. Paris.*, 1756, *p.* 159. Il a pris la verge de l'animal pour *l'ouïe*.

L'oreillette vue par M. Desmoulins n'appartiendrait-elle pas à l'organe excitateur mâle de ces mollusques ? Est-ce la même que cette troisième corne signalée par

---

(1) L'animal exprime, des bords de son manteau, une liqueur abondante et rouge, mais qui n'est pas son sang ; *Cuv., Règn. animal, édit.* 2, *tom.* 3, *p.* 47 ; elle est secrétée, comme la liqueur pourpre des *Murex* et de l'*Aplysia*, par le tissu glanduleux du *limbe*, qui dans les testacés, répond au manteau des *Gastéropodes nus*.

Réaumur dans le Buccin réticulé? *Act. Paris.*; 1710, *pl.* 10, *fig.* 18, 1711, *pl.* 6, *fig.* 9.

Les Buccins ont la verge souvent excessivement longue. *Cuv., reg. anim., éd.* 2, *t.* 3, *p.* 98.

2. *Planorbis carinatus.*

3. *Planorbis vortex.*

Car. VII. Vigneu, Vignau, Demoiselle, Limaçon vivipare fluviatile. *Cyclostoma variegatum,* dont la 4e variété est le *Cyclostoma achatinum,* Drap.

Car. VIII. Buccin, le Moine cornu ou pourpre. *Turbo littoreus,* Linn. *Trochus* ou *Turbo,* que Réaumur dit percer la coquille des moules (*Mytilus edulis*), pour se nourrir de cet acéphale. *Act. Paris.*, 1708, *Hist. p.* 28, §. IX.

Lorsque le Planorbe marche, il porte sa coquille à-peu-près verticalement sur son dos, et c'est du côté droit qu'elle est le plus concave; d'où il suit que la coquille est inverse; car la spire des coquilles ordinaires est toujours dirigée à droite quand l'animal marche. *Cuv., Mém. sur le Linnée et le Planorbe, p.* 10.

Car. IX. Nérite. Sous ce titre sont désignés,

1. *Turbo retusus,* Lam.

2. *Nerita fluviatilis,* Linn.

Car. X. Guignette, sur les côtes de l'Aunis, du Bas-Poitou, de la Normandie; *Demoiselle jolie,* ou *Pourceline* au Hâvre, *Trochus conulus,* Linn.

Car. XI. Lepas ou Patelle, selon les auteurs.

Ce coquillage a été fort bien indiqué par Rondelet, sous le titre de *Lepade* (*de Testaceis, lib.* 1, *cap.* 2). Il en répète la figure trois fois, *De piscibus, p.* 529, 582, *de Testaceis, p.* 3, parce qu'il a représenté sur le rocher plusieurs objets marins : la Patelle vulgaire, l'oscabrion qu'il décrit, *de Testac., lib.* 1, *cap.* 3, sous

le titre de *Lepada parva*, le jeune Oursin, *Echinus parvus*, et l'*Urtica cinerea*, appelée à tort *Actinia viduata* par Gmel., p. 3133, nº 81. Voy. ci-dessus, p. 29.

Réaumur a donné, *Act. Paris.*, 1710, *p.* 461, *pl.* 10, *fig.* 16, 17; 1711, *p.* 109, *pl.* 3, *fig.* 1, 2, une description et une figure de la Patelle commune, *Patella vulgata*, appelée *Berdin* et *Berlin* sur les côtes de Normandie, *OEil de bouc*, et quelquefois *Jamble*, sur celles de Poitou et d'Aunis.

Ce coquillage se vend à Brest sous le nom de *Beruique*, d'après M. Collard de Cherres. *Act. Linn., Burdig.*, *tom.* 4, *p.* 37, *sp.* 2. Suivant Rondelet, les pêcheurs mangeaient les Patelles crues; et en Angleterre, d'après Lister, le principal usage de ce testacé est de servir d'amorce aux pêcheurs.

Car. XII. Lernea, Linn. Lepus marinus, auctor.

Sous cette rubrique, Guettard indique trois mollusques, savoir :

Lièvre marin, jaune citron, à panache, *Doris flava*, Vall. *Act. Div.*, 1819, *p.* 103, 104. *Doris cæspitosa*, Van Hasselt, *Bull. Fér.*, *Sc. nat.*, *tom.* 3, *p.* 239.

Lièvre marin, pourpre, sans panache. *Act. Paris.*, 1715, *Hist.*, *p.* 11, § 1. *Aplysia punctata*, Cuv. *Act. Div. cit.*, *p.* 105. Voyez ci-dessus, p. 25.

Limace de mer qui dans l'eau paraît entièrement nue, et qui retirée de l'eau n'offre qu'une coquille. Guettard a le premier signalé le rapport ou l'analogie qui existe entre l'Aplysie et la Bullée; car sa limace de mer est la *Bulla aperta*, Linn. *Bullæa aperta*, Lamk., rapport qui a été ensuite démontré par Cuvier. *Ann. Mus. d'Hist. nat.*, 1810, *tom.* 16, *p.* 1-18 (1).

---

(1) Une disposition analogue à peu près se remarque

Car. XIII. Conque, Buccin fluviatile. On trouve indiqués sous ce titre :

1. *Lymneus stagnalis*, la Limnée stagnale, ou le grand Buccin, Geoff.

2. *Lymneus palustris*, la Limnée des marais, ou le petit Buccin, Geoff.

3. *Lymneus auricularius*, la Limnée ventrue, ou le Radix, Geoff.

4. *Succinea amphibia*, Drap. L'Amphibie, ou l'Ambrée, Geoff., que l'on trouve quelquefois collée à des troncs d'arbres.

Car. XIV. Buccin d'eau douce operculé. *Cyclostoma impurum*, Drap. La petite operculée, Geoff.

On trouve, dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, beaucoup d'observations intéressantes, et d'autant plus précieuses, qu'elles ont été faites à la vue des objets. Plusieurs même nous apprennent que des découvertes, regardées comme nouvelles, sont fort anciennes, ainsi qu'on peut s'en assurer au sujet de la Testacelle ormier.

« M. Dugué a écrit de Dieppe, à M. de Réaumur, « qu'il y a, dans cette ville, un jardin où se trouve une « espèce de *limace inconnue* aux jardiniers du pays.... « Elle se terre à la façon des vers, et ne sort que la « nuit; elle porte sur la croupe une partie semblable « à un ongle, placée comme il est au bout du doigt, et « pour le moins aussi dure.... Elle a mis 4 à 5 heures à « avaler entièrement un ver de terre long de 3 à 4

---

dans la *Limnea glutinosa*, Drap., dont la simple dilatation du bord du manteau enferme la coquille tout entière dans un véritable sac. Voy. *Act. Linn., Burdigal.*, 1835, *tom.* VII, *p.* 142-149, *pl.* I, *fig.* A. 1-5.

« pouces et gros comme une plume. Elle dépose dans « la terre ses œufs, parfaitement ronds d'abord, mais « qui, au bout de 15 jours ou un peu plus, se chan« gent en ovale ; alors la limace éclot comme un pou« let. » *Act. Paris.*, 1740, *Hist. p.* 1, § 1.

D'après cette description générale de la Testacelle ormier, *Testacella haliotidea,* et les détails contenus dans la lettre adressée à Réaumur, ce mollusque vit non-seulement dans le midi de la France, mais aussi dans le nord-ouest de ce royaume. Suivant M. Collard des Cherres, la Testacelle se trouve à Quimper. *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux,* 1830, *tom.* 4, *p.* 94, *sp.* 1.

M. Le Gentil a décrit un Varech des côtes occidentales de la Basse-Normandie, et une petite coquille qui se loge dans le tronc de cette plante, et y prend son accroissement. *Act. Paris.*, 1788, *p.* 439-442, *pl.* xx.

Cette observation de Le Gentil n'a été citée par aucun botaniste, ni par aucun zoologiste ; cependant elle est assez curieuse, pour mériter de sortir de l'oubli où on l'a laissée.

La tige de ce Varech est jaunâtre ; son pied est garni de fortes racines nombreuses. Du haut de la tige part une grande feuille semblable à un large ruban.

Ces détails suffisent pour faire reconnaître le *Fucus saccharinus,* Linn., *Laminaria sucré,* Lamx., déjà décrit et représenté, sous le nom de Baudrier, par Réaumur, *Act. Paris.*, 1712, *p.* 29, *pl.* 3, *fig,* 4 ; et par Fougeroux de Bondaroy, 1772, 2ᵉ *part.*, *p.* 68, n.º 8, *pl.* 3, *fig.* 15, *pl.* 4, *fig.* 16.

La tige a vers le pied, tout près des racines, une cavité elliptique de 4 à 6 lignes de profondeur, lisse et polie, de la plus grande régularité, formée par une

petite Patelle olivâtre. Le fond de la coquille est jaunâtre; elle est partagée, depuis son sommet jusqu'à sa base, par plusieurs bandes ou rubans d'un très-beau bleu, séparés par autant de lignes ponctuées et du même bleu.

Si l'on compare cette description avec celle de la Patelle transparente, *Patella pellucida*, Gmel., p. 3717, sp. 133, on reconnaîtra l'identité, prouvée encore par la forme de la coquille de la *Patella pellucida*, qui varie suivant que l'animal s'attache aux tiges cylindriques des Fucus ou à leurs feuilles, comme on le fait remarquer dans *l'Encyc. méth., Vers, tom.* 2, *p.* 704, *col.* 2, *p.* 710, *col.* 2; ne seraient-ce pas ces différences qui seraient la source des espèces que M. de Blainville soupçonne confondues sous le nom de Patelle transparente. *Dict. Sc. nat.*, *tom.* 38, *p.* 92?

M. Collard des Cherres signale la *Patella pellucida* sur les côtes de Brest. *Act. Linn., Burdig.*, 1830, *t.* 4, *p.* 38, *sp.* 5; et M. Bouchard-Chantereaux, sur les côtes du Boulonnais. *Act. Bononiens.*, 1834, *p.* 143, n° 82.

Sur la Glu animale, mentionnée dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris.

Les Recueils des Sociétés savantes contiennent une multitude de faits, dont plusieurs, négligés depuis leur publication, présentent aujourd'hui aux naturalistes, des problêmes plus ou moins difficiles à résoudre, suivant la manière dont ils sont indiqués. Telle est la glu des environs de Perpignan, sur laquelle j'ai communiqué (séance 1er *mai* 1833) à l'Académie, des renseignemens propres à en indiquer l'origine.

« La glu, dont on se sert ordinairement pour prendre

les oiseaux, est une matière végétale ; mais M. Barrera, médecin à Perpignan, a fait connaître à M. de Jussieu, et par lui à l'Académie, une glu qui vient d'un animal, et qui est préférable à toute autre. »

« On trouve aux environs de Perpignan une petite chenille, longue d'un pouce ou d'un pouce et demi, dont les anneaux, à peu près égaux dans toute la longueur du corps, ont un peu plus de 4 lignes de circonférence, et sont d'un rouge ou d'un pourpre agréable, excepté sous le ventre qui est d'un jaune pâle. Elle a toute la peau lisse et sans poils, et 14 pieds presque imperceptibles. Elle s'attache aux racines d'une espèce de Laitron, et ne les abandonne jamais ; c'est là qu'elle suspend une coque de soie qu'elle file dès qu'elle a pris son plus grand accroissement, ce qui arrive indifféremment en toute saison de l'année. Cette coque se pourrit dans la terre en un mois et demi, et alors on la détache de la racine où elle tient ; on la laisse macérer huit jours dans de l'eau, on la pile avec un peu d'huile d'olive ou d'amande, et on a une excellente glu dont les jeunes gens de Perpignan savent bien faire usage. On en fait bien aussi de la chenille même, mais qui n'est pas si bonne. »

« Il est à remarquer que cette chenille, quand elle s'est enfermée dans sa coque, s'y change bien en Nymphe ou en Aurelia ; mais ensuite elle ne se métamorphose point en papillon, ce qui lui est particulier parmi les insectes de cette espèce. » *Act. Paris.*, 1720, *Hist.*, *p.* 9, § 1.

Cette curieuse observation, inexacte sur plusieurs points, n'a attiré l'attention d'aucun naturaliste : l'oubli où elle est restée a fixé mon attention. J'ai extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences

de Pétersbourg l'article suivant, qui a servi à déterminer la plante sur laquelle on récolte la glu des environs de Perpignan.

De la plante appelée *Prenanthes chondrilloïdes*, Lin.; *Chondrilla paniculata*, Lamk., Ency. 2, p. 78, sp. 10; *Chondrilla Prenanthoïdes*, D. Sc. nat., t. 48, p. 427.

« Cette plante vient communément dans les sables, le long du Volga : elle produit autour de sa racine une espèce de gomme résine fort tenace, qui n'est que le suc laiteux de cette plante inspissé dans les sables. Les Calmoucs le recueillent et aiment à le mâcher, ce qui le change en colle extrêmement tenace et élastique, semblable en quelque façon à la résine élastique du Brésil. » *Act. petropolit.*, 1779; *pars prior.*, *Hist.*, *p.* 68, § 6.

En rapprochant de ces deux notices, des observations, publiées par Belon depuis bien long-temps, et de celles de M. Macaire sur la Viscine, on parvient à éclaircir l'observation du médecin Barrera. Voici les passages extraits de l'ouvrage de Belon : *Observ. de plus. singular.*, *p.* 71, *liv.* 1, *chap.* 31.

« Les menuisiers, dit-il, s'en servent à coller les luts
« et autres ouvrages de marqueterie; laquelle colle
« s'engendre à la racine de ladicte herbe de Chondrilla,
« par le bénéfice et vertu d'un ver, lequel se nourris-
« sant de la racine de l'herbe, s'enferme dedans une
« petite bossette de la grosseur d'une fèbve, faite de
« la liqueur lacticineuse qui sort de ladite racine.
« Ceux de Lemnos la cognoissent, et sçavent appeller
« par un vulgaire nom propre Colla. »

Il en parle encore, *Ouv. cit.*, *p.* 335, *liv.* 2, *chap.*

91 : « En Syrie, dit-il, l'usage de la gumme de Con-
« drille est grand : car les femmes s'en servent pour
« mâcher au lieu de mastic. Cette gumme est faicte par
« l'artifice d'un petit verm, qui s'enferme avec la
« gumme de ladicte racine, laquelle il ronge et perce,
« dont il sort du laict qui s'endurcit en manière d'une
« petite noisette, qui est recueillie par ceux qui la vont
« cherchant par les campagnes, et la vendent aux mar-
« chands des villes. »

M. Macaire rappelle qu'en Sicile, du réceptacle ou de l'involucre de l'*Atractylis gummifera,* suinte une substance particulière, sous forme de masses arrondies, ayant une sorte de mollesse et de demi élasticité, comme ce que l'on a nommé Caoutchouc fossile, une couleur d'un brun jaunâtre, une odeur faible, une saveur nulle.

Elle est insoluble dans l'eau, dans l'huile, etc.; l'éther sulfurique bouillant est son véritable dissolvant : l'essence de térébenthine, à l'aide de la chaleur, la dissout entièrement.

Sa viscidité remarquable la fait employer en Sicile, pour la préparation d'une espèce de glu, connue sous le nom de *Vischio di Masticogna.*

Voyez à ce sujet le *Mémoire sur la Viscine, principe immédiat des végétaux, qui se retrouve dans la glu et la matière exudée par l'*Atractylis gummifera, par M. Macaire. *Mémoires de la Société physique de Genève,* 1833, *tom.* VI, *p.* 27-34. *Bibl. univ. Genève,* 1833. *Sc. et arts, sept., p.* 19-25.

L'*Atractylis gummifera* est appelé par Belon, *Obs. sur plus. singular., p.* 46, 335, Chameleon blanc. « Il
« faict, dit-il, une racine grosse comme la cuisse et
« longue d'un bon pied, si fort odorante que l'ayant

« en une chambre, fait tout sentir la poudre de vio-
« lette, si fort qu'elle enteste. Les pasteurs de Crête et
« petits garçons des villages, et principalement de Re-
« thino, en cueillent la gumme, dont les femmes usent
« à mâcher, comme à Chio de mastic, et à Lemnos, de
« la gumme de Chondrilla. »

Cette plante est l'*Ixia Theophrasti.*

Il suffit de comparer ces différens récits pour reconnaître non-seulement leur liaison, mais leur identité complète; aussi nous pourrons rectifier facilement le récit de Barrera.

L'espèce de Laitron, ainsi appelée par le médecin de Perpignan, à raison de sa propriété lactescente, est le *Prenanthes viminea,* Lin.; *Chondrilla viminea,* Lam.; *Silybum,* Plin., lib. XXVI, cap. VII, plante remplie d'un suc laiteux, collant, analogue au Caoutchouc et à la Viscine de l'*Atractylis gummifera,* employée en Sicile comme une espèce de glu.

Le nombre des pattes de la larve la range dans la seconde classe des chenilles, mais ne suffit pas pour faire reconnaître l'espèce à laquelle elle appartient. En attendant les éclaircissemens que pourront donner les naturalistes de Perpignan, je me borne à la désigner sous le nom de *Chenille à la glu, Noctua chondrillæ,* Vall., *Noctuelle de la colle;* non qu'elle fournisse cette substance, mais parce que sa présence en provoque la sécrétion.

Suivant Barrera, le plus grand accroissement de la chenille arrive indifféremment en toute saison de l'année : cette assertion est inexacte, puisque chaque larve de lépidoptère a une époque fixe pour son développement.

La putréfaction de la coque est le résultat de quelque

erreur de la part de l'auteur, de même que l'assertion d'après laquelle, suivant lui, la chrysalide ne se transforme point en papillon, Nous savons tous qu'un insecte parfait sort de la chrysalide, si on ne l'altère pas. Ainsi la glu dont parle Barrera ne vient point d'un animal; seulement la présence de la larve, sur la Chondrille, en provoque la secrétion, comme nous le voyous dans une multitude de circonstances, où la piqûre de plusieurs insectes occasionne sur les végétaux des secrétions de diverses natures, quelquefois sucrée comme l'*Alhasur*, signalé par Belon, *Singul.*, *liv.* 2, *chap.* 91, *p.* 318, et résultat d'une piqûre, sur l'*Asclepias procera*, par un insecte non encore déterminé, par les naturalistes.

La larve de la Noctuelle de la colle, (ainsi nommée à cause du mot *colla,*) signalée par Belon, n'est pas, comme on le sait, la seule des lépidoptères, dont la présence sur les végétaux, provoque une secrétion abondante de leur suc propre. Une autre larve de lépidoptère produit sur les sapins une exsudation de résine, au centre de la masse globuleuse de laquelle elle s'établit pour se nourrir et pour subir toutes ses métamorphoses. Les naturalistes ont appelé ce lépidoptère, Phalène de la résine, *Phalœna resinana*. Elle a la singulière propriété de résister à l'action de l'essence de térébenthine, qui agit d'une manière si délétère sur les autres insectes.

Degeer a donné, l'histoire des galles résineuses du pin, qui sont habitées par des chenilles, dans les *Mémoires des Savans étrangers*, tom. 2, p. 474, pl. 17, fig. 6-7; et plus complètement dans ses Mém. sur les insectes, tom. 1, p. 473-495, tab. 33, f. 1-13; *Phalœna resinana*, Gmel., p. 2516, sp. 406.

Guettard, dans son x[e] Mémoire sur les glandes des plantes, *Act. Paris.*, 1756, *p.* 307-309, parle de ves-

sies dont les pins sont parsemés dans certains temps, aux environs de l'Aigle en Normandie, au Jardin du Roi, etc., et qui sont remplies d'une térébenthine claire.

Auraient-elles du rapport avec les galles résineuses signalées par Degeer? Le peu de détails donnés par Guettard ne me permettent point de prononcer. Les naturalistes de Normandie ou de Paris peuvent seuls vérifier l'observation de Guettard, puisqu'ils sont sur les lieux signalés par ce savant.

P. 778. Chapitre xxxvi. *De la Mouche nommée Bupreste.*

Lorsqu'une opinion erronée est admise dans la société, il est difficile de la détruire, lors même que les détails, auxquels elle donne lieu, facilitent la découverte de la vérité.

Paré, dans la circonstance présente, en fournit la preuve dans le passage suivant : « La Bupreste estant « mangée avec l'herbe, par les animaux paissans, les « fait mourir enflez comme tabourins, et pour cette « cause est appellée des pasteurs, enfle-bœuf... Cela « advient par les vapeurs, lesquelles s'eslevent des hu- « meurs liquéfiez et fondus par la vertu de leur ve- « nin. »

Les Anciens, ne soupçonnant pas que certains fourrages verts pouvaient produire la tympanite, ou l'empansement du bétail, attribuaient cet effet à un insecte avalé, sur lequel on a fait des recherches multipliées, dont le détail est consigné dans les *Mém. de l'Acad. de Dijon*, 1830, *p.* 351-357.

Dans certaines campagnes, l'empansement est attribué, mais bien à tort, aux *gogues* mis sur le compte

des sorciers. *Lettres sur la magie, par M. de St.-André*, *p.* 285-301.

Ces *gogues*, ou égagropiles, sont le résultat du feutrage des poils et des fibres ligneuses qu'avalent quelquefois les ruminans.

M. le marquis de Blosseville les dit produits par les paillettes plumeuses des plantes cynarocéphales. *Bull. Fér.*, 1826, *Sc. médic.*, *tom.* VIII, *p.* 128, *n°* 86.

La météorisation des animaux est uniquement produite par le fourrage vert, qui développe dans la panse, du gaz acide carbonique, du gaz hydrogène sulfuré, et suivant la *Biblioth. univ. de Genève*, 1827, *Sc. et arts*, *tom.* 34, *p.* 77-79, du gaz oxide de carbone, dont, est-il dit, la présence est une chose nouvelle.

On attribuait à un insecte un effet produit par des fourrages verts, à raison du mot Bupreste, employé originairement pour désigner un insecte et une plante.

Une confusion analogue est signalée dans la dissertation suivante :

Végétaux sur les insectes.

Fougeroux de Bondaroy a publié, en 1769, un *Mémoire relatif aux insectes sur lesquels on trouve des plantes*; je me suis occupé du même objet, et j'ai rédigé (8 *mai* 1833) une dissertation, dans laquelle je donne des éclaircissemens, sur les insectes et les plantes dont a parlé l'académicien de Paris.

Les rapports d'organisation générale, existant entre les végétaux et les animaux, ont sans doute déterminé beaucoup d'observateurs à faire des rapprochemens singuliers, mais peu justes entre ces deux sortes d'êtres; plusieurs même ont supposé que ces êtres pouvaient se transformer les uns dans les autres, témoins la mouche

végétante de Cayenne; la corne végétante dont nous avons parlé, *Act. Divion.*, 1818, et les opinions modernes des Allemands sur les conferves, dont l'animalité a été, dit-on, reconnue par quelques-uns d'entre eux.

Fougeroux de Bondaroy, un des membres de l'Académie des sciences de Paris, les plus actifs du siècle dernier, s'étant assuré que des végétaux pouvaient croître sur des insectes, a publié à ce sujet un Mémoire intéressant, inséré parmi ceux de cette compagnie, 1769, *p.* 467, *pl.* 4 *et* 5. Voy. *Act. Divion.*, 1819, *p.* 54.

Il commence par donner de longs détails sur la mouche végétante de Cayenne, et il rapporte des exemples nombreux en faveur de l'existence des clavaires, sur les larves et sur les chrysalides de plusieurs insectes.

Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à Cayenne pour trouver de ces sortes de productions : notre pays les offre quelquefois, et les botanistes nous ont fait connaître la *Sphæria entomorhiza*, Dick., et la *Clavaria militaris*, Linn., Sphérie militaire, Pers., comme se trouvant sur les cadavres des insectes. La première croît sur leurs larves mortes, et la seconde sur leurs chrysalides, qui offrent aussi quelquefois la Sphérie souple, *Sphæria alutacea*, Pers.

Pour appuyer son systême, Fougeroux rappelle les observations de divers auteurs sur les Sphéries, qui croissent sur les insectes morts; il y joint les siennes propres, et les confirme par de superbes gravures dans lesquelles sont représentées :

Pl. IV, f. 1. Une nymphe de cigale des Caraïbes.
f. 2. Une autre de la Martinique.
f. 4-10. Une Clavaire, *Clavaria sobolifera*,

Hill., sur des nymphes de cigales. *Clavaria militaris*, Linn.; *Sphæria militaris*, Pers.

Pl. v, f. 1-9. Une Clavaire sur des larves de scarabées. Sphérie à pédicule grêle, *Sphæria entomorhiza*, Dick.

Je suis surpris qu'avec des recherches aussi étendues, Fougeroux n'ait pas signalé l'*Isaria* (1) *speculatorum*, NOB., phénomène indiqué par quelques naturalistes, et entre autres par Linné. De Latourette l'a fait connaître dans le *Journal de physique*, 1773, *mars*, *p.* 223, *pl.* 11, *fig.* 1, où il dit, p. 225, n'avoir trouvé aucun indice de cette petite observation dans Linné. Cependant le savant suédois l'indique positivement par les mots : *Speculatoribus fronte notatis palpis duobus luteis.* Il regardait ces individus comme les commissaires chargés de choisir le local où devait s'établir l'essaim, c'est-à-dire la nouvelle colonie.

Sigaud de la Fond, *Dict. des merveilles de la nature*, 1802, *tom.* 2, *p.* 539, rapporte l'observation de La Tourrette et l'attribue à tort à Lecat.

Cette production se manifeste aux antennes des Abeilles, dont l'extrémité devient très-jaune, enflée, et ressemble à un bouton de fleur prêt à s'épanouir. *N. D. sc. n.* éd. 2, *t.* 1, *p.* 42. Ce sont deux corps jaunâtres, pulvérulens et antenniformes, accidentels, et produits, à ce qu'il paraît, par l'aggrégation successive et continuée dans le même sens de la poussière des étamines des fleurs. Il faut y joindre quelque autre cause, car cette

---

(1) *Isaria*. Réceptacle alongé, simple ou rameux, renflé, fibreux à l'extérieur, ou charnu et couvert de filamens saupoudrés de sporidies très-petites.

disposition assez régulière se fait remarquer sur plusieurs Apiaires, *Ouv. cit.*, *tom.* 2, *p.* 139, au devant de la tête desquelles on trouve quelquefois deux ou trois pédicules mous, jaunâtres, d'une ligne de long, et terminés par un bouton. *Ouv. cit.*, *tom.* 21, *p.* 445.

Pierre Borel, médecin du Roi, à Castres, a décrit depuis longtemps ce phénomène dans les termes suivans : « Apem vidi quasi serto Flosculorum coronatam, « adeo ut ejus oculi et os serto illo flavo tegerentur, « et nesciret quo tenderet; hanc accepi, et vidi (multisque illud ostendi), herbulam quasi sempervivum « minus, cum duodecim caudiculis è cranio apis ortum « duxisse; hanc adhuc servo, ut increduli convincan-« tur. » *Petr. Borelli hist. et observ. cent.*, p. 17.

Cette production, dont la nature est peu connue, mériterait de la part des naturalistes un nouvel examen. Il est à présumer qu'ils y reconnaîtraient les caractères d'un végétal cryptogame du genre Isaire. Cette production ne serait pas plus étonnante que la *mousse* des carpes, petites excroissances, sur la tête et sur le dos de ces poissons, semblables à de la mousse.

Déjà un naturaliste américain, Schweinitz, *Synops. fung. Carol.*, *sup.*, *p.* 100, parle d'un *Isaria Sphingum*, s'étendant sur le corps d'un Sphinx. Persoon décrit l'*Isaria crassa*, et Link l'*Isaria velutipes*, qui croissent l'une et l'autre le long des chemins, sur les chrysalides recouvertes de terre. Fougeroux rappelle la Plante Ver, décrite et figurée par Réaumur, *Act. Paris.*, 1726, *p.* 302, *pl.* 16, et il en reproduit la figure, *pl.* V, *fig.* 10, 11. En adoptant l'explication donnée par Réaumur, ce savant avait reconnu que l'échantillon envoyé par le Père Parennin, était une larve desséchée dans la racine, dont elle fait sa nourriture. L'état de

dessiccation n'a pas permis de reconnaître la plante à laquelle appartient cette racine ; seulement Réaumur s'est assuré que la larve était celle d'un lépidoptère.

Fort de plusieurs de ces observations, contre lesquelles on ne peut diriger aucune objection, Fougeroux s'occupe de faire connaître une « plante attachée « à une vraie Cigale de Cayenne. Ce Fungus, dit-il, « bien différent des précédens, est formé de longs filets « blancs et soyeux qui recouvrent tout le corps de l'in- « secte et le débordent d'environ sept à huit lignes « dessus et dessous le ventre de l'animal. *Pl.* v, *fig.* « 12, 13. J'ai encore observé cette même plante at- « tachée à un autre insecte, genre des Procigales. »

Fougeroux, conduit par l'analogie, s'est trompé : il a pris pour des Fungus, la matière laineuse, d'un blanc de lait, qui garnit l'abdomen de l'insecte, dans son état ordinaire. Cet insecte, non encore porté dans nos catalogues systématiques, a été désigné par Stoll, sous le nom de grande Cigale bigarrée, *Casp. Stoll, Cigales, p.* 43, *pl.* IX, *fig.* 45, et par moi, sous celui de *Lystra gigas*. Vall.

L'autre insecte, genre des procigales, vu par Fougeroux, est la *Cicada lanata*, Linn. *Lystra lanata*, Fabr., Cigale poulette, Stoll, *Cigales, p.* 46, *pl.* x, *fig.* 49; *p.* 47, *pl.* x, *fig.* 50.

On voit des figures de ces deux insectes dans le *Journal de physique*, 1772, *juin*, *p.* 201, *pl.* 1, *fig.* 1, 2, Lystra gigas; *p.* 205, *pl.* 1, *fig.* 3, Lystra lanata; où l'opinion de Fougeroux se trouve répétée.

On connaît un assez grand nombre d'insectes dont l'abdomen est garni de duvet ; sans parler de plusieurs Bombices qui l'emploient pour protéger leurs œufs, (*Bonbix dispar*, — *Lanestris*, — *Chrysorrhœa*, — *Auri-*

flua, etc.) il suffit de se rappeler certains pucerons, (*Aphis Ulmi*, — *Gallarum*, — *Bursaria*, — *Fagi*, *etc.*), plusieurs Chermes (*Chermes alni*), sans parler aussi de la *glande sébifique de l'oviducte*, petit appareil sécréteur, qui fait partie de l'organe génital femelle de tous les insectes ovipares en général, et qui fournit une humeur sébacée spéciale, destinée, lors de la ponte, à enduire les œufs du vernis qui les protège. *Act. Paris. extr.*, 1833, *tom.* IV, *p.* 321, 322.

J'appellerai l'attention sur les lames floconneuses d'un blanc de lait, disposées régulièrement sur le dos et à l'extrémité de l'abdomen de la *Dorthesia characias*, (insecte dont un local des environs de Dijon fournit assez d'échantillons, *Act. Divion.*, 1819, *p.* 40 ; n° 10,) décrit et figuré dans les *Annales de la société Linnéenne de Paris*, 1824, *p.* 285-292, *pl.* 12, et le *Bullet. de Féruss.*, 1825, *sc. nat.*, *tom.* 4, *p.* 146-148, n° 133.

Bien plus, nous avons en France la *Cigale à ailes transparentes*, Geoffr., *ins.*, *tom.* 1, *p.* 415, *sp.* 1. *Cicada nervosa*, Linn., dont la tarrière est accompagnée de chaque côté d'un gros flocon de matière cotonneuse très-blanche, qui se laisse facilement enlever, suivant *Degeer, Ins.*, *tom.* 3, *pl.* 12, *fig.* 3.

Les femelles du *Cixius 5-costatus*, Dufour, ainsi que celles de plusieurs autres fulgorelles, présentent, à l'extrémité de l'abdomen, surtout à l'époque de la gestation, un paquet souvent assez grand, non pas d'une bourre, ce qui suppose des brins enchevêtrés, mais de filamens blancs comme la neige, et superposés longitudinalement. *Act. Paris.*, *extr.*, 1833, *tom.* IV, *p.* 354.

Linné, *Faun. suec.*, 895, donne à sa *Cicada leporina* un abdomen terminé par un duvet laineux ; aussi

Schranck, *Insect. austr.*, *p.* 260, *sp.* 501, dit-il de cette espèce, *Larva lanâ recurvatâ candidissimâ instruitur.*

Une autre Cigale étrangère, la *Cigale phalénoïde verte,* Stoll., *Cigal.*, *p.* 50, *pl.* XI, *fig.* 54, a aussi l'abdomen garni et terminé par une matière blanche laineuse. Ainsi, parmi les Cigales, il en est un certain nombre dont l'abdomen est terminé par des filets soyeux. Cette disposition, jointe à d'autres caractères, a engagé Fabricius à en faire un genre, sous le nom de Lystre, *Lystra.* Les femelles de ces insectes ont, à l'extrémité postérieure de leur abdomen, des paquets de filets cotonneux très-blancs, dont il paraît qu'elles enveloppent leurs œufs.

Tous ces détails fournissent la preuve de la véritable nature des productions, prises pour des *Fungus* par Fougeroux, et nous donnent la certitude qu'elles sont inhérentes à l'insecte. Elles sont entièrement différentes de celles dont nous allons parler.

Sur les animaux noyés, tels que des Mouches, des Coléoptères, etc., on voit la *Pusilline,* Bory, formée de filamens simples. Elle est représentée par des micrographes sur des mouches ou autres insectes noyés. Le caractère de la simplicité des filamens ne permettra pas de confondre la *Pusilline* avec le *Pithyum,* Nees, dont les filamens rameux naissent aussi sur des corps organisés en putréfaction, submergés, et auquel je serais tenté de rapporter le *Byssus aquatica,* Gmel., 2, p. 1396, sp. 20. Lyngbye voyait, dans la Pusilline, une Vaucherie.

Carus a donné, *Nov. Act. Acad. nat. cur.*, *vol.* 2, *p.* 493, des observations sur les genres d'algues et de

moisissures qui croissent sur les animaux morts et submergés.

Defay, *la Nature considérée dans plusieurs de ses opérations*, *p*. 81, a publié un Mémoire sur des Mouches végétantes trouvées, aux environs d'Orléans, au mois d'octobre 1780. Ces Fungus étaient l'un, sur une Phalène recouverte de terre; l'autre, sur une chrysalide de Phalène.

Il a trouvé chez un insecte à ailes nues, de l'espèce des grosses Mouches communes (indication trop vague pour amener une détermination), le corps couvert d'une sorte de *Bissus* blanc, à l'exception des ailes. Il a vu aussi, dans la mousse, au pied de quelques chênes, un bouclier jaune à taches noires (*Silpha 4-punctata*, Linn.), et quelques Tenebrions à stries lisses (*Tenebrio molitor*, Linn.), couverts en plusieurs endroits du même *bissus* blanc.

Pollini, *Viaggio al lago di Garda et al monte Baldo*, a décrit une espèce de Bisse qui paraît sur les articulations des insectes coléoptères, et que l'auteur a nommée, à cause de cette particularité, *Dematium coleopterorum*.

D'après le rapprochement de ces observations, il me paraît que Defay et Pollini ont parlé de la même substance.

Persoon, sous le nom de *Racodium entomogena*, parle du Sporotrichum dense, *Sporotrichum densum*, Link., qui forme sur les insectes morts de petits gazons ou coussinets de deux à trois lignes de diamètre, épais, limités, assez fermes, quoique un peu élastiques, d'un blanc qui se change en jaunâtre.

C'est à notre savant confrère, M. Persoon, à déter-

miner si son *Racodium entomogena* est le même végétal que le *Dematium coleopterorum* de Pollini.

La petitesse de ces plantes, leur aspect différent suivant leur âge, rendent très-difficiles les déterminations par d'autres personnes que par les auteurs même des descriptions. Aussi ne serai-je point surpris de voir plusieurs de ces végétaux ramenés dans le genre isaire.

Au surplus, le but de la présente dissertation était de relever l'erreur avancée par Fougeroux de Bondaroy, dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, et de démontrer que la matière laineuse d'un blanc de lait, située à l'extrémité de l'abdomen de la Lystre géante, *Lystra gigas*, Nob., *grande Cigale bigarrée*, Stoll., n'était point une production végétale, mais bien une production animale, résultat de l'organisation de l'insecte.

Quant aux autres plantes cryptogames citées dans cette Dissertation, je les ai désignées par les noms scientifiques, au moyen desquels les naturalistes pourront s'entendre et éviter les équivoques inévitables, suite des indications vagues et de la négligence à signaler les différences caractéristiques.

Sur le Papillon à tête de chenille, décrit par Muller.

Avant que la théorie des monstruosités eut été éclaircie par les naturalistes modernes, et réduite en corps de science par M. Geoffroi St.-Hilaire, chaque phénomène, qui s'écartait de l'état ordinaire, était regardé comme une déviation aux lois de la nature, et comme un écart dont on ne se rendait aucune raison. On se contentait d'enregistrer le fait, de le regarder comme l'annonce

des plus grands malheurs, et souvent de vouer à l'exécration les productions anormales dont on était témoin.

Depuis qu'une attention plus soigneuse a été donnée à l'observation des lois de l'organisation, tous les faits de monstruosité ont été classés et considérés, à juste titre, comme des confirmations de la constance et de l'invariabilité des lois organiques.

Une des observations les plus singulières est celle donnée par Muller, et insérée dans le recueil des *Mémoires des Savans étrangers*, sous le titre de *Papillon à tête de chenille. Act. Paris., extran., tom.* 6, *p.* 508. Muller l'a appelé *Phalæna noctua heteroclita.*

J'ai déjà parlé de cette singulière Phalène, *Act. Divion.*, 1820, *p.* 394, dont l'histoire se trouve encore dans le *Naturforscher*; elle est répétée par Bonnet, *Contemplation de la nature*, IXᵉ *part., chap.* V, *éd.* 4, *tom.* 2, *part.* II, *p.* 29, *à la note.*

Villers (*Entom., tom.* 2, *p.* 269, *p.* 331) doute, mais à tort, de l'observation de Muller : le témoignage en histoire naturelle de ce dernier savant ne peut pas être suspect.

Villers attache, il est vrai, à la présence des antennes chez les lépidoptères, une grande importance ; aussi dit-il : *Phalæna, sine antennis, esset naturæ incredibilis aberratio ; dubium igitur legitimum.*

Mais Villers aurait dû se rappeler qu'il n'est pas plus surprenant de rencontrer un insecte sans antennes, que de rencontrer parmi les animaux vertébrés, des individus anencéphales et même acéphales. La Phalène femelle, décrite par Muller, est une monstruosité peut-être plus fréquente qu'on ne le pense ; et la difficulté

de la rencontrer ne doit pas la faire rejeter (1). S'il était possible de voir tous les individus de *Bombyx Vinula* (car c'est à cette espèce qu'appartient la monstruosité observée par Muller), peut-être en rencontrerait-on de pareilles. Ainsi on doit admettre l'observation de Muller ; elle est un jalon pour des observateurs subséquens.

Cette Phalène à tête de chenille rappelle une autre monstruosité signalée par Réaumur, *Act. Paris.*, 1747, *Hist., p.* 52, sous le titre : *Carpe dont la tête est prolongée en bec d'oiseau.*

En lisant la courte description donnée par le secrétaire de l'Académie des sciences de Paris, en la comparant à la description et à la figure donnée par Rondelet, *de Piscibus lacustrib. lib., cap.* VII, *p.* 154, sous le titre *de Cyprini mira specie,* où on lit : *Rostrum satis*

---

(1) Cette note était rédigée depuis longtemps, lorsque j'ai trouvé dans le *tome* 3 des *Annales de la Société entomologique de France,* une *Notice, sur quelques monstruosités entomologiques, par M. Doumerc.* Je signalerai seulement celle relative à la monstruosité des deux antennes d'une espèce de Bourdon (*Bombus agrorum*). Le 3e article était plus long, et les autres ne sont qu'au nombre de sept. Voy. l'*Institut,* 1834, *p.* 203, *p.* 80.

M. Audouin met sous les yeux de la Société entomologique de France, un *Cebrio gigas* qui présente une atrophie à l'antenne gauche. L'*Inst.*, 1834, *p.* 121. M. Doumerc parle d'un *Carabus auratus* qui porte une antenne bifurquée. *L'Instit.*, 1834, *p.* 80.

Si le *Cebrio gigas* a présenté à M. Audouin une antenne atrophiée, la *Bombyx vinula* a bien pu en présenter deux à Muller.

longum sed obtusum, on reconnaît que Réaumur et Rondelet parlent de la même monstruosité, à front très-bombé et à museau très-court, représentée grossièrement par Aldrovande, *Monstro. historia*, p. 352, sous le titre *Monstrosus Cyprinus*, qui l'a décrite *p.* 351, et qui en avait d'abord parlé *p.* 142, sous le titre : *Piscis humano capite insignitus*. Cette variété de carpe à tête monstrueuse et museau difforme, est mentionnée dans le Journal des Savans, 1697, p. 206 : elle a occupé d'une manière spéciale Hamberger, dont Haller, *Bibl. anatom., tom.* 2, *p.* 62 *et p.* 191, a dit : de *Cyprino monstroso* numerosa *programmata*, 1748, 4°.

Cette monstruosité paraît ne pas être rare dans certains pays. On lit en effet dans les *Observation. zoologicæ* de Jean Hermann, *p.* 317 : *Cyprinus carpio, naso retuso, fronte gibba, haud rarus, quotannis reperitur. Habeo in Cyprino vulgari et in macrolepidoto. Plerumque est fronte valde convexa, sulco inter frontem et nasum. Sed reperi quoque fronte tantum declivi.*

Tous les ichthyologistes modernes ont parlé de cette monstruosité, *Act. Div.*, 1820, *p.* 390, rangée sous trois chefs : 1° *ore elongato ;* 2° *sincipite retuso ;* 3° *fronte retusa*. Cuvier la désigne sous le nom de : *Monstruosité à front très-bombé et à museau très-court*. Voy. son *Règne animal*, 2ᵉ *édit.*

Quoique cette monstruosité soit moins anormale que celle de la Phalène sans antennes, j'ai cru devoir l'en rapprocher, sauf à en tirer les conséquences convenables; aussi à une époque où l'on a, sur les monstruosités, des idées plus complètes, plus appropriées à l'état de la science, il est important de comparer les faits pour en reconnaître les causes.

Ainsi, dans le premier on voit une tête de lépidop-

tère (1), dont les antennes ne se sont point développées par suite de leur atrophie dans le corps de la chenille; et dans le second, une difformité dans la tête d'une carpe, par suite d'une aberration dans le système nerveux et dans le système sanguin dirigés sur la face du poisson.

On a rangé parmi les monstruosités, des êtres fort réguliers, ou d'autres êtres réels mal examinés, 3 *juillet* 1833. Ainsi le prétendu veau écaillé de Frezier, *Act. Paris.*, 1722, *Hist.*, *p.* 21, § IV, est simplement le Tatou Peba, *Dasypus Peba* du *Dict. des Sc. nat., tom.* 52, *p.* 317. Les Lièvres cornus sont uniquement fondés

(1) Il faut bien distinguer cette Phalène à tête de chenille, des monstruosités factices dont on leurre quelquefois les amateurs. C'est ainsi que M. Poey, membre de la Société entomologique de Paris, dit avoir vu, dans une collection, le Papillon Ulysse hermaphrodite (*). Ce prétendu hermaphrodisme consistait en ce que l'individu avait d'un côté les ailes du mâle, et de l'autre celles de la femelle. Celui qui l'avait fabriqué avait eu la ruse d'enlever l'abdomen d'une femelle, pour le remplacer par celui du mâle. *Annal. de la Société entomologique de France*, *tom.* 1, *p.* 94, (1).

Cette fraude rappelle celle du Renard armé. *Act. Div.*, 1829, *p.* 158.

La Lithosie hermaphrodite, *Aurita* ♂ d'un côté, et *Ramosa* ♀ de l'autre, communiquée à M. Boisduval, par M. Anderegg, chasseur de Brigg, en Valais, et mentionnée dans l'*Institut*, 1834, *p.* 121, ne serait-elle pas dans le cas du *Papillon Ulysse hermaphrodite*, cité plus haut?

(*) C'est sans doute à raison de cette espèce qu'on dit : *Bullet. Feruss.*, 1831; *Sc. méd.*, *t.* XXIV, *p.* 291 : Beaucoup de lépidoptères ont offert des hermaphrodites.

sur des portions de crâne de chevreuil ; le Rènard armé est une mystification faite au bon Duhamel avec un crâne de chien déformé. *Act. Divion.*, 1829, *p.* 158, etc., etc.

Cri ou Stridulation du Papillon tête de mort (1).
(28 Août 1833.)

Cet insecte est encore un de ceux dont se sert la superstition pour alarmer les pauvres d'esprit : le cri qu'il fait entendre, le dessin funèbre placé sur son corcelet, ont contribué à faire regarder cet insecte comme un messager de tristesse. Réaumur, *Mém., Ins., tom.* 2, *p.* 289-296, en a donné une histoire, accompagnée de l'explication de la cause du bruit manifesté par cet insecte ; il l'attribuait à tort au frottement de la trompe contre les deux lames mobiles et dures entre lesquelles elle est logée, c'est-à-dire contre les palpes. M. Lorey, notre confrère, en a donné une autre explication rapportée par Latreille : Il attribuait ce phénomène à « l'air qui s'échappe par une trachée qui existe aux « deux côtés de la base de l'abdomen, et qui, dans l'é- « tat de repos, se trouve fermée par un faisceau de « poils très-fins, réunis par un ligament qui prend « naissance sur les parois latérales et internes de la « partie supérieure de l'abdomen, lequel faisceau se « dilate par la divergence des rayons qui le composent, « en formant un petit soleil ou astérique fort joli. » *Nouv. Dict. hist. nat., édit.* 2, *tom.* 32, *p.* 23-24.

---

(1) Bernardin de Saint-Pierre, *Harmonies de la nature*, *tom.* 2, *p.* 26, appelle *Haie*, à cause de son cri, le Sphinx tête de mort.



Passerini dit que l'appareil signalé par M. Lorey n'existe que chez les mâles; cependant les deux sexes manifestent la stridulation. *Ann. Sc. nat.*, 1828, *tom.* XIII, *p.* 332.

Latreille, dans le *Règn. anim. par Cuvier, tom.* V, 1829, *p.* 390, dit : « Selon M. Passerini (*Ann. Sc.* « *nat.*, XIII, 332), le siége de l'organe produisant ce « cri est dans l'intérieur de la tête. »

Il ne parle aucunement de l'opinion très-probable de Chabrier, insérée dans les *Mémoires du Mus. d'hist. nat., tom.* 8, 1822, *p.* 374, *pl.* 18, *fig.* 9-10.

Un naturaliste de Bordeaux attribue le cri du *Sphinx Atropos* à l'action des muscles sur deux corps cornés, dans l'intérieur et aux deux côtés de la tête. *Act. Linn. Burdig., tom.* 5, *p.* 120.

M. Chabrier, dans un savant *Essai sur le vol des insectes*, dit, p. 372 : « Les Lépidoptères sont les seuls « où la base des ailes supérieures et la partie scapu- « laire du tronc alifère, soient protégées par deux « écailles considérables en forme d'épaulettes. » Dans la fig. 9, où est représenté le Sphinx épervier, les lettres *e e* indiquent les écailles en forme d'épaulettes qui couvrent la partie scapulaire du tronc et la base des ailes. Dans la fig. 10, il a représenté l'intérieur de la moitié latérale du tronc alifère du *Sphinx Atropos*, sans en donner une explication détaillée et satisfaisante. Il dit dans le texte : « La cause du cri est dans deux « ouvertures rondes et nues, situées une de chaque « côté du tronc, au devant des bases des ailes posté- « rieures et dans le haut des membranes qui unissent « les deux segmens alaires. » « M. Chabrier a vu une « membrane, semblable à une paupière, ouvrir et fer- « mer ces ouvertures pendant que l'insecte faisait en-

« tendre son cri. Ces ouvertures ne se retrouvent point « chez les autres espèces du même ordre. » *Mém. Mus. cit.*, *p.* 374.

Dès 1782, M. de Johet avait fait connaître la véritable cause de la stridulation du Sphinx tête de mort. « L'air, renfermé sous les écailles (1) concaves, *pl.* CVI, « *n°* 154, *l. m.*, formant épaulettes, chassé avec force « par le mouvement des ailes du Sphinx, cause seul le « bruit qui fait l'objet des recherches. » *Ernst, Papillons d'Europe*, *tom.* III, *p.* 84-85, *pl.* CVI.

Il est bien surprenant que Latreille, et l'auteur de

(1) Le *Sphinx atropos* n'est pas le seul lépidoptère doué de la stridulation. On l'observe aussi dans l'*Ecaille pudique* de Godart. M. de Villiers (de Chartres) l'a remarquée dans ce dernier insecte, *Chelonia pudica, Phalæna Bombyx pudica,* Fab., Gmel., p. 2419, sp. 516, aux environs de Montpellier; il l'attribue avec juste raison à deux espèces de timbales, situées de chaque côté de la poitrine, à la naissance des ailes inférieures. Voyez la Notice curieuse, insérée par ce savant, dans les *Annales de la Société entomologique de France*, 1832, *tom.* 1, *p.* 203, *pl.* 6, *fig.* 9, a. b.

L'observation de M. de Villiers confirme l'explication donnée par M. de Johet.

M. de Villiers a trouvé, sur le *Chelonia pudica*, un organe de stridulation propre aux deux sexes, mais plus développé dans les mâles, qui, comme on le sait, volent plus que les femelles. Cet organe est analogue à celui des Cigales, et se compose d'une peau fort mince, laquelle, par les mouvemens des muscles de l'aile, refoule l'air contenu dans le corselet et produit des vibrations qui se font entendre d'assez loin. *Société entom., Résumé* 1830, *p.* 11.

l'article Sphinx, *Dict. Sc. nat., tom.* 50, n'aient mentionné ni l'opinion de De Johet, ni celle de Chabrier, et qu'ils n'aient point parlé des singulières écailles, formant épaulettes, sur le *Sphinx Atropos*. Il suffit en effet d'insinuer une épingle près de la base des ailes supérieures, pour rencontrer et soulever, au-dessus du point d'insertion de chacune d'elles, une écaille coriace, bordée de poils, et recouvrant la partie scapulaire du thorax. Cette écaille est tellement recouverte de poils qu'on n'en soupçonnerait pas l'existence, si on n'était pas prévenu : aussi Réaumur, toujours si exact et si minutieux dans ses descriptions, n'en a-t-il pas parlé. Mon fils, étudiant en médecine, qui me l'a fait connaître, et M. Bonier, notre correspondant, qui depuis long-temps la connaissait, ne l'ont découverte que par hasard. En soulevant cette écaille, formée par une membrane lisse en dedans, on voit qu'elle recouvre une cavité assez profonde, dans laquelle se trouve un organe analogue à celui des cigales, ou plutôt à celui de la Sauterelle porte-selle, *Locusta ephippiger*, Gmel., p. 2069, sp. 112; Gron. Zooph., p. 177, sp. 655, et dont le jeu est sans doute le même.

Le Sphinx Atropos est connu depuis long-temps. Aldrovandi, *Ins.*, *p.* 266, *tab.* 1, *fig.* 1-2, parle de sa larve; et *p.* 237, *fig.* 3, il donne de l'insecte parfait une figure méconnaissable, mais dont on ne peut douter; car dans le texte, il dit : *In tergore, macula, humanum quodam modò cranium, anterius exprimens*. P. 761, il donne une autre figure grossière du même insecte, sous le nom de *Papilio ventricosus*, dont il dit : *Cùm volat, vehementer obstrepit.* On ne peut caractériser d'une manière plus expressive la stridulation du Papillon tête de mort.

Kircher, *Mund. subter., p.* 360, sous le titre : *In papilione imaginem Salvatoris nostri, ita affabrè depictam reperi, ut pictoris manu delineata videretur,* a donné une figure détestable du Sphinx tête de mort, dont la larve est indiquée par Jonston, *Thaumaturg. Admir. exsang., cap.* 1, *p.* 396, dans la phrase suivante : *In solani foliis, vermis viridi et croceo colore distinctus, cornu in fronte gerens, digiti longitudine, provenire cernitur.* Dans ce passage, Jonston a pris l'anus de la larve pour la tête, parce qu'il supposait qu'une corne ne doit jamais orner que le front. Cardan, Mouffet, entraînés par l'analogie de la situation des cornes chez les animaux ruminans, ont commis la même faute.

Quelques entomologistes seront peut-être portés à regarder les plaques écailleuses comme des rudimens d'ailes : alors le Sphinx Atropos en aurait six, et sous ce rapport, il aurait une sorte de ressemblance avec la *Phalœna hexapterata*, Fab. *Gmel., S. N., édit.* XIII, *tom.* I, *p.* 2475, *sp.* 725, représentée par Kleemann, *apud Rœsel, addit. tab.* XIX, *fig. a. b.*; décrite par Degeer, etc. ; mais dans cette dernière, ce sont les ailes inférieures qui sont doubles à leur base. Ce rapprochement prouve la nécessité de poursuivre des recherches sur les deux lépidoptères dont nous venons de parler.

Vénérie.

Le travail auquel je me suis livré sur plusieurs mollusques (V. ci-dessus, p. 48 et suiv.), m'a conduit à retrouver l'objet désigné par Pline sous le nom de Vénérie (24 *avril* 1833), dans les termes suivans : *Navigant ex his Veneriæ, præbentesque concavam sui partem et auræ apponentes, per summa æquorum velificant.* Plin., Hist. nat., lib. IX, cap. XXXIII. Ce texte est cité par Aldro-

vandi, *Testac., p.* 365, c., en parlant de la navigation des Nérites.

« Les coquilles appelées Vénéries, voguent sur la « surface de la mer, en tournant du côté du vent leur « partie concave. » *Pline, Hist. natur., trad. de Poinsinet, tom.* 3, *p.* 665.

Ce passage ne peut point être rapporté à l'Argonaute, *Argonauta argo*, Lin., parce que Pline venait de parler de ce singulier coquillage dans le XXIXe chapitre du livre IX. Ce n'est pas l'Ianthine dont la couleur aurait été signalée. On peut encore moins l'attribuer aux Velelles et aux Galères, Médusaires dépourvues de test; et certainement Pline voulait parler d'une coquille. Je suis parvenu à la reconnaître dans le zoophyte désigné, pour la première fois par Bohadsch, sous le nom de Méduse mantelée, *Medusa palliata*, Bohadsch, *de quibusd. animal. marin., p.* 135, *pl.* XI, *fig.* 1; et mentionnée en note, par Gmel., *S. N., éd.* XIII, *tom.* 1, *p.* 3156, qui demande à quel genre elle appartient.

Il existe dans la Méditerranée une coquille, désignée sous le nom de *Nerita stercus-muscarum*, recueillie par M. Bertrand Geslin, dans la mer Adriatique. *Dict. Sc. nat., tom.* 34, *p.* 254. Cette coquille, ainsi que beaucoup d'autres, sert de logement à des Pagures (*Vulg.* Bernard l'hermite). Mais outre cet hôte étranger, elle reçoit souvent un autre parasite, parfaitement décrit et figuré par Bohadsch. Ce zoophyte, orbiculaire, offre de nombreux tentacules, petits et cylindriques : il a une bouche oblongue, entourée de longs filamens très-blancs, près de laquelle est un petit tuyau cylindrique faisant les fonctions d'un anus. Il est pourvu d'un manteau dont le bord adhère à la lèvre interne de la coquille ombiliquée, blanchâtre, marquée de points

rouges. Lorsque ce zoophyte est dans l'eau, le manteau est développé comme une voile; mais il s'affaisse lorsque l'animal est hors de l'eau. Le développement du manteau donne à ce zoophyte la faculté de flotter dans la mer; aussi au mois d'août, est-il fréquemment saisi par les filets des pêcheurs.

Bohadsch signale la différence qui existe entre sa *Medusa palliata* et la *Velella* décrite et représentée avec soin par Fabius Columna, *Aquat. et terrest. observ.*, *p.* xx, *cap.* x, et désignée sous le nom d'*Armenistari* par Marcus Carburi, et plus tard, sous celui d'*Arménistaire* par Dana, Piémontais, *Journ. Phys.*, 1771, *août*, *p.* 182, *pl.* 1, *f.* 1-2, enfin appelée aujourd'hui *Velelle mutique*, *Velelle bleue*.

Si l'on veut avoir la signification d'*Armenistari*, employé par les Grecs modernes pour désigner les animaux qui nagent sur la mer en déployant une membrane comparée à une voile, il suffit de recourir à Aldrovandi; on y lit : *Nauplii sive Nautili secunda species à Græcis, nunc* (si Constantino credimus) ἀρμενιστάρι (voilier) *nominari, à velo, ut ait, quod navigando erigit. Velificatur enim* (inquit) *more navium, protensa ac sublata membranula sive tunica.* Aldrov., de Testac., p. 263, D. *Armenistari à velo quod navigando erigit concha.* Op. cit., p. 265, D.

Dès 1732, La Condamine a décrit et figuré la Velette, dont le nom vient du provençal *vele* pour voile. *Act. Paris.*, 1732, *p.* 320; *pl.* 18, *fig.* 3-5. Il croyait, mais à tort, en avoir parlé le premier. Desaucourt dit de même, sans fondement : « Je ne sache que M. de La Condamine qui ait décrit la Velette. » *Encycl.*, *in-fol.*, *tom.* xvi, *p.* 877, *b.* Ces deux auteurs ne connaissaient point le travail de Fabius Columna.

En résumant tout ce qui précède, je fais connaître que la *Medusa palliata* de Bohadsch, *Velelle tentaculée*, Bosc. *Nouv. Dict. Hist. nat.*, *éd.* 2, *tom.* 35, *p.* 336; appelée *Actinia Carciniopodos* par Otto, dans les *Act. Leopold. nat. cur.*, *tom.* XI, *p.* 3, *tab.* 40; indiquée sous le nom d'*Actinie Carciniopode*, dans le *Dict. des Sc. nat.*, *tom.* 60, *p.* 292, sans aucune description, est la *Vénérie* de Pline, c'est-à-dire la Natice chiure de mouche, occupée par le zoophyte décrit, pour la première fois, par Bohadsch. En effet la Velelle, *Urtica marina soluta rarior*; Velella *dicta* de Fabius Columna; et la Galère ou Frégate, *urtica marina soluta purpurea, oblonga*; *Cirris longissimis* de Sloane, *Jamac.*, *vol.* 1, *p.* 7, *tab.* 4, *f.* 5; Adanson, *Voyage au Sénégal*, *p.* 129; *Medusa caravella*, Gmel., p. 3156, sp. 21; *Medusa utriculus*, Gmel., p. 3155, sp. 20; *Holothuria Physalis*, Gmel., p. 3139, sp. 4; *Holothuria Thalia*, Gmel., p. 3139, sp. 5; *Physallide pélagique*, Lamk.; *Physalide Lamartinière*, Dict. Sc. nat., tom. 40, p. 132, (Tous ces noms appartiennent au même animal observé à divers âges, *Ency.*, *Vers*, *t.* 2, *p.* 619, *sp.* 1.) n'offrent point les caractères attribués par Pline à ses Vénéries, et jouissent d'ailleurs de la propriété urticante, dont on ne parle pas à l'occasion de la Vénérie, *Medusa palliata*, Bohadsch (1).

---

(1) Cet auteur si exact a décrit à tort comme Hydatides, *Anim. marin.*, *p.* 143, la grappe d'œufs de Raie représentée par Rondelet, *Piscib.*, *lib.* XII, *cap.* IV, *p.* 342, et bien caractérisée par ce naturaliste. Voici le passage de Bohadsch :

« *Hydatides* itaque potius vesiculas à Cl. Ruychio observatas dicerem, atque etiam nihil aliud fuisse censerem

Orbiculites.

Ces formes régulières et concentriques de la Silice, observées par plusieurs naturalistes, figurées par Macquart, *Essais de minéralogie*, *p.* 3-40, *p.* 567, *pl.* 1, *fig.* 1, 3-6, qui les appelle Calcédoine en couches ou stries concentriques, ont été examinées de nouveau par l'observateur, 13 *juin* 1832, dont le travail est inséré dans les *Act. Div.*, 1833, *p.* 5. A la suite de cette note, je suis entraîné à en placer d'autres, pour indiquer *deux couches virgulaires* que j'ai remarquées, l'une au commencement de la Vau de Gevrey. *Act. Divion.*, 1833, *p.* 24, *p.* 89 (2), et l'autre dans le vallon de Messigny. Cette dernière est très-apparente à la terminaison supérieure du premier sentier, à droite, qui coupe, pour abréger, le chemin de la fontaine de Jouvence. Cette couche s'étend sur un espace assez vaste; elle se trouve à mi-côte, tandis que la couche virgulaire de la Vau est au pied de la montagne. J'ai pensé devoir signaler ces différences aux géologues.

On désigne sous le nom de virgulaire une couche composée presqu'uniquement de *Gryphæa virgula*. D. F.

---

ovula illa, quæ Jonstonus (de Piscib., tab. XII, fig. 4) super ovo Rajæ depicta exhibet. *Bohadsch, de Anim. marin.*, *p.* 142, 143.

Si l'auteur eût consulté l'*Histoire des Poissons de Rondelet*, il aurait reconnu que la figure donnée par Jonston n'était que la copie de la figure originale donnée par l'ichthyologiste français; et il se serait assuré par le texte que cette masse de globules de diverses dimensions était l'ovaire de la Raie, extrait du corps de ce poisson, comme le dit expressément Rondelet.

Dans l'une des deux que j'ai signalées, celle de la Vau, on trouve plusieurs pétrifications, dont des échantillons, envoyés à M. De France, ont été déterminés par ce savant, de la manière la plus obligeante; les valves de petite huître appartiennent à la *Gryphœa virgula* D. F. (1).

L'Astérie colomnaire est une portion de tige de *Pentacrinite*; l'anneau du mamelon d'un Echinite est, suivant M. De France, un petit Oursin, auquel il manque la bouche et l'anus. « On en trouve, écrit-t-il, « beaucoup, à-peu-près semblables, à Doué en Anjou. « On en fait des colliers pour les enfans. » *Lettre du 16 novembre* 1833.

La Térébratule est celle appelée par Sowerby, *Terebratula media*.

Schiste avec empreinte de Papillon nocturne.

Ramener à leur véritable détermination les objets, décrits par les savans qui nous ont précédés, est un des buts de la science; aussi Linné et Cuvier n'ont jamais manqué de rapporter, aux connaissances positives et à leurs travaux, une partie de ceux des naturalistes qui les avaient précédés. Ayant fréquemment trouvé dans les Recueils des Sociétés savantes, dépôts où l'on

---

(1) « Le nom de *Virgula*, que j'ai donné à cette Gry-« phée, dit M. De France, a fait fortune, et a été si bien « adopté par les conchyliologistes et les géologues, que ces « derniers ont donné le nom de *Couche virgulaire* à celle « qui contient ces gryphées, et qui se retrouve dans beau-« coup d'endroits, tant en France qu'ailleurs. » *Lettre du 16 novembre* 1833.

… ments reçus en

Orbiculites. … j'ai cherché à les

Ces formes régulières et concen… 1833, à quelques
observées par plusieurs naturali… appuyer son opinion,
quart, *Essais de minéralogie* … *tom.* v, *p.* 379
fig. 1, 3-6, qui les appell… corne (animal fabuleux
stries concentriques, ont … par suite des vertus mer-
l'observateur, 13 *juin* … cornes, aux sabots, aux dents
dans les *Act. Div.* …), rappelait le Renard armé,
note, je suis entr… *Act. Paris.*, 1743, *p.* 191, *pl.* 6.
quer *deux couc*… faire observer que Guettard ignorait
au commence… prétendu Renard armé, c'est-à-dire d'une
1833, *p.* … préparée artificiellement pour tromper les
Messigr… et même les naturalistes, *Act. Divion.*, 1829,
naiso… dont un assez grand nombre a été dupe. Il ne
po… faut pas s'en étonner, puisque de nos jours même, les
… marchands d'histoire naturelle ne craignent pas de
vouloir tromper les naturalistes les plus instruits, ainsi
que le prouve l'anecdote suivante :

« *Un* marchand, en qui j'avais eu jusqu'alors pleine
« confiance, dit Cuvier, *Recherches sur les ossemens*
« *fossiles*, 3ᵉ *édit.*, *tom.* *p.* , et qui est mort
« maintenant, a cherché un jour à me tromper en
« me présentant une dent d'éléphant d'Afrique qu'il
« avait encroûtée de marne, et même je sais qu'il a été
« plus heureux dans sa supercherie auprès d'une au-
« tre personne ; et que ce fossile artificiel est déposé
« dans un certain cabinet, où peut-être dans quelques
« années on voudra le présenter comme une preuve
« en faveur de cette seconde espèce d'éléphant ; mais
« il sera toujours aisé de reconnaître la vérité au sim-
« ple aspect de sa cassure. »

Dargenville, *Oryctologie*, *p.* 373, avait déjà dit :

tifice, en fait d'histoire naturelle, n'est que
...t employé, et l'on ne peut assez s'en défier.
...eu profité de la crédulité de quelques cu-
...isant passer pour une coquille rare, des
...che d'une Baie bien évidée, coloriée
...odée avec de la gomme. On vient
...n imposer au sujet de quelques coquil-
...apportés d'Angleterre, que l'on avait joints
...s fossiles rares, tels que l'oreille de mer ; on en
... formé avec de la gomme un groupe très-bien ar-
rangé, couvert d'une couleur blanche ou d'un lait de
chaux.... Les Hollandais peignent les coquilles, et y
ajoutent des couleurs brillantes que la nature leur a re-
fusées ; ils emploient à cet effet un noir passé à la lampe,
qui ne s'efface point. On peut découvrir cette ruse en
mettant ces coquilles dans l'eau chaude. »

Cette note de Dargenville, prouve que de tous les temps, on a été exposé à être trompé par des marchands d'objets d'histoire naturelle.

Guettard lui-même, par suite d'un préjugé fondé sur un calembourg, a été la dupe des ouvriers qui lui ont apporté un *crapaud incrusté de plâtre*, trouvé, lui a-t-on dit, dans un mur. Voyez à ce sujet les *Act. Div.*, 1825, *pl.* 46. Dans beaucoup de circonstances il a avancé des opinions fort extraordinaires. Ainsi, par exemple, il donne la gravure de « l'empreinte d'un « papillon nocturne qui s'est moulé sur une mauvaise « ardoise d'un brun rougeâtre des environs du lac « Champlain. » *Act. Paris*, 1752, *p.* 350, *pl.* 11, *fig.* 2. D.

Dargenville, *Oryctologie*, *pl.* 21, *fig.* 2, représente une « ardoise de Mansfeld avec deux papillons bien « formés. »

Un examen plus attentif aurait appris à Guettard et à Dargenville que l'empreinte dont ils parlent, n'était pas celle d'un papillon, mais bien celle d'une coquille bivalve, comparée, par l'amour du merveilleux, aux ailes d'une Phalène.

L'étude des pétrifications, aujourd'hui plus avancée, nous permet de déterminer l'échantillon signalé par Guettard; il appartient à la Strophomène rugeuse, *Strophomenes rugosa*, Rafin., dont une figure se voit dans l'*Atlas* du *Dict. des Sc. nat., Conchyol., pl.* 75, *fig.* 2.

Plusieurs pétrifications de bivalves ont été méconnues par les premiers observateurs; quelques-unes ont été prises pour des becs d'oiseaux. Cuvier, *ossem. foss.*, 3e *édit., tom.* III, *p.* 303, fait remarquer que le bec d'oiseau de Reutlingen, *Ornitholithus rostri,* Gmel., Syst. nat., tom. 3, p. 388, sp. 1, admis par les oryctographes, est une coquille bivalve qui se montre obliquement à la surface de la pierre.

« La forme des mandibules de l'animal du Nautile « présente une grande analogie avec celle des Rhyn« colites qu'on avait considérés autrefois comme des « becs d'oiseaux fossiles, et que Blumenbach a re« connus appartenir plutôt aux Céphalopodes. M. d'Or« bigny, ayant rencontré une grande espèce de ces « Rhyncolites dans le même terrain que les coquilles « fossiles du *Nautilus gigas*, a soupçonné qu'ils pou« vaient être les mandibules de cette espèce. Les ex« trémités calcaires des mandibules du *Nautilus Pom« pilius*, leur forme, et principalement la surface ex« térieure aplatie de la mandibule supérieure confir« ment pleinement cette conjecture ingénieuse. » Richard Owen, *Ann. Sc. nat.*, 1833, *tom.* 28, *p.* 110, 111.

Il suffit de parcourir les ouvrages des oryctologistes anciens pour avoir la preuve de la confusion qui existait dans l'étude des pétrifications. Ainsi, Nicolas Langius, *Lapid. helvetic.*, *p.* 51, *pl.* 11, n° 1, sous le titre de *Pes alicujus animalis aquatici lapideus*, donne la figure du battant d'une espèce de bivalve fossile, dont le genre se rapproche de celui des Pectinites; l'amour du merveilleux portait, à cette époque, les auteurs à admettre les opinions les plus singulières. Ainsi, Aldrovandi, *Mus. metall.*, *lib.* IV, *p.* 481; Kircher, *Mundus subterran.*, II, *p.* 64; Kundman, *Rariora natur. et artis*, *pl.* III, *fig.* 2, et beaucoup d'autres après eux, ont donné comme patte pétrifiée, *Chirites*, de quelque grand Babouin, une lame partielle de germe de molaire d'éléphant, ainsi que l'a démontré l'Aristote français.

Jusqu'à ce moment (1) on ignorait la patrie du peuplier d'Italie, *Populus fastigiata*, apporté d'Italie en France en 1749, et planté, pour la première fois, à Moret, département de Seine-et-Marne.

M. Lorey (*Flor. Côte-d'Or*, *p.* 817), dit de cet arbre : « Il est connu sous le nom impropre de *peuplier* « *d'Italie*; car il y est moins commun qu'ailleurs. »

---

(1) Cependant il est dit : « On trouve le peuplier d'Italie « en Crimée, dans la Mésopotamie, la Perse, etc., où il « existe vraisemblablement de toute ancienneté. » *Nouveau Dict. d'hist. nat.*, *édit.* 2, *tom.* 25, 1817, *p.* 453; et dans un ouvrage postérieur, il est dit :

« On ne connaît pas au juste la patrie du peuplier d'Italie. » *Dict. Sc. nat.*, *tom.* 39, 1826, *p.* 354.

Actuellement il n'y a plus de doute.

M. Decandolle (*Flor. Franç., tom.* 3, *p.* 300, n° 2104), dit : « La patrie de cet arbre n'est pas encore « bien connue ; le nom de *peuplier turc* qu'on lui donne « en Hongrie, pourrait faire présumer qu'il provient « de l'Orient. »

Je viens de trouver la certitude de cette origine dans un passage du voyage intéressant de M. Parrot au mont Ararat.

Ce savant voyageur indique (Reize zum Ararat von Dr Friederick Parrot, prof. der phys. etc. zu Dorpat, etc. Berlin, 1834, vol. 1, p. 184,) positivement, parmi les arbres qu'il a observés au pied de cette montagne, le *peuplier d'Italie*.

Il nous fait ainsi connaître, sans l'indiquer, la véritable patrie du *peuplier d'Italie*, et confirme les présomptions de M. Decandolle.

Le peuplier d'Italie nous vient donc du mont Ararat, comme le cèdre, cultivé aujourd'hui dans beaucoup de jardins d'Europe, nous vient du Liban.

Sur la véritable Véronique mâle *des Anciens.*

La détermination exacte des plantes médicinales est de la plus haute importance en médecine, et il est souvent difficile d'atteindre ce but, à raison de la description incomplète donnée par les Anciens : ces réflexions m'ont engagé, 18 *juillet* 1832, à me livrer à des recherches sur une plante célèbre, appelée *Veronica mas*, par les auteurs du XVIe siècle.

« Le thé d'Europe, *Veronica mas*, des auteurs du « XVIe siècle, dit M. Chaubard, est la *Veronica mon-* « *tana*, Linn., et non la *Veronica officinalis* du même. « La *Veronica montana* séchée à l'air libre, prend une

« forte odeur de thé de la Chine, qu'elle n'avait pas « auparavant; il en est de même de son infusion. La « pareille dessiccation de la *Veronica officinalis*, Linn., « ne développe point cette odeur; son infusion n'offre « pas non plus ces propriétés. » *Revue médic.*, 1831, *tom.* 2, *p.* 67-69.

Pour donner à l'assertion de M. Chaubard toute la certitude désirable, il était nécessaire de retrouver la plante mentionnée par les Botanistes du XVIe siècle, sous le nom de *Veronica mas*. Tous se sont copiés, soit dans la description, soit dans les figures. Suivant eux, la véronique mâle est une plante traînant à terre, rougeâtre, velue, à feuilles noirâtres, dentées sur les bords; les fleurs sont purpurines et les graines renfermées dans une capsule ayant forme de bourse. Voy. *Mathiole sur Dioscor.*, *liv.* III, *chap.* XXV; Fusch, *Hist. des plantes*, *chap.* 59, *etc.*, *etc.*

Cette plante a joui pendant long-temps d'une grande réputation; aussi Jean Frank, *Haller, Bibl. botan.*, *tom.* 1, *p.* 634, a-t-il publié un traité intitulé : *Veronica theezans, seu collatio Veronicæ europeæ, cum thea Chinensium*. Audry en a donné la traduction sous le titre : *Le thé de l'Europe*; il ne faut pas confondre ce *thé d'Europe* (*Veronica montana*, Linn.), avec le *thé de France*, *Melissa officinale*, Linn.), vanté par Aignan, *Le prêtre-médecin*, *pp.* 210-214, ni avec la saulge, dont, suivant de Blegny (*Le bon usage du thé, du café et du chocolat*, *p.* 21), dix livres équivalaient à cent livres de thé commun.

Frédéric Hoffmann a publié ensuite *Dissertatio de infusi veronicæ efficacia præferenda herbæ thee*. Cette dissertation se trouve dans le *supplément de ses œuvres*, *tom.* 1er, *p.* 752. Les Académiciens de Berlin, d'après

Haller, appellent cette plante *Teucrium verum*; ils recommandent de la substituer au thé, pour l'usage diététique. Elle est regardée à tort dans la *Matière médicale de Vicat, tom.* 1er, *p.* 159, comme synonyme de la *Veronica teucrium*, Linn. (1).

Tous ces auteurs ont effectivement parlé de la plante désignée par Linné sous le nom de *Veronica montana*. Il est aisé de s'en assurer en examinant la grossière figure donnée par Mathiole : la grandeur et la forme biscutellée des capsules, la disposition des feuilles ordinairement rougeâtres en dessous, et portées chacune sur un petiole bien distinct, ne laissent aucun doute ; ces deux caractères sont en effet ceux qui distinguent la Véronique de montagne, et empêchent de la confondre avec la Véronique officinale. Je ne parle pas de la gravure et de la description données dans le *Thé de l'Europe*; elles sont trop inexactes. Il suffit pour s'en assurer de citer les *quatre* étamines attribuées à cette plante, dont la fleur n'en a que *deux*.

C. Bauhin, dans son Pinax, ayant négligé les caractères détaillés ci-dessus, a porté tous les auteurs qui ont parlé de la *Veronica mas* sous les rubriques *Veronica mas erecta, et Veronica mas supina et vulgatissima, p.* 246, I *et* II, tandis qu'il aurait dû en porter plusieurs, tels que Mathiole, Fusch, etc., sous la rubrique *Chamædry spuriæ affinis rotundifolia scutellata, p.* 249, XIX.

---

(1) Elle est indiquée par Pline, lib. XXVI, cap. 69, sous le nom de *Vettonica*, plante qui dissipe les nausées causées par indigestion.

Veronicam recensionibus quasi φερονικην dictam existimat C. Hofmannus, quia triumphat inter plantas noviter repertas. *Manget, Biblioth. pharmaceutico-medica, tom.* 2, *p.* 1023.

Linné, en rapportant la *Veronica mas*, C. B. Pin., p. 246, I et II, à la *Veronica officinalis*, a laissé croire à tous ses successeurs que la *Veronica mas* (1) des botanistes du XVIe siècle, était la même que celle de Caspar Bauhin, ce qui est erroné.

M. Chaubard a donc eu raison de regarder la *Veronica mas* des Anciens, comme la *Veronica montana*, Linn.; c'est à elle et non à la *Veronica officinalis* de Linné, qu'il faut rapporter les grandes vertus attribuées à la Véronique, et répétées dans *l'Encycl. méth., Botan., tom.* 8, *p.* 524, 1re *colonne*.

La propriété d'acquérir, en séchant, une odeur aromatique, possédée par la Véronique de montagne, se retrouve dans notre asperule odorante, dans plusieurs autres végétaux et dans une plante d'Afrique.

« Les Nègres d'Angola me firent cueillir, dit Douville,
« une petite fleur bleue, inodore quand elle est fraîche;
« mais qui communique un parfum fort agréable quand
« on la renferme pendant quelques jours avec du linge,
« pourvu que l'air extérieur ne pénètre pas. » *Douville, Voyage au Congo, tom.* 2, *p.* 12.

---

(1) Cette erreur de nom n'est pas la seule qui ait eu lieu de la part des successeurs de Linné. M. Vilmorin vient de démontrer que la *festuca ovina*, Linn., est la *festuca rubra* des botanistes modernes, et que leur *festuca ovina* n'a pas été connue par le prince des botanistes. *Voy. Journal de l'Acad. d'horticulture*, 1835, *tom.* 2, *p.* 350.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

UNE
VISITE A CLAIRVAUX,

PAR J.-R. MONGIS,

PROCUREUR DU ROI A ARCIS-SUR-AUBE, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE DIJON, DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE, etc.

Je me trouvais dans le département de l'Aube avec un magistrat éminent par sa position sociale, plus éminent encore par l'élévation de son mérite et de son caractère. Il me proposa de l'accompagner à Clairvaux; j'acceptai avec empressement. J'avais étudié les différens systêmes pénitentiaires que la philanthropie a conçus. C'était une bonne fortune que de pouvoir mettre en regard la pratique et la théorie.

Tout le monde connaît la pieuse origine de Clairvaux. Construite avec magnificence en 1105, sous le règne de Louis VII, par Hugues, comte de Champagne, la retraite de saint Bernard était encore au dix-huitième siècle le siège d'un Ordre célèbre. Vendus par la Révolution à des négocians, rachetés par le Gouvernement Impérial, les immenses bâtimens furent destinés, par un décret de 1808, à la reclusion des condamnés. Deux mille détenus remplacèrent cinq cents moines. Treize départemens les envoient : l'Ain, les Ardennes,

l'Aube, la Côte-d'Or, le Jura, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe, la Meuse, la Moselle, la Nièvre, la Haute-Saône et l'Yonne.

C'est la plus considérable de nos maisons centrales de force et de correction.

A partir de Bar-sur-Aube, et pendant les trois lieues que l'on parcourt au sud-est, pour arriver à Clairvaux, la route semble, par son aspect, se mettre en harmonie avec le but où elle conduit. Aux vastes plaines, librement sillonnées par la charrue, succèdent peu à peu des côteaux rocailleux couronnés de forêts. Plus loin, le vallon se rétrécit encore et n'est bientôt plus qu'une gorge profonde sur laquelle pendent de vieux chênes qui ont vu passer saint Bernard. L'Aube seule, à la gauche du voyageur, varie par ses sinuosités la sombre majesté du paysage; tout-à-coup, la ligne de forêts qui jusque-là pressait la droite du chemin, s'interrompt; un long mur gris apparaît sur des rochers gris. Ces hautes toîtures « *sans fumée,* » ce brusque enfoncement, ces ouvrages de l'homme, qui resserrent une vaste enceinte, resserrés eux-mêmes par les barrières éternelles de la nature, — c'est Clairvaux. On dirait un corps énorme étouffé dans une ceinture étroite. Quelques pas de plus, et on suivrait encore, sans avoir rien aperçu, ce rempart de bois épais qui semble ne s'être ouvert un jour que pour saisir une proie et se refermer sur elle. Comme le site est en harmonie avec les constructions, de même aussi l'esprit des fondateurs se décèle dans cet aspect oblique qu'elles présentent, dans cet art de dérober aux yeux des œuvres colossales. On sent bien, en arrivant-là, que l'on va pénétrer dans un cloître ou dans une prison. Volontaire ou forcée, l'expiation de quelque grande

faute doit être cachée au fond de cette mystérieuse solitude.

Nous touchions au mur de ronde, et un cantonnier nous dit que nous n'avions plus que pour un quart d'heure de chemin : c'est qu'il faut bien ce temps en effet pour parvenir, en tournant une côte rapide, à la seule porte qui donne accès dans la maison. La route est marquée de distance en distance par des cabarets où les gardiens et les vétérans viennent se rafraîchir.... J'aimerais mieux pour indicateurs de simples poteaux.

Le caractère dominant de la redoutable enceinte, et le premier qui se révèle, c'est un profond silence. Cette cour, plus grande que celle du Louvre, ferait penser à un palais, si la livrée que l'on voit errer çà et là était moins lugubre; elle donnerait l'idée d'une vaste caserne, si l'on y apercevait un soldat; mais à l'exception de ce vieillard couvert de je ne sais quel uniforme et qui se traîne de long en large sous le poids d'un fusil, nous n'avons rien vu jusqu'ici qui indique une surveillance militaire : c'est déjà le signe d'une grande puissance. Quand la force agit sans se montrer, elle ressemble à la persuasion, elle est invincible.

Pendant que nous remplissions ainsi notre rôle d'observateurs, le chef de l'Etablissement apprenait l'arrivée de mon honorable compagnon de voyage. Il parut bientôt; et avec une urbanité qui était presque surprenante dans ce désert sauvage, il nous offrit de nous faire lui-même *les honneurs de sa maison.*

M. Salaville nous conduisit d'abord au quartier des femmes. Elles étaient au réfectoire. Là, sans le bruit monotone des cuillers d'étain frottées contre les assiettes d'étain, on eût entendu tomber la poussière d'un sablier; là pourtant, il y avait 400 femmes. Ce fut un spectacle

singulier que celui de ces 400 têtes enveloppées de longues coiffes blanches, qui, toutes ensemble, se tournèrent vers nous, comme à un signal donné. Tous les âges étaient confondus. Nous en fîmes tout haut la remarque. « Vous serez bien plus surpris, nous dit notre « guide, quand vous saurez que cette confusion se « rencontre ici, non-seulement entre les différens âges, « mais entre les délits et les crimes. Nous nous trou- « vons assez bien de ce systême. Entre de grands cri- « minels et de mauvais sujets, le niveau du mal tend « toujours à s'abaisser. Un seul repentir sincère, un « seul exemple de travail gagne bientôt les masses. « Il semble que le moins mauvais s'infiltre dans le « pire et l'affaiblit. La division des classes produit un « effet tout contraire : les forces s'y balancent et s'y « soutiennent. C'est là du moins ce que m'a appris « l'expérience. Je sais bien que les pénitentiaristes ne « sont pas de mon avis. »

Pendant que j'écoutais notre guide, le dîner des femmes s'était achevé. Toutes se levèrent en silence. Une d'elles, avec une voix douce, mais passablement distraite, récita les grâces; et je vis, sous les longues arcades, défiler, comme une sainte procession, toutes ces femmes souillées de crimes et de débauches; elles s'approchaient en ordre, deux à deux, vers un tour étroit, à travers lequel une main leur faisait passer un peu de vin, quelques fruits et du tabac. Toutes ces malheureuses sont d'une gourmandise repoussante. Le produit de leur travail se perd en friandises. C'est du reste un appât qui, présenté par une main habile, stimule le zèle des plus paresseuses.

Pour parvenir aux ateliers, nous montâmes un escalier de pierre encaissé dans de hautes et sombres

murailles. Aux premiers pas que nous fîmes dans une salle carrée, nous nous trouvâmes encore entre des rangs pressés de femmes : c'étaient nos connaissances du réfectoire. Un grand général eût envié la rapidité, le silence et le mystère d'une évolution si bien conduite. Ici, elles étaient assises sur des tabourets, faisant face à de hautes fenêtres. Toutes les détenues travaillaient soit à la ganterie, soit au linge, soit aux vêtemens de leurs compagnons d'infortune. J'en vis une qui brodait admirablement; elle leva la tête, et cette tête était si jolie, qu'un homme du monde eût juré qu'elle n'était pas coupable. Ce fut la seule qui se permit cette distraction; toutes les autres restaient immobiles sur leur ouvrage, pendant que nous circulions lentement autour d'elles. Un silence si profond, une si constante uniformité de mouvemens donnaient à tout ce spectacle l'aspect d'une mécanique admirablement organisée.

L'été, le travail commence à six heures, et suspendu à dix heures et demie du matin, se continue de onze à quatre. L'hiver, on veille jusqu'à huit heures du soir. Des gardiens, dispersés dans les quatre ateliers contigus, se tiennent debout, en habit bleu, l'épée au côté et les bras croisés, non moins silencieux et plus immobiles que leurs prisonnières.

Au-dessus de ce premier étage, nous nous trouvâmes dans un immense couloir, large de 25 pieds environ. — « Ici, nous dit notre guide, étaient autrefois les cel« lules des religieux; elles ont fait place aux dortoirs « des femmes. » Je n'apercevais rien qui pût justifier cette explication; mais plusieurs portes s'ouvrirent à nos côtés, et nous vîmes, dans deux couloirs parallèles, une double avenue de lits. Les murs, qui d'abord les avaient dérobés à ma vue, ne s'élèvent pas

jusqu'à la voûte; de sorte que le jour, parti on ne sait d'où, pénètre partout et répand, avec un air sans cesse renouvelé, une fraîcheur toujours pure. L'extrême propreté de ces dortoirs n'est pas un des moindres élémens de salubrité. Nous admirâmes beaucoup aussi l'ordre et la symétrie du service : tous les lits étaient debout. Malheureusement ils sont construits en bois; mais bientôt ils seront remplacés par des couchettes en fer. Celles qui existent portent 22 pouces de large sur 6 pieds de long; elles sont garnies d'un matelas, d'un sac et de deux couvertures. Les murs sont peints en blanc à la chaux; le carrelage est lavé au chlore deux fois par semaine.

Il n'y a qu'une surveillante pour trente lits, prise (je le regrette), parmi les détenues. Point de lumière pendant la nuit : je le regrette bien plus encore.

Les dortoirs des jeunes filles sont moins grands, mieux gardés et éclairés par une lampe.

Enfin, à la suite se trouvent quelques cellules pénitentiaires où la solitude est acceptée comme le plus grand supplice.

Ces longues galeries servent à la récréation pendant les mauvais temps. A l'une des extrémités brille un jour plus vif : il éclaire une chapelle. C'est une grande et sage pensée d'avoir mis partout le vice puni par la terre en présence du Ciel qui pardonne au repentir.

En faisant ces réflexions, je descendais un escalier de pierre qui retentissait sous mes pas. Il faisait sombre. Je me sentis tout-à-coup saisi par le bras; et une voix criait : « Te voilà donc, monstre. » — C'était une folle. Il faut en convenir cependant, il y avait là une sorte de fatalité. Déjà, en visitant la maison de Bedlam, à Londres, j'avais été accueilli du nom de monstre par

une misérable et charmante créature, autre Nina qui me prenait pour l'auteur de ses souffrances.

La pauvre folle de Clairvaux ne cessa de s'attacher à mes pas que pour écrire sur un mur :

« Si le siel était juste, indigne Couvraine,
« Vous serait à mes pieds... je suis la Reine.

Qui devais-je ici plaindre le plus, de Marie Stuart ou du poète ?

A partir du point où nous voilà parvenus, il me serait difficile de faire comprendre la topographie des lieux que nous parcourons. Ces enceintes sont si vastes! ces murs si épais! ces escaliers si tortueux ! A travers les mille corridors qui se croisent en tous sens et s'enchaînent comme les sentiers d'un labyrinthe, on va sans savoir où; on arrive sans savoir comment. Un ordre surprenant règne dans les détails, et l'ensemble offre au premier coup-d'œil l'aspect d'une inexplicable confusion. Je ne vois point de grilles; je n'entends point les lourdes portes crier sur leurs gonds rouillés. Ce ciel ouvert, ce vaste horizon, ce grand rideau de chênes majestueux, à travers lesquels tombent les rayons du soleil : tout cela fait-il partie de Clairvaux ? Est-ce ainsi que l'on entend la captivité ? Il semblerait que tous ces gens-là n'ont qu'à vouloir pour s'évader ou plutôt pour sortir. — « Ils savent bien, me « dit le Directeur, que la barrière, pour être ca- « chée, n'en est pas moins sûre. D'ailleurs les hommes « de bonne volonté sont ici plus nombreux que ne le « croient ceux qui les plaignent. » — « C'est un malheur « et une faute. » — « En 1834, reprit-il sans relever di- « rectement mon interruption, en 1834, sur 655 con- « damnés pour récidive, 506 étaient réputés avoir agi « dans l'unique but de rentrer en prison. Quoi qu'il en

« soit, nos prisonniers sont comme l'écureuil qui croit « faire beaucoup de chemin dans la roue, parce qu'il « tourne avec elle. Il n'est pas rare d'entendre un « détenu dire le soir : je suis bien fatigué, j'ai fait au « moins cinq lieues aujourd'hui. » — « Monsieur, m'é-« criai-je, faites donc savoir cela à nos philanthropes de « la Chaussée d'Antin, qui trouvent nos prisons si bar-« bares (1). »

Mais voici le lavoir. C'est une vaste chambre carrée, au milieu de laquelle est creusé un bassin où coulent les flots d'une eau pure « *qui ne se taisent ni jour ni* « *nuit.* » Là, les laveuses sont à l'abri du chaud et du froid, du vent et de la pluie : et ces laveuses sont des condamnées! Combien elles doivent plaindre l'honnête villageoise qu'elle ont dépouillée et qui n'est pas si bien traitée qu'elles par le sort! Combien elles doivent la plaindre si leur conscience est plus sévère que la justice des hommes!

A côté du lavoir est un séchoir immense. Ces avenucs, dessinées par de longues lignes d'une blancheur éblouissante sur un fond de gazon verdoyant, forment un contraste pittoresque : on dirait une forêt couverte de neige par une matinée de printemps.

Un jeune homme se dirigea vers nous et jeta une lettre dans une boîte portant cette inscription : « *Boîte aux réclamations.* » Il y en a çà et là plusieurs de la même espèce. Par ce moyen, rien ne reste ignoré, ni les plaintes fondées, ni les secrètes manœuvres des déte-

---

(1) Voir notamment l'article de M. Victor Hugo, intitulé *Claude Gueux*, et inséré dans la *Revue de Paris*, au mois d'avril 1835.

nus : la prudence et l'humanité ont fait chacune la moitié des frais de cette utile institution.

Nous venions de pénétrer, sans nous en apercevoir, dans l'enceinte réservée aux hommes. Il y régnait une solitude profonde; mais tout-à-coup, les mille fenêtres s'ouvrirent au-dessus des arcades noircies par le temps; mille têtes s'y pressèrent, tournées vers nous avec un air de vive curiosité. Un bourdonnement sourd circulait, qui n'était dominé par aucune voix distincte; puis il s'y mêla un bruit retentissant et monotone quand les têtes eurent disparu; c'étaient les sabots qui résonnaient sur les dalles. L'heure de la récréation avait sonné, et les détenus entrèrent dans la cour à pas comptés, se rangèrent ou plutôt s'entassèrent dans un coin, où le soleil semblait les appeler : c'était un coup-d'œil pénible et curieux en même temps. Cette teinte grise de l'infame livrée, ce toit mouvant de casquettes grises, ce silence que l'on retrouve ici partout, même dans les jeux; cet air de résignation triste qui est le calme du vaincu : tout alors nous rappelait que ces hommes n'étaient pas libres, et surtout qu'ils n'étaient pas dignes de la liberté. Ce n'était pas là ce fier Spartacus regardant avec orgueil ses maîtres, et disant : — « En quoi diffèrent-ils de moi? » Il s'en trouvait peu parmi les détenus qui osassent nous regarder fixement : c'est qu'il y avait entre eux et nous une autre barrière que celle de la puissance.

Au milieu de la cour s'élève un joli pavillon circulaire; mais malgré la borne-fontaine qui en arrose les contours, l'odorat devine de fort loin qu'il est prudent de ne pas s'en approcher.

Un gardien me montra les fenêtres des détenus politiques. J'étais impatient de les visiter. Pendant qu'on

les avertissait, nous nous dirigeâmes vers la classe d'enseignement mutuel.

A Clairvaux, cet enseignement est obligatoire pour les enfans, facultatif pour les hommes et pour les femmes, négligé par celles-ci, fort recherché par ceux-là.

L'étude se prend sur les heures de repos. Douze bancs contiennent en tout 84 étudians. Autour de la salle sont disposés de distance en distance onze tringles semi-sphériques, dans lesquelles viennent se ranger les lecteurs, suivant leur degré d'instruction. L'écriture anglaise a été adoptée ici comme partout, et les progrès sont vraiment extraordinaires. En général, l'élève écrit parfaitement au bout de quatre mois, bien après quinze jours, et d'une manière passable en moins d'une semaine. Les moniteurs sont choisis parmi les détenus. L'un d'eux portait de larges lunettes vertes, destinées plutôt à cacher ses yeux qu'à les éclairer. Il devint pâle en nous apercevant. Pour ne pas l'humilier par une attention importune, je jetai les yeux sur un exemple qu'il venait de tracer. J'y lus ces mots de Justinien, fort remarquables partout sans doute, mais principalement dans une semblable école :

« La justice est une obligation qui consiste à rendre « à chacun ce qui lui est dû. »

Les autres modèles renfermaient également quelque précepte de morale concis et facile à retenir. Cette méthode n'est-elle donc pas préférable à celle qui obtient la vogue en ce moment ? Il y a quelques jours, dans une inspection d'école primaire, je grondais un jeune enfant de ce que je ne pouvais déchiffrer une seule syllabe de son écriture. — « Ni moi non plus, » me répondit-il ingénument. Mais voici mon modèle,

ajouta-t-il ; *M. le maître* dit que c'est du russe. — « Sans doute, reprit celui-ci avec une grande gravité, c'est du russe : il n'est pas de meilleur moyen pour forcer l'attention du copiste. » — « C'est-à-dire, répliquai-je à mon tour, qu'il faut la fatiguer sans profit pour la mémoire, pour l'esprit et pour le cœur. »

Nous quittâmes cette intéressante partie de la maison, pour entrer dans le quartier des politiques. Il ne renfermait alors que sept détenus ; mais depuis ma visite, les choses ont bien changé de face : les condamnés d'avril ont été envoyés à Clairvaux. Une administration spéciale a été créée pour eux ; je crois donc devoir supprimer les détails que j'avais recueillis et mis en ordre. Vieillis aujourd'hui, quoique nés d'hier, ils n'offriraient plus qu'un bien faible intérêt.

Parvenus à la troisième enceinte, nous fûmes introduits dans l'atelier des toiles cirées. C'est-là surtout que l'illusion de la liberté est complète. Cinquante détenus sont dispersés dans une cour immense où s'élaborent graduellement les différentes métamorphoses qui convertissent une toile grossière en élégans tapis semés de fleurs.

Dans cet atelier, comme dans tous les autres, le produit des travaux se divise. Un tiers est remis à l'ouvrier pour ses *menus plaisirs ;* un tiers est réservé pour sa masse : l'entrepreneur s'empare du reste. Le gain des détenus varie suivant leur zèle et leur aptitude. L'un d'eux a gagné dans la filature jusqu'à 700 francs en une année.

L'entretien et la nourriture des détenus sont également confiés à un entrepreneur qui perçoit 48 centimes par tête : son prédécesseur en avait 55.

D'autres ateliers, destinés à la teinture, à la serru-

rerie, à la menuiserie, sont peu de chose. On n'y travaille guères que pour l'intérieur de la maison.

Le plus important de tous les travaux, celui dont les détails et le produit sont presque incalculables, c'est la fabrication des toiles de coton. Mais il faut en convenir; si l'on éprouve quelque curiosité à traverser rapidement ces interminables galeries couvertes de métiers, à se perdre une fois dans ces nuages de poussière palpable, à entendre en passant ces mille bruits, qui crient comme la scie ou grondent comme le tonnerre, on est bien surpris d'apprendre en même temps que l'atelier des toiles cirées n'est pas un séjour privilégié pour les détenus.

Cent vingt métiers sont gouvernés par trois cent cinquante ouvriers qui fabriquent, terme moyen, 1400 aunes par jour. L'Administration n'avait eu, dans l'origine, d'autre but que d'occuper des oisifs. La spéculation trouva ensuite le secret de les utiliser; puis l'industrie a centuplé leurs forces. Ainsi, j'ai vu des métiers à carder qui semblent marcher seuls, et sur lesquels quarante mains de fer tordent en une seconde quarante fils d'une longueur démesurée. Mais ne cherchez pas là-bas, dans ce coin obscur, sale et privé d'air, l'invisible moteur de la machine : il vous ferait pitié. C'est un homme ruisselant de sueur, presque nu, à qui la fatigue fait saillir les yeux et bondir la poitrine. Il fait tourner, avec l'agilité de quatre chevaux lancés au galop, une roue immense qui, enclavée dans le plancher, se lie par des courroies à la roue d'un étage inférieur. C'est de là, c'est de ce centre aveugle que part cette vie intelligente dont paraît privé celui qui la communique. A voir en effet ces fils se tordre sans se mêler, ces roulettes se croiser sans se heurter ja-

mais, ces mille crochets monter, descendre, se saisir et se séparer; ces luisantes bobines se rouler et se dérouler avec tant de grâce et de symétrie, qui ne croirait qu'une volonté les anime?

Je pensai au Trade-mill de Londres. C'est une invention diabolique et peu connue parmi nous. Sur un long et énorme cylindre horizontal sont disposées des marches. L'une d'elles porte une rangée de détenus; à chaque pas qu'ils font pour monter, la marche cède et s'abaisse, de sorte que, toujours en mouvement, ils ne sortent jamais de place. Supplice barbare et que l'on a cru justifier en l'utilisant dans un pays où tout ce qui est utile semble juste (1)! On frémit de penser que si l'un de ces malheureux s'arrête, vaincu par la fatigue ou distrait par la moindre préoccupation, il risque d'être broyé dans les rayons de l'impitoyable roue qui poursuit avec indifférence sa révolution éternelle. La roue de Clairvaux est toute autre chose. Sans menacer d'aucun danger ceux qui la font mouvoir, elle est recherchée par les détenus robustes, à qui un travail plus pénible offre l'appât d'une plus grande récompense.

Tout ce que j'avais vu jusque-là était de nature à m'intéresser; car la symétrie, quelque simple qu'en soient les élémens, exerce toujours sur le cœur de l'homme un charme indéfinissable. Je m'étonnais cependant de trouver si peu de variété dans les travaux. La maison de Melun, bien moins considérable que celle-ci, occupe des émailleurs, des ébénistes, des

(1) Le Trade-mill sert à faire monter l'eau dans l'établissement, et remplit ainsi l'office de nos pompes à feu.



tourneurs, des orfèvres et une foule d'autres artisans dont les élégans ouvrages charment la vue et enrichissent la maison. Je n'avais pas réfléchi que les condamnés de Paris apportent à Melun mille genres d'une industrie toute parisienne et qui n'appartient pas à nos départemens. Les communications de Clairvaux ne sont pas d'ailleurs assez faciles pour le commerce de colifichets que la mode aurait déjà répudiés avant que le roulage les eût portés à leur destination.

A la suite du quartier de discipline où une vingtaine de condamnés *incorrigibles* sont employés à l'épluchage du coton, l'Infirmerie offrit à nos regards ses élégantes arcades suspendues autour d'un *square* planté de mille fleurs. L'aspect de cette enceinte est si riant, l'air y est si pur, tout y respire si profondément le calme, l'ordre et l'aisance, que l'on serait presque tenté de tomber malade pour y rester. J'admirais ces parquets si bien frottés, ces meubles si luisans. — « Cela ne doit pas vous étonner, nous dit une infir« mière; c'est une preuve seulement que l'on entre « rarement ici. »

En effet, l'hygiène de la maison est excellente. La surveillance s'exerce avec tant de sollicitude, que les désordres de la débauche ne sauraient s'y cacher; le travail est tellement assidu, le temps si bien distribué, que les membres se fortifient par les mêmes exercices qui concourent à purifier les cœurs. Tous les deux ans, la peinture est renouvelée partout; les vêtemens, deux fois par année; plus chauds pour l'hiver, plus légers pendant le temps des chaleurs : à la seconde saison ils sont mis au rebut. Les détenus ont une chemise par semaine, des draps tous les vingt jours. Pour la nuit, on ajoute au besoin, un bonnet bien chaud à leur lé-

ger serre-tête. Ils portent en tout temps d'excellentes chaussures. Chaque nouveau venu est tondu, baigné, changé des pieds à la tête. La rivière d'Aube, qui entoure l'établissement, entraîne incessamment toutes les immondices, et par la fraîcheur qu'elle répand, entretient la pureté de l'air. Le site d'ailleurs est admirable; aussi n'avons-nous vu à l'infirmerie que 40 malades (1 sur 40 détenus); à Melun, on en compte ordinairement 110, c'est-à-dire plus d'un dixième de la totalité. Il faut ajouter cependant que les vénériens et les enfans sont ici comptés et classés à part. Cinq de ces derniers, sur 114 jeunes détenus, étaient malades quand nous les visitâmes.

Au reste, l'époque désastreuse du choléra a fait sentir d'une manière bien remarquable l'excellent régime de cette maison. Pendant que les communes voisines, Jumencourt, Arrentières et autres, étaient décimées par le fléau, Clairvaux ne comptait pas un seul cholérique.

Nous n'osâmes plus, après de tels calculs, remarquer tout haut que les lits nous semblaient trop rapprochés les uns des autres. Qu'importe en effet, puisqu'ils sont vides.

Du palais des malades, nous passâmes à la lingerie, et de la lingerie à la cuisine; on eût dit une boutique d'orfèvre, tant les marmites en cuivre rouge brillaient au soleil. Ce jour-là, l'immense banquet consistait en 210 livres de riz et quelques sacs de pommes de terre. Le chef, son bonnet blanc dans une main, nous présenta de l'autre, avec un air solennel, une cuiller d'étain toute luisante, et je l'avouerai : dans cette prison on se promène si à l'aise, l'air de l'esclavage y est si vif et si léger, que je mangeai plutôt que je ne goûtai l'offrande du chef. Nous vîmes dans

une pièce voisine des montagnes de pain superbe, divisé par portions de une livre et demie, sans compter le pain des soupes qui est même d'une qualité supérieure. Un vaste registre était ouvert dans un coin; je le crus, suivant l'usage pratiqué dans les grands établissemens, destiné à recevoir les pensées des visiteurs, et je me torturais déjà l'esprit pour improviser quelque chose de joli.... ; mais j'eus beau feuilleter sur quelques milliers de pages, il n'y avait que ces mots mille fois répétés :

« Vu peser. » — Vu mettre dans la marmite. »

Un inspecteur d'abord, puis un contrôleur attachent chaque jour leur nom à ces lignes, dont l'expression triviale cache une grande et noble pensée. Eût-on dit davantage, quand à leur place on eût écrit ces mots en lettres d'or :

« Au nom de la société, tout concourt ici au bien-
« être des hommes qui ont juré à la société une guerre
« mortelle. »

Je ne finirais pas sur ces détails, si je les croyais aussi intéressans sous ma plume qu'ils l'ont été dans ma visite. Un mot seulement sur la chapelle. C'est l'ancien réfectoire des moines. L'église, qui était remarquable par les vîtraux, a été détruite en 1815. Deux étages superposés de galeries, contiennent les détenus. Des stalles séparées ont été construites pour les condamnés politiques. Là, comme dans les autres parties de l'établissement, les femmes et les hommes sont invisibles les uns aux autres.

Il ne nous restait plus à visiter que le quartier des enfans. Pour rendre hommage à l'honorable magistrat que j'accompagnais, on avait fait revêtir aux jeunes détenus leurs costumes de fêtes : une blouse bleue ser-

rée par une large ceinture en cuir. Tous ces enfans sont remarquables par leur laideur ; ils forment néanmoins un ensemble intéressant. Rangés en bataille, ils crurent devoir nous régaler d'une horrible symphonie de trompettes qui, partout ailleurs, eût mérité l'application de l'article 479 du Code pénal. On les dispensa de l'école ; et ils rentrèrent en bon ordre dans l'atelier où ils s'occupent tous avec une merveilleuse adresse à la fabrication des gants. Le dimanche, on leur fait jouer la comédie. Plaisir que l'on a sagement banni des maisons pénitentiaires de Paris ! Distraction trop séduisante en effet pour n'être pas dangereuse.

Tel est le pâle mais fidèle tableau de ce que j'ai vu à Clairvaux. Je l'ai vu par une faveur très-difficile à obtenir aujourd'hui. Il fut un temps où l'on ne faisait pas une noce, un baptême, à cinq lieues à la ronde, sans aller visiter Clairvaux. Mais une telle maison ne pouvait, sans indécence, servir ainsi de rendez-vous à tous les oisifs et à tous les curieux. Etaler aux yeux du monde les douleurs de la captivité, c'était inventer pour les captifs un supplice que la loi ne leur a point imposé. L'abus de ces visites a donc fini comme tous les abus, par le tuer lui-même. Des mesures très-sévères, trop sévères peut-être ont été adoptées ; et si beaucoup de gens entrent à Clairvaux plus facilement qu'ils ne le voudraient, il en est beaucoup d'autres qui sont venus en vain frapper à sa porte.

C'est à ce titre que l'on me pardonnera d'avoir été minutieux dans les détails. On daignera remarquer aussi, je l'espère, que sous la forme d'une simple narration, ce sujet cache en lui-même les élémens d'une étude sérieuse. J'avais eu d'abord la pensée de jeter çà et là dans mon récit les graves discussions qui naissaient

à chaque pas de notre intéressante promenade; j'ai mieux aimé en faire l'objet de quelques lignes séparées, afin de réserver aux hommes studieux leur part de méditation, sans mécontenter, par un mélange maladroit, ceux qui aiment que l'on écrive pour raconter.

Il était presque nuit quand nous prîmes congé de l'habile directeur. Je ne sais au juste quel chemin nous avions parcouru; mais nous avions marché pendant six heures dans des lieux toujours nouveaux, au milieu de choses toujours nouvelles. On peut au reste se faire une idée de l'étendue qu'embrassent ces immenses bâtimens. L'administration fait réparer tous les ans 45,000 mètres de toîtures.

Rentrés à Bar-sur-Aube, nous jetâmes un coup-d'œil sur la maison d'arrêt où une trentaine d'hommes, de femmes et d'enfans sont entassés dans une sorte de cage à deux compartimens obscurs et mal-propres. Ici sont punies des fautes légères, là-bas des crimes. Aux criminels donc les aisances de la vie, les adoucissemens de la captivité, les bienfaits du travail, les sollicitudes du Pouvoir.... Aux simples délinquans, le froid rigoureux et la chaleur étouffante, la privation de l'air et de l'espace, le désespoir de l'abandon *et les dangereuses rêveries de l'oisiveté!* A la vérité, la sagesse de l'Administration s'occupe en ce moment de remédier au mal. Depuis long-temps le passage des condamnés, conduits à Clairvaux, rendait indispensable le vote des dépenses que le conseil général a consenties. On aura fait beaucoup pour la sécurité de la société, quelque chose même pour le bien-être des détenus, mais trop peu pour qu'ils cessent de regarder avec un œil d'envie le sort de leurs voisins plus coupables. C'est qu'il ne s'agit pas seulement de recons-

truire des prisons dans toutes les sous-préfectures de France, mais de réédifier le système de détention correctionnelle. Là surtout où les condamnés subissent une peine de moins d'une année, là seulement peut-être, changer le système pénitentiaire, ce serait le rendre meilleur.

SECONDE PARTIE.

J'ai retracé ce que j'avais vu; je vais redire ce que j'ai entendu, sans avoir (on le conçoit), la prétention de faire un traité sur le système pénitentiaire, à propos d'une visite et d'une conversation; je croirai cependant avoir bien mérité des esprits élevés et des ames généreuses qui se dévouent à ces nobles travaux; car j'apporte des faits à la théorie, et aux doctrines hasardées l'appui de l'expérience.

Voici la question qui fut adressée dans la chapelle à M. le directeur :

« Les pratiques religieuses ont-elles une influence décisive sur les détenus. »

Il répondit : « M. l'Aumônier le pense; suivant moi, il s'abuse. Il suppose des motifs louables à quelques vaines démonstrations. Je crois que nos dévots, en se conciliant, par des dehors hypocrites, la faveur de leurs chefs, ont bien plus en vue les portes de la prison que celles du ciel. Et qu'on ne s'en prenne pas au régime des prisons; que l'on n'en accuse pas la dépravation des détenus eux-mêmes : le mal part de plus haut. S'il est vrai qu'en religion, en philosophie, en

politique, dans les lettres comme dans les arts, il n'est plus une vérité mise en dehors de la discussion; s'il est vrai qu'un scepticisme désolant se prend à tout, et que, sous prétexte de mieux faire, le monde nouveau veut détruire l'ancien monde; comment une société ainsi composée inspirerait-elle une croyance à ceux-là qui valent encore moins qu'elle? Pour persuader, il faut d'abord avoir la foi.

« L'instruction n'offre pas toujours en apparence des résultats plus satisfaisans. Cela est pénible à dire; mais il faut aimer la vérité plus que Platon même. Or le nombre des détenus lettrés, à qui des corrections disciplinaires sont infligées, est dans le rapport de 65 sur cent. Les illettrés semblent un peu plus dociles et ne figurent que dans la proportion de 64. La balance de la moralité est plus favorable encore à ceux-ci. Mais je ne parle des effets de l'instruction que relativement à la direction des condamnés. L'avantage réel, incontestable de l'instruction se fait sentir dans la nature des condamnations mêmes. Ainsi, parmi les *criminels*, 28 sur cent seulement ont suivi les écoles, 40 sur cent parmi les correctionnels. En matière de récidive, les résultats ne sont encore pas moins favorables : on compte 31 lettrés sur cent repris de justice. Mais ne vous fiez pas aveuglément à ces calculs de la statistique : notre époque me paraît trop disposée à lui élever des autels. Je suis persuadé cependant que l'instruction, largement distribuée, aura le double résultat de rendre les délits moins communs dans la société, et d'abaisser d'un dégré, dans les prisons, la perversité des condamnés. Les hommes éclairés sont plus difficiles à conduire, parce qu'ils raisonnent leur soumission; mais une fois soumis, ils se conduisent mieux.

« Le travail est pour nous le meilleur moyen d'ordre; un bon moyen de moralisation, peut-être.... un moyen sûr de réforme? On l'affirme dans le cabinet des philanthropes; on le nie dans les maisons centrales.

« L'influence la plus sensible, il faut bien le reconnaître, est celle du pécule. Elle se fait sentir sur la conduite, mais indirectement : elle se fait sentir directement sur le travail. La récompense est donc chez nous le stimulant : c'est le châtiment chez les Américains. Aux Etats-Unis, on croit que punir est encourager; et le bâton tient lieu du pécule; c'est le moyen le plus productif, disent les Américains. Je le crois; mais c'est-là une étrange philanthropie.

« L'influence du pécule ne s'étend pas toujours au-delà du terme de la captivité. D'après nos tableaux, pour mettre le libéré à l'abri de la récidive, il faut que sa masse monte à 1000 francs; avec 500 francs, il ajourne la rechute; il l'accélère avec une somme inférieure, car il ne possède que juste ce qu'il lui faut pour favoriser la paresse et la débauche. Je conclus de tout ceci que le bon ouvrier est rarement un homme dangereux.

« L'immoralité est plus commune chez les condamnés des villes que parmi ceux des campagnes. Pour les premiers, le rapport est de vingt sur cent; il est de huit seulement à l'égard des seconds.

« Les femmes apparaissent sous un aspect plus favorable; mais il faut avouer que leur plus grand mérite est de savoir mieux se cacher. Il faudrait que l'Administration choisît des surveillans de leur sexe, dont l'œil serait ouvert sur elles la nuit comme le jour. Confiée à des hommes, cette mission, on le conçoit, serait peu propre à atteindre son but. Les femmes sont

donc entièrement livrées à elles-mêmes pendant la nuit. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de disperser les plus vicieuses, de telle sorte qu'elles communiquent plus difficilement entre elles et avec les autres. Les cellules solitaires seraient sous ce rapport une excellente innovation. Je doute cependant que l'importance des résultats fût en rapport avec l'énormité des dépenses. Il résulte de nos calculs qu'une seule cellule, coûtant 600 francs, 1,500,000 francs suffiraient à peine pour la maison entière.

« On prétend que la moralité des détenus court de grands risques dans nos maisons centrales. Le contact et les conversations, voilà les grands élémens de démoralisation. Nous nous sommes déjà expliqués plus haut (page 102) sur les effets du contact. Quant à la conversation, elle roule presque toujours, parmi les détenus, sur les sujets les plus frivoles, sur les propos, les rapports, les rivalités des condamnés, sur la rigueur des gardiens, la cherté de la cantine, la tournure d'un nouveau venu. On passe insensiblement aux anciennes amours, aux éternels regrets. Les émotions de la sensibilité vont s'exhaler en expressions obscènes; mais la cloche sonne, la récréation s'achève, et tout en reste là; car le silence est la première loi dans les ateliers. Voilà ce qui se passe sous mes yeux tous les jours. Croyez-le bien; dans une grande masse d'hommes qui se défient les uns des autres, il arrive rarement que le petit nombre fasse parade de perversité. Cela peut se trouver tout au plus chez les condamnés à perpétuité, qui n'ont plus qu'à jeter une sorte de défi à la société qui a rompu avec eux. Mais il y a du bon dans le cœur de l'homme, tant qu'il y reste un peu d'espérance; d'ailleurs les gardiens sont là

pour maintenir l'ordre ; là peut-être des espions pour écouter et trahir. La police se fait ainsi par la crainte seule qu'elle ne se fasse. Qu'espèrent donc les pénitentiaristes avec leur silence absolu , comme la solitude qu'ils imposent à leurs condamnés ? Ces hommes ne parlent plus , mais ils pensent encore ; ils pensent au mal ; et cette faculté que votre sollicitude ne saurait enchaîner est la plus dangereuse de toutes ; car le mal ne s'apprend pas à la manière des sciences. Deux heures de méditation solitaire peuvent en enseigner plus que vingt leçons de l'homme le plus pervers. C'est dans les cachots que se méditent les évasions , que les suicides se consomment , et que l'imagination se déprave , car les mauvaises passions n'ont plus là qu'à se nourrir d'elles-mêmes.

« Croit-on prévenir ces désordres par un travail forcé ? Mais pendant quel temps faudra-t-il prolonger la détention isolée pour qu'elle produise des effets salutaires ? Si le détenu ne veut pas travailler , comment le contraindrez-vous ? Comment le punirez-vous , si vous lui infligez les peines les plus sévères , le silence , la solitude et un travail forcé , comme l'état normal de son existence ? Comment le préparez-vous à rentrer dans la société , si vous l'isolez d'abord de ses semblables ? Le vice qui souvent s'excite et s'encourage , faute de se connaître , peut arriver à se trouver si hideux , en se voyant dans un miroir , que cela suffise pour le corriger. C'est ce qui arrive dans les colonies criminelles , où le contact et la conversation jouissent d'une extrême liberté. Enfin , s'il était vrai qu'à peine un centième de détenus pût supporter le régime pénitentiaire , (régime si contraire à la cause finale de l'homme) , où donc serait le bienfait d'une institution qui suppose un em-

placement immense, des dépenses incalculables, une surveillance impossible?

« Ne conservons donc la détention solitaire que comme un moyen extrême de répression. Elle n'est bonne qu'à cela, et inspire tant d'effroi aux condamnés, que depuis huit ans, à peine on a employé trois fois à Clairvaux le secours des fers.

« Les pénitentiaristes opposent encore, à ce qu'ils appellent le vieux système, le nombre des récidives qui, dit-on, va toujours croissant. Mais, d'une part, ce n'est pas que les détenus soient devenus plus immoraux dans la prison, c'est plutôt que la prison n'a pas été assez rigoureuse. D'un autre côté, il est permis de penser que la police judiciaire, admirablement organisée de nos jours, possède des moyens qui manquaient autrefois pour constater les condamnations antérieures.

« Au surplus, à propos de récidives, voici des chiffres. La proportion, pour les récidives, est de 40,66 pour cent parmi les hommes de la ville, et de 39,75 pour ceux de la campagne. Les femmes de la ville sont comptées pour 52,75, et celles de la campagne pour 37,50. »

A ces observations de détail, notre conversation mêlait parfois des considérations générales sur le système pénitentiaire. En voici l'analyse :

Réprimer signifie littéralement, arrêter, contenir, mettre des bornes. A part les voies de répression que l'on doit chercher dans l'éducation des masses, la spéculation n'offre que trois moyens possibles d'atteindre un but positif.

La réforme morale.

L'infliction d'une souffrance.

L'administration, c'est-à-dire la police préventive.

Pour ne parler ici que du premier moyen, la répression par la réforme n'est pas une spéculation nouvelle. Les vers dorés de Pythagore attestent que déjà vers la 67e olympiade, on devisait sur le système pénitentiaire. Plus tard, on en parlait dans les jardins d'Académus, lorsque Platon enseignait que le but de la peine doit être de rendre sage. Quintilien développa les mêmes idées. Enfin, à 1700 ans l'un de l'autre, Plutarque et M. Béranger se sont rencontrés sur ce terrain ; le premier, dans son Traité sur la lenteur des vengeances divines, en définissant la peine : « un remède pour guérir l'ame ; » le second, dans son Traité de législation criminelle, en définissant le criminel : « un homme atteint d'une maladie morale qu'il faut guérir. »

Une idée qui, pendant deux mille ans, a couru le monde sans rien produire, n'est pas assurément une idée féconde. Les maladies de l'ame ont été reconnues, définies, classées, il ne manque plus que le remède.

Mais, dit-on, les Américains ont un système, et ils l'appliquent avec succès.

On peut nier et le succès et le système. Il suffit pour cela de lire MM. de Beaumont et de Tocqueville, qui ont instruit leurs lecteurs, parce qu'ils avaient étudié pour s'instruire eux-mêmes. Le système pénitentiaire mourra en Amérique le jour où les vingt-quatre Etats l'auront adopté : c'est un régime trop sévère. Et si ce n'était la facilité qu'ont les libérés de Philadelphie, de New-York, du Maine, de Mary-Land, d'émigrer dans les quatorze ou quinze autres Etats de l'Union où le système n'est pas encore introduit, des faits nombreux auraient peut-être déjà confirmé cette opinion.

Certes nous ne prétendons point diminuer le mérite

des hommes qui ont étudié cette matière. De belles pages ont été écrites, de nobles essais ont été tentés; mais dépouillez la pensée fondamentale du prestige qui s'attache à une intention généreuse et à un style brillant, vous verrez celui-ci (M. Lewinsgton), vanter les prodigieux effets de la cellule solitaire, où apparemment il espère former l'homme à vivre en société. Celui-là (Jérémie Bentham), ne tarit pas sur l'heureuse influence des douces symphonies; en telle sorte que le grand opéra transporté au bagne pourrait faire d'un assassin le meilleur homme du monde. L'un préconise l'excellence des coups de fouet (M. Evans Lynds); l'autre, l'efficacité de la farine de maïs et de la mélasse pour adoucir le caractère et disposer l'ame au repentir. C'est du moins ce que rapporte M. Huerne de Pomeuse, dans son Traité des colonies agricoles, p. 788.

Non : pour l'état actuel de la civilisation, en général, et pour notre pays en particulier, le systême des maisons centrales est bien entendu, bien approprié à nos besoins; il est un obstacle au paupérisme. Il adoucit les mœurs des condamnés, il leur inspire du goût pour le travail qui leur procure des jouissances, du respect pour la loi qui a été juste, de l'affection pour la société qui s'est montrée indulgente. Il leur donne les moyens de reparaître parmi les hommes, sinon sans honte, au moins avec le repentir qui finit par l'effacer.

La base est bonne : agrandissez, embellissez l'édifice; ne le renversez pas.

MÉTÉOROLOGIE.

RÉSUMÉ D'OBSERVATIONS

RELATIVES

A LA QUANTITÉ DE PLUIE

TOMBÉE SUR DIVERS POINTS DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR, ET SUR LA QUANTITÉ DE L'ÉVAPORATION CONSÉCUTIVE.

M. BONNETAT, ingénieur en chef du Canal de Bourgogne, a bien voulu communiquer à l'Académie le résumé suivant des observations de la quantité de pluie tombée à *Saint-Jean-de-Lône, Dijon, Pouilly et Montbard,* et de la quantité de l'évaporation à Dijon seulement, de 1831 à 1835 inclusivement.

Lorsque ces observations auront été continuées pendant un nombre d'années suffisant, on se propose de déduire des tableaux détaillés et originaux les conséquences qui paraîtront utiles à l'avancement de la Météorologie.

Les udomètres qui ont servi à constater la quantité de la pluie sont formés d'un réservoir supérieur et d'un récipient inférieur, communiquant ensemble par un orifice de $0^{m},04$ de diamètre. Cet orifice est fermé par une soupape que le poids de l'eau fait ouvrir; et le

but de cette disposition est d'atténuer l'évaporation.

La surface supérieure de l'ouverture du réservoir est horizontale ; elle a un mètre carré, et est élevée de 1m 25 au dessus du sol. La section horizontale du récipient est quatre fois moindre. Il en résulte qu'un millimètre de pluie occupe 4 millimètres de hauteur dans ce récipient, ce qui permet à un observateur attentif d'évaluer la quantité de pluie à un dixième de millimètre près.

Ce même vase inférieur est entouré de charbon, excepté sur la largeur de la porte qui ferme l'échelle ; et, entre cette porte et le vase, se trouve un matelas. On a pris ces précautions pour s'opposer à la congélation pendant l'hiver.

On constate au commencement de chaque mois l'élévation de l'eau contenue dans un bassin destiné à la mesure de la quantité de l'évaporation. Alors cette quantité, pendant la durée d'un mois, se trouve, en retranchant de la somme faite de l'élévation de l'eau au commencement du mois et de la quantité de pluie tombée pendant le même mois, l'élévation de l'eau au commencement du mois suivant.

On se borne à rapporter les observations faites à Dijon, M. l'Ingénieur en chef n'ayant pas une confiance suffisante dans celles qui ont été faites à S.-Jean-de-Lône, Montbard et Pouilly.

INDICATION DES ANNÉES et des mois.	QUANTITÉS DE PLUIE TOMBÉE				QUANTITÉS d'évaporation à Dijon.
	à S.-Jean-de Lône.	à Dijon.	à Pouilly.	à Montbard.	
1831.					
—	m.	m.	m.	m.	Le bassin d'évaporation perdait.
Janvier. . . .	0,043	0,043	0,0462	0,015	
Février. . . .	0,076	0,076	0,0825	0,041	
Mars.	0,059	0,041	0,0488	0,055	
Avril.	0,066	0,071	0,0487	0,035	
Mai.	0,134	0,098	0,1175	0,080	
Juin.	0,132	0,107	0,0785	0,062	
Juillet. . . .	0,100	0,057	0,0356	0,039	
Août.	0,088	0,113	0,0787	0,126	
Septembre. .	0,112	0,057	0,0575	0,034	
Octobre. . .	0,046	0,054	0,0437	0,013	
Novembre. .	0,095	0,065	0,0762	0,080	
Décembre. .	0,047	0,040	0,0662	0,044	
TOTAUX. . .	0,998	0,822	0,7801	0,624	
1832.					
—					
Janvier. . . .	0,050	0,048	0,0356	0,021	0,060
Février. . . .	0,017	0,005	0,0206	0,005	0,035
Mars.	0,037	0,033	0,0312	0,034	0,048
Avril.	0,017	0,022	0,0169	0,024	0,067
Mai.	0,066	0,074	0,0750	0,074	0,100
Juin.	0,063	0,625	0,0787	0,120	0,0775
Juillet. . . .	0,000	0,011	0,0050	0,000	0,131
Août.	0,010	0,017	0,0356	0,043	0,137
Septembre. .	0,015	0,028	0,0212	0,022	0,058
Octobre. . .	0,086	0,058	0,0725	0,050	0,078
Novembre. .	0,078	0,083	0,0887	0,099	0,043
Décembre. .	0,053	0,048	0,0650	0,058	0,008
TOTAUX. . .	0,492	0,489	0,5460	0,550	0,842

INDICATION DES ANNÉES et des mois.	QUANTITÉS DE PLUIE TOMBÉE à S.-Jean-de-Lône.	à Dijon.	à Pouilly.	à Montbard.	QUANTITÉS d'évaporation à Dijon.
1833.					
—	m.	m.	m.	m.	m.
Janvier. . . .	0,029	0,012	0,0218	0,011	0,020
Février. . . .	0,112	0,093	0,0931	0,093	0,043
Mars.	0,042	0,032	0,0437	0,038	0,022
Avril.	0,079	0,086	0,0836	0,086	0,046
Mai.	0,006	0,006	0,0093	0,016	0,106
Juin.	0,045	0,040	0,0400	0,035	0,100
Juillet. . . .	0,041	0,058	0,0417	0,056	0,078
Août.	0,050	0,058	0,0692	0,019	0,078
Septembre. .	0,060	0,058	0,0982	0,075	0,043
Octobre. . .	0,054	0,045	0,0475	0,032	0,025
Novembre. .	0,064	0,053	0,0330	0,023	0,013
Décembre. .	0,100	0,110	0,1022	0,092	0,050
TOTAUX. . .	0,682	0,651	0,6833	0,576	0,624
1834.					
—					
Janvier. . . .	0,072	0,076	0,0632	0,083	0,011
Février. . . .	0,014	0,009	0,0100	0,000	0,009
Mars.	0,016	0,014	0,0165	0,020	0,039
Avril.	0,051	0,024	0,0285	0,012	0,064
Mai.	0,090	0,103	0,0702	0,033	0,103
Juin.	0,090	0 057	0,0627	0,050	0,067
Juillet. . . .	0,076	0,105	0,0470	0,069	0,105
Août.	0,072	0,097	0,0940	0,058	0,077
Septembre. .	0,012	0,023	0,0192	0,000	0,053
Octobre. . .	0,040	0,037	0,0535	0,044	0,022
Novembre. .	0,071	0,048	0,0330	0,040	0,013
Décembre. .	0,013	0,010	0,0240	0,022	0,002
TOTAUX. . .	0,617	0,603	0,5218	0,431	0,565

INDICATION DES ANNÉES et des mois.	QUANTITÉS DE PLUIE TOMBÉE à S.-Jean-de-Lône.	à Dijon.	à Pouilly.	à Montbard.	QUANTITÉS d'évaporation à Dijon.
1835.					
—	m.	m.	m.	m.	m.
Janvier. . . .	0,053	0,034	0,0492	0,040	0,024
Février. . . .	0,059	0,035	0,0670	0,061	0,025
Mars.	0,059	0,051	0,0527	0,050	0,081
Avril.	0,030	0,025	0,0442	0,031	0,050
Mai.	0,053	0,063	0,0770	0,092	0,063
Juin.	0,058	0,055	0,1255	0,020	0,075
Juillet. . . .	0,070	0,048	0,0865	0,047	0,093
Août.	0,064	0,069	0,0840	0,042	0,094
Septembre. .	0,076	0,073	0,0712	0,093	0,063
Octobre. . .	0,130	0,089	0,1035	0,095	0,049
Novembre. .	0,058	0,053	0,0540	0,062	0,008
Décembre. .	0,034	0,049	0,0410	0,054	0,016
TOTAUX. . .	0,744	0,644	0,8558	0,687	0,641

9

TABLE

DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

PARTIE DES SCIENCES.

Année 1835.

HISTOIRE NATURELLE.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

MÉTÉRÉOLOGIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

PARTIE DES LETTRES.

Année 1835.

DIJON,

FRANTIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1835.

EXPOSITION RAISONNÉE

D'UN NOUVEL APOLOGÉTIQUE,

OU

VUE GÉNÉRALE DE LA RELIGION

CONSIDÉRÉE DANS SES PREUVES ET DANS SA DOCTRINE;

PAR M. NAULT, ANCIEN MAGISTRAT.



« Plus le grand livre de la nature et celui de l'histoire
« sont ouverts, plus le livre de la révélation paraîtra
« authentique et digne de croyance. »

L'auteur des PREUVES DE LA RELIGION.

En ces temps où le long conflit des opinions et la pente des mœurs vers les intérêts matériels semblent avoir laissé les esprits dans l'indifférence sur les questions qui ne se résolvent pas dans le bien-être de notre existence passagère, une apologie de la Religion était-elle opportune? Un tel livre peut-il produire des fruits? Nous n'en doutons nullement. Sous l'apparence de cette langueur générale dans la recherche de la vérité, la question religieuse se fait jour parmi les esprits avancés. Elle préoccupe les hommes d'intelligence et d'avenir qui sont frappés du vide que le défaut de croyances laisse dans une société réduite à recevoir sa direction

du caprice des volontés et du hasard des événemens. Ils sentent qu'un point d'appui aux opinions humaines est une condition du repos en ce monde, que la raison de l'homme est impuissante à le prendre en elle-même, et qu'il faut le chercher en dehors des conceptions mobiles de notre sagesse. C'était donc le devoir d'un ecclésiastique instruit à fond des preuves du Christianisme et des mœurs du siècle de seconder cet ébranlement donné aux esprits, cette impulsion providentielle. La génération contemporaine a mis en oubli d'anciennes vérités; le prêtre catholique a voulu les remettre en lumière. Il s'est proposé, dans un ouvrage approfondi, de rétablir les droits de la Religion à la croyance et à l'amour des hommes. [1] Les préventions aveugles semées par une philosophie haineuse sont usées. Les théories d'une autre philosophie plus tempérée, mais non moins stérile, sont aujourd'hui flottantes et décréditées. Le temps arrive où les titres du Christianisme seront interrogés avec sincérité.

Le nouvel apologiste pouvait mettre à profit sans doute les travaux et les veilles de ses devanciers. C'est un avantage acquis au dernier venu dans la lice. Celui qui se présente en ce moment a fait plus. Voulant reproduire toute l'économie de la Religion, et coordonner une matière aussi vaste dans un plan large et fécond qui en embrassât l'étendue, il a cru devoir s'emparer du plan tracé par un homme qui, si la Providence lui eût permis d'accomplir son dessein, aurait peut-être établi sans retour le règne de la Religion sur les intelligences. Vous avez nommé Pascal.

[1] PREUVES DE LA RELIGION exposées dans leur enchaînement et leur suite, par M. l'abbé LACOSTE. Dijon. 1835.

Vous reconnaîtrez dans l'exécution de cet ouvrage qu'après un siècle et demi de recherches et d'efforts, après tant d'essais plus ou moins heureux tentés à l'effet de présenter la question chrétienne sous des formes neuves et de donner ainsi à la science de la Religion cet attrait propre à frapper les esprits; la vue génératrice et dominante de Pascal est encore la meilleure pour aller au but. En partant de l'observation psychologique, à l'exemple de Pascal, pour remonter de là à la source de la tradition et en suivre le fil, l'apologiste de la Religion s'appuie constamment sur *les faits*, et il a pris ainsi la voie la plus droite et la plus sûre qui pût le mener à la démonstration des hautes vérités dont il voulait établir la *certitude*. Tant il est vrai que le cachet de l'homme de génie reste ineffaçable sous la main du temps, et qu'en toute matière, dans les combinaisons de la pensée, comme dans les arts d'imitation, il est un point de perfection à jamais fixé une fois qu'il est atteint!

Le travail que nous soumettons à votre examen, considéré comme une analyse, dépasserait peut-être les bornes ordinaires. Mais, nous devons le dire : la vue qui nous a dirigé dans cette exposition libre et raisonnée a été de refléchir complètement nous-même le système entier de la Religion. Plus d'une fois, dans ce dessein, nous avons associé nos pensées à celles de l'auteur. Si nous n'avons pas trop présumé de nos forces, et si nous avons atteint le but, ce travail, vu la grandeur de l'entreprise, vous paraîtra conçu dans des proportions resserrées. Entrons en matière avec l'apologiste et suivons-le dans sa marche.

Prolégomènes. L'auteur du livre des *Preuves* se place dans la situation d'un homme qui veut s'enquérir de la vérité touchant sa nature, son origine et sa fin. Il écarte de son esprit les notions précises sur ces hautes questions, que nous recevons de l'enseignement traditionnel en entrant dans la société. Réduit à la lumière de sa raison individuelle, il se contemple lui-même dans les organes de ses sens et dans les facultés de son ame. Le spectacle de son être lui offre un objet d'admiration et d'étonnement à la fois. Tout y est en harmonie hormis au fond du cœur, séjour des contradictions et des inquiétudes. D'où vient cette alternative de sentimens élevés et bas? Pourquoi ce désaccord entre nos facultés et nos désirs? Le contraste frappant de l'étendue de la pensée et de la brièveté de la vie nous fait induire que cette terre où nous passons n'est pas notre unique demeure. L'ordonnance et la beauté du monde visible révèlent un ordonnateur suprême. Mais si Dieu est, pourquoi l'existence du mal? Quels sont les rapports de l'homme à cet être infini? Quel culte lui devons-nous pour honorer sa puissance ou mériter ses bienfaits? La raison est muette.

Fatigué de cette contemplation de lui-même qui ne lui a fourni que des lueurs incertaines, l'observateur a recours au témoignage du genre humain. Il interroge le passé dans les anciens jours, les traditions de l'histoire. Partout il voit l'homme prosterné devant une puissance supérieure; partout aussi la Religion s'offre à ses yeux sous des formes qui blessent sa raison. La théogonie des différens peuples du monde, variable selon leur génie, leurs mœurs, l'influence du climat, réfléchit l'homme avec ses penchans, ses passions et ses vices. Des esprits supérieurs, chez les nations polies, se sont élevés au-dessus des préjugés vulgaires; ils

ont cherché dans leur raison la solution des hautes questions qui touchent aux destinées de l'humanité ; durant cinq siècles les plus grands esprits de l'antiquité ont été en travail : expérience décisive ! L'observateur, dans ces travaux des sages, ne trouve qu'obscurité, confusion, incertitude ; rien qui l'éclaire et l'instruise, sinon de l'infirmité de la raison et de l'impuissance de l'homme à s'élever par lui-même à la connaissance de son auteur et de sa propre nature.

Cependant, tandis que l'idolâtrie couvre de ses ténèbres la face de la terre, que le rationalisme des sages, sacerdotal ou philosophique, se résout dans un panthéisme mystérieux, ou vient aboutir à un vain scepticisme, un peuple, un seul peuple isolé dans un coin du monde suit une loi qui le conserve pur des égaremens du reste des hommes. Egalement en garde contre l'erreur grossière du vulgaire et contre les fausses lumières des habiles, ce peuple reconnaît l'unité de Dieu, sa providence, sa souveraine justice ; il honore ce Dieu créateur et conservateur par un culte uniforme et saint. Ce spectacle frappe le philosophe ; dès-lors il se propose d'examiner à fond ce peuple et le livre qui renferme son histoire et sa doctrine.

L'auteur a pris le même point de départ que Pascal ; il arrive au même résultat, qui est de constater l'impuissance naturelle de la raison livrée à elle-même dans la recherche de la vérité ; de reconnaître les déréglemens de tous les peuples de la terre dans la pratique du culte et de la morale ; de signaler l'antique existence d'un peuple préservé de cette dégradation universelle par ses lois et ses mœurs qui l'isolent du genre humain. De là, la nécessité impérieuse pour un ami de la vérité de tourner ses regards vers cette lueur solitaire qui brille

au sein des ténèbres dans lesquelles le reste du monde est enveloppé. Notre philosophe étudie donc le dogme et la morale de la loi mosaïque.

Preuves extérieures du Christianisme.

§. Religion judaïque.

Ce n'est pas sans un sentiment d'étonnement qu'il considère d'abord ce personnage initié dans le secret de la création, qui raconte avec assurance et simplicité l'œuvre de Dieu, qui dit l'histoire du premier homme et de sa race s'étendant successivement sur la terre. Il s'attache au récit majestueux, naïf, animé de ce législateur obéissant à la parole de *Celui qui est*, et promulguant, dans le Décalogue, la loi fondamentale de la société humaine. Il est frappé de la sublimité du dogme juif touchant le grand Être et ses attributs. Il parcourt avec admiration les livres hébreux dans leurs enseignemens sur les perfections de Dieu, sur sa providence, sur les sentimens et les devoirs qu'elle impose à l'homme. Il y trouve la manifestation d'une justice sainte et vénérable dans ses récompenses et dans ses rigueurs. Puis venant à la morale du peuple singulier dont il étudie les origines, il reconnaît que les livres sacrés des Juifs ont embrassé, dans leur prévoyance, toutes les situations de la vie humaine : pour toutes, ces livres ont tracé des préceptes ou des conseils empreints d'une profonde sagesse. Il n'est pas un sentiment du cœur, pas une haute pensée de l'esprit, pas un besoin de l'ame qui n'ait son expression dans ce tableau fidèle et complet des prospérités et des misères de l'homme. Mais un trait de lumière sorti des premières pages des livres qu'il examine a particulièrement frappé l'esprit du philosophe : c'est la révélation d'une grande infraction qui a fait déchoir la nature humaine de sa condition originelle ; chute mystérieuse qui lui explique toutefois l'impénétrable énigme

de cette nature double, grande et misérable qui avait déconcerté sa raison. Dieu, en faisant l'homme, l'*avait laissé dans la main de son propre conseil.* (*Eccli.*, xv, 14.) La créature a mal usé du libre arbitre : delà le déréglement de la volonté et l'origine du mal. Ces livres lui expliquent encore le nœud d'un autre mystère de la condition humaine, ce désir insatiable de bonheur qui nous tourmente, et que la nature créée est impuissante à satisfaire. Partout les livres juifs enseignent que ce vrai bien dont l'homme poursuit en vain la trompeuse image est dans l'innocence et la paix du cœur, dans l'union intime de l'ame à l'auteur de son être, dans l'observance de la loi divine. Des solutions aussi relevées sur les questions qui ont exercé l'intelligence des hommes étonnent notre philosophe, touchent son cœur, et le saisissent déjà de respect pour les livres qui les renferment.

Mais ces livres parlent de signes surnaturels dont l'Être tout-puissant aurait frappé les sens du peuple juif pour manifester son intervention divine, pour sanctionner les commandemens qu'il promulguait, pour tenir en garde ce peuple séparé contre la corruption de l'idolâtrie qui avait infecté tous les peuples. [1] Telle dut être en effet la conduite de la sagesse suprême pour autoriser sa parole. Car l'excellence de la loi morale, toujours sujette à être contredite par l'inquiète mobilité de l'esprit humain, ne saurait toucher que les hautes intelligences; et le vulgaire des hommes devait-il rester sans preuves? Si ces signes surnaturels ont éclaté

[1] Signa faciam quæ nunquam visa sunt super terram nec in ullis gentibus, ut cernat populus iste in cujus es medio..... (*Exod., cap.* xxxiv, *v.* 10.

sur la terre, la religion juive qu'ils ont confirmée est de Dieu. Or les miracles sont irrécusablement vrais si l'histoire qui les rapporte est sincère et authentique.

Notre philosophe s'enquiert donc avec soin de la sincérité des livres juifs et de leur authenticité. Moïse a-t-il voulu, a-t-il pu tromper? La nature et la multiplicité des actes que le chef des Hébreux opère à la clarté du soleil, devant tout un peuple appelé en témoignage de son récit, repoussent invinciblement l'une et l'autre de ces suppositions. Si Moïse est l'auteur du Pentateuque (et une tradition aussi ancienne que le livre même est constante sur ce point de fait), ce livre adressé aux contemporains est nécessairement sincère dans le récit qu'il expose.

Mais le livre, dans la suite des temps, n'aurait-il pu être altéré, corrompu, supposé? Doutes inadmissibles pour quiconque connaît les Juifs et leur histoire. Dépôt sacré de la religion, des lois, de la morale, des coutumes du peuple juif; rendu vivant dans son texte par des cérémonies commémoratives et pratiquées à tous les instans de la vie, le Pentateuque, à aucune époque, n'eût pu être altéré sans que le faussaire eût été démenti par tout un peuple.

Ainsi les livres juifs, archives sacrées des actes de la puissance divine, sont empreints au plus haut degré du double caractère de sincérité et d'authenticité qui commande à la fois le respect et la croyance. Dès-lors la Religion judaïque, déjà si grande et si belle aux yeux du philosophe, devient pour lui marquée du sceau divin. Il embrasse avec ardeur cet exemplaire de la vérité qu'il cherche.

Il s'attache alors à étudier l'histoire du peuple juif dans l'ensemble de ses livres. Il y voit une succession

d'événemens et de prodiges qui le frappent d'admiration et le confirment dans l'opinion qu'il s'est déjà faite que l'existence de ce peuple sur la terre et sa conservation sont l'objet d'une providence toute spéciale. Cette histoire, à ses yeux, est un tableau suivi où Dieu exécute et met à découvert les traits de la conduite mystérieuse de sa providence dans le gouvernement du monde.

Les signes surnaturels qui ont accompagné l'établissement de la Religion judaïque ne sont pas la seule preuve irréfragable de son institution divine. Elle possède une autre marque non moins frappante de l'intervention directe du souverain Être : ce sont les prophéties.

On trouve établie dans l'antiquité la croyance universelle que la connaissance de l'avenir est l'un des attributs de la Divinité, que Dieu peut la communiquer à l'homme, et qu'il en a doué en effet quelques personnages privilégiés : les oracles et les prophéties font partie de la religion de tous les peuples. Comme l'a dit celui des philosophes qui a sondé le plus à fond le fort et le faible de l'esprit humain : « Il y a eu de très-grandes « choses véritables qui ont été crues à ce titre par de « grands hommes ; et cette impression a été cause que « presque tout le monde s'est rendu capable de croire « aussi les fausses. » [1] On peut ajouter que les hommes naturellement curieux, ignorans, craintifs, impatiens dans leurs besoins et dans leurs peines, ont dû se plier partout avec une facilité extrême à une croyance qui avait des racines dans leurs passions et dans leur faiblesse. Mais ici les choses fausses sont une imitation de la vérité, et celle-ci a des caractères qui ne permettent pas à des yeux attentifs de la confondre avec

[1] Pascal.

l'erreur. La plus ancienne des traditions et la seule qui soit pure nous montre Dieu conversant avec les hommes aux premiers jours du monde. Il dut être lui-même l'instituteur du genre humain dans son enfance. Puis nous voyons des patriarches favorisés de cette communication sainte qui devenait nécessaire pour les affermir dans la foi, et les préserver de l'aveuglement qui gagnait leurs voisins à mesure que l'idolâtrie s'étendait sur la terre. Ainsi les descendans d'Abraham, réunis en un corps de peuple constitué par la Providence pour être le dépositaire de la connaissance du *vrai Dieu*, ont dû avoir aussi les *vrais prophètes*.

Gardiens vigilans de la pureté du culte, annonciateurs des bienfaits et des justices de Dieu sur son peuple, les prophètes avaient à remplir une mission beaucoup plus haute. Ils devaient proclamer la venue et décrire les signes du Médiateur du salut, perpétuer la promesse faite dès l'origine des temps à la race déchue et en marquer l'accomplissement.

Ces hommes inspirés prédisaient des événemens particuliers qui arrivaient pour prouver la vérité de leur mission. D'autre part leur mission sainte devait être constatée pour autoriser leurs oracles touchant le Messie. Ainsi dans les prophéties un double objet : les choses temporelles relatives aux Juifs conduits dans leurs destinées par une providence visible, et les spirituelles relatives au Messie promis à tous les hommes.

Que si l'on considère les prophètes en eux-mêmes, on voit des hommes en butte à la haine et aux contradictions, errans, persécutés, proscrits, armés toutefois devant les grands et devant le peuple d'un courage invincible. Ils disent tout avec autorité sans rien craindre,

et comme en étant parfaitement assurés. Ils n'ont qu'une pensée, celle de glorifier Dieu et d'être utiles aux hommes.

Leur langage n'est pas moins étonnant que leur vie. Ils écrivent d'un style naïf ou sublime, tendre ou véhément, avec un éclat, une force, une majesté qui ne se démentent jamais.

De tels hommes étaient-ils inspirés de Dieu? « Ah! « s'écrie l'apologiste, leur sainteté et leur langage ne « forment-ils pas en leur faveur un préjugé invincible? « Quel autre que Dieu saurait parler dignement de lui-« même. » Mais il est une preuve plus directe et plus irrécusable de leur inspiration : c'est l'infaillibilité de leurs oracles.

Toute l'histoire des Juifs, depuis Moïse jusqu'à Malachie, n'est en quelque sorte qu'une série de prédictions vérifiées. L'auteur a dû faire un choix. Il s'est borné à trois exemples célèbres appuyés sur le témoignage de toute l'antiquité : la prédiction d'Isaïe touchant la défaite de Sennachérib devant les murs de Jérusalem au temps d'Ezéchias; celle du même prophète et de Jérémie touchant la destruction de Babylone par Cyrus; enfin celle de Daniel touchant la ruine de la monarchie des Perses par ce roi de la Grèce qui dans la rapidité de sa course ne touchait pas la terre, *non tangebat terram*.

Ces oracles sont-ils supposés? Les écrits des prophètes marqués au cachet des différens âges et du génie particulier des écrivains ne sont point imitables. Où et comment un faussaire eût-il pu les imaginer ou les corrompre? Leur existence, dans toute la suite de l'histoire, est éclairée de la même lumière que les autres livres du peuple Juif, objet de sa garde, de sa vénération et de son amour.

Que si ces oracles ont été prononcés dans leur temps,

et accomplis dans un avenir éloigné : qu'en conclure? Écoutons l'Apologiste ; sa parole ici est grave et belle.

« Comme la nature n'est point soumise à l'homme pour « qu'il fasse des miracles, l'avenir ne lui est point « ouvert pour en tracer l'histoire par avance. Il est pour « l'avenir dans une ignorance égale à celle où il naît « pour les siècles écoulés, réduit à ne savoir de son sort « que ce qu'en découvre à chaque instant l'expérience. « Dieu seul est le roi du temps. Il n'y a point pour lui « de passé ni d'avenir : tout est présent à son éternité. « Avant les siècles il a tout disposé pour une fin digne « de sa sagesse, il conduit tout, il connaît donc la suite « des changemens et des révolutions de l'univers. Nulle « autre main que la sienne ne peut par conséquent lever « le voile qui couvre ses conseils impénétrables. Ainsi « lorsqu'un homme annonce de loin ce qui n'a d'exis- « tence qu'en Dieu, et que l'événement répond à sa « parole, il est indubitable que Dieu l'a éclairé, et lui « a fait part des secrets de sa providence. »

Si donc ces prophètes du peuple Juif sont des hommes inspirés de Dieu, la Religion judaïque est d'institution divine.

L'auteur a montré l'œuvre de Dieu dans l'établissement de la Religion judaïque en s'appuyant sur la sublimité du dogme, sur la pureté de la morale, sur la preuve des signes surnaturels qui ont marqué l'élection du peuple Juif, sur l'accomplissement des prophéties. Ecoutons encore l'apologiste lui-même s'expliquant sur la durée de cette religion à travers les vicissitudes des âges, grande et dernière marque d'une intervention divine, qu'il ne pouvait négliger. « Chose vraie, « s'écrie-t-il, et presque incroyable! Tandis que tout « change au sein de l'idolâtrie, que Rome païenne,

« maîtresse de l'univers, a adopté toutes les superstitions, qu'elle rassemble dans son capitole fameux ou « en proscrit tour à tour les dieux étrangers qui avaient « servi à décorer le triomphe de ses généraux; tandis « que les systèmes de la philosophie des Grecs enfantés par de beaux génies, soutenus par l'autorité de « grands noms, se dissipent et s'évanouissent pour « faire place à d'autres opinions qui tomberont à leur « tour; tandis qu'il ne nous reste des religions anciennes que les noms de leurs auteurs attachés à « quelques débris de leurs lois religieuses : la religion « des Juifs au contraire, quoique violemment attaquée « par différens ennemis, brave la malignité des siècles « qui détruit tous les ouvrages des hommes, et subsiste « toujours la même, toujours révérée! Cette durée, « cette perpétuité jusqu'à l'ère chrétienne, et ce respect dont elle a joui depuis tant d'âges et en tant « de climats, ne peuvent être l'effet du hasard ou de « la nature. Qui donc, en voyant dans le reste de l'univers la providence de Dieu, sa justice, son existence même quelquefois contestées, le fatalisme introduit, la liberté détruite, les bornes du juste et « de l'injuste posées avec incertitude ou renversées par « de prétendus sages, l'homme dégradé, les liens de la « société rompus, de vaines chimères et des doutes désespérans substitués aux plus consolantes et aux plus « utiles vérités : qui, dis-je, touché de tant d'égaremens, ne regardera pas comme l'objet d'une protection spéciale et divine le peuple qui en a été préservé? *O Israel!* s'écriait avec transport Moïse lui-même, ravi d'un saint étonnement à la vue des lois « qu'il promulguait; *O Israel, quelle est la nation si* « *sage et si éclairée qui ait des ordonnances aussi belles*

« *et des statuts aussi justes que ceux que je t'ai pro-*
« *posés en ce jour?* » (Deut., iv.)

§. Messie prédit. son avénement. Cependant les destinées providentielles du peuple Juif comme peuple élu touchaient à leur terme, et la transformation de la religion judaïque annoncée par les prophètes allait s'accomplir. Pascal a dit : « La plus « grande des preuves de Jésus-Christ ce sont les pro- « phéties; c'est aussi à quoi Dieu a le plus pourvu. [1] » Que l'on étudie en effet les oracles sacrés depuis la prédiction de Jacob mourant jusqu'aux derniers accens du dernier des prophètes; que l'on rapproche ces feuillets épars dans une longue suite de siècles, ces textes égarés dans le livre de l'avenir : on retrouve avec admiration tout un évangile. Au style près, marqué de l'enthousiasme et de l'élan qui accompagnent l'inspiration, on croit lire une histoire. Ce ne sont plus des prophètes, ce sont des témoins qui parlent et racontent.

La vocation des nations à la connaissance de Dieu; une alliance nouvelle dont la loi sera gravée non plus sur des tables de pierre, mais au fond des cœurs; un autre Moïse, un second médiateur entre Dieu et l'homme avec le double caractère d'instituteur de la loi nouvelle et de victime d'expiation; le temps marqué de son apparition dans le monde; les circonstances précises de sa naissance, de sa vie, de sa mort, de sa résurrection glorieuse; le triomphe de sa doctrine établi par l'abrogation de la loi ancienne et la ruine de l'idolâtrie : ces traits divins des prophéties vérifiés à la lettre sont mis en évidence par l'Apologiste qui nous montre dans leur accomplis-

[1] Chap. VII, art. 2, pensée 2. Edition des *Pensées* rétablies suivant le plan de l'auteur.

sement au sein de l'Eglise chrétienne la continuité du miracle subsistant sous nos yeux.

Les prophéties ont cessé. Le sceptre est sorti de Juda. La providence de Dieu a disposé successivement la scène du monde pour le grand événement qui doit en changer la face. La Judée, province romaine, est comme perdue dans cet empire universel qui réunit par un lien commun tous les peuples : voie naturelle offerte à la propagation de la parole de vie. Voici venir alors celui qui va entretenir les hommes des secrets de Dieu *en leur en parlant naturellement et sans en être étonné, parce qu'il est né dans ce secret et dans cette gloire* [1].

La divinité de Jésus-Christ reluit dans ses miracles, dans sa doctrine, dans sa vie toute céleste qui est elle-même le plus grand des prodiges.

Les instituteurs de l'humanité qui ont trouvé dans la supériorité de leur génie et dans la force de leur volonté la mission d'éclairer les hommes, de leur imposer des lois, de façonner leurs mœurs, ont tous et sans exception recueilli parmi les peuples déférence, autorité, respect, la plupart le commandement et la puissance. Moïse lui-même en serait un exemple. Jésus, qui, selon sa prédiction, devait *attirer tout à lui,* a passé dans une obscurité telle que *les historiens, qui n'écrivent que les choses importantes, l'ont à peine aperçu* [2]. C'est qu'en effet, dans le cours de cette vie, symbole en action de l'asservissement des sens à l'esprit, vous ne trouvez pas un sentiment, pas une pen-

[1] Bossuet. Disc. sur l'Hist. univ.

[2] Pascal, chap. VII, art. 1, pensée 2.

sée qui fasse allusion à ce qui dans tous les âges a préoccupé tous les hommes, je veux dire le train du monde et les affaires du siècle. Rome maîtresse de l'empire, la Grèce dépositaire de la science, le roi Hérode et sa famille : cette figure du monde qui passe n'existe pas pour Jésus-Christ. Sa pensée est dirigée vers la vie future. Tel est aussi le type de sa doctrine et le fondement de sa morale. Ses paroles tendent toutes à la manifestation claire et jusqu'à lui obscurcie ou voilée de ce dogme sublime d'une autre vie, qui absout la Providence dans la conduite de ce monde.

En commençant sa vie publique, il a su et il a déclaré qu'il avait en face de lui la persécution, les outrages et la mort, non pas comme un péril à subir, mais comme un sacrifice à consommer. Il a poursuivi sa carrière dans cette vue et avec cette certitude. Quel être mu par des sentimens humains se fût proposé jamais une mort sanglante pour le terme de sa mission?

Il est le seul instituteur des hommes qui ait mis constamment l'exemple à côté du précepte, parce qu'étant la *lumière* et la *vérité*, il devait nous offrir à la fois l'enseignement et le modèle. Chacun des actes du Christ est un bienfait; et le plus souvent l'acte qu'il accomplit dans le temps est la signification mystérieuse d'une vertu divine qui, de même que la parole d'enseignement, doit étendre son influence à toute la suite des âges. Jésus, après avoir prié pendant la nuit sur la montagne, dit l'Évangéliste, descendit dans la campagne où il se vit entouré d'une multitude accourue du pays d'alentour. « Ce peuple venait pour l'entendre « et pour être guéris de leurs langueurs. Et ceux qui « étaient tourmentés des esprits immondes étaient gué- « ris. Et toute cette foule cherchait à le toucher,

« parce qu'il sortait de lui une vertu qui les guérissait « tous [1]. » Cette vertu efficace qui guérissait les langueurs du corps par la seule présence du Sauveur, et en chassait les mauvais esprits, n'était-elle pas la figure de cette autre vertu puissante et merveilleuse par laquelle l'ame qui s'approche de sa divinité trouve le remède aux langueurs qui l'accablent et se sent affranchie de ces mauvaises passions dont le joug ne peut être soulevé que par sa grâce?

En méditant la vie de Jésus-Christ, considérez à fond ces trois choses : Il a enseigné au monde que *Dieu étant pur esprit doit être adoré en esprit et en vérité*; il a renfermé toute la morale dans le précepte *de l'amour de Dieu et de l'amour des hommes*; il a donné pour principale marque de sa mission que *l'Evangile était annoncé aux pauvres* [2]. De même que le dévouement et les actes du Messie excèdent et surpassent les forces humaines, de telles vues étaient en dehors de la pensée de l'homme, elles n'ont pu être exprimées que par la sagesse éternelle.

Le mystère de miséricorde et de justice a été accompli sur le Calvaire : *tout a été consommé*. L'édifice dont le fondement a été posé sur l'Ancien Testament va être achevé par le Nouveau. Le concours d'Israël au grand œuvre de la Religion cesse. Il ne reste plus au peuple Juif, meurtrier du Messie, qu'à subir les effets éclatans de la vengeance divine. L'ancienne loi est abolie. La réalité succède aux figures, et l'Eglise prend la place de la Synagogue. Nous arrivons avec

[1] Luc, VI, 18, 19.

[2] Jean, IV, 24. Math., XXII, 36, 37. Luc, VII, 22.

l'Apologiste à l'établissement de la religion chrétienne, de tous les événemens de l'histoire le plus grave et le plus frappant, de toutes les preuves de la Religion, sinon la plus solide, du moins la plus manifeste. Donnons jour à une réflexion.

S. Etablissement de la religion chrétienne. La Religion dans les esprits.

Les faits préoccupent notre esprit d'autant plus fortement qu'ils sont plus nouveaux, et leur impression sur nous s'affaiblit en raison de leur éloignement, bien que d'une et d'autre part la certitude puisse être égale. Ces effets tiennent à l'infirmité naturelle de nos facultés que les choses extérieures passionnent et que le présent domine. Il arrive de là que les faits accomplis, lorsqu'ils sont séparés de nous par l'intervalle des âges, s'amoindrissent à nos yeux dans la proportion du temps écoulé : trompeuse disposition de notre ame que la réflexion tend à rectifier sans parvenir toutefois à restituer à ces faits anciens tout leur poids et toute leur valeur. Les *faits de Socrate dont personne ne doute*, a dit Rousseau, *sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ*. Quelle eût dû être pour une raison épurée la conséquence à déduire de cette proposition vraie? La divinité et la vérité d'une religion qui produit en sa faveur des faits surnaturels dont la certitude est irrécusable. Mais il est un fait qui s'est passé sur un tout autre théâtre qu'un coin de la Judée, dont le retentissement s'est étendu au monde entier : douze pêcheurs, douze hommes obscurs, sans crédit, sans puissance et sans lettres ont converti à leur doctrine les peuples de la terre les plus éclairés et les plus polis. Voilà le fait éclatant, incontesté, dont il nous faut peser les conséquences. — Cela s'est passé il y a dix-huit cents ans, direz-vous, et je n'y puis voir complètement clair. — Oui, les siècles se sont écoulés entre les circonstances du fait et nous. Mais veuillez considérer

que l'éloignement ne jette aucune ombre sur ce grand événement, parce que les hommes qui y ont pris part, dissemblables à nous dans les mœurs, nous égalaient dans les facultés. Vivant au sein d'une civilisation avancée, comme nous ils avaient une raison subtile et savante; ils avaient au fond du cœur les mêmes penchans et les mêmes passions. Ce qui s'ouvrit un accès dans leurs ames eût également pénétré dans les nôtres. Qu'importe alors l'ancienneté du fait? Elle n'altère non plus sa gravité qu'elle ne diminue sa certitude. Franchissons donc en arrière le temps et l'espace. Plaçons-nous par la pensée en face des Apôtres, et jetons un regard philosophique sur leur dessein, leur œuvre et leur succès.

Quel fut leur dessein? Fléchir à leur doctrine les esprits et les cœurs de la génération contemporaine. Il leur fallait, pour y réussir, ruiner l'idolâtrie, lui substituer leur dogme et persuader leur morale. Que penser d'abord d'une telle entreprise?

Ruiner l'idolâtrie? Mais ce culte était consacré par les lois et par les habitudes des peuples. Il avait pour lui la force publique et la puissance des mœurs. Sans doute ici la force eût été inhabile à défendre ce que les mœurs eussent abandonné. Mais quelle apparence que ce qui était si profondément ancré dans les mœurs sociales par l'ancienneté des coutumes, par l'exemple universel, par les passions qu'exaltait un culte sensuel, par les intérêts enfin : quelle apparence, dis-je, que tous ces liens vinssent à se briser simultanément à la voix de douze inconnus, fussent-ils les plus doctes et les plus éloquens des hommes? Quoi! c'est ce colosse de l'idolâtrie soutenu par le bras puissant de toutes les nations; c'est cet antique assemblage de grandeur et de vanités, de délices et de corruption que les Apôtres ont le dessein de renverser!

Et que proposeront-ils au genre humain pour remplacer le culte de ses Dieux qu'ils lui ravissent? Un dogme qui révolte à la fois l'orgueil de l'esprit et la délicatesse des sens; des mystères incompréhensibles devant lesquels la raison recule en murmurant! Mais le plus difficile encore n'est pas là. Les hommes vous feront jusqu'à un certain point le sacrifice de leurs opinions et de leurs préjugés, si vous laissez un libre cours à leurs passions et à leurs vices. Or, ceux-ci proposent au monde une morale qui refrène les penchans les plus impérieux de la nature, qui prescrit à l'homme le renoncement aux jouissances de la vie réelle qu'il sent, en vue d'une vie future que son esprit ne conçoit pas! Un tel dessein n'est-il pas insensé? Son exécution n'est-elle pas impossible?

Ils la tentent pourtant cette œuvre inexécutable! Ces pauvres pêcheurs marchent à la conquête du monde; ils se proposent, ces ignorans, de subjuguer les intelligences et les cœurs. Quel est le mobile qui les fait agir? Examinons.

Ce n'est point l'ambition, ni la cupidité, ni la gloire; ils ont en face d'eux la persécution et les outrages. Une voix s'est fait entendre à leur oreille et leur a dit : *Allez donc! instruisez toutes les nations* [1]. Ils obéissent. — Mais d'où leur vient ce dévouement, cette pleine confiance aux paroles qui leur ont été dites?

Ils n'en cachent point la source. Loin de là, ils la découvrent en toute rencontre. Ils ont vu, disent-ils, celui qui est ressuscité. *Nous sommes tous témoins de sa résurrection!* s'écrie Pierre, dans sa première prédication aux Juifs assemblés. Dans une seconde allocution, il fait entendre les mêmes paroles; puis : *c'est sa puissance qui, par la foi en son nom, a raffermi les*

[1] Matth., XXVIII, 18-20.

pieds de cet homme ![1] Conduit avec Jean devant les princes du peuple qui veulent leur fermer la bouche : « Est-il juste devant Dieu, disent-ils, de vous obéir « plutôt qu'à Dieu? Nous ne pouvons point ne pas « parler des choses que nous avons vues et enten- « dues. »[2]

Mais sont-ils de bonne foi? Sont-ils persuadés de ce qu'ils déclarent? Nul doute. « Hors de notre espérance en sa résurrection, disent-ils, nous serions *les plus misérables de tous les hommes.* »[3] Et ils disent vrai. Qui jamais s'est fait imposteur pour être persécuté?

Sont-ce des fanatiques? Sont-ils dans l'illusion? Des fanatiques? Non. Un homme peut mourir pour soutenir une opinion; l'orgueil satisfait est en jeu. Nul n'est mort, ni ne mourra pour attester un fait dont il sait la fausseté.

Sont-ils dans l'illusion? Ont-ils été trompés? Non. Ils sont douze personnes, puis un grand nombre d'autres (les disciples) qui ont *vu* et *touché* durant quarante jours. La pluralité des témoins et la multiplicité des circonstances excluent l'illusion[4].

Ils ont donc réellement *vu*; et quand ils le déclarent, ils parlent avec sincérité. Ils ajoutent que de faibles et timides qu'ils étaient durant les trois années qu'ils ont suivi leur maître, ils sont, depuis sa disparition, devenus tout forts par la vertu de son esprit qu'ils ont reçu et qui les inspire. Leurs actes témoignent assez de leur constance intrépide.

[1] Act. Ap., II, 32; III, 15, 16.

[2] Act. Ap., IV, 19, 20.

[3] I Corinth., XV, 19.

[4] Deindè visus est plus quàm quingentis fratribus simul : ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt. *I Cor.* XV, 6.

Je m'explique à présent, tout étranges qu'elles sont, la résolution et l'entreprise de ces hommes. Ils sont dominés par une vue supérieure. Ils obéissent à Dieu, et les obstacles disparaissent à leurs yeux. *Nostra autem conversatio in cœlis est,* disent-ils; nous vivons déjà dans le ciel. [1] Voilà le principe de leur foi et de leur ardeur.

Mais si ces hommes sont inspirés de Dieu, leur doctrine est divine, elle est vraie, il faut la croire!

Pour vous soustraire à cette conséquence, nierez-vous aujourd'hui la résurrection qui est le principe de leur assurance, l'inspiration qui est le mobile de leur conduite, les signes surnaturels qui donnent l'efficacité à leur parole? [2] Vous reculez la difficulté, vous ne la tranchez pas. Vous vous condamnez à les faire agir sans *motifs :* bien plus, à les voir réussir sans *moyens.*

Et en effet, ces hommes n'ont pas eu seulement la volonté d'agir, ce qui demeure inexplicable s'ils n'étaient pas inspirés; mais ils ont fait ce qu'ils ont voulu! « De pauvres pêcheurs, dit l'Apologiste, sortiront de leur « Judée et prétendront convertir le monde! Est-ce un « rêve? Non. Leur parole retentit peu à peu dans toutes les « contrées et ce n'est pas en vain. » En écartant les moyens, dit-il ailleurs, n'est-ce pas rendre le succès plus étonnant? « La soumission du monde devient un « prodige d'autant plus grand que les miracles dimi- « nuent de certitude, que la doctrine augmente de té- « nèbres, que les Apôtres sont plus avilis. » Considérez pourtant les obstacles qu'ils avaient à vaincre et

[1] Philipp., III, 20.

[2] Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis. (*Marc.,* XVI, 20.)

que vous n'avez fait qu'entrevoir : puis, jugez vous-même si de tels obstacles ont été surmontés par les voies ordinaires et naturelles que la Providence met à la disposition des forces de l'homme!

La doctrine nouvelle, ai-je dit, en ruinant l'idolâtrie qui avait pénétré à fond la société antique, tendait à renverser l'économie sociale dans les institutions, dans les usages, dans les arts, dans l'exercice de la pensée, en un mot dans tout ce qui fait le commerce de la vie. Attaquer le culte des faux dieux s'était s'attaquer à l'Etat lui-même qui avait rattaché, chez les Romains, sa constitution et sa politique à la majesté des dieux de l'Empire. Il y a plus : ce que cette doctrine avait de grand et d'élevé sous le point de vue social, et qui devait un jour prendre racine dans l'intelligence humaine pour y tenir à jamais, trouvait alors dans les intérêts et dans les préjugés une opposition formelle. C'était une doctrine étrange à produire dans la société romaine que celle qui n'admettait aucune différence *entre le Scythe et le Grec, l'esclave et l'homme libre*, et qui proclamait que *Dieu n'a point d'égards à la condition des personnes* [1]. Aussi qu'arrive-t-il? Les deux puissances de la terre se liguent : celle de l'opinion et celle du glaive. La persécution s'allume, et quelle persécution! Jamais nom n'avait excité chez les hommes une horreur aussi profonde que le nom de chrétien. Depuis les recherches d'une cruauté inouie jusqu'aux infames artifices de la volupté, toutes les inspirations du génie du mal sont mises en œuvre contre la doctrine nouvelle par le pouvoir public. Au foyer domestique, elle lutte encore contre les supplications, les caresses,

[1] Coloss., III, 11 - 25.

les larmes des proches : le chrétien surmonte tout, les affections du cœur comme les supplices. D'où lui vient cette constance invincible que ni la faiblesse de l'âge, ni celle du sexe ne démentent jamais? L'Eglise, à son origine, est un arbre qui, à peine sorti de terre, projette au loin ses rameaux. Elle croît simultanément partout où s'étend la domination romaine et par-delà. Plusieurs des Apôtres sont encore vivans, et déjà le culte idolâtrique s'ébranle de toutes parts. Vers le même temps la Synagogue tombe d'une chute effroyable pour ne se relever plus. Au second siècle les hautes intelligences s'inclinent et nous laissent, en témoignage de leur foi, ces premiers apologétiques, trésors d'érudition et d'éloquence. Les chrétiens sont partout, hormis dans les temples, selon le mot sublime de Tertullien. Une longue et sanglante persécution viendra clorre trois siècles d'épreuves. La sagesse humaine fera un dernier effort en faveur du Paganisme agonisant; la philosophie alexandrine lui prêtera le secours de son syncrétisme et de sa théurgie : vaine tentative! l'instrument de supplice est placé, sanctifié sur l'autel, il n'en descendra pas. La croix brille au front des Césars, le monde est à elle dans le siècle présent et dans les siècles à venir! N'essayons point d'expliquer ce prodige par des raisons humaines. Disons avec l'Apologiste : « L'univers a fléchi le genou devant la faiblesse de la croix; un Dieu a fait ce grand ouvrage comme il avait fait l'univers par la seule force de sa parole. »

La Religion dans les cœurs.

Chose digne d'admiration sans doute! L'esprit humain accepte la croyance des mystères, l'orgueil de la raison s'humilie devant la simplicité de la foi; mais la prédication apostolique devait produire un effet plus mer-

veilleux encore : c'était le triomphe de la doctrine chrétienne sur les passions et les vices. L'établissement de la Religion dans les cœurs est le point de vue particulier sous lequel l'auteur entend ici nous placer ; il y découvre une preuve sensible de l'opération divine.

L'Apologiste met d'abord en contraste l'apôtre de l'Evangile et le philosophe de la société antique. Il oppose l'humble vertu, le dévouement sublime du premier à la raison orgueilleuse du second, à sa parole vaine et stérile. Parmi les Apôtres, il signale ce grand docteur des nations qui, dans sa conversion marquée par un prodige, est lui-même l'exemple le plus frappant du pouvoir que Dieu exerce sur les cœurs, quand il plaît au souverain Etre de plier la volonté de l'homme à l'accomplissement de ses vues providentielles. L'Apologiste jette ensuite un regard pénétrant sur l'ensemble de la société ancienne au moment où commence à briller la lueur du Christianisme.

En face d'une société gangrenée par la double corruption du culte et des mœurs, en opposition avec les jeux du cirque, les prostitutions païennes, les raffinemens sensuels du génie romain, il nous montre les martyrs, les vierges, les solitaires. D'un côté, un besoin de jouissances brutales et d'émotions fortes poussé jusqu'au délire ; de l'autre, le triomphe le plus sublime de l'esprit sur la matière. Ces héros du Christianisme, qui sont immolés dans l'arène aux goûts sanguinaires du peuple idolâtre, ou qui immolent eux-mêmes leurs passions dans la solitude, sont en relief sans doute dans la société chrétienne ; mais considérez cette société dans son intérieur, vos yeux seront frappés d'un spectacle qui était également nouveau sur la terre. « Toute « cette multitude n'avait qu'un cœur et qu'une ame :

« ils allaient tous les jours avec union d'esprit dans le « temple ; et rompant le pain par les maisons, ils pre- « naient leur nourriture avec joie, louant Dieu et « étant aimés de tout le peuple. Personne ne disait « que rien fût à lui en particulier, mais tous leurs « biens étaient communs, en sorte qu'on ne voyait « point de pauvres parmi eux. » [1] L'union des esprits et des cœurs rendue sensible dans tous les actes de la vie! l'orgueil et l'égoïsme anéantis! Une assistance supérieure à l'homme ne se montre-t-elle pas à découvert dans cette transformation subite et complète du cœur humain?

Quelques esprits privilégiés du paganisme, amoureux des formes de la vertu, avaient rêvé une république cimentée par le lien d'une affection fraternelle, où la primauté, loin d'être un objet d'envie, serait redoutée de tous comme une nécessité de sacrifier son bien-être au bonheur commun; et ces créations fantastiques, sans application dans la vie réelle, avaient mérité à leurs auteurs le nom de sages. Le monde vit avec admiration dans la communauté chrétienne la réalité d'un beau songe. On vit tous les jours de simples fidèles connus du peuple par leur piété, leur zèle et leur science se soustraire à la dignité du sacerdoce par les supplications, par les larmes, par la fuite. S'ils étaient réduits à se charger du fardeau qui leur était imposé, ces hommes devenaient puissans en œuvres et en parole, édifiant l'Eglise naissante, et la soutenant victorieusement dans les périls où l'engageaient la violence ou l'erreur. Vous reconnaissez ici les Justin, les Clément, les Grégoire, les Athanase, les Ambroise,

[1] Act. Ap., II, 46, 47; IV, 32-34.

les Augustin et tant d'autres personnages illustres que l'autorité de leur vie fit les régulateurs de leur siècle; Pères de l'Eglise par leur doctrine, ses modèles par leurs vertus, l'honneur éternel de l'humanité par l'élévation de leur génie et la sainteté de leurs mœurs.

Ce grand tableau du Christianisme qui s'élève et du Paganisme qui tombe, des mœurs de la primitive Eglise et de celles du monde antique a été retracé plus d'une fois par des plumes éloquentes. L'auteur a su lui donner un nouvel intérêt en l'animant d'une conviction chaleureuse qui part de l'ame. C'est le chrétien qui parle en présence de son Dieu, dont il bénit la sagesse, dont il admire l'intervention puissante. Il s'associe du fond du cœur au triomphe de cette Religion qu'il croit et qu'il aime, et son œuvre est empreinte du sentiment profond et vrai qui l'inspire. Soit qu'il peigne la constance du martyr *en spectacle aux anges et aux hommes*, ou la vierge chrétienne dont *le dernier soupir est un soupir de pénitence et d'amour*, ou *ces candidats de l'éternité, que le silence de la nature excite à la ferveur, morts vivans qui écartent de leurs sens et bannissent de leur cœur tout intermédiaire entre eux et Dieu*; partout on retrouve l'élan de cette foi vivifiante, de ce zèle intime du prêtre qui saisit le lecteur, l'entraîne et le pénètre. Après avoir assisté à la fondation de la Religion, il embrasse avec amour ses destinées dans l'avenir. Il voit les Barbares *menés sans le savoir et comme par la main au-devant de l'Evangile, pensant n'aller qu'où la fureur les guide, et trouvant le Dieu qu'ils ne cherchaient pas, qu'ils eussent craint de chercher, ce Dieu crucifié qui ne leur permettra plus d'exercer de violences que contre eux-mêmes*. Il suit la Religion dans ses conquêtes qu'elle avance de siècle en siècle. Il la voit pénétrant dans les

forêts, franchissant les mers, civilisant les hommes, renouvelant sur son passage le monde moral et le monde matériel. La lumière se lève où la Religion pénètre ; un nuage se reforme et s'épaissit sur les contrées d'où elle se retire. La société européenne, centre et foyer de son action, dépositaire de la parole de vie, marque par sa prééminence l'influence morale qu'elle exerce sur les destinées du monde.

Enfin l'Apologiste s'attache à un dernier caractère du sceau divin qui est l'indéfectibilité de l'Eglise. Non-seulement la Religion a surmonté les attaques du dehors, les horreurs du supplice, la barbarie des mœurs, les séductions et l'entraînement du siècle; elle a encore constamment triomphé de l'erreur. Elle a traversé les âges pure et sans tache, seule immuable en ce monde au sein d'une fluctuation perpétuelle. Prodige non assez admiré! A peine à son origine les persécutions sanglantes que lui suscite l'incrédulité du dehors la laissent-elles respirer, que des hérésiarques déchirent le sein de l'Eglise, dans le but de rendre la foi plus facile pour complaire à la raison. Loin que cette division soit pour la Religion une cause de ruine, la vérité s'affermit par la contradiction. La lutte continue sans relâche. Dans les siècles suivans l'Eglise est violemment ébranlée; plus d'une fois on put croire l'orthodoxie en péril : toujours la vérité prévaut. L'auteur rappelle la succession de ces épreuves; il passe en revue ces symboles de l'erreur flétris par les conciles et désertés pour la plupart dès l'âge qui les vit naître. Vient le grand schisme du seizième siècle, plaie profonde et saignante! Mais qu'arrive-t-il de nos jours? Les dissidens n'ont retenu du Christianisme que le nom. La science de Dieu ne saurait être entamée sans s'éclipser de tous points. Chez eux le

dogme s'est évanoui. Cette tempête, qui avait soulevé au plus haut degré l'orgueil de l'esprit, eût submergé l'Eglise si l'Eglise eût été périssable. Mais l'antique Religion se maintient inflexible ; et tandis que sa rivale, après s'être dissipée en mille sectes, languit et s'éteint dans l'absence de la foi ; elle reste debout comme un phare de salut offert aux intelligences errantes et fatiguées : toujours entière, toujours vivace au milieu des ruines qui s'amassent autour d'elle ! Quelle marque plus insigne d'une assistance divine que cette indéfectibilité consacrée par dix-huit siècles de combats ? Quelle autre œuvre que celle de Dieu même participerait à cette immutabilité qui est le caractère propre de la suprême sagesse ?

Après avoir tracé ces tableaux qui mettent en évidence l'excellence et la vérité de la Religion, l'auteur pressent une réflexion grave et triste que ce grand spectacle même peut exciter dans les esprits. La raison de l'homme se demande pourquoi la rédemption du genre humain acquise à un si haut prix semble-t-elle incomplète dans son efficacité ? Pourquoi une religion divinement fondée et divinement maintenue n'étend pas à toutes les nations sa lumière ? Pourquoi parmi les peuples qui l'ont reçue, ces scissions éclatantes et sans retour que la Providence permet et qui vouent les générations à venir à l'erreur ou à l'ignorance dont leurs pères avaient été tirés ? Mystère impénétrable des conseils et des jugemens de l'Etre infini, devant lequel doit s'humilier notre débile raison. Terminons l'exposition de cet ordre de preuves en prêtant l'oreille au prêtre chrétien dans l'expression de sa foi, de son abandon à la volonté divine. « C'est un fait constant, je « l'avoue, que plusieurs régions sont encore ensevelies

« dans les ombres de la mort, qu'elles prostituent leur « encens à de viles idoles et que l'Evangile a cessé « d'être connu dans des lieux où d'abord il avait pé- « nétré. Mais ce qui a été accompli contre toute espé- « rance est un sûr garant de ce qui reste à faire. Tous « les peuples doivent être incorporés à l'Eglise. Une « multitude déjà s'est réfugiée dans son sein; les autres « y viendront dans leur ordre au moment arrêté dans « les décrets de la Providence qui agit avec mesure « dans ses voies, parce que les temps sont à elle.... « Dans quelques climats, les rameaux de la foi ne se sont « pas encore élevés jusqu'à la hauteur du grand arbre. « Cependant la vie ne cesse d'y couler par des canaux « secrets, et Dieu continue d'en arroser les racines. On « doit adorer en silence les profonds jugemens de Dieu, « ces redoutables substitutions dans l'ordre de la foi « et de la grâce; on doit les adorer jusqu'au jour où le « souverain Etre daignera en dévoiler le mystère. Le « chrétien doit porter son espérance vers les temps « annoncés où la défection sera comblée, où le Juif « rentrera dans l'Eglise, où sa conversion ramènera « les nations en foule, où la consommation viendra, « où le Christ victorieux de ses ennemis *présentera* « *son Eglise composée de toutes les nations à Dieu son* « *Père et remettra entre ses mains l'empire et la puis-* « *sance.* » (*St. Paul,* 1re *aux Corinthiens, chap.* xv, *v.* 24, 27, 28).

Preuves intérieures de la Religion.

§. Doctrine du Christianisme.

La suite historique de la Religion et l'établissement du Christianisme qui en est le couronnement nous ont conduits au point de section du monde antique et de la société moderne. La Synagogue, dans les desseins de

la Providence, avait rempli l'office de conserver intacte la connaissance de Dieu : l'Eglise devait avoir une mission plus haute qui était de la disséminer partout. Cette science divine, développée par la révélation évangélique et propagée par le prosélytisme chrétien, allait donner à la société une face nouvelle. Assurément si dans le domaine du passé il y a matière pour l'esprit de l'homme à une impression forte et durable, ce doit être dans la suite de la Religion considérée depuis la Genèse jusqu'à l'établissement du Christianisme, dernier anneau de cette chaîne merveilleuse. Toutefois ce fait éclatant est à notre égard un fait historique dont l'image est réfléchie dans notre entendement sans intéresser nos sens, et dont l'impression sur notre ame peut être plus ou moins amortie par le bruit et le mouvement des choses extérieures. Mais si nous venons à considérer les résultats amenés par le fait accompli et que l'expérience a mis à découvert sur la scène du monde, le point de vue change, car les résultats sont immédiatement sous nos yeux. Ils nous enveloppent, ils nous pressent de toutes parts. La doctrine, le culte, la morale du Christianisme ont traversé les âges pour venir à nous; et leur influence publique ou privée est de tous les momens. Vous avez vu les preuves de la Religion dans sa suite, vous les verrez reluire dans ses caractères et dans ses effets. C'est un nouvel ordre de preuves qui s'enchaîne au premier. Ainsi, pour édifier la certitude de la Religion, les traditions de l'histoire et les preuves morales se prêteront un mutuel appui; elles produiront par leur concours un foyer de lumière auquel nul esprit raisonnable ne saurait résister.

Avant d'entrer dans l'examen de la doctrine du

Christianisme, l'auteur a jugé convenable d'établir l'authenticité des livres qui la renferment. On pensera peut-être que cette preuve était en quelque sorte superflue, car la sincérité des écrivains du Nouveau Testament et l'authenticité de leurs livres ressortent de l'établissement même du Christianisme et de la perpétuité d'une tradition constante jusqu'à nous. L'Apologiste n'a voulu laisser aucune partie du grand système de la Religion qui ne fût éclairée d'une vive lumière. Son zèle et son travail sont justifiés d'ailleurs par les attaques que des écrivains réformistes ont dirigées soit contre l'authenticité du Nouveau Testament, soit contre la fidélité du texte des livres sacrés. Mais l'Apologiste ne s'en est point tenu à l'aide que lui prêtait la critique historique, pour asseoir l'autorité de ces livres : il découvre encore, dans le style qui leur est propre, un caractère d'inspiration qui exclut l'imitation ou la fraude et qui témoigne de leur source divine. Si nous ne nous abusons pas, cette preuve qui s'adresse au sentiment, ne serait manifeste qu'à ceux qui sont déjà persuadés. Il nous semble, en effet, que pour sentir à fond ce que la touche des livres saints a de supérieur à l'ordre des pensées humaines, il faut avoir déjà dans le cœur les vérités qu'ils annoncent. La naïveté pénétrante des Evangélistes, la grâce et le charme du livre des Actes, la douceur mystérieuse de S. Jean, les sublimes élans du grand apôtre frapperont sans doute un lecteur qui a de l'intelligence et de l'ame; mais ces qualités du style ne sont que l'écorce de ces divins livres. Nul qu'un chrétien ne goûtera jamais ce qu'ils ont de ravissant et d'intime. « La « charité n'est pas seulement l'objet des Ecritures,

« a dit Pascal, elle en est aussi la porte [1]. » Ainsi, sans nous attacher plus long-temps à la forme du Nouveau Testament, non plus qu'à son authenticité que nous tiendrons pour certaine, nous allons, en suivant la trace de l'Apologiste, vous présenter nos vues avec les siennes dans l'examen de la doctrine évangélique.

La Religion étant l'expression des rapports de l'homme à Dieu et la manifestation de l'homme à lui-même, les caractères et la marque de la Religion véritable doivent apparaître dans la connaissance qu'elle nous donne des attributs de la Divinité et de la nature de l'homme. Et comme la révélation chrétienne est le complément et la perfection de la révélation judaïque, elle a dû faire luire une plus vive clarté sur ces deux grands objets de la Religion : *Dieu* et l'*homme*. Ouvrez le Testament nouveau ; il n'est pas une parole du livre des chrétiens qui ne tende à approfondir cette double science, source de toute lumière et fondement de toute morale. Dogme.

Déjà la loi mosaïque avait proclamé, pour le peuple Juif, l'unité de Dieu, sa toute-puissance créatrice, sa sagesse infinie, sa providence souveraine. Les livres du Nouveau Testament confirment et développent ces perfections divines. « Le Dieu que je vous annonce « a fait le monde et tout ce qui est dans le monde. Il « a fait naître d'un seul toute la race des hommes ; il « leur a donné pour demeure l'étendue de la terre, « ayant marqué l'ordre des saisons et les bornes de « l'habitation de chaque peuple. C'est en lui que nous « avons la vie, le mouvement et l'être ; et comme

[1] Chap. VII, art. 5, pensée 16.

« quelques-uns de vos poètes l'ont dit, nous sommes « les enfans et la race de Dieu.... Nous ne devons « pas croire que la Divinité soit semblable à de l'or, « à de l'argent, à de la pierre dont l'art et l'industrie « ont fait des figures. Le Seigneur du ciel et de la « terre n'habite point dans les temples bâtis par la « main des hommes... »[1] C'est sous ces traits que le grand Apôtre, transporté dans l'Aréopage, peignait aux Athéniens le Dieu d'*eux inconnu*; et ce langage alors était *nouveau* pour le peuple le plus spirituel de la terre : tant était profond l'aveuglement dont l'idolâtrie avait frappé tous les peuples! Mais le vrai Dieu connu des Juifs était un *Dieu jaloux, fidèle en ses promesses et en ses menaces*[2]; la loi ancienne était empreinte de sa grandeur et de sa puissance redoutable. Il était réservé à la loi de grâce de mettre en relief sa bonté, sa douceur, sa miséricorde. Jésus-Christ nous apprend que nous avons dans le ciel moins un maître qu'un père. Il veut que nous l'invoquions à ce titre dans l'effusion de notre ame. Ailleurs, c'est le *bon pasteur*, c'est l'*ami*, c'est l'*époux*; l'Evangile, en parlant de la bonté de Dieu, a épuisé tous les symboles de tendresse et d'amour. La spiritualité de Dieu, sa sainteté ineffable qui rejette les cérémonies rendues vaines quand elles ne sont pas dirigées par l'hommage de l'ame et accompagnées de la pureté du cœur : ces notions si hautes de l'essence de l'Etre infini sont l'objet des enseignemens du Christ et de ceux des hommes choisis auxquels il avait dit en quittant la

[1] Act. Ap., XVII, 24, 26, 28, 29.

[2] Quoniam Deus æmulator, Dominus Deus tuus in medio tui. *Deuter.*, VI, 15. *Exod.*, XX, 5.

terre : *Allez et instruisez.* Concluons avec l'Apologiste : « l'Evangile nous montre Dieu tel qu'il est, tel que la « raison conçoit qu'il doit être, tel qu'il nous importe « que nous le trouvions aujourd'hui et à jamais ! »

Les livres du Nouveau Testament répandent la même lumière sur la nature de l'homme. Nous leur devons la pleine connaissance de nous-mêmes. Oui, sans doute, d'après les seules lumières d'une droite raison, nous nous tenons pour assurés que cette portion de notre être n'est point matière, qui interroge le passé et scrute les profondeurs de l'avenir, qui appelle l'univers entier à son tribunal, écoute, délibère et décide! Mais si nous voulons pénétrer la nature de notre esprit, sonder cet attrait invincible qui nous porte vers le bien, et notre impuissance radicale à y arriver; alors notre raison s'éblouit. Quand l'un des plus beaux esprits de l'antiquité disait : *Je vois le bien, je l'approuve, et j'accomplis le mal :* [1] qu'était-ce que cette vue de sa raison? Une vue stérile et sans application morale, l'observation d'un phénomène inexplicable de la conscience [2]. Vers le même temps, un autre moraliste écrivait aux *Romains : Je n'approuve pas ce que je fais, parce que je ne fais pas le bien que je veux; mais je fais le mal que je hais* [3]. Le grand maître du Christianisme et le philosophe païen se rencontrent; mais écoutez celui-là jusqu'au bout. « Lorsque je veux « faire le bien, je trouve en moi une loi qui s'y oppose, « parce que le mal réside en moi. Que si je fais ce « que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais,

[1] Video bona, proboque, deteriora sequor. (*Ovid.*)

[2] Aliudque cupido, mens aliud suadet. (*Le même.*)

[3] Rom., VII, 15.

« mais c'est *le péché qui habite en moi*. Malheureux « homme que je suis, qui me délivrera de ce corps « de mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ « notre Seigneur! [1] » Quel sentiment profond dans la clairvoyance du chrétien! Comme il est pénétré de ce qu'il sait et de ce qu'il espère! C'est qu'il écrit ces éloquentes paroles sous l'inspiration de celui qui est la vérité et la sagesse!

La révélation judaïque avait déjà expliqué la mystérieuse énigme. Elle avait découvert la racine du *mal* en racontant la chute de l'homme; elle avait aussi montré le remède dans la promesse du Médiateur qui devait réparer la nature déchue. Toutefois ces hautes vérités, voilées sous les figures de l'Ancien Testament, faisaient peu d'impression sur le peuple Juif absorbé dans la contemplation et dans l'attente des biens temporels [2]. Ce peuple était porté à ne sentir *la misère* de l'homme que sous le joug des Babyloniens, et à placer sa *grandeur* dans la domination, la richesse et la puissance. Mais les idées grossières qu'un peuple sensuel s'était formées de la condition de l'homme, d'après la sanction que Dieu avait donnée aux préceptes de la première alliance, sont pleinement rectifiées par l'Evangile. Tous les voiles de l'Ancien Testament sont levés par le livre de la loi nouvelle. C'est du fond du cœur de l'homme que l'Evangile fait jaillir sa misère et sa grandeur. Et avec quelle

[1] Rom., VII, 20, 21, 23, 25.

[2] Si ergo obedieritis mandatis meis quæ ego hodiè præcipio vobis ut diligatis Dominum Deum vestrum, et ambuletis in omnibus viis ejus, dabit pluviam terræ ut colligatis frumentum, et vinum, et oleum..... disperdet omnes gentes istas ante faciem vestram, et possidebitis eas, quæ majores et fortiores vobis sunt. (*Deuter.*, XI, 13, 14, 23.)

profondeur de vérité, avec quelle vivacité d'images ne nous dévoile-t-il pas le double secret de notre nature! Hors de l'assistance divine, le cœur de l'homme est *le sarment sec et inutile, le levain mauvais, le champ hérissé d'épines où la bonne semence est étouffée.* Le livre parle-t-il de la nature réparée, de cette grandeur que l'homme emprunte au Médiateur dans une mystérieuse et divine fraternité? L'homme est *l'imitateur des perfections infinies, le temple de l'Esprit Saint, le cohéritier de la gloire, l'enfant adoptif couronné par une félicité sans fin.* C'est dans la contemplation de ces vérités manifestées par la doctrine évangélique que le plus profond des scrutateurs de la nature humaine s'écrie : *Avec combien peu d'orgueil un chrétien se croit-il uni à Dieu? Avec combien peu d'abjection s'égale-t-il aux vers de la terre?*[1] Concluons encore ici par ces paroles de l'Apologiste : « Les « philosophes ne disaient rien à tous ces égards ou « disaient mal; les Ecritures des Juifs ne disaient pas « assez; l'Evangile a tout dit. »

Ces livres qui jettent un si grand jour sur les attributs de Dieu et sur la condition de l'homme proposent des mystères à la foi. Les notions si belles et si hautes qu'ils nous donnent de l'essence divine et de la nature humaine reposent sur des dogmes que notre esprit ne conçoit pas. Faut-il nous en étonner? Faut-il nous en plaindre?

Nous en étonner? Non. Car notre raison elle-même, si nous l'interrogeons avec sincérité, nous répondra qu'il doit y avoir nécessairement dans la Religion des mystères. Demander pourquoi des mystères dans la Religion, c'est mettre en question si Dieu a pu communiquer à sa créature quelques secrets de son

[1] Pascal, chap. IV, art. 7, pensée 15.

essence infinie. « Il faut en partie, dit Bossuet, que Dieu « descende à nous; c'est ce qu'il fait par la révélation. « Il faut aussi que nous montions à lui; c'est ce que nous « faisons par la foi. Sans cela nous n'aurions jamais de « société avec Dieu : cette bonté inestimable demeurerait « comme resserrée en elle-même, et l'homme resterait « éternellement dans son indigence. » [1] Il serait étrange que la raison de l'homme s'offusquât de ne point comprendre l'essence du souverain Être, tandis que l'œuvre du créateur, la nature sensible lui offre à chaque moment des mystères impénétrables! La Religion satisfait pleinement aux droits de la raison en l'appelant à scruter avec indépendance les motifs qu'elle a de se soumettre. Que celle-ci examine donc à fond les preuves d'une révélation divine; puis, si Dieu a parlé, son office est rempli, celui de la foi commence. Or, la clarté de la Religion est du côté des preuves qui sont le fondement de la foi; l'obscurité reste du côté des dogmes qui en sont l'objet : rien n'était mieux assorti à notre nature orgueilleuse, présomptueuse, inquiète.

Considérez en effet qu'il était nécessaire que les principes de la Religion fussent placés dans une région supérieure aux pensées humaines. Il le fallait pour que l'homme pût s'appuyer sur une autorité qui l'éclairât et le fixât dans sa croyance, une fois qu'il l'aurait embrassée. Imaginez une doctrine morale dont le principe nous soit maniable : avec la mobilité de notre raison et l'inconstance de notre esprit, il n'y aurait ni croyance fixe, ni communauté de sentimens sur la terre. — Il est pourtant, direz-vous, des vérités premières dont l'évidence

[1] Pensées chrétiennes et morales, n° 1. Edit. de Vers., tom. xv.

est la même pour tous les hommes. — Oui, mais les vérités abstraites dont vous parlez, n'engendrent aucune obligation morale. Pensez-y bien, et vous conviendrez que la science d'où découlent tous nos devoirs devait être placée hors de discussion pour demeurer certaine.

Ces mystères inaccessibles à l'esprit de l'homme sont-ils à son égard des dogmes purement spéculatifs dont la contemplation stérile n'a d'autre effet que d'humilier sa raison? L'incrédule, en tenant ce langage, montre sa témérité et son ignorance. Ces vérités, liées entre elles dans un plan suivi qui révèle une profonde sagesse, offrent à la méditation des convenances merveilleuses avec notre nature, des enseignemens sublimes à mettre en pratique. Un cœur droit y découvre l'œuvre d'une providence divine, qui, bien qu'incompréhensible dans ses voies, a tout disposé dans sa bonté pour éclairer et sanctifier les hommes.

La postérité d'Adam frappée de dégradation pour une faute personnelle au père des hommes est un mystère de rigueur et de justice que mon esprit ne conçoit pas. Mais si la transmission du péché originel déconcerte ma raison, les effets de cette dégradation n'en sont pas moins marqués dans toutes les facultés de mon être. Les misères et les contrariétés de la nature humaine avaient frappé les sages du Paganisme. Le plus habile des maîtres de la philosophie antique avait pressenti même qu'il fallait que la Divinité, la *parole éternelle* du Tout-Puissant descendît du ciel en terre pour *instruire* et *redresser* les hommes [1]. Ainsi, le péché originel, ce *mystère des mystères, cette clef de la voûte,* dit l'Apologiste, est dans

[1] Platon, dans l'Alcibiade.

ses conséquences une *vérité de fait*. Ce que la révélation me déclare comme une vérité supérieure à ma raison trouve sa confirmation dans l'intimité de ma conscience!

Le mystère de justice et de rigueur une fois admis, il appelle à lui le mystère de miséricorde, car les attributs de perfection les plus opposés en apparence sont réunis dans l'essence infinie. Le dogme du péché originel nous conduit à celui de la réparation de la nature déchue par la médiation de la sagesse incarnée. La médiation en effet ne pouvait être opérée que par un être, qui participant à la nature divine et à la nature humaine, joignît dans l'incompréhensible unité de sa personne aux infirmités de l'homme les grandeurs de Dieu. Que ceux que la crèche du Christ scandalise, considèrent dans cette étroite enceinte (origine de l'Eglise, selon la belle expression d'un Père; *puisque l'étable de Bethléem était alors le seul lieu de la terre où Jésus-Christ fût connu*) [1], qu'ils considèrent, dis-je, aux pieds du Sauveur naissant les bergers et les mages, les petits et les grands réunis, comme les prémices de la société universelle; qu'ils y voient la simplicité du pauvre qui s'éclaire, les grandeurs de la terre qui s'humilient, l'égalité des hommes devant Dieu manifestée; et qu'ils nous disent si sous l'écorce du mystère ils ne découvrent pas déjà les sublimes enseignemens de la Religion, le type du grand changement qu'elle devait opérer dans les idées des hommes!

L'incarnation du Verbe étant supposée, la vie de Jésus-Christ, ses souffrances, sa mort, sa résurrection glorieuse sont une suite nécessaire de la nativité.

[1] St. Chrysostôme.

Nous voyons se dérouler les actes divers de l'œuvre d'expiation par lequel l'Homme-Dieu satisfait à la justice de l'Etre infini. Drame sublime, digne du personnage qui est mis en scène, de ce divin modèle, dont la vie et la mort sont en même temps le remède aux maux de notre ame et l'idéal éternel de la perfection dont nous devons nous rendre les imitateurs.

Enfin le mystère de la Trinité, qui est le secret incompréhensible de l'essence de Dieu, s'enchaîne nécessairement au dogme de la rédemption des hommes. L'incarnation du Médiateur associé à la nature divine suppose en effet une division de personnes dans l'unité du souverain Etre. Ce mystère, qui résulte de l'œuvre même de la rédemption et des propres enseignemens du Christ, nous est proposé comme un objet d'admiration, de reconnaissance et d'amour. Le Verbe incréé s'est revêtu de notre chair et de nos faiblesses pour *converser parmi les hommes*, les instruire et les sauver. L'Esprit divin, amour essentiel du Père et du Fils, nous est envoyé pour nous éclairer de sa lumière et nous assister de sa grâce. Dieu s'est approprié à nous dans son essence infinie. Ces idées sont non-seulement grandes et sublimes, elles sont affectueuses et consolantes, elles élèvent l'ame et l'attendrissent. Elles nous pénètrent du sentiment de notre misère par la grandeur du remède qu'il a fallu, de celui de la dignité de notre nature réparée à un si haut prix, de la nécessité de nous conformer nous-mêmes par la sainteté de nos mœurs, au plan qu'une Providence miséricordieuse a tracé dans nos destinées.

Ainsi les mystères de la Religion, tout incompréhensibles qu'ils sont, jettent un jour lumineux sur notre condition, la seule chose qu'il nous importe de

connaître. Ils parlent au cœur en demeurant inaccessibles à l'esprit, parce que, comme l'a dit admirablement Pascal, *le dessein de Dieu est plus de perfectionner la volonté que l'esprit, et qu'une clarté parfaite ne servirait qu'à l'esprit et nuirait à la volonté.* Disons donc avec le grand défenseur de la Religion, dont l'Apologiste emprunte ici les paroles : « qu'au lieu « de se plaindre de ce que Dieu s'est caché, il faut « lui rendre grâces de ce qu'il s'est découvert aux « humbles de cœur et non aux superbes indignes de « connaître un Dieu si saint [1] ! »

Morale. Les dogmes du Christianisme nous conduisent à la morale dont ils sont le fondement et la sanction.

La morale a pour objet de diriger les sentimens de l'homme par rapport à un Dieu suprême auquel il croit, et de régler ses actions par rapport à ses semblables avec lesquels il vit. Ceux qui veulent limiter les effets de la morale évangélique aux vertus individuelles de quelques ames touchées des vérités de la foi, et qui, à la vue des désordres et des crimes que les passions enfantent sur la scène du monde, contestent les résultats généraux que cette doctrine a produits pour l'amélioration de l'espèce humaine : ceux-là sont aveugles ou injustes. Ils sont dans l'ignorance, ou ils mettent en oubli ce qu'ils savent. La doctrine évangélique, avec son principe de l'égalité des hommes devant Dieu, a ruiné l'esclavage comme institution sociale. Elle a constitué la famille sur le mariage *réduit à la société de deux cœurs unis* [2].

[1] Chap. VII, art. 5, pensées 4 et 12.

[2] Bossuet. Défense de l'histoire des variations.

N'eût-elle amené que ces deux grands changemens dans le monde chrétien, il serait vrai de dire encore qu'elle lui a donné une face nouvelle. En ruinant l'esclavage, pièce essentielle dans la constitution de la société antique, elle a tari une source incessante d'actes de tyrannie et d'actes de bassesse. En frappant de réprobation la polygamie et le divorce, elle a banni de la famille une cause de désordre, elle a affranchi la femme de la servitude domestique; et en cela elle n'a point seulement coupé court à des vices, mais elle a appelé la femme libre à tout un ordre nouveau de vertus et de services dont l'antiquité païenne n'eut jamais la pensée et ne vit jamais l'exemple.

La morale évangélique a des détracteurs qui ne nient point son influence sur la société, mais qui l'accusent d'avoir dépassé le but. A les entendre, cette morale, en assujettissant les sens à l'esprit, contrarie le développement légitime des facultés de l'homme. Ils regrettent l'essor que le paganisme donnait aux penchans physiques, et ils attendent la réhabilitation de ces penchans d'un progrès nouveau dans l'état social qu'ils appellent de tous leurs vœux. La censure qu'ils exercent sur les *préceptes* devait se montrer plus hardie touchant les *conseils* : l'entière virginité des sens, le détachement complet des choses de la terre sont à leurs yeux des résolutions insensées. Ils se demandent ce que deviendrait l'économie de la société civile si de tels conseils étaient pris à la lettre et suivis? Il y a peu de sagesse, ce nous semble, dans les vues de cette philosophie. C'est mal connaître la nature humaine que de faire un reproche à la morale évangélique de tenir en échec l'ascendant prédominant des sens. Pour maintenir l'équilibre entre

les deux puissances de notre être, l'esprit et la matière, ce n'est pas trop assurément de toute la sévérité de cette morale. Consacrez aujourd'hui par des institutions ce que vous appelez *la réhabilitation des penchans physiques*, vous donnez cours aux excès infames et aux actes sanguinaires qui ont déshonoré la société ancienne. En ce qui touche les conseils évangéliques, l'exemple d'une vertu supérieure n'est-il pas un stimulant nécessaire aux efforts d'une vertu commune? Où gît la force d'impulsion qui conduit nos vierges chrétiennes dans les hôpitaux et nos missionnaires catholiques chez des peuples barbares dans des climats dévorans? N'est-ce pas dans la parole de celui qui a dit : *Venez et me suivez, laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts?* C'est à ces conseils sublimes que vous devez le spectacle de ces vertus surnaturelles dans leur élan, *hardies comme la foi en un Dieu-Homme*, selon le mot de Bossuet, qui, sans regarder de côté ou en arrière, vont droit au but, accomplissant des miracles, tandis que nous nous perdons dans des raisonnemens stériles qui n'aboutissent qu'à dessécher les ames!

L'auteur développe le grand sujet de la morale évangélique selon la division de l'Apôtre : *Vivez dans le siècle avec piété, justice et tempérance*; et il s'attache à montrer la perfection de cette morale dans l'ordre triple des devoirs de l'homme envers Dieu, envers ses semblables, envers lui-même. En traitant ces matières, le prêtre catholique a un avantage sur tout autre scrutateur du cœur humain : c'est d'avoir lu, dans l'exercice de son ministère, une page mystérieuse qui n'est ouverte qu'à lui. La doctrine évangélique a fait luire un jour nouveau au fond du cœur de l'homme,

qu'elle seule explique et connaît; à cette clarté commune aux moralistes chrétiens, le prêtre joint le secours d'une expérience pratique qui lui est propre : de là une science secrète de la vie et des mœurs qui féconde sa pensée et donne de l'ame à sa parole. Nous ne suivrons point l'auteur dans les ramifications de la morale évangélique; nous devons nous borner à toucher les points capitaux de cette doctrine, à mettre en lumière la simplicité des principes et leur efficacité dans l'application; simplicité dans les voies, puissance dans les effets : double caractère de la suprême sagesse.

Pour régler tout l'homme à l'extérieur dans ses sentimens et dans ses actes, l'Evangile a apporté dans le monde une seule vertu : la charité. Or la charité est *amour*. Nulle autre religion que la religion chrétienne, remarque Pascal, n'a fait aux hommes l'obligation d'aimer Dieu; nulle secte de philosophie, dit-il ailleurs, n'y pensa jamais. Il ne pouvait en être autrement. Dieu est pur esprit, les sens nous dominent, et notre cœur ne s'attache naturellement qu'aux objets sur lesquels il a prise et qui peuvent exciter ses désirs. L'auteur de tout bien avait fait du commandement de l'aimer le premier point de la loi qu'il intimait à son peuple [1]; il avait, en faveur de ce peuple choisi, épuisé les merveilles de sa toute-puissance; et pourtant toute l'histoire du peuple juif n'est qu'un long témoignage de son infidélité! Pour que l'amour divin pût entrer dans le cœur de l'homme, il fallait que Dieu, revêtu d'une humanité sainte, vînt

[1] Et nunc, Israel, quid Dominus Deus tuus petit à te, nisi ut diligas eum, ac servias Domino Deo tuo in toto corde tuo et in totâ animâ tuâ? (*Deuter.*, x, 12. — xi, 1. — vi, 5.)

lui-même sur la terre, afin d'être à la fois, et d'une manière sensible, l'instituteur, le modèle, l'objet de ce sentiment sacré. Il fallait surtout qu'il en fût par sa grâce le dispensateur. « Celui qui a mes commande-« mens et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime ; je « l'aimerai *et je me ferai connaître à lui*[1]. » Ainsi l'a déclaré le Législateur lui-même. L'amour n'est pas seulement le mobile de l'observance de la loi ; il en est la récompense.

Qui pourrait ne pas admirer cette morale ? C'est dans l'amour de l'homme pour son semblable que le divin Législateur a voulu reconnaître le signe efficace de l'accomplissement du *grand* et *premier* commandement de l'aimer lui-même ! « Je vous fais un commandement « nouveau qui est que vous vous aimiez les uns les « autres ; c'est en cela que tous connaîtront que vous « êtes mes disciples[2]. » Puis, dans cette prière sublime qu'il adresse à Dieu au moment de consommer son sacrifice : « Père saint ! qu'ils soient un tous ensemble « comme vous êtes en moi et moi en vous ; qu'ils soient « de même un en nous[3] ! » Aussi le disciple que *Jésus aimait*, celui de tous le plus profondément initié dans la doctrine du Maître, a-t-il réduit son enseignement à ces paroles : *Mes enfans, aimez-vous les uns les autres*.... « Si quelqu'un dit : j'aime Dieu et ne laisse « pas de haïr son frère, il ment. Comment celui qui « n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu « qu'il ne voit pas[4] ? »

[1] Joan., XIV, 21.
[2] Idem, XIII, 34, 35.
[3] Idem, XVII, 20.
[4] Idem, I Ep., IV, 7, 20.

Vous trouvez dans ce peu de lignes évangéliques l'origine et le secret de cette charité *fraternelle* qui a opéré des miracles dans le monde. Commandement véritablement *nouveau* qui rend superflues toutes les règles de la morale, et hors duquel toute morale demeure imparfaite. Selon la nature, rien n'entre dans notre cœur que notre intérêt, notre passion, notre plaisir. La nature de l'amour-propre, *du moi humain*, est de n'aimer que soi, de ne considérer que soi. Tous les hommes se haïssent naturellement, parce que *chaque moi est l'ennemi, et voudrait être le tyran de tous les autres* [1]. C'est à cet égoïsme, source de division et d'injustice, que l'Evangile oppose la charité. Mais cette charité *pour tous* est au-dessus de la nature, puisque l'amour exclusif *de soi* est selon la nature : nul donc qu'un Dieu ne pouvait faire un devoir à l'homme de cette vertu et l'implanter dans son cœur.

Vous voyez tout l'extérieur de l'homme réglé par la charité ; l'Evangile met également son intérieur sous la garde d'une seule vertu : l'humilité chrétienne. L'humilité, que l'Evangile prescrit à l'homme, est la reconnaissance de sa faiblesse avec le sentiment de la nécessité de l'aide de Dieu pour en sortir. Les anciens sages avaient entrevu l'humilité restreinte au sentiment de notre faiblesse. *Nosce te ipsum* ; connaissez-vous vous-même, disaient-ils, et vous arriverez à la vue de votre infirmité. *Nimia magnitudo est sui intelligere parvitatem.* Si l'on ne se connaît plein de faiblesse, de misère et d'injustice, on est bien aveugle, a dit Pascal ; la sagesse humaine pouvait donc aller jusque-là.

[1] Pascal, chap. IV, art. 2, pensées 7, 10, 11.

Mais cette vue ne rabattait rien des hauteurs de l'orgueil; car il contrepèse toutes nos misères, dit le grand moraliste chrétien : « Ou il les cache, ou s'il les dé- « couvre, il se glorifie de les connaître [1]. » L'orgueil humain, enflé par le savoir, se constitue roi de la vérité qu'il possède, et il se fait idolâtre de la pensée. L'orgueil avec l'égoïsme est donc le fond de notre nature : l'un source d'injustice, l'autre d'aveuglement. L'Evangile attaque cet antique auteur de nos misères avec le poids de ses exemples et la sévérité de ses maximes. Il l'humilie par la foi en *des mystères d'humilité*, selon le mot d'un grand esprit [2]. Puis il lui apprend à s'anéantir devant la nécessité du secours de Dieu pour arriver au moindre bien [3]. Telle est l'humilité; disposition de l'ame également *nouvelle*, mais qui, bien loin de dégrader l'homme, le relève et l'anoblit. « Consi- « dérez, dit Pascal, la hauteur et l'humilité d'une ame « chrétienne [4]. » Il ne sépare point ces deux choses. C'est qu'en effet le chrétien ne s'abaisse que devant Dieu. Il reconnaît qu'il ne peut rien sans lui, mais qu'il peut tout avec lui. Et qu'y a-t-il de grand que la charité chrétienne appuyée sur l'humilité n'ait tenté et mis à fin? De cette vertu tout évangélique naît l'alliance d'une défiance salutaire et d'une confiance sainte; alliance qui devient à son tour le principe d'une sagesse sans présomption, d'une dignité sans enflure.

[1] Chap. VIII, pens. 2. — Chap. IV, art. 2, pens. 2.

[2] Bourdaloue.

[3] « Comme la branche ne saurait porter de fruit d'elle-même et « sans demeurer attachée au cep de la vigne..... je suis le cep et vous « êtes les branches; vous ne pouvez rien faire sans moi. » (*Joan.*, XV, 4 et 5.)

[4] Chap. VIII, pensée 12.

Voilà toute la morale évangélique, du moins considérée dans sa source. Vous voyez qu'elle domine les âges, les conditions, les diverses situations de la vie. Mettons-la seulement à l'épreuve par rapport au point le plus difficile à régler dans le régime de la société humaine. L'homme est libre par sa pensée; il est dépendant par la société. Supprimez la liberté, l'homme descend au rang de la brute; supprimez l'autorité, la société est dissoute. Ces deux puissances sont en conflit dans le monde. La société abandonnée aux élémens fortuits de sa constitution ou aux combinaisons laborieuses de l'esprit de l'homme, navigue péniblement en péril de despotisme ou d'anarchie; et trop souvent sans pouvoir éviter l'un ou l'autre de ces écueils. Plaçons-la maintenant sous la direction de la morale évangélique. Saint Paul a dit un mot admirable : *Nolite fieri servi hominum,* gardez-vous de vous faire les esclaves des hommes; et la raison qu'il en donne est celle-ci : car vous avez été rachetés d'un grand prix, *empti enim estis pretio magno* [1]. Voilà la dignité chrétienne. Mais le même apôtre vous fait un devoir de *conscience* d'être soumis à l'autorité sous quelque forme qu'elle soit constituée, parce qu'elle a été établie de Dieu même pour le gouvernement du monde [2]. Rapprochez ces textes du précepte émané du Législateur : *Celui qui est le plus grand parmi vous sera le serviteur des autres*. Et ailleurs : « Les maîtres des nations les traitent avec empire, « et ceux qui ont autorité sur elles en sont appelés les « bienfaiteurs. Qu'il n'en soit pas de même parmi vous.

[1] I Cor., VII, 23.

[2] Rom., XIII, 1, 2, 5.

« *Vos autem non sic; sed qui præcessor est fiat sicut*
« *ministrator* [1]. » Au moyen de ce concours merveilleux de la dignité, de la subordination et de la charité chrétiennes, la liberté est assurée dans sa mesure et l'autorité dans ses droits. Plus de froissement entre ces deux puissances rivales, dont l'une est le titre inaliénable de l'être intelligent, et l'autre le fondement nécessaire de la société où il vit. Tout est concilié par l'Evangile.

« C'est l'œuvre de l'homme d'enseigner la vérité d'une manière bornée et limitée : je veux dire de l'enseigner à force de leçons et de préceptes, et de la faire entrer dans les esprits jusqu'à un certain point de persuasion et de conviction. » [2] Jésus-Christ s'y prend autrement pour établir ses maximes. Il n'argumente point, il dit d'autorité *ce qui est,* comme il appartenait au souverain arbitre de toutes choses. Le précepte est enveloppé sous une parabole qui frappe l'imagination et se fixe dans la mémoire; ou c'est un trait vif et pénétrant qui va droit au cœur. L'enseignement du Christ est populaire parce qu'il est universel, et qu'il s'adresse à l'ignorant comme à la plus haute intelligence. Un autre caractère particulier à l'enseignement évangélique est qu'il gît en faits et non point seulement en paroles. L'exemple, dans la morale, est un puissant mobile parce qu'il détermine la volonté. Il devait entrer dans les desseins de Dieu que cette morale nouvelle qui déconcertait les penchans et les idées des hommes leur fût proposée en exemples, afin qu'ils reconnussent qu'elle leur était accessible, à l'aide de celui qui peut fléchir les cœurs et les incliner à lui

[1] Math., XXIII, 11; et Luc., XXII, 25, 26.

[2] Bourdaloue. Sermon sur la Pentecôte.

par sa vertu toute-puissante. Aussi l'Apologiste remarque-t-il que la doctrine du Nouveau Testament est mise en action par les personnages qui sont mis en scène. Ce sont les Apôtres qui nous offrent le modèle d'un zèle brûlant pour le service de Dieu, d'une charité inépuisable pour les hommes; c'est cette créature angélique, modèle des vierges et des mères, que vous retrouvez non sur le Thabor mais sur le Calvaire, non près du Messie faisant son entrée triomphante à Jérusalem, mais au pied de la croix pour entrer en partage de ses humiliations et de ses souffrances. Et avant tout, c'est le Maître lui-même qui se propose à ses disciples et au monde, comme étant la *voie*, la *vérité* et la *vie* dans son double caractère de Sauveur et d'instituteur des hommes [1].

Enfin la morale évangélique prend son efficacité dans la sanction des devoirs qu'elle impose à l'homme : et c'est encore là qu'elle se montre à nous véritable et complète.

Que l'esprit de l'homme se replie en cent façons pour donner à la morale cette sanction nécessaire, il n'aboutira jamais qu'à régler l'extérieur par la crainte du châtiment ou du blâme. Mais qu'est-ce que cela? La force et l'opinion n'ont point de prise sur les pensées et les désirs; et même en ce qui touche les actes, ces deux ressorts à la disposition de l'homme sont le plus souvent frappés d'impuissance. La croyance de l'immortalité de l'ame place une garde à la porte du cœur en vue de la justice de Dieu qui voit tout et qui apprécie tout : *discretor cogitationum cordis*. (*Hebr.*,

[1] Ego sum via, veritas et vita. (*Joan.*, XIV, 6.)

c. IV.) Une règle qui a son point d'appui dans la conscience est donc la seule efficace.

Or ce grand dogme de l'immortalité, aujourd'hui populaire au sein de la société chrétienne, est dans sa certitude et dans sa fixité l'œuvre de l'Evangile. Le sage du paganisme, celui dont la parole et les exemples sont considérés comme le type de la force de la raison, Socrate, prêt à mourir, parle de l'immortalité de l'ame en homme qui la souhaite plutôt qu'en homme qui la croit, et de l'anéantissement en philosophe qui ne le redoute pas. On sent qu'au moment où il s'efforce de persuader ses amis, il ne peut se convaincre lui-même. Il meurt dans l'incertitude. Ses raisonnemens ne lui ont servi qu'à détourner de son esprit l'image de la mort et à tromper la nature dans ce moment suprême. Les Juifs incomparablement plus instruits trouvaient ce dogme énoncé dans leurs livres. L'Ecclésiaste et le prophète Daniel y sont formels. Toutefois cette croyance était loin d'être universelle. Les Sadducéens, qui niaient la vie future et bornaient la justice de Dieu aux peines et aux récompenses temporelles, étaient non seulement reçus dans la Synagogue, mais ils pouvaient être élevés au sacerdoce.

Il était réservé à celui que S. Paul appelle le pontife des biens futurs, de fixer l'humanité dans cette croyance fondamentale qui est le terme de tous ses enseignemens. Et c'est dans l'Evangile, il faut le dire, que nous trouvons la vraie, la solide démonstration de l'immortalité de notre être, parce que celui qui nous déclare *immortels* est la *vérité*.

Le livre saint nous annonce en même temps le jour solennel et final où, selon l'expression de l'Apôtre, *Dieu mettant à découvert le secret des cœurs, l'homme*

sera livré au conflit de ses pensées, s'accusant et se défendant entre elles, et trouvera son premier juge dans sa conscience[1]. Puis le jugement de Dieu; puis l'éternité couronnant le juste ou retombant de tout son poids sur le coupable. Vérités sublimes et terribles, vous étouffez la pensée du mal dans l'ame de celui qui vous considère avec foi!

Telle est l'économie de la morale chrétienne. Dans ses principes, dans son autorité, dans sa sanction, tout en elle porte un caractère de simplicité et de grandeur, de force et d'utilité que Dieu seul peut imprimer à ses œuvres.

Nous avons expliqué la doctrine du Christianisme. L'homme est associé à la vérité de Dieu par la *foi;* il est associé à la bonté de Dieu par la *charité* : la beauté de Dieu est le prix réservé à l'épreuve de cette vie mortelle. Mais la Religion nous associe à cette beauté suprême par l'*espérance*. Or l'espérance s'élève au ciel à l'aide de la prière; et la prière, avec le sacrifice, est l'objet du culte. Nous allons donc considérer la vérité de la Religion dans l'excellence du culte chrétien.

Considéré par rapport à Dieu, le culte est le plus saint des devoirs de la créature intelligente. Ne point honorer Dieu serait impiété; l'honorer d'une façon indigne de lui serait superstition. Considéré par rapport à l'homme, le culte est l'expression de la croyance et le point d'appui de la morale. Toute croyance religieuse sans pratiques est une croyance morte. Enfin, dans ses rapports avec la société, le culte d'un même S. Culte.

[1] Rom., II, 15, 16.

Dieu est une source d'union, de paix et de concorde entre les hommes.

Tous les législateurs de l'antiquité l'ont senti. Tous, sans exception, ont placé les institutions de la patrie sous la protection du Ciel; ils ont réuni les hommes aux mêmes autels dans une communauté de prières et de sacrifices. La raison moderne s'écarte de cette voie tracée; elle aspire à trouver en elle-même le principe et le lien de la société humaine. La civilisation du siècle tend à bannir l'idée de Dieu des formes constitutives de la société; elle réduit le sentiment religieux à l'*individualisme;* les intérêts du pays formeront la *nationalité*. Et pourtant, comme on l'a dit avec vérité, « une idée commune entre les hommes vaut mieux « qu'une patrie commune. » Il faut, au fond de toute aggrégation d'hommes, un sentiment commun : Dieu ôté, quel sera-t-il? — La gloire nationale? — Sans doute, la gloire, en exaltant l'orgueil humain, réunit les hommes dans un sentiment de prééminence. Mais cette fièvre de l'ame a ses intermittences et ses accès. La gloire d'ailleurs est instable et sujette aux inconstances de la fortune. Sera-ce l'industrie, le culte des arts, le travail? Je vois bien dans le travail un lien de dépendance entre les hommes : un principe d'union? Nullement. Loin d'assoupir cette contention naturelle qui nous divise, il la stimule et la fomente. Et puis le travail se résout dans les besoins et dans les intérêts, essentiellement égoïstes et mobiles.

« La Religion chrétienne, a dit M. de Montesquieu, « par l'établissement de la charité, par un culte pu- « blic, par la participation aux mêmes sacremens, « semble demander que tout s'unisse. » [1] Et en effet,

[1] Esprit des Lois, liv. XIX, chap. XVIII.

les rites du culte chrétien, symboles énergiques de l'union de l'ame à Dieu, sont en même temps des motifs touchans de lien et d'amour entre les hommes. Mais quelque vénérable que soit ce culte par ce caractère qui lui est propre; c'est particulièrement dans les rapports qu'il établit de l'homme à Dieu que nous devons considérer son excellence, parce que c'est là où nous trouvons une preuve nouvelle de la vérité de la Religion qui nous l'impose.

L'acte essentiel du culte est le sacrifice. Ainsi l'ont pratiqué tous les peuples de la terre. C'est une chose bien frappante sans doute que sans distinction de lieu, de temps, d'opinion ou de circonstances, l'homme social ait cru qu'il vivait sous la main d'une puissance supérieure qu'il fallait honorer par le sacrifice et fléchir par l'expiation! Le dogme du salut par le sang se retrouve dans tous les usages et dans toutes les traditions : cérémonie que la raison n'indique point et que le sentiment repousse. D'autre part, les nations les plus célèbres et les plus éclairées ont été d'accord sur l'efficacité merveilleuse du sacrifice volontaire de l'innocence qui se dévoue elle-même à la Divinité comme une victime propitiatoire. Des erreurs, des superstitions sans nombre, des crimes déplorables, tels que les sacrifices humains, ont dégradé chez tous les peuples idolâtres cette tradition universelle : mais vous y retrouvez le fond primitif et vrai d'une doctrine aussi ancienne que l'humanité, qui est : la dégradation de l'homme, la nécessité d'une satisfaction et la réversibilité des mérites. Voilà, dans son type, le sacrifice du culte chrétien. Il est entré dans les incompréhensibles desseins de l'amour tout-puissant de perpétuer jusqu'à la fin du monde le sacrifice offert matérielle-

ment une seule fois pour le salut du genre humain. Sacrifice mystique et réel, acte lui-même et commémoration du grand acte ; sacrifice conforme à l'état avancé de la société humaine et à l'adoration en esprit : acte sublime par lequel le Médiateur divin, à la fois pontife et victime, perpétue chaque jour et en tout lieu le grand œuvre du salut des hommes.

La grandeur et la perfection du culte chrétien se montrent également dans la prière. Une religion qui pose en principe que la Providence de Dieu règle tout et que l'homme ne peut rien sans le secours de la grâce du Tout-Puissant ; cette religion, pour conformer son opération à sa doctrine, devait établir une communication habituelle de l'homme à Dieu : aussi la prière est-elle l'essence du culte chrétien. Lorsqu'elle est l'expression des besoins intimes de l'ame, ou qu'elle expose à Dieu ces misères secrètes dont elle implore la délivrance ou le remède, la prière est mystérieuse. Comme la pudeur, elle se couvre d'un voile ; elle dérobe aux hommes ce qui n'est que pour le ciel. Mais lorsque le peuple réuni dans le temple fait éclater ses gémissemens ou ses actions de grâces par un concert général, il faut alors d'autres accens pour répondre à l'élan des ames. La prière emprunte les accens sublimes des anciens prophètes ; leurs chants immortels comme l'esprit qui les dicta résonnent dans l'univers chrétien ; notre culte célèbre avec le prophète-roi les merveilles de la création ou les merveilles du Messie dans des chants inspirés pour lui mille ans avant son avénement sur la terre.

Les sacremens sont les signes extérieurs et sensibles d'un effet intérieur et spirituel que Dieu opère dans l'ame de l'homme. Laissons parler Gœthe selon son

système religieux. « Ils sont, dit-il, ce que la Religion « a de plus haut, parce qu'ils offrent les symboles vi- « sibles de l'amour et des grâces extraordinaires de « Dieu. Dans le culte catholique, un cercle de céré- « monies saintes, dont la beauté surpasse toute autre « beauté, unit étroitement, quelque éloignés qu'ils « soient l'un de l'autre, le berceau et la tombe du « chrétien. » Considérez d'un regard élevé ces céré-monies du culte, vous y découvrirez les vues d'une admirable sagesse pour produire ou conserver dans l'être intelligent et moral la pureté du cœur qui est le titre de son excellence.

Parmi les sacremens, les uns impriment à l'homme un caractère indélébile et ne devaient pas être renou-velés; ceux qui ont été institués comme le remède à sa faiblesse et la source du secours divin sont sans cesse accessibles à l'ame chrétienne. Porté au bien par ses principes, entraîné vers le mal par ses penchans, l'homme flotte entre la vertu qui l'attire et le vice qui le séduit. Plus souvent faible que fort, il tombe; la Religion le relève. Elle a institué la pénitence pour fermer et guérir les plaies de son ame. Dans une reli-gion d'amour qui ne demande au pécheur repentant que la conversion du cœur, il ne devait point y avoir de crime inexpiable. Il ne fallait pas non plus que l'espoir du pardon vînt à favoriser l'entraînement des passions ou la mollesse des mœurs. La Religion, dans sa sagesse, y a pourvu. « Quoiqu'elle donne des craintes et des es- « pérances à tous, elle fait assez sentir que s'il n'y a « point de crime qui, par sa nature, soit inexpiable, « toute une vie peut l'être; qu'il serait très-dangereux « de tourmenter sans cesse la miséricorde par de nou- « veaux crimes et de nouvelles expiations; qu'inquiets

« sur les anciennes dettes, jamais quittes envers le Sei-
« gneur, nous devons craindre d'en contracter de nou-
« velles, de combler la mesure et d'aller jusqu'au
« terme où la bonté paternelle finit. » C'est M. de Montesquieu qui rend ce témoignage à la sage discipline du culte chrétien [1]. L'Eucharistie, communion du Fidèle au sacrifice, impose à l'ame qui s'unit au Dieu de sainteté, l'obligation d'être sainte elle-même. « Vous vous étonnez, dit un ancien philosophe, que « l'homme s'élève à Dieu ; c'est Dieu lui-même qui vient « à l'homme ; bien plus qui descend dans l'homme. Un « Dieu (quel est-il? je l'ignore), un Dieu habite au « fond du cœur de tout homme vertueux [2]. » Plus d'un grand esprit de l'antiquité a eu, comme on le voit, le pressentiment de l'union intime de Dieu à sa créature, du mystère de l'amour infini ; ce qu'un bel instinct de la philosophie faisait entrevoir à travers un nuage à quelques ames privilégiées, la Religion l'expose à découvert au plus vulgaire d'entre les chrétiens, dont le cœur est docile à la Foi.

Toutes les nations du monde ont honoré les morts par des hommages funèbres : protestation éclatante de l'humanité contre le néant. Mais partout cet autre instinct, aussi touchant que vrai, est flétri par le sentiment de son inutilité. Une inscription gravée sur un tombeau, un arbre planté près du monument, ailleurs une cérémonie commémorative du respect aux ancêtres : voilà tout ce qui reste entre les survivans et

[1] Esprit des Lois, liv. XXIV, chap. XIII.

[2] Miraris homines ad Deos ire? Deus ad homines venit ; imo quod proprius est in homines venit. In unoquoque virorum bonorum (quis Deus, incertum est) habitat Deus. (*Sen. Epist.* XLI.)

ces morts qu'ils ont aimés ! Le culte de l'espérance adresse à Dieu cette prière : *Souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui nous ont précédés avec le signe de la foi et qui dorment du sommeil de paix* [1]. C'est qu'au-dessus d'une cendre insensible que la terre recouvre, le culte chrétien nous rappelle une ame immortelle à soulager par la prière, ou un ami de Dieu qui intercède en notre faveur. Ainsi ce culte fonde une société éternelle et sainte qui embrasse l'humanité entière sur la terre et dans le ciel. Ainsi le lien de la charité, tissu par la Religion, s'étend au-delà du tombeau pour aboutir au sein de Dieu, source de lumière et d'amour.

Tout culte suppose un sacerdoce ; et ce n'est pas sans raison que le publiciste célèbre dont je me plais à reproduire ici le témoignage, a dit que *les peuples qui n'ont point de prêtres sont ordinairement barbares* [2] ; car cet état de choses annonce ou l'oubli de la Divinité, ou la grossièreté du culte qui lui est offert. Dans les religions d'institution humaine, le sacerdoce est le privilège d'une caste ou l'attribut d'une dignité. Indépendamment de toute vue politique, les fondateurs de ces religions ont cru sans doute honorer la Divinité en déclarant le commun des hommes inhabile à communiquer avec elle. Nous voyons même que sous l'ancienne loi, le vrai Dieu, dans les desseins de sa providence sur son peuple, s'était consacré une famille réservée aux fonctions du sacrifice, aux soins du culte. Jésus-Christ, en choisissant ses Apôtres parmi *les derniers et les plus petits*, marquait par là que l'élection de sa grâce et les

[1] Prières de la Messe. (*Mémoire des Morts.*)

[2] Esprit des Lois, liv. xxv, chap. iv.

dispositions du cœur étaient les véritables titres à l'exercice du saint ministère. Dans le culte chrétien, tout Fidèle, *membre de Jésus-Christ*, peut devenir prêtre du Dieu vivant; et tout prêtre arriver aux dignités les plus élevées du sacerdoce. Sous la loi de grâce et d'amour, le zèle, la science et la vertu devaient être les seules conditions requises pour corriger, instruire et sanctifier les hommes.

Selon l'institution du culte catholique, le prêtre dégagé des affaires et des sollicitudes du siècle, voué à la virginité des sens qui maintient la pureté du cœur et la vigueur de l'esprit, est consacré dans toutes les facultés de son être au service de Dieu et des hommes. Ministre du culte de Dieu dans la célébration du sacrifice, il est vis-à-vis des hommes l'instigateur de la vertu par les sacremens qu'il administre, et le propagateur de la vérité par la transmission de l'enseignement.

Considérez à l'œuvre le prêtre chrétien, non pas dans ces hommes d'élite de la Providence : Vincent de Paul ou François de Sales : regardez plus bas, dirigez vos yeux vers la terre; le simple pasteur du village, s'il est fidèle à sa vocation, est un sage près duquel pâlit et s'efface toute la sagesse antique. Pourquoi, direz-vous?—Parce qu'il fait le bien partout où il passe, parce qu'il le fait chaque jour, parce qu'il le fait sans éclat, parce qu'il le fait, je ne dirai pas sans orgueil, mais dans la pensée qu'il est redevable envers les hommes lorsqu'il a épuisé pour eux toutes les ressources de la charité.

Mais c'est dans la mission de conserver le dépôt de la vérité et de la propager parmi les hommes qu'il faut admirer surtout l'économie du sacerdoce, la constitu-

tion de l'Eglise. Depuis celui qui est le *premier, parce qu'il tient la maîtresse branche qui influe sur le tout* (PASCAL), jusqu'au plus humble pasteur; l'autorité de l'enseignement distribuée selon la hiérarchie se ramifie partout pour arriver à toutes les intelligences. Afin de perpétuer la tradition dans son exactitude et l'enseignement dans sa pureté, il fallait une autorité permanente, visible et souveraine. « Il faut une autorité qui arrête « nos éternelles contradictions, qui détermine nos in- « certitudes, condamne nos erreurs et nos ignorances: « autrement la présomption et l'esprit de contradiction « ne laisseront rien d'entier parmi les hommes[1]. » Douze siècles avant le *dernier des Pères de l'Eglise*, Saint Augustin avait dit : « Ou la providence de Dieu ne « préside pas aux choses humaines, alors il est inutile « de s'occuper de la Religion; ou elle y préside, et « alors il ne faut pas désespérer que Dieu n'ait établi « lui-même une autorité qui nous soit un chemin sûr « pour nous élever jusqu'à lui[2]. » Comment la vérité a-t-elle subsisté en effet? Pascal vous répond : « Ou « elle a été sans contestation; ou si elle a été contes- « tée, il y a eu le pape, et sinon il y a eu l'Eglise[3]. » La vérité a donc subsisté dans l'unité de l'Eglise. Et cette unité, à son tour, dont nul ne s'est séparé sans se perdre, s'est maintenue ferme à toute épreuve en traversant la succession des âges. Et comment? Par l'infaillibilité renfermée dans cette promesse : *Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation*

[1] Bossuet. Pensées chrétiennes et morales, n° 14.

[2] De l'utilité de croire.

[3] Pascal, chap. IX, pensée 11.

des siècles [1]. Et cette promesse (remarquez bien ceci), qui fut pour les premiers Chrétiens un article de foi, se trouve aujourd'hui vérifiée sous vos yeux par l'uniformité constante de doctrine maintenue pendant dix-huit siècles !

Considérez la conduite de la Providence. Dans tous les temps elle a fait luire la vérité sur la terre comme un phare plus ou moins apparent, selon les desseins mystérieux de sa sagesse. Les oracles de Dieu et ses prophètes sont les canaux de la vérité jusqu'à l'avénement du Christ. Une fois que la *vérité elle-même* s'est mise en communication directe avec les hommes, ces moyens préliminaires de la Providence, les prophéties et les oracles, ont dû cesser : l'oracle de la vérité éternelle subsiste désormais dans *l'autorité de l'Eglise.*

5. Caractères généraux du Christianisme. Après avoir montré la grandeur et la perfection du Christianisme dans son dogme, dans sa morale et dans son culte, l'Apologiste expose divers caractères qui lui sont propres, et qui, en témoignant de son excellence, marquent encore sa vérité. Ces caractères peuvent se résumer dans trois propositions : le Christianisme est une source de lumière; il place l'homme et la société dans la voie du bonheur; la Religion chrétienne, convenable à l'universalité des peuples, a pour elle la perpétuité dans sa durée. Donnons jour à ces vues générales qui couronnent le grand tableau dont nous avons tracé l'ébauche.

1° *Le Christianisme est une source de lumière.* On a dit avec vérité que si la morale fait les individus, c'est

[1] Math., XXVIII, 20.

le dogme qui fait les peuples [1]. La pensée sociale s'élabore sur le fond des croyances, et selon l'expression animée d'un écrivain moderne, les traditions d'un peuple forment son atmosphère. Or ce dogme d'où la société tire son individualité et sa vie propre : c'est sa religion qui le lui donne. Ecoutons maintenant M. de Montesquieu : « Ce n'est pas assez pour une religion « d'établir un dogme, il faut encore qu'elle le dirige. « C'est ce qu'a fait admirablement bien la religion « chrétienne. Tout, jusqu'à la résurrection des corps, « nous mène à des idées spirituelles [2]. » La spiritualité dans le dogme est donc le type du Christianisme ; et c'est pour cela qu'il a formé la société la plus éclairée, la seule éclairée.

« Notre foi est hardie, a dit Bossuet ; rien de plus « hardi que de croire un Dieu-homme et mort. » [3] Je me permettrai de suivre la pensée du grand évêque et j'ajouterai que si notre croyance était fausse, elle serait la plus absurde qui eût eu cours parmi les hommes ; le chrétien serait le plus insensé des sectaires. Et toutefois cette croyance étrange et hardie a été tenue ferme pendant dix-huit siècles par tout ce que l'humanité a produit de plus grand, de plus éclairé, de plus vertueux, de plus pur : pour qui a réfléchi sur la nature de l'esprit humain et sur la nature de l'erreur, cela n'eût pas été possible si la croyance n'eût été vraie. Et comment une erreur monstrueuse eût-elle enfanté la lumière ? Là seulement, je veux dire au fond

[1] M. de Bonald. *De la Chrétienté.*

[2] Esprit des Lois, liv. XXIV, chap. XIX.

[3] Pensées chrétiennes et morales, n° 16.

de cette croyance, se trouvent résolues d'une manière satisfaisante pour l'esprit et efficace pour la morale ces questions qui ont préoccupé le genre humain : *ce que je suis, d'où je viens? où je vais?* C'est avec la solution chrétienne donnée à ces questions primordiales que la société européenne s'est constituée dans une mesure de bien-être, de force et de dignité sociale dont les nations privées de la lumière du Christianisme n'approchèrent jamais.

Bien plus : nous pouvons soumettre notre croyance et ses résultats à une contre-épreuve. La vérité chrétienne languit-elle? s'affaiblit-elle? s'efface-t-elle? La solution des questions fondamentales pour l'humanité subit cette dégradation successive; elle devient incertaine, se fausse et s'efface. L'esprit humain arrive à l'incertitude de toute doctrine, aux ténèbres du scepticisme; la lumière s'éteint. L'expérience s'en est faite au grand jour; récuserons-nous notre propre histoire?

Au commencement du seizième siècle, un homme formule en principe cette proposition : que *la raison individuelle a le droit d'interpréter l'Ecriture d'après ses seules lumières;* et cet homme ruine parmi ses sectateurs l'autorité de l'Eglise. Un autre dogmatise à son tour et fait prévaloir cette seconde proposition : que *si la raison vient à s'aheurter contre un passage de l'Ecriture, le sens propre doit céder et se transformer en allégorie* [1]; celui-ci ruine l'autorité de l'Ecriture. Arrivent à la suite d'autres rationalistes qui déclarent nettement que tout dogme mystérieux et incompréhensible à la raison doit être banni de l'intelligence humaine comme irra-

[1] Zwingle.

tionnel et faux; ceux-ci ruinent par la base l'autorité de la révélation : plus de Christianisme. Nous sommes en face du théisme pur; mais un esprit préexistant à la matière et lui donnant l'être, la Providence de Dieu et l'existence du mal, la prescience de Dieu et le libre arbitre, d'autres idées qui s'impliquent dans la notion de l'Etre infini : tout cela est mystère. Plus de Dieu *extra-mondain*; le Dieu créateur et providentiel est banni de l'univers; nous arrivons au panthéisme. Dans une société traversée en tout sens par ces doctrines, la foule ne s'arrête pas à raisonner sans doute; elle s'en tient à cette proposition préliminaire de la science : *Qu'un Dieu n'ayant rien enseigné aux hommes, les hommes n'ont rien à croire.*

Voilà donc la raison qui *en a fini avec l'autorité*[1]. Elle est souveraine. Mais qu'arrive-t-il? Elle s'éblouit dans son triomphe. La solution des questions morales lui échappe, et elle le confesse. Elle cherche, dit-elle; mais chercher, c'est ignorer, de même que croire est savoir; la lumière morale est éteinte. La pensée sociale, alors sans phare et sans guides, erre à l'aventure dans le champ des illusions. Contemptrice du passé dont l'intelligence lui échappe, désenchantée du temps présent qu'elle a flétri, elle s'éprend d'un engouement fantastique pour un avenir inconnu. Cette chimère devient l'aliment de l'activité incessante de l'esprit humain et l'unique foi des intelligences égarées. Cependant le mouvement matériel de la société suit son cours. Les inventions des hommes qui vont en avançant de siècle en siècle, comme le dit Pascal, occupent et

[1] M. Cousin. *Cours d'histoire de la Philosophie.*

fascinent les esprits. Ceux qui confondent les connaissances avec les lumières s'y trompent; les hommes jouissent, et ils ne s'aperçoivent pas que les lumières manquent. Ce n'est qu'au moment où le vaisseau craque de toutes parts que les passagers reconnaissent qu'il naviguait sans boussole.

Le mal serait-il sans remède? Qu'on nous permette une réflexion. C'est, avons-nous dit, une infirmité de notre esprit d'amoindrir à nos yeux les faits anciens et de leur ôter sans motifs leur poids et leur valeur : c'est en même temps une prétention de notre orgueil d'imposer à l'avenir les solutions de notre raison comme si elles étaient définitives. Mais la postérité le plus souvent ne tient compte de ces arrêts présomptueux. Le rationalisme moderne qui se flatte d'en avoir fini avec l'autorité ne sera peut-être, aux yeux de la génération qui nous presse, qu'une triste aberration de l'esprit humain : de même que le protestantisme, qui s'était flatté d'en avoir fini avec l'Eglise, et qui, après avoir rompu avec l'unité, *s'est rompu lui-même en tant de morceaux* [1], n'est déjà plus dans l'histoire de l'Eglise qu'une longue hérésie qui s'éteint dans le néant de toute doctrine. La lumière du Christianisme ne doit point périr. Le flambeau de la Foi ne s'éteint pas; Dieu le transporte. « Il passe à des climats plus heu- « reux, s'écrie Bossuet; malheur à qui le perd de « vue! mais la lumière va son train et le soleil achève « sa course. » [2] Pourquoi ces paroles de malédiction retomberaient-elles sur une société où la foi chrétienne a

[1] Bossuet. Discours sur l'unité de l'Eglise.

[2] Même Discours.

brillé d'un si vif éclat? L'étincelle de vie luit encore, et la Providence veille pour le ranimer au temps que ses conseils ont marqué!

2° *Le Christianisme place l'homme et la société dans la voie du bonheur.* Le Christianisme ne promet point à ses sectateurs une félicité présente. Loin de là, il nous montre ailleurs le terme et la possession de ce bonheur auquel nous aspirons tous; et ses enseignemens nous font considérer comme des obstacles à y arriver les biens que notre cœur poursuit avec toute l'ardeur de ses désirs. Ne semblerait-il pas que cette doctrine dût condamner ceux qui la suivent à être misérables dans cette vie qu'elle déclare être un passage, une épreuve? Il en est autrement. « La Religion « chrétienne, qui ne semble avoir d'autre objet que la « félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur « dans celle-ci. » Cette vue juste étonnait le philosophe qui l'exprimait dans ces paroles. *Chose admirable!* s'écrie-t-il [1]. Avant lui Pascal avait dit : *nul n'est heureux comme un vrai chrétien.* Celui-là seul est heureux en effet qui vit en paix avec lui-même et satisfait de son état. La Religion pacifie l'esprit de l'homme en lui ôtant les inquiétudes qui l'agitent dans la recherche de la vérité; elle pacifie son cœur en le dégageant des désirs qui le tourmentent dans la recherche de son repos. Voilà le secret de la Religion chrétienne, et elle l'enseigne à ceux qui la pratiquent. N'insistons pas sur une vérité dont l'expérience est facile et frappera tous les yeux attentifs. C'est dans ce que l'économie sociale

[1] Esprit des Lois, liv. XXIV, chap. III.

a d'intime qu'il nous faut signaler l'influence du Christianisme.

Il est une condition de la société humaine qui est le principe de l'agitation secrète ou déclarée qui la travaille : je veux parler de l'inégalité sociale. La sagesse du siècle s'ingénie de toutes ses ressources contre cette condition nécessaire; il y a dans cette lutte un effort louable et une obstination vaine et dangereuse. Que l'inégalité sociale soit tempérée, adoucie dans ses aspérités : tel est le but légitime de la civilisation, le résultat désirable du progrès. Qu'elle soit jamais effacée : c'est le rêve de l'orgueil ou d'une philantropie fausse, dont la poursuite ne peut enfanter que désordres et ruine. Les hommes ont établi l'égalité civile, puis l'égalité politique; et le Christianisme lui-même les a mis dans cette voie : mais quand ils appellent l'égalité du bien-être dans une *société-ruche* matérialisée sous le niveau de l'industrie, le Christianisme les abandonne, parce qu'il n'a pas été donné au monde pour changer la nature des choses. La Providence de Dieu a distribué en lots inégaux la force, la santé, l'intelligence; de là l'inégalité naturelle entre les hommes dans l'aptitude à acquérir, à conserver, à jouir : l'association humaine présentera donc jusqu'à la fin des maîtres et des serviteurs, des pauvres et des riches, des heureux dans le siècle et des infortunés. La loi civile maintient et réprime dans l'intérêt de celui qui possède : tel est son office. Elle est juste et complète du moment où elle laisse l'accès libre au travail et à la persévérance. Mais au point où son influence cesse, celui de la loi de charité commence. Cette loi déclare au riche qu'il n'est que l'économe et le distributeur des biens qu'il possède; elle apprend en

même temps au pauvre à respecter l'ordre de la Providence. Supposez-la dominant dans les cœurs, « elle « suffira pour régler toute la république chrétienne « mieux que toutes les lois politiques, comme l'a dit « Pascal. » [1] L'ordre et la paix seront fixés sur la terre. Partout où elle a seulement établi ses maximes et ses exemples, et où elle a duré : quoi qu'aient pu faire les mauvaises passions, les mauvaises doctrines, les perturbations violentes que celles-ci suscitent; la loi de charité a créé un fond de mœurs jusqu'à présent supérieur à ces élémens de division et de ruine, qui a rendu le riche plus compatissant, la pauvreté plus résignée, le commandement plus doux et plus humain, la dépendance plus patiente et plus calme, la prospérité moins orgueilleuse, l'infortune moins désespérée.

Voilà ce que le Christianisme a fait pour adoucir les frottemens de l'inégalité sociale; mais ne demandons pas à cette loi sainte ce qu'elle ne nous a point promis. Des hommes qui font profession de Christianisme, frappés du spectacle inévitable des maux qui affligent l'humanité, et secrètement révoltés contre la loi de la Providence, imaginent et attendent une nouvelle initiation de l'esprit révélateur qui viendrait perfectionner le train de ce monde pour le bonheur et l'amélioration des hommes! Ces nouveaux sectateurs du Christ se montrent peu soucieux de l'intégrité de la foi. Dans leur zèle pour une félicité terrestre, ils mettent en oubli les *béatitudes* enseignées par le Législateur lui-même et les leçons de l'Apôtre : *nam et qui sumus in hoc tabernaculo, peregrinamur* [2]. Tout a été

[1] Pensées, chap. IX, pensée 4.

[2] II Cor., V.

dit par celui qui est *le premier et le dernier* [1]; et c'est rejeter sa doctrine que de récuser la plénitude ou l'efficacité de sa parole. Si l'on se fait le disciple d'une philosophie purement humaine, on peut donner carrière à son imagination et caresser l'illusion de sa pensée; si l'on se dit chrétien, il ne faut pas rêver un autre Christianisme que celui de Jésus-Christ et Saint Paul.

3° *La Religion chrétienne, convenable à l'universalité des peuples, a la perpétuité dans sa durée.* Un homme, dont les hautes et puissantes facultés s'étendaient à tout, se trouvant déchu, malheureux, isolé, eut la pensée de considérer en elle-même, et par rapport à lui-même, la religion qui jusqu'alors n'avait été dans sa main qu'un instrument politique. *Si une Religion*, disait-il, *avait existé dès le commencement du monde, je la croirais véritable* [2]. Saint Augustin, Pascal et Bossuet ont exprimé la même pensée que cet homme. Comme lui, ils ont dit que la perpétuité devait être la marque d'une religion véritable; mais mieux instruits de la vérité historique et des traditions du genre humain, ils ont vu que la Religion chrétienne avait cette marque, et que seule elle la possédait à l'exclusion des autres.

Toute croyance religieuse, dont on peut dire qu'elle n'existait pas dans un temps marqué, *n'est pas de Dieu,* comme parle Bossuet. Car si Dieu a créé le genre humain, on doit penser qu'il n'a jamais dédaigné de lui enseigner le moyen de le servir et de lui plaire. L'erreur en religion a un commencement qui la si-

[1] Ego sum primus et novissimus. (*Apoc.*, 1, 17.)

[2] Mémorial de Ste. Hélène.

gnale. « C'est le faible inévitable de toutes les sectes « que les hommes ont établies ; nul ne peut changer « les siècles passés ni se donner des prédécesseurs. »[1] Aussi la force de la Religion chrétienne est-elle dans la perpétuité de sa foi.

La croyance en un Médiateur du salut, réparateur de la nature déchue, a été fondée dans l'esprit de l'homme par Dieu lui-même aux premiers jours du monde. L'arrêt rendu par le juge irrité contre le couple coupable est tempéré dans sa rigueur par la *promesse*; et c'est dans la scène première de l'histoire du genre humain que le dogme de la Religion s'établit.

Cette croyance subsiste dans la religion des patriarches qui se la transmettent comme un dépôt précieux confié à la mémoire des hommes. On la retrouve au fond des traditions de tous les peuples. Elle est l'ame de la religion des Juifs.

Le peuple juif, considéré dans la forme théocratique de son gouvernement, dans les principaux événemens de son histoire, dans les traits qui caractérisent ses grands hommes, est l'image sensible de Jésus-Christ et de son Eglise. L'explication des lois rituelles de ce peuple, comme d'un plan de discipline disposé par la Providence pour conduire l'esprit à la vérité par le moyen des figures, est la seule qui donne à ces cérémonies un éclat solide, une véritable grandeur, un type qui réponde à leur origine et qui puisse même en justifier sur certains points la prescription et l'observance. L'auteur a développé cette interprétation typique dans un chapitre plein de science et de force.

Ainsi, soit dans l'attente de l'accomplissement de la

[1] Discours sur l'Histoire universelle.

promesse, soit depuis l'avénement du Messie, la foi religieuse en un réparateur de la nature déchue a toujours subsisté sur la terre. De même que l'astre du jour fait poindre à l'aurore ses premiers rayons, découvre peu à peu son disque, et poursuivant sa carrière, illumine d'une clarté croissante les champs azurés du ciel; ainsi la révélation de Dieu augmente de plénitude et de lumière en suivant les phases progressives de la société humaine. Patriarcale et domestique dans les premières familles du genre humain, nationale chez les Juifs, universelle avec les chrétiens, la vraie Religion successivement développée, mais toujours la même dans son type, est, dès l'origine et dans toute la suite des temps, connue, crue et pratiquée parmi les hommes.

Que cette Religion, dans la forme de perfection que le Christ lui a donnée, convienne à l'universalité des peuples : cela se sent par les principes de l'Evangile. Tous les législateurs du monde ont travaillé pour des localités; Jésus-Christ, avec sa loi morale réduite à la charité, a embrassé dans sa doctrine tous les hommes. Cette doctrine a sa racine au fond du cœur; elle a ce caractère qui lui est propre de répondre à tous les besoins, de sympathiser avec toutes les vérités, d'être le remède à toutes les erreurs. Elle domine ainsi les mœurs, les inclinations, les climats, toutes les causes accidentelles ou naturelles qui varient les formes extérieures de la société humaine. Et puis, n'est-ce pas le Dieu du genre humain, que celui que vous pouvez honorer à la fois dans l'autorité du chef de famille, dans celle du prince, dans celle du pontife, dans la personne enfin de l'homme qui souffre et qui sert; car c'est ainsi qu'il l'a déclaré lui-même?

La Religion chrétienne a subsisté toujours et sans interruption dans son type; en son état de perfection, elle est la seule qui soit convenable à l'universalité des peuples : quelle marque plus sensible que celle-là pourrait-on vous donner de sa grandeur et de sa vérité?

Vous avez vu les preuves du Christianisme éclater au dehors dans sa suite et dans son établissement. Elles brillent de la même lumière, considérées dans son dogme, dans sa morale, dans son culte, dans toute son économie. Nous arrivons à conclure que le Christianisme est divin dans son origine et ses progrès; qu'il est divin dans les remèdes qu'il apporte à nos maux, dans les secours qu'il offre à notre faiblesse, dans les motifs qu'il fournit à nos espérances; qu'il est divin dans son caractère universel et dans sa perpétuelle durée. Le but de l'Apologiste est atteint.

Opportunité de l'Ouvrage.

Quelques personnes affecteront peut-être de dire : Qu'était-il besoin d'un nouvel Apologétique? Les preuves du Christianisme ont été déduites par les plus grands esprits; le tableau de ses bienfaits a été retracé par les plumes les plus éloquentes; ce livre ne renferme rien qui ne soit connu. — De courtes réflexions en réponse à cette critique, et nous terminons.

Sans doute il serait difficile aujourd'hui de parler de la suite de la Religion sans rencontrer Bossuet, des preuves de la Religion sans rencontrer Pascal; de ses bienfaits, de son influence, de son utilité sans rappeler à la mémoire du lecteur instruit cent écrivains plus ou moins célèbres, et avant tous, celui qui, au commencement du siècle, a marqué, de l'empreinte de son génie, ce point de vue particulier du Christianisme : mais n'est-ce donc rien que d'avoir réuni dans

un même cadre tous ces points de vue divers, et d'offrir dans un seul ouvrage à l'homme qui veut s'instruire une instruction complète? Considérez d'ailleurs que pour *exposer les preuves de la Religion*, il n'y avait pas deux voies à prendre. Le fond de cet immortel canevas est invariable, puisqu'il repose sur des faits accomplis et sur l'observation de la nature humaine qui ne change pas. Serait-ce à dire que ces preuves ont dû perdre de leur autorité parce qu'elles sont anciennes? Que la mise en œuvre soit chaleureuse et vraie; qu'elle soit en rapport avec le cours des idées que le temps amène successivement dans la société; et un tel ouvrage rempli de la science de Dieu et de celle de nous-mêmes sera toujours le plus digne d'intérêt que l'on puisse offrir à la méditation des hommes.

J'admets encore, et pour moi c'est l'expression d'un sentiment fondé sur une prédilection ancienne; j'admets qu'un esprit sérieux et méditatif qui aura lu Pascal et l'aura bien lu, peut fermer tous les livres en ce qui touche les *preuves*. L'idée lumineuse et féconde que ce puissant génie a fait jaillir de l'observation psychologique domine la matière et la conclut pour un esprit pénétrant. Mais est-ce le plus grand nombre des esprits qui sachent exprimer d'un principe ou d'une vue les dernières conséquences, qui puissent se bâtir une conviction pleine et forte sur le fond d'une idée? La plupart des hommes demande une nourriture moins substantielle et plus abondante. Offrez le vrai à leur attention sous toutes ses faces; donnez prise à leur intelligence par tous ses moyens; d'une manière ou d'une autre ils arriveront à vous. Ces efforts de pensée, comme ces coups de providence, qui ont ramené quelques hommes à la foi, seront toujours des exceptions. Le

grand nombre doit aller à la vérité par les voies ordinaires de l'instruction : qu'elle soit donc d'un accès facile et populaire.

Le Christianisme, ai-je dit, est mal connu en ce siècle de préoccupations matérielles. Il exerce à la vérité l'opinion dans la région des esprits spéculatifs; mais chez les gens d'études eux-mêmes, combien ici le faux savoir n'est-il pas ordinaire, quoique sans excuse dans une matière aussi grave! Ils jugent de la Religion comme d'une institution arrivée en son temps dans la succession des phases de la société, tandis que se rattachant dans son type au berceau du genre humain, elle les précède et les domine. De là ce systême *éclectique* d'une classe d'incrédules au dogme et à l'Eglise, qui, touchés de l'utilité du principe chrétien et de la difficulté de le remplacer jamais, voudraient plier la Religion comme un instrument flexible à ce qu'ils appellent les exigences du siècle [1]. Ils croient le Christianisme sujet au

[1] Il peut être curieux de présenter ici le rapprochement des vues d'un philosophe et de l'enseignement d'un Evêque. « Ne viendra-t-il « pas une autre époque où une croyance nouvelle, fille et héritière « du Christianisme, en reproduira les dogmes, mais sous des formes « qui conviendront mieux que les précédentes, à la manière dont tout « le monde voit aujourd'hui les choses? » (M. Damiron. *Essai sur l'histoire de la Philosophie en France au* XIXe *siècle.*) « Considérez « comment se sont formés les arts, les sciences, les divers systèmes, « tous ces fruits du génie que nous admirons et dont notre raison « s'enorgueillit. Tous se sont établis successivement et par parties. « Une génération pose les premières idées qu'une suite de siècles « vient féconder, développer et étendre. Ainsi s'avancent à pas lents « les ouvrages des hommes vers le degré de perfection qu'il leur est « permis d'atteindre. C'est le caractère propre des ouvrages de Dieu « d'être en naissant tout ce qu'ils doivent être. Voilà comment est « apparu le Christianisme. Jésus-Christ l'a donné à nos pères tout en-« tier, tel que nous le possédons et tel qu'il subsistera jusqu'à la con-« sommation des siècles. Il est sorti du sein de Dieu d'un seul jet « comme l'univers. » (*Instruction pastorale de M. de la Luzerne.*)

progrès qui est le caractère des choses imparfaites, dans l'ignorance où ils sont qu'il a reçu la perfection en même temps que l'être de la main de son divin Fondateur. Mais tel aujourd'hui lui trace son avenir et ses destinées qui jamais ne sut bien son histoire ni ses preuves.

Un livre qui embrassât l'économie entière de la Religion dans ses preuves et dans sa doctrine, qui fût à la fois une démonstration de sa *vérité* et l'exposition de son *excellence :* un tel livre, dis-je, loin d'être superflu, était un besoin de l'époque. Il fallait raviver les preuves du Christianisme en faveur de ces esprits actifs et de bonne foi qui s'égarent en faisant fausse route dans la recherche de la vérité; il fallait le montrer tel qu'il est, inflexible dans les vérités qu'il pose et dans les devoirs qu'il prescrit, pour déconcerter la fausse prudence de ces sages qui voudraient l'élargir selon les vœux illusoires de leur cœur, ou l'accommoder aux caprices téméraires de leur raison; il fallait montrer enfin, contre cette classe d'incrédules qui déclarent le Christianisme *une institution morte*, que malgré les langueurs de la Foi, les dédains de l'indifférence, les prétentions d'une vaine science à s'établir sur ses ruines, cette doctrine est encore *la seule vraie* par les solutions qu'elle offre à l'esprit de l'homme, et *la seule utile* par les élémens d'union qu'elle apporte dans la société.

Clair et complet dans la double vue de la vérité de la Religion et de son excellence, accessible à toutes les intelligences et propre à toutes les conditions, l'ouvrage dont nous vous avons entretenus peut devenir le manuel des jeunes lévites, servir de guide aux gens

du monde qui désirent s'instruire à fond de la Religion où ils sont nés, et fournir matière à d'utiles réflexions pour les hommes de doctrine qui voudront interroger les titres du Christianisme avec sincérité. La Religion appelle la lumière; elle ne connut jamais que deux ennemis dangereux : la prévention et l'ignorance.

RECHERCHES
HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES
SUR
LA PHILOTÉSIE
OU
USAGE DE BOIRE A LA SANTÉ,
CHEZ LES PEUPLES ANCIENS ET MODERNES;

PAR M. PEIGNOT.

Messieurs,

Tout est du ressort de l'érudition, même les objets les plus communs, les plus frivoles en apparence : bien plus, le philologue semble quelquefois s'attacher de préférence à ces sortes d'objets, parce que son émulation est excitée par la difficulté de leur restituer, à force de recherches, une certaine importance, un intérêt dont le vulgaire ne se doutait pas, et que de là résulte parfois un contraste assez piquant entre la *minimité* de l'objet qu'il a choisi, et le nouveau jour sous lequel il le présente au public. Ce n'est pas d'aujourd'hui, Messieurs, que de telles particularités ont lieu dans les sociétés savantes : n'a-t-on pas vu jadis dans le sein même de cette Académie, un de ses graves et illustres membres, M. Legouz, présenter à la compagnie le 29 juin 1758,

une dissertation sur les *Cornes* (1)? Le savant marquis de Thyard n'y a-t-il pas également lu dans les séances des 31 mai et 21 juin 1771, deux Mémoires *sur la bonne chère*, etc. (2)? Et pourtant ces productions ont à juste titre été très-bien accueillies dans cette enceinte, parce qu'une érudition, aussi profonde que mesurée, y rachetait ce que leurs titres semblaient annoncer de frivole. Nous pourrions citer une infinité d'autres exemples qui prouveraient que des sujets réputés minutieux peuvent cependant donner lieu à des investigations curieuses et dignes de fixer un moment l'attention des philologues. Ce sont ces exemples, accompagnés de réflexions sur la marche souvent capricieuse de l'érudition, qui nous ont engagé dans des recherches sur la PHILOTÉSIE (3), ou

---

(1) Voyez les *Mémoires de l'Académie de Dijon*. Dijon, Causse, 1769; gr. in-8°, tom. 1, p. LXX. Cette dissertation est intitulée : *Origine du respect que dans l'antiquité la plus reculée on a eu pour les cornes*. L'auteur finit par dire que la recherche des causes qui ont fait changer les cornes, jadis emblême de la force, de la puissance et du respect, en signe de faiblesse et d'espèce de déshonneur, serait l'objet d'une discussion très-curieuse. Nous avons en portefeuille une dissertation pleine de recherches à cet égard. Nous croyons avoir acquis la preuve que cette métamorphose date du retour des croisades.

(2) Voyez le second volume des mêmes *Mémoires de l'Académie de Dijon*; 1774, *gr. in*-8°, pp. 237-260, et pp. 261-283.

(3) *Philotésie*, mot dérivé de *philotès*, signifie littéralement *amitié, amour*. C'est le terme que, peu après Homère, les Grecs ont créé pour exprimer la coutume qui s'était établie entre amis de se porter alternativement des santés, afin de

usage de *boire à la santé*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce sujet tient à l'histoire des mœurs et usages chez les différens peuples anciens et modernes. Il nous a semblé que, vu le but de son institution et les faits qui s'y rattachent, il pouvait, malgré la futilité apparente de son titre, n'être pas tout-à-fait indigne des regards de l'Académie; c'est ce qui nous a enhardi à lui en faire hommage.

La Philotésie, tenant aux plaisirs de la table, c'est-à-dire au repas qui en est la base, et au vin qui en est l'ame, nous croyons devoir préluder par un mot sur les repas en général et sur le vin en particulier : ce préliminaire nous semble se lier essentiellement à notre objet.

On ne peut guère disconvenir que dans l'histoire des mœurs d'un peuple, la partie des repas ne doive tenir une place distinguée, non, comme le dit un Anglais, parce que manger est une action dont les individus de toutes les nations de la terre s'occupent trois cent soixante cinq fois par an ; mais parce que c'est-là que l'on découvre avec le plus de vérité le trait caractéristique de la société, son état moral, les progrès de sa civilisation, de son luxe, de son goût pour tout ce qui tient aux aisances et aux agrémens de la vie.

L'homme ne se borne pas, comme les animaux, à satisfaire isolément et gloutonnement le besoin impérieux de la faim : sa raison, l'intérêt de sa santé, son état de sociabilité, tout lui a prescrit d'agir en cela méthodiquement, c'est-à-dire de porter son choix sur les alimens à peu près quotidiens les plus propres à l'entretien

---

s'exciter à boire dans les festins. Ils disaient *pro-pinein philotesias*, comme nous disons *boire des santés*, et les Anglais *porter des toasts*.

de sa santé et au développement de ses forces ; de satisfaire son appétit à des heures règlées, et enfin d'y ajouter le plaisir si doux d'en faire un point de réunion soit pour la famille d'abord, et ensuite pour des amis. Oui, c'est un des liens les plus précieux de la société. Il semble, comme le dit un Ancien, que dans un repas les convives ne forment qu'un corps et n'ont qu'une seule vie. Toutes les nations, tous les peuples, tous les hommes, sauvages ou policés, ont regardé la société conviviale, comme la plus agréable des réunions ; le repas forme une espèce de fête et compose pour ainsi dire une famille de tous ceux qu'il rassemble ; il fait disparaître, sans manquer aux égards, toutes les distinctions d'institutions et de préjugé ; il fortifie et développe ce penchant que les hommes ont à se regarder comme frères. C'est-là qu'ils sont dans leur état naturel, qu'ils sentent leur égalité ; c'est-là qu'ils oublient leurs maux, que les haines s'éteignent, que les inimitiés cessent, que l'amitié se resserre davantage ; et voilà pourquoi le sage Aristote regardait comme contraire à la sociabilité la coutume des Egyptiens qui mangeaient séparément, n'ayant jamais de repas communs, et qu'il loue au contraire Minos et Lycurgue d'avoir établi des repas de confraternité.

Passons au vin.

Chez les Anciens comme chez les Modernes, le vin a toujours été considéré comme l'ame du festin et y a toujours tenu l'un des premiers rangs. La raison en est toute simple ; cette antique liqueur, dont la nature bienfaisante gratifie périodiquement le genre humain (1),

---

(1) L'imagination des Arabes ne le cède en rien aux folies rabbiniques, quand il est question de l'origine des choses. Voici ce que l'auteur Ali Dedé nous raconte, dans son *Traité*

n'a pas la seule propriété d'étancher la soif comme son insipide compagne; elle réveille l'esprit, électrise l'imagination, dispose à la gaieté, à la franchise, aux sentimens généreux. Aussi a-t-elle reçu dans tous les siècles un tribut d'éloges unanimes, équivalant à une espèce de culte; et elle peut se flatter de n'avoir pas trouvé un seul ingrat, pas même un indifférent parmi ceux qui ont eu part à ses faveurs, depuis le roi jusqu'au berger, depuis Anacréon jusqu'à Pannard. Si les Romains, à leur berceau, se sont montrés si austères à son égard (1), ils s'en sont bien dédommagés aussitôt que leurs conquêtes leur ont permis de mettre le

---

des origines des Arabes, Persans et Turcs, sur la découverte du vin par Noé.

« La première défense du vin fut celle que fit Noé; il « avait planté la vigne, trompé par Satan qui lui conseilla « de l'arroser du sang de sept animaux, savoir : du lion, de « l'ours, de l'hyène, du chien, du renard, du chacal et « du coq. Dès-lors, les raisins qui jusqu'alors n'avaient eu « qu'une couleur, en revêtirent plusieurs, et leur suc trans- « porta dans l'ivresse les vices de ces sept animaux. C'est « pourquoi l'intempérance a été nommée la mère des mau- « vaises actions, (*Oum ol Khabaiel*). »

Il faut cependant convenir que cette allégorie a quelque chose d'ingénieux pour caractériser les suites funestes de l'ivresse. (Voy. l'analyse des *Origines* d'Ali Dedé, par M. Joseph de Hammer.)

(1) Sous les rois, la loi défendait le vin aux esclaves, aux femmes libres et aux adolescens jusqu'à 30 ans. Une dame ayant forcé le tiroir où son mari serrait la clé du vin, fut condamnée à mourir de faim. Mecennius tua sa femme pour avoir bu du vin, il fut absous; etc., etc. (Athén.)

pied dans les vignes et dans les celliers de leurs voisins. Bientôt ils ont su non-seulement *ulmis adjungere vites* sur leur propre territoire, mais même soutirer tout ce que la Grèce, l'Egypte et la Gaule produisaient de meilleur et de plus délicat dans ce genre.

Cette petite apologétique du repas et du vin nous amène naturellement à la particularité qui fait aujourd'hui l'objet de nos recherches, c'est-à-dire à la *Philotésie*, usage qui, jadis plus qu'aujourd'hui, n'était pas un des moindres agrémens de la table, puisqu'il tient à cet esprit d'union et de bienveillance qui anime ordinairement les convives les uns envers les autres. Cet usage de *boire à la santé* (1), n'a pas pris naissance chez les peuples modernes; il remonte à des temps très reculés :

---

(1) Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, dit : « D'où vient cette coutume? Est-ce depuis le temps qu'on « boit? Il paraît naturel qu'on boive du vin pour sa propre « santé, mais non pas pour la santé d'un autre. » Cette observation ne semble-t-elle pas un peu minutieuse et même singulière? Quel est l'homme assez borné pour croire que le vin qu'il boit puisse être utile à la santé d'un autre? Non, il sait fort bien qu'il exprime seulement un vœu pour que la santé de cet autre continue à être dans un état de prospérité. Voltaire ajoute : « Le *propino* des Grecs, adressé par les « Romains, ne signifiait pas, je bois pour que vous vous « portiez bien, mais je bois avant vous pour que vous bu- « viez, je vous invite à boire. » Il nous semble encore que Voltaire ici restreint trop le sens du mot *propino*. Il signifie bien littéralement, je bois le premier, mais il est présumable qu'il était accompagné d'un vœu tacite pour le bien-être de celui à qui il était adressé, et duquel on exigeait une réciprocité en l'invitant à boire à son tour.

non-seulement il était connu des Anciens, mais il se pratiquait chez eux avec beaucoup plus de solennité que chez nos aïeux et chez nous. Parlons d'abord des Anciens, nous passerons ensuite au moyen âge, puis nous arriverons aux temps modernes.

Quoique les annales sacrées des Hébreux ne fassent aucune mention de l'usage de *boire à la santé*, on ne peut révoquer en doute que cet usage n'ait été connu et pratiqué dès la plus haute antiquité. En effet, quand nous voyons le vieil Homère (*Iliad.*, *liv.* IV, *v.* 1-4), nous représenter la charmante Hébé versant aux Immortels le divin nectar, et tous ces dieux s'invitant à boire et se présentant la coupe les uns aux autres, il est certain que le poëte ne fait que prêter aux divinités de l'Olympe ce qui se passait déjà de son temps à la table des Grecs. D'ailleurs, dans le même poëme (*liv.* IX, *v.* 224, 225), voyez Ulysse et Ajax envoyés près d'Achille et assis au festin que leur offre celui-ci; à la fin du repas, Ulysse se lève, et, lui présentant la coupe, lui dit : Salut, Achille !..... Plus loin, (*v.* 670, 671), quand l'un et l'autre sont rentrés dans la tente d'Agamemnon, chacun, debout, s'empresse de leur présenter la coupe. Et dans *l'Odyssée* (liv. XIII), Ulysse, sur le point de quitter les Phéaciens, étant assis au banquet d'adieux, se lève vers la fin, et prenant une coupe, la met dans les mains d'Arèté, épouse d'Alcinoüs, et lui dit : « Je vous salue....... Soyez « heureuse. »

Ces passages et plusieurs autres puisés dans les deux poëmes d'Homère prouvent incontestablement que de son temps la coutume était bien établie de se saluer dans les repas, la coupe à la main, et toujours debout. Au reste, que l'on consulte Diogène-Laërce, Athénée,

Lucien, on se convaincra aisément que dans la Grèce, surtout dans l'Attique où la civilisation et le goût des arts et des lettres avaient fait de si prompts et de si heureux progrès, les convives étaient bien certainement dans l'usage de présenter la coupe, de la faire circuler et de boire à la santé les uns des autres, au milieu d'une joie qui souvent devenait très-bruyante. En général les Grecs cherchaient par tous les moyens possibles à entretenir la gaieté parmi les convives. Cependant il faut dire que par la suite des temps ils agirent plus méthodiquement dans cette importante affaire. Dès le début du repas, on tirait au sort le roi du festin; il fixait l'instant où l'on porterait les *santés*. Ensuite, le chef faisait remplir de vin sa coupe, l'appliquait légèrement à ses lèvres, la faisait passer de main en main, et chacun goûtait la liqueur à son tour. Ce préliminaire du festin était considéré comme le symbole et le garant de l'amitié qui devait unir les convives. Mais pendant le cours du repas, on se portait encore des *santés* individuelles qui se rendaient avec une scrupuleuse exactitude. Malheur à celui qui sortait d'un festin sans avoir été provoqué à boire par quelqu'un; il regardait cet oubli comme un affront, et se croyait dégradé du nom d'ami, ce nom si cher et si précieux parmi les assistans. Vers la fin du repas arrivaient les *santés* solennelles : alors il fallait boire à longs traits et se soumettre aux lois rigoureuses de la table; celui qui refusait de boire était obligé d'en sortir; parfois on se contentait de répandre sur sa tête le vin qu'il avait refusé. Le roi du festin portait les *santés*; on les lui rendait sur-le-champ. Le son de la lyre et les chants se mêlaient aux vœux qui accompagnaient ces *santés*; enfin tout se terminait par des libations en l'honneur des

dieux et des héros dont on descendait ou croyait descendre. Tel est le résumé de ce qui se passait chez les Grecs en fait de *santés*.

Les Romains ne furent pas moins fervens que les Grecs dans la pratique de cette agréable coutume. Cependant il est présumable qu'avant leurs conquêtes du côté de l'Asie, ils y mettaient la plus grande simplicité; et le modeste *propino* était sans doute leur seule formule, c'est-à-dire qu'ils se contentaient de prononcer ces mots sacramentels : *je souhaite que vous et nous, que toi et moi, nous nous portions bien*. Mais quand, après les conquêtes, le luxe asiatique eut envahi Rome et ses provinces, on mit beaucoup plus de cérémonie et d'éclat dans la manière de porter les *santés*. C'est surtout vers la fin de la république et au commencement de l'empire qu'on attacha une certaine importance à ce genre de plaisir. Les *recherches* assez considérables que nous avons faites *sur le luxe et la somptuosité des Romains dans leurs repas* (1), nous permettent d'entrer dans quelques détails à cet égard.

Quand le terme du repas approchait, que la faim était apaisée, que les services proprement dits étaient achevés, on faisait disparaître les mets pour faire place aux coupes qui étaient destinées aux *santés* et aux *libations*. Les *santés* regardaient les convives; les *libations* étaient pour les dieux. Mais l'usage des *libations* a été antérieur à celui des *santés* qui en a découlé. Quoique plongés dans les ténèbres du paganisme, les Anciens étaient très-religieux. On sait que depuis la plus haute

---

(1) Notre travail, encore inédit, pourrait former deux volumes *in*-8°.

antiquité ils ne commençaient ni ne finissaient jamais le repas sans une invocation aux dieux (1). On apportait ordinairement près de la table les images, soit de Jupiter conservateur, soit du bon génie, soit des dieux domestiques et tutélaires (des Lares); on leur adressait des vœux, on leur faisait des libations, puis on buvait en les saluant. Quant aux *santés*, les Romains ne se servaient point de l'expression *boire à la santé*; ils disaient *boire les coupes*, et ils entendaient par là ce

---

(1) Les chrétiens ont aussi l'habitude d'adresser à Dieu une prière au commencement et à la fin du repas; ce louable usage remonte aux premiers temps du Christianisme. C'est ce qu'on appelle le *Benedicite* et les *Grâces*. Au sujet des *Grâces*, nous rapporterons une petite anecdote assez plaisante.

Dans le moyen âge, les Allemands devenus fort débauchés, se mirent peu en peine de suivre le pieux usage dont nous venons de parler. On eut beau y exhorter les chanoines et les moines dans un concile tenu à Mayence en 847; ces exhortations furent inutiles. Il était réservé au pape Honorius III, (de 1216 à 1226), de trouver un excellent moyen de rétablir cet usage pieux, moyen très-conforme au goût naturel de MM. les Allemands : ce fut d'accorder des indulgences à tout Allemand qui boirait un coup après avoir dit ses *Grâces*. Dès-lors la dévotion s'est réveillée, et aucun Allemand n'a manqué à remplir ce devoir. C'est ce que Boétius Epo, auteur grave, nous apprend.

De-là est venu le proverbe *Grâces-Dieu-but*. Regnier l'emploie dans sa seconde satire :

Or, la table levée, ils curent leur mâchoire,
Après *Grâces-Dieu-but*, ils demandent à boire.

Les Allemands appelaient l'indulgence en question, *indulgence de Boniface*, et en Bretagne on disait *l'indulgence* ou *le pardon de Saint-Guillaume*.

que nous exprimons par *porter les santés*, et les Anglais *porter les toasts*. Mais dans les repas particuliers, dans le tête-à-tête, ils disaient simplement, en présentant la coupe, *propino*. Ils se servaient aussi de l'expression *envoyer la coupe*, pour signifier boire à la santé de quelqu'un; par exemple, voulait-on saluer un convive, on versait du vin dans sa propre coupe, on la portait à ses lèvres, et, après en avoir pris quelques gouttes, on la lui envoyait pour qu'il l'achevât, et l'esclave la reportait à son maître.

Dans les grands festins ou repas très-solennels, les coupes étaient, ainsi que les convives, couronnées de fleurs, et quelquefois on effeuillait des roses dans la liqueur; alors au lieu de dire *boire les coupes*, on disait *boire les couronnes* (1). On ne buvait les coupes et les couronnes qu'à la fin du repas, et c'était toujours en faveur des personnes auxquelles on s'intéressait, telles que parens, amis, patrons, maîtresse, et (depuis Auguste), l'empereur.

C'est dans le moment des coupes qu'on se livrait à

---

(1) Voyez notre opuscule *Du luxe de Cléopâtre dans ses festins avec Jules-César et Marc-Antoine*; 1827, *in*-8°, à la page 21. « Vers la fin du souper, elle invite Antoine « à *boire les coupes*; il y consent et prend la couronne de « Cléopâtre dont il effeuille les fleurs dans sa propre coupe; « déjà il la portait à sa bouche, lorsque la reine lui saisissant le bras, l'arrête et lui dit : Connaissez celle contre la- « quelle vous nourrissez d'injustes soupçons. Si je pouvais « vivre sans vous, Seigneur, manquerais-je d'occasions et « de moyens? En même temps elle fait venir un esclave, « lui ordonne de boire la coupe d'Antoine. Le malheureux « boit et expire à l'instant. »

toutes sortes de jeux et de plaisanteries bacchiques et galantes; par exemple, avant d'envoyer la coupe à sa maîtresse, on écrivait parfois son nom sur la table avec du vin, comme nous l'apprend Ovide, *De Arte am.*, *lib.* 1 :

Blanditiasque leves tenui præscribere vino;
Ut dominam in mensa se legat illa tuam.

D'autres fois on imposait la loi de boire, non pas autant de coups, mais autant de cyathes (1) qu'il y avait de

(1) On ne courait pas le risque de s'enivrer si le nom était court, et qu'on s'en tînt là, car le cyathe était la plus petite mesure dont on se servît à table : il n'excédait pas nos petits verres à liqueur. On verra, dans le tableau suivant de toutes les mesures de capacité (pour les liquides) en usage chez les Romains et comparées aux nôtres, quelle était la contenance du cyathe :

	litr.		litr.
Le Culeus valait...	528	Le Sextarius ...	0,55
L'Amphora......	26,4	L'Hemina	0,275
L'Urna.........	13,2	Le Quartarius...	0,1375
Le Modius......	8,8	L'Acetabulum ...	0,0687
Le Semodius.....	4,4	Le Cyathus.....	0,0458
Le Congius......	3,29	La Ligula	0,0114

Le cyathe équivalait donc à 458 dix-millièmes du litre. Les Romains avaient des tasses ou coupes de grandeurs inégales, mais toujours proportionnées au nombre de cyathes qui pouvaient y entrer. Voici l'ordre progressif de ces coupes :

Les petites :	cyat.	Les moyennes :	cyat.	Les grandes :	cyat.
L'Uncia contenant.	1	Le Quincunx....	5	Le Dodrans.....	9
Le Sextans.....	2	Le Semis ou hemi..	6	Le Dextans ...	10
Le Quadrans....	3	Le Septunx.....	7	Le Deunx......	11
Le Triens	4	Le Bes	8	Le Sextarius....	12

Il paraît donc que pour certaines santés dont le nombre de cyathes était déterminé, on prenait des coupes de grandeur à contenir ce nombre de cyathes. Nous en trouvons la

lettres dans le nom de telle ou telle personne. C'est ce qui est prouvé par Martial, quand il dit :

Nævia sex cyathis, septem Justina bibatur;
Quinque Lycas; Lyde quatuor; Ida tribus;
Omnis ab infuso numeretur amica Falerno.

Cette épigramme est la 72e du *liv.* 1er, et l'on trouve encore dans la 51e du *liv.* VIII, un vers qui a rapport à cet usage :

Det numerum cyathis instantis littera Rufi.

On suivait aussi le même usage pour porter des santés, même celles des personnes absentes. Ainsi, la santé de l'empereur, qui était devenue presque de rigueur, était marquée par six cyathes, CÆSAR; celle de GERMANICUS, par dix, etc.

Horace, dans son *Ode* 4e du liv. IV, nous a transmis les vœux que l'on faisait pour Auguste, même dans les repas particuliers :

Hinc ad vina redit lætus, et alteris
Te mensis adhibet Deum.
Te multâ prece, te prosequitur mero
Defuso pateris, et Laribus tuum
Miscet nomen; uti Græcia Castoris,
Et magni memor Herculis.

---

preuve dans ATHÉNÉE : Il introduit un personnage qui se fait verser dix cyathes dans une seule coupe, et le fait parler ainsi : « Echanson, apporte une grande coupe, verses-y les « cyathes qui se boivent à ceux qu'on aime : 4 pour les « personnes qui sont ici à table ; 3 pour l'amour ; ajoute en- « core 1 cyathe pour la victoire du roi Antigonus. Holà ! « encore 1 pour le jeune Démétrius son fils; verse présen- « tement le 10e en l'honneur de l'aimable Vénus. » Il est certain que ces dix cyathes ont été versés dans une seule tasse, pour être bus d'un seul coup.

Longas, ô utinam, dux bone, ferias
Præstes Hesperiæ! dicimus integro
Siccì manè die, dicimus uvidi, (1)
Cùm sol Oceano subest.

Voltaire a ainsi traduit ce passage :

« Sois le dieu des festins, le dieu de l'alégresse:
Que nos tables soient tes autels;
Préside à nos jeux solennels,
Comme Hercule aux jeux de la Grèce!
Seul tu fais les beaux jours; que tes jours soient sans fin!
C'est ce que nous disons en revoyant l'aurore,
Ce qu'en nos douces nuits nous redisons encore
Entre les bras du dieu du vin. »

Puis le traducteur ajoute : « On ne peut, ce me « semble, faire entendre plus expressément ce que « nous entendons par ces mots : *Nous avons bu à la « santé de votre majesté.* »

Horace nous dit encore, *Ode* 13, liv. IV :

Nosque et profestis lucibus et sacris,
Inter jocosi munera Liberi,
Cum prole, matronisque nostris
Ritè Deos prius apprecati,
Virtute functos more patrum duces
Lydis remisto carmine tibiis
Trojamque, et Anchisen et almæ
Progeniem Veneris canemus.

Ces deux passages d'Horace étaient conformes à des décrets que la flatterie avait rendus lorsqu'Auguste prit les rênes du gouvernement. C'est après la bataille d'Actium qu'il fut réglé qu'on ferait des libations à Auguste, *non solùm in conviviis publicis sed privatis*

---

(1) Je n'ai pas la traduction d'Horace par Dacier sous les yeux; mais est-il vrai qu'il a traduit, comme le dit Voltaire, les mots *sicci* et *uvidi* par « dans nos prières du soir et du matin? »

quoque. Voy. DION, liv. 51, à la fin de l'année 724; et en 725, il fut de nouveau décrété *Augustum diis immortalibus ex æquo in hymnis adscriptum fore.* Non seulement les hymnes étaient chantées en musique, mais le son des instrumens accompagnait souvent les *santés* que l'on portait à table, et les éloges des grands hommes que l'on mêlait à ces *santés.* C'est ce que prouve encore ce passage de Varron (*apud Nonium*) : *in conviviis pueri modestè ut cantillarent carmina antiqua, in quibus erant laudes majorum et assa voce et cum tibicene.* On chantait donc à la fin des repas et parfois on y donnait le spectacle de baladins, de funambules, etc., etc. (1).

---

(1) Passe encore, si l'on se fût toujours contenté de terminer les festins par ces jeux innocens; mais souvent le plaisir de voir couler le sang humain se mêlait à celui de la bonne chère. Tantôt des combats de gladiateurs jusqu'à mort, tantôt des supplices venaient récréer les convives. Voici un trait de ce dernier genre qui peint bien le caractère farouche et cruel de ces maîtres du monde.

« L. Quinctius Flaminius (dit Tite-Live), avait invité à sa table une courtisane de Plaisance dont il était épris. Pendant le repas, entr'autres traits de jactance, il se vanta d'un grand nombre de malheureux qu'il détenait alors en prison pour leur faire bientôt couper la tête. A ces mots, la courtisane qui était près de lui, repartit en riant qu'elle n'avait jamais vu trancher la tête, et avoua qu'elle serait curieuse de jouir d'un tel spectacle. Aussitôt le consul, jaloux de lui prouver sa complaisance, envoie chercher un de ces prisonniers, et ordonne qu'on lui abatte la tête dans l'appartement même, près de la table; ce qui fut exécuté à l'instant. N'est-ce pas le comble de l'horreur, ajoute Tite-Live,

Quoique le *Trimalcion* de Pétrone soit la description d'un repas burlesque, le petit extrait suivant nous donnera une idée de la manière dont on terminait le festin par des vœux pour l'empereur et pour la santé des convives. Voici la traduction de ce passage; le narrateur est Encolpe, l'un des convives :

« Présumant une intention religieuse dans ces par-
« fums prodigués avec tant d'appareil, chacun se lève
« à la fois, et nous prions les dieux de combler de féli-
« cité l'empereur, père de la patrie. Après cet acte de
« religion...., deux jeunes esclaves, vêtus de longues
« tuniques blanches, marchant d'un pas solennel, et
« portant sur une table les images des dieux domes-
« tiques de Trimalcion, entrèrent dans la chambre,
« précédés d'un autre esclave vêtu comme eux, faisant
« des libations et répétant à chaque pas : CERDON,
« FELICION, LUCRON, Dieux de l'industrie, du bon-
« heur et de la fortune, soyez-nous propices! » L'i-
« mage de Trimalcion figurait dans cette imposante
« cérémonie; et comme chacun s'empressa de la baiser
« respectueusement, nous ne pûmes nous en dispenser,
« Ascylte et moi. Un vœu général pour le bonheur et
« la santé de chaque convive termina cette cérémonie
« religieuse..... »

---

de voir un consul au milieu d'un festin, pour satisfaire au caprice d'une femme impure, immoler une victime humaine dont le sang rejaillit sur cette table qui vient d'être consacrée en l'honneur des Dieux par les vœux solennels qu'on leur adresse? » Combien d'autres traits d'une barbarie au moins aussi révoltante nous pourrions encore citer! (Voyez notre *Traité complet du luxe et de la somptuosité des Romains dans leurs repas.*)

A cette description tirée de Pétrone, faisons-en succéder une d'un genre plus noble. Virgile va nous la présenter dans les détails qu'il donne sur la manière dont s'est terminé le long et solennel repas que Didon offrit au pieux Enée. Il est bien présumable que le fond de cette description est emprunté aux grands festins qu'Auguste donnait de son temps ; car l'Énéïde est pleine d'allusions au règne de ce prince. Nous nous en tiendrons comme dans le morceau précédent, à la traduction du passage :

« Après que l'on eut desservi, on présenta de grandes
« coupes et on les remplit de vin. Aussitôt la joie re-
« double, et les voix des conviés retentissent dans
« toutes les salles du palais, où des lustres suspendus
« aux plafonds dorés et garnis de lumières, chassaient
« les ombres de la nuit (1). La reine en ce moment de-

---

(1) Le lustre chez les Romains s'appelait *lucerna polymixos*, lampe à plusieurs branches. Martial nous en représente un dans l'épigramme suivante, *liv.* XIV, 41 :

Illustrem cùm tota meis convivia flammis
Totque geram myxos, una lucerna vocor.

« Mes branches allumées éclairent toutes les tables des « festins ; quoique je porte plusieurs bras, je n'ai qu'un nom, « c'est celui de lustre. » On connaissait différentes sortes de lampes : celles consacrées aux temples, celles destinées à éclairer les appartemens dans les réjouissances ou les festins, les lampes d'étude, les lampes de nuit, les lampes sépulcrales, etc. Aucun meuble chez les Anciens n'a eu de formes aussi variées. Dans les premiers temps, elles étaient simples, de terre cuite ou en bronze ; ensuite on en a fait en airain de Corinthe, en argent et en or. On en a trouvé un grand nombre à Herculanum, de toutes matières et de toutes formes, et même de formes très-obscènes.

« manda une coupe enrichie de pierreries, et la rem-
« plit de vin. C'était la coupe dont l'ancien Belus et,
« après lui, tous les rois ses descendans se servaient
« pour les libations. Tous ayant fait silence : « Jupiter,
« dit-elle, car c'est vous que l'on révère comme le
« dieu de l'hospitalité! rendez ce jour également heu-
« reux pour les Tyriens et pour les Troyens; que la
« mémoire s'en conserve jusqu'à nos derniers neveux!
« Que Bacchus, père de la gaieté, et Junon notre pro-
« tectrice président à cette fête! Et vous, ô Tyriens,
« célébrez avec moi cette journée mémorable. » A ces
« mots, elle répandit sur la table quelques gouttes de
« vin; et la libation faite, elle trempa légèrement ses
« lèvres dans la coupe qu'elle remit à Bitias en l'exci-
« tant à boire. Bitias prend la coupe, avale le vin d'un
« trait, et s'inonde de cette agréable liqueur. Son
« exemple fut suivi de tous les seigneurs tyriens et
« troyens. » (Enéid., *liv.* i, *vv.* 727-745.)

Nous finirons tous ces détails par dire qu'en général chez les Anciens, quand toutes les *santés* étaient portées et que les amusemens et les occupations récréatives étaient terminés, on renouvelait la solennité par laquelle on avait commencé le repas, c'est-à-dire qu'on faisait les libations et les prières. Héliodore (*Ethiop.*, lib. v, vers la fin), dit en propres termes, dans le récit d'un repas : « Il est temps de renvoyer les convives,
« mais auparavant souvenons-nous des dieux; on porta
« ensuite la coupe des libations; et ainsi finit le repas.
« (1) » Ces libations consistaient, comme nous l'avons

(1) Chez les Egyptiens, on terminait les repas d'apparat d'une manière bien différente : Quand on était près de sortir de table, un homme apportait dans la salle un cercueil qui

vu, à jeter quelques gouttes de vin sur la table ou par terre, en oblation pour les dieux auxquels on adressait une invocation. Plusieurs coupes étaient quelquefois dédiées à différentes divinités, et la fête finissait par la coupe de Mercure que l'on invoquait comme le patron de la nuit et le dispensateur du sommeil et des songes agréables.

Voilà pour les Romains; mais chez les autres peuples, leurs voisins, qu'ils traitaient de Barbares avant de les avoir conquis, tels que les Celtes, les Gaulois, les Bretons, les Germains, on n'y faisait pas tant de façons; lorsqu'on se mettait à table (1), la cruche de vin ou de

---

renfermait une figure en bois, longue d'environ trois pieds, représentant un squelette : il la dressait, et la montrant à chacun des convives : « Buvez, leur disait-il, et donnez-« vous du plaisir, car c'est ainsi que vous serez après votre « mort. » Maxime digne des pourceaux d'Épicure et qui ne s'accorde guère avec cette haute sagesse dont on a gratifié ces vieux prêtres égyptiens, les maîtres de Pythagore et de tant d'autres philosophes.

(1) Athénée, d'après Possidonius, nous donne l'ordre dans lequel se plaçaient les Celtes ou Gaulois, lorsqu'ils entraient à table : « Ils mangent, dit-il, assis sur du foin, « ayant devant eux des tables de bois fort basses.... Lorsqu'ils « sont un certain nombre, la coutume est de s'asseoir en « demi-cercle; au milieu, comme dans la place d'honneur, « se met le personnage le plus distingué par sa valeur, par « sa naissance ou par ses richesses. Auprès de lui se place le « maître du logis, puis successivement les autres convives, « selon leur rang et dignité. Par derrière sont des guerriers « attachés à leur personne, et qui pendant tout le repas « tiennent leur bouclier. Par-devant il en est d'autres, as-« sis comme eux et armés de leurs lances; mais les uns et « les autres sont traités ainsi que leurs maîtres. »

cervoise y était servie et devenait commune à tous les convives. Celui qui se disposait à boire, tenant la cruche ou coupe en main, saluait son voisin et lui disait : *Je bois à toi,* c'est-à-dire je bois le premier afin que tu boives après moi ; ensuite il lui remettait la cruche, et celui-ci en usait de même à l'égard du convive assis près de lui ; de sorte que tous les assistans ne pouvaient boire que lorsque la cruche qui faisait le tour de la table parvenait jusqu'à eux ; et quand elle leur était présentée, ils ne pouvaient la refuser, ce qui occasionnait quelquefois des querelles qui finissaient par ensanglanter la scène. Dans les différentes parties des Gaules, on suivait le même usage ; mais chez aucune on n'aperçoit de traces de libations ni d'invocations religieuses, quoiqu'ils eussent l'Hercule gaulois et bien d'autres divinités. Nous ignorons si chez les peuples du Nord, les guerriers qui n'avaient d'autres coupes que des crânes humains, en vidaient quelques-unes en l'honneur d'Odin, ou à leur propre santé.

Du paganisme passons au christianisme. Dès les premiers temps de ce nouvel ordre de choses si admirable et si avantageux à la société, les nouveaux chrétiens ne trouvèrent aucun inconvénient à conserver l'usage de *boire à la santé*. Cet usage dégagé de tout excès, de tout accompagnement profane, et pratiqué dans un esprit religieux, devait leur paraître un signe sensible qui ne pouvait que resserrer entre eux les liens de cette union dont le christianisme a tiré sa force et ses rapides développemens. Ainsi rien de surprenant que, dans leurs agapes ou repas communs, les premiers chrétiens aient, en buvant, exprimé des vœux, soit pour la santé du corps, soit pour la vie future, et plus encore pour celle-ci que pour la première.

Mais, par la suite il se glissa des abus dans cet usage, ou du moins on se relâcha du principe religieux qui dans les commencemens avait sans doute présidé à la conservation de cet usage. Il paraîtrait que des vœux profanes se mêlèrent à ceux que la piété suggérait, ou peut-être les remplacèrent-ils. Saint Ambroise, qui vivait dans le IVe siècle, s'en plaint dans son traité sur Elie et sur le jeûne : « Que dirai-je, s'écrie ce saint « Père, des protestations que se font ceux qui boivent « ensemble? Qu'est-il besoin de parler de leurs ser- « mens que, selon eux, il n'est jamais permis de vio- « ler? Buvons, disent-ils, à la santé de l'empereur, « et que celui qui ne boira pas soit regardé comme un « homme peu affectionné à son prince; car ce n'est « pas aimer l'empereur que de refuser de boire pour « sa santé, témoignage d'un pieux dévouement. Buvons « pour la santé de l'armée, pour la prospérité de nos « compagnons, de nos enfans; et ils croient que Dieu « est touché de ces sortes de vœux! »

Mais d'autres abus eurent encore lieu chez les Chrétiens, relativement à cet usage : non-seulement on but à la santé des vivans, mais encore à la mémoire des morts; ou plutôt on substitua la mémoire des morts, surtout de ceux qui étaient reconnus pour saints, à la santé des vivans. On croyait faire par-là un acte religieux, et l'on était dans l'erreur; cet acte fut regardé comme une idolâtrie et une profanation. Il fut condamné par l'autorité supérieure. Un concile de Nantes l'anathématisa; Hincmar, archevêque de Rheims, écrivit pour en montrer l'abus; Charlemagne lui-même le défendit : cela prouve que cet abus a subsisté assez long-temps; enfin tant de proscriptions produisirent leur effet, et il disparut; on s'en tint donc à boire à

la santé des vivans, coutume qui n'avait pas cessé d'être pratiquée, malgré l'innovation de la mémoire des Saints (1).

Dès les premiers siècles de l'ère vulgaire, quand un souverain, un prince voulait honorer quelqu'un et lui témoigner de la considération, il lui faisait passer sa coupe avec le reste de la liqueur qu'elle contenait. C'était une faveur signalée. Nous en trouvons un exemple dans l'histoire de Saint Martin qui vivait dans le IV[e] siècle. L'empereur Maxime invita à dîner le saint prélat et le fit placer à sa droite, quoique les conviés fussent les plus grands seigneurs de sa cour, tels que deux comtes (Marcellin, son frère, et un de ses oncles), puis Evodius, préfet du prétoire et consul. Le prêtre ou le clerc qui accompagnait Saint Martin se mit au milieu des autres conviés. Quand on donna à boire, l'officier présenta la coupe à Maxime qui la renvoya à Martin, se faisant un honneur de la recevoir de sa main; le Saint but d'abord; mais au lieu de remettre la coupe à l'empereur, il la fit passer à son clerc qui but le second; puis Maxime la reçut et but le troisième, approuvant cette hardiesse, parce que, dit Longueval, « il estima le saint évêque d'avoir préféré à toute la « puissance impériale un homme honoré du sacerdoce

(1) Il faut cependant convenir que l'Eglise s'est toujours opposée à ce que les ecclésiastiques et les clercs prissent part à ces plaisirs bruyans de la table, et surtout à l'usage de boire à la santé de quelqu'un. Nous en voyons la preuve jusque dans le XVI[e] siècle. Un concile tenu le 11 novembre 1510, à Petricaw en Pologne, défend expressément aux clercs de s'exciter à boire les uns les autres dans des repas, et *d'y boire à la santé de personne*.



« de Jésus-Christ; de sorte qu'on disait tout haut dans « le palais que Martin avait fait à la table de l'empe- « reur ce qu'aucun autre évêque n'aurait osé faire à « celle du moindre magistrat (1). »

Paul Warnefrid, plus connu sous le nom de Paul Diacre (2), écrivain du VIIIe siècle, rapporte dans son *De gestis Longobardorum libri* VI, quelques faits relatifs à la coupe et aux santés, qui trouvent naturellement leur place ici. Le premier (3) qui s'est passé en

---

(1) On fait remonter à cette anecdote le titre de patron des buveurs que jadis on a donné à St-Martin, qu'on représentait recevant la coupe des mains de l'empereur. (Maintenant il est représenté à cheval, coupant en deux son manteau pour en donner la moitié à un pauvre.) Sa fête qui tombe le 11 novembre, après la fin des vendanges et quand on peut déjà essayer le vin nouveau, fut longtemps célébrée en France par des danses et des repas. Aussi, dans l'ancien langage, le mot *martiner* signifiait *bien boire*, et le mot *mal-saint-Martin* désignait le mal de tête occasionné par l'ivresse. Un ancien poète avait fait un dactyle de *bibere*, (*bi* est bref); il s'en justifia par le vers suivant :

Bibere Martinus nou sinit esse breve.

« St.-Martin ne permet pas que *bibere* soit bref. »

Un vieux dicton populaire relatif au vin nouveau, dit :

A la saint Martin
Faut gouster le viu;
Nostre-Dame après
Pour boire il est prest.

(2) Ce surnom lui vient de ce qu'il était diacre de l'Eglise d'Aquilée, du temps de Didier, dernier roi des Lombards, qui fut fait prisonnier par Charlemagne en 774.

(3) Cet horrible fait a fourni le sujet de deux ou trois tra-

573 à la cour d'Alboin, roi des Lombards, diffère beaucoup de celui de saint Martin, par les circonstances, et fait bien voir la distance qui séparait le chrétien du barbare dans ces siècles de bouleversement.

Cet Alboin avait tué dans un combat Kunimond, dernier roi des Gépides, et, quelque temps après, avait épousé sa fille Rosmonde. Un jour qu'à Vérone, Alboin donnait un grand festin aux principaux de sa cour, il but avec excès ; et, sur la fin du repas, échauffé par le vin, il se fit apporter une certaine coupe et annonça qu'il allait s'en servir pour porter les santés. (Tout le monde savait que cette coupe était le crâne de Kunimond ; que le roi la gardait comme un monument de sa victoire : il l'avait incrustée d'or.) La coupe arrivée, Alboin la remplit de vin, l'approche de ses lèvres, boit quelques gouttes, puis la passe à sa femme Rosmonde, en lui disant : « Bois avec ton père. » La reine, outrée de cette atroce proposition, repousse avec horreur l'affreuse coupe, et jure *in petto* la mort de son barbare époux. En effet, peu après, elle le fit égorger par un nommé Péridée, homme d'une force extraordinaire (1), et ensuite elle épousa un de ses amans,

---

gédies (très-médiocres) à la scène française, et d'une (bien supérieure) à la scène italienne : celle-ci est d'Alfieri ; les autres sont de Balthasar Baro en 1649, de Taconet en 1758, etc.

(1) Il faut cependant rendre justice à ce Péridée : en fidèle sujet du roi, il s'était d'abord refusé opiniâtrément à cet assassinat. Que fait l'infame Rosmonde pour l'y forcer ? Elle va en secret, dans l'obscurité, prendre au lit la place d'une de ses femmes avec laquelle elle savait que Péridée

Elmisige, écuyer et frère de lait d'Alboin. Elle fit tous ses efforts pour le faire nommer roi des Lombards; mais les ducs de Lombardie, se doutant que les deux époux avaient trempé dans l'assassinat du roi, non-seulement refusèrent leurs voix à Elmisige, mais ils le menacèrent, ainsi que sa femme, de leur faire expier ce crime. Alors l'un et l'autre se retirèrent avec leurs richesses dans l'Exarquat de Ravenne. Ils y étaient depuis quelque temps, quand Longin, exarque du pays, convoitant la main, ou peut-être plutôt la fortune de Rosmonde, lui propose cette union criminelle. Mais il faudra avant tout se débarrasser de l'époux importun. L'ambitieuse Rosmonde, déjà au fait de ces gentillesses conjugales, consent à tout, et se charge de l'exécution. En effet, peu après, Elmisige, sortant du bain, reçoit de la main de sa chère épouse une coupe de vin empoisonné. A peine en a-t-il bu la moitié qu'il sent dans ses entrailles un symptôme du funeste sort qui l'attend. Il saute à l'instant sur son épée, et, appuyant la pointe sur la gorge de Rosmonde, il la force à boire ce qui reste dans la coupe. La malheureuse boit; un instant après l'un et l'autre expirent dans d'affreuses convulsions.

---

avait un commerce de galanterie. Quand l'acte fut consommé, elle se fit connaître, et dit à Péridée : « Il faut que tu tues « Alboin, ou qu'Alboin te punisse du crime que tu viens de « commettre avec moi. » Quelques jours après, elle disposa tout dans l'appartement d'Alboin pour que Péridée eût plus de facilité à l'égorger. Malgré cela, le roi, quoique privé de ses armes, se défendit long-temps contre l'assassin, leurs forces étant à peu près égales.

Le second fait, pris également dans l'histoire des Lombards, n'offre rien d'aussi tragique. Autharik, jeune prince, élu roi de ce peuple en 584, songea vers 589 à se marier; il envoya des ambassadeurs à Garibald, duc de Bavière, pour lui demander la main de sa fille Théodelinde. Le duc consent. Aussitôt nouvelle ambassade de la part d'Autharik pour régler les articles du contrat. Mais le jeune prince, voulant connaître par lui-même sa future épouse, accompagne, sous le nom de second ambassadeur, un vieux seigneur qu'il avait nommé chef de l'ambassade. Après que celui-ci eut exposé à Garibald l'objet de sa mission, Autharik s'avance respectueusement et dit « qu'il est en par« ticulier chargé de la part du roi de voir la prin« cesse. » On fait venir Théodelinde. Autharik la considère long-temps en silence et dit ensuite : « Le « roi des Lombards sera trop heureux d'avoir une pa« reille épouse, et ses peuples s'applaudiront de voir « sur le trône une aussi belle princesse. » Il demanda alors qu'il fût permis aux ambassadeurs, suivant l'usage de leur nation, de recevoir la coupe de la main de la princesse, c'est-à-dire de boire avec elle et de la saluer. On apporte du vin; Théodelinde fait emplir la coupe, en boit quelques gouttes et la passe au chef de l'ambassade qui, après avoir bu, la lui rend. Elle la présente ensuite au second ambassadeur, c'est-à-dire à Autharik qui, après l'avoir reçue, boit et la lui rend aussi, mais de manière que, sans qu'on s'en aperçoive, il prend, en baisant la coupe, la main de la princesse, la lui serre et se la porte sur le front, sur le nez et sur les joues. La princesse rougit, se retire, et, tout émue, va raconter à sa nourrice ce qui vient de se passer. « Aucun autre, lui dit la bonne femme, que celui qui

« doit être votre époux, n'aurait osé vous toucher la « main; n'en parlez pas, et que le duc votre père n'en « sache rien. Au reste, vous serez heureuse d'épouser « un prince aussi galant et d'un tel mérite. » En effet, Autharik, dans la fleur de l'âge, dit Paul Diacre, avait la taille bien prise, de longs cheveux blonds, une belle figure et des manières agréables. Le courage et les qualités du cœur relevaient encore ces avantages extérieurs, et de plus, il rendait ses peuples heureux. Il épousa donc Théodelinde, et leurs noces furent célébrées avec beaucoup de magnificence dans la plaine de Sardi, près de Vérone, le 15 mai 589; mais, hélas! leur union qui s'annonçait sous de si heureux auspices, ne fut pas de longue durée : Autharik mourut le 5 septembre 590.

Théodelinde, dans ce court espace de temps, s'acquit tellement par ses vertus l'estime des Lombards, qu'après la mort d'Autharik ils la laissèrent à la tête du gouvernement, et lui permirent de se choisir elle-même un second époux qu'ils s'engagèrent à reconnaître pour roi. Théodelinde jeta les yeux sur Agilulf, duc de Turin, parent d'Autharik : c'était un prince guerrier, capable de gouverner, jeune et d'un maintien aussi agréable qu'Autharik. Théodelinde le mande sans l'instruire de ses vues; elle va même au-devant de lui jusqu'à quelques milles de Pavie. Aussitôt qu'Agilulf fut en sa présence, elle se fit apporter une coupe; on la remplit de vin, et la princesse, après l'avoir approchée de ses lèvres et avoir bu une partie de la liqueur, présente le vase à Agilulf. Celui-ci, après l'avoir vidé, le rend à Théodelinde et lui baise respectueusement la main. Théodelinde lui dit avec un sourire agréable accompagné d'une honnête rougeur : « Ce n'est pas la règle

« que, qui doit baiser la bouche, ne baise que la « main. » Elle l'admit ensuite au baiser, et lui déclara qu'elle l'avait choisi pour époux et pour roi. Leurs noces furent célébrées au commencement de novembre 590. Agilulf fut proclamé roi dans la diète générale des Lombards au mois de mai 591. Il est mort en 615. Théodelinde lui a survécu, n'étant morte qu'au commencement de 625.

La coutume de présenter la coupe comme marque d'honneur n'était pas restreinte à l'Italie; elle a eu lieu en France dès les premiers siècles de la monarchie, et s'y est très-longtemps maintenue. Nous pourrions en rapporter plusieurs exemples des temps anciens; il nous suffira d'en citer un du XIVe siècle : Froissard (dans son *Histoire et Chronique mémorable*, 1er vol., chap. 228, p. 264, édit. de Lyon, 1574, in-fol.), raconte qu'après le gain de la bataille d'Aulroy (d'Auray), qui eut lieu le 16 octobre 1364, le comte de Montfort, s'étant fait apporter à boire sur le champ de bataille-même pour étancher sa soif, Chandos, qui plus que personne avait contribué à la victoire, vint avec les autres capitaines anglais le féliciter. *Sire*, lui dit-il, *louez Dieu, et faites bonne chere; car vous avez huy conquis l'héritaige de Bretaigne.* Le comte de Montfort *les enclina* (salua) *moult doucement et parla si haut que tous l'ouirent : Messire Jehan Chandos*, dit-il, *ceste bonne adventure m'est advenue par le grand sens et prouesse de vous; et ce say-je de vérité et aussi tous ceux qui icy sont. Si vous prie, beuvez en mon hanap* (ma coupe). *Adonc lui tendit un flascon plein de vin où il avait beu pour lui rafreschir.*

Ce fait prouve qu'au XIVe siècle c'était encore une distinction remarquable que de recevoir la coupe des

mains d'un haut personnage, et d'être invité à y boire après lui.

C'est encore vers ces anciens temps (des XIIIe ou XIVe siècles), que s'introduisit dans notre langue le mot *pléger*, c'est-à-dire exiger que celui à la santé de qui l'on buvait répondît à cette provocation en buvant à son tour à celle du provocateur. Mais cette expression était mal appliquée, car *pléger*, *pleiger* ou *plesger*, dans le vieux langage, signifie proprement cautionner, garantir, promettre, se rendre caution pour un autre. C'est ce qu'observe très-bien Etienne Pasquier dans ses *Recherches de la France*; Paris, 1665, *in-fol.*, liv. VIII, chap. 61, pag. 752. Malgré son vieux style, ce passage a trop rapport à notre objet pour que nous ne le citions pas en entier :

« Nous avons, dit-il, une coustume non seulement aux banquets, mais aux communes tables, de boire les uns aux autres, chose que nous tirons à courtoisie, voire pour signal d'amitié. Le formulaire est que si un homme boit à moy, à l'instant mesme, le remerciant, je lui diray, que je le plegeray promptement, c'est-à-dire que je m'en vais boire à luy. Response certainement inepte, et qui ne se rapporte aucunement à l'assaut que l'on m'a livré; car le mot de plege signifie en soy celuy qui intervient pour un autre. Je vous diray doncques ce que j'en pense.

« Encores que cette coustume eust esté introduite d'une bienveillance mutuelle, si est-ce qu'à la longue elle se tourna en abus. Et de fait, repassez par toute l'Allemagne, la Flandre, Pays-Bas et plusieurs provinces de nostre France, quand un homme a beu à un autre d'autant, il tire cela en obligation, voire le tourne à mespris et injure si l'assailly ne luy rend la pareille.

Cela fut cause que nostre Charlemagne, pour les querelles qui en sourdoient, deffendit expressément aux soldats de ne boire les uns aux autres quand ils seroient en l'armée, au livre III de ses ordonnances, chap. 33, et encore au premier livre, article 138, où il est dit en termes exprès, *ut nemini liceat alterum cogere ad bibendum.*

« Mon opinion donc est que, quand celui auquel on avoit beu ne vouloit faire la raison à l'autre (tel est le terme dont usent les bons biberons), fust ou par sagesse ou par impuissance, alors l'un de ses amis ou quelque bon compagnon déclaroit qu'il l'alloit pleger, et, prenant le verre en la main, beuvoit d'autant à celuy qui avoit esté l'assaillant. Si vous le prenez autrement, il n'y a aucun sens en nostre response et à plegement. Cela mesme se pratique aujourd'hui par ceux qui veulent faire la desbauche, entre lesquels s'il y en a un qui veuille estre plus retenu, il prend un second pour le deffendre et pléger contre tous les autres qui le semondront de boire. »

On voit donc que les *pleiges*, simple terme de pratique, furent introduits dans les parties de table, et que la mode s'étant établie de s'y défier les uns les autres, et de se provoquer à boire, celui qui ne se sentait point la tête assez forte pour soutenir la partie, pouvait choisir quelqu'un qui le *plesgeât* (cautionnât) et qui bût à sa place.

Le même Pasquier cite encore, dans ses *Recherches*, liv. VI, ch. 15, p. 509, le mot *pleger*, au sujet d'une anecdote extrêmement touchante sur l'infortunée Marie Stuart, qui, comme l'on sait, fut décapitée dans le château de Fotheringay, le 18 février 1587. Cette anecdote a eu lieu le soir de la veille de son supplice.

« Estant donc demeurée, dit Pasquier, avecques le peu qui luy estoit resté de ses gens, l'heure du souper venue; « or sus, dit-elle, il faut qu'on haste mon souper, « afin que je donne ordre à mes affaires. » Elle se mit peu après à table et souppa sobrement selon son ordinaire coustume; et voyant ses serviteurs et damoiselles plongez en larmes, elle, d'un visage calme, leur dit: « Mes « enfans, il n'est plus temps de me pleurer; ces larmes « devoient estre espandues lors de ma misère et longue « prison; mais maintenant que vous me voyez sur le « poinct de sortir de ce labyrinthe, vous devez vous « esjouir et louer Dieu. » Et après les avoir consolez, elle but sur la fin du souper à eux tous, leur commandant de la *pléger*. A quoy obéissans ils se mirent à genouil, et meslans leurs larmes avecque leur vin, ils beurent à leur maîtresse, luy demandant humblement pardon de ce qu'ils la pouvoient avoir offensée; ce qu'elle leur accorda de bon cœur, les priant de luy rendre le contreschange. »

Le mot *pléger* était donc encore en usage vers la fin du XVIe siècle. Mais à mesure que la langue s'est épurée, les vieux mots ont insensiblement disparu, et l'on ne doit pas regretter celui de *pléger*, dont l'application était erronée.

Il en est un autre qui nous vient de l'Allemagne, et qui a eu plus de vitalité que le mot *pléger*, car il est encore très répandu, et rien n'annonce que sa fin soit prochaine, quoiqu'il ne soit guère en usage que dans les classes moyennes et inférieures de la société. C'est le mot *trinquer* qui est l'équivalent de *boire à la santé*. La chose consiste en France, dans le choc que font les convives de leurs verres pleins, les uns contre les autres, avant de les vider. « Cette expression n'est pas d'origine

françoise, elle nous vient de l'Allemand *trinken* qui signifie *boire*. Les Flamands prononcent *drinken*. De *trinken* les Italiens ont fait *trincare*; Giov. Camillo Peresio, dans *l'indice* de son poëme intitulé, *il Pallio conquistato*, explique ce mot en ces termes : *trincare, bevere; parola tedesca.* » Voilà tout ce que Ménage dit sur le mot *trinquer*. Et Borel, dans son *Dictionnaire des termes du vieux français*, nous donne le mot *trincaige*, vieux terme, qui signifiait débauche, « ce qui, dit « Borel, vient du mot *trinquer*, c'est-à-dire *boire d'au-* « *tant*, qui lui-même est venu de l'Allemand. »

Vers la fin du XVIIe siècle, on buvait encore à la santé des princes, lorsqu'ils se trouvaient dans quelques repas publics auxquels ils présidaient. Nous en trouvons la preuve, dans une ancienne anecdote dijonnaise que le célèbre Piron raconte à son frère, au sujet d'Aimé Piron leur père, qui était toujours invité au grand repas que les Élus de la province donnaient au prince de Condé quand il venait tenir les Etats à Dijon.

« Mon père, dit Piron, plus de quarante à cinquante « fois dans sa vie, a fait l'ame du repas du tiers état. « Une fois étant assis à côté du maire de Beaune, le « maire de Châtillon, qui était à la gauche de celui de « Beaune, se trouvant dans un moment d'enthousiasme, « se lève, et s'adressant au prince : *Monseigneur ! à la* « *santé de votre Altesse et de tous vos illustres ayeux !* « Dieu sait la risée ! Le bruit cessé, mon pauvre père, « que Dieu absolve, cria du même ton : *Monseigneu !* « *ce n'ât qu'un rejeigneux, el ai derobai celai dans lai* « *pôche du maire de Béane.* (1) Celui-ci en fureur vou-

---

(1) Dans ces temps déjà reculés, il existait encore à Dijon une grande simplicité de mœurs, et cette simplicité portait

« loit battre mon père qui se défendoit ; le prince les sé-
« para. Parlez-moi de ces frimes-là du bon temps, et
« non pas, etc. etc. »

On voit qu'une bonne et franche gaieté présidait, encore dans ce temps-là, aux plaisirs de la table, même en présence des plus hauts personnages de la société. La Monnoye nous en a laissé un charmant échantillon dans le *Dialogue* en patois qu'il fit *su le passeige de monseigneu le ducque de Bregogne* (fils du dauphin), *ai Dijon, le* 21 *septambre* 1703.

Mais depuis le commencement du XVIIIe siècle, on est devenu beaucoup plus réservé sur ces usages familiers de la société, sur ces doux épanchemens d'une cordialité qui tenait à la simplicité des manières de nos anciens. Les mœurs ont pris un extérieur plus grave, plus sévère en apparence ; le luxe a tracé des lignes de

---

les Dijonnais à se servir dans leur conversation particulière, du patois, langage qui avait tous les caractères propres à rendre avec candeur et finesse leurs pensées. Les personnes les plus considérables de la ville, dans l'Eglise et dans la Robe, se plaisaient à parler cet idiôme dans la familiarité. Un grand seigneur, un conseiller au Parlement, un chanoine, un avocat, un bon bourgeois, un savant, ne faisaient nulle difficulté de causer en patois avec le premier venu, avec les ouvriers, les vignerons, les domestiques. Il paraît qu'Aimé Piron, si connu par ses *Noëls* qui ont précédé ceux de La Monnoye, avait contracté cette habitude, et que son langage naïf amusait beaucoup le prince. Sa phrase rapportée ci-dessus signifie : « *Monseigneur, ce n'est qu'un imitateur* (par contrariété), *il a dérobé cela dans la poche du maire de Beaune.* » On sait toutes les mauvaises plaisanteries nullement fondées, qui jadis ont couru sur les Beaunois.

démarcation plus prononcées entre les divers états. On a été plus poli, plus sec, plus froid dans les réunions; une certaine étiquette y a présidé, et toute cette franche aménité de nos aïeux a disparu. Il n'est donc pas étonnant que les *santés*, qui à table semblent rapprocher tous les rangs, aient subi la proscription qui a frappé tant d'autres usages. Mais elles ne l'ont subie que dans la haute société et dans la haute bourgeoisie, car le peuple plus attaché à ses vieilles habitudes n'a point abandonné la joyeuse coutume de saluer à plein bord chaque convive, et de porter gaiement sa santé au doux bruit du cliquetis des verres.

Mais il est temps de visiter nos voisins d'outre-Manche, et de puiser chez eux quelques documens sur leurs fameux *Toasts*, c'est-à-dire sur la manière dont ils célébraient et célèbrent la Philotésie, cérémonial qui diffère un peu du nôtre, et qui en cela, comme en beaucoup d'autres choses, a son cachet particulier.

DES TOASTS,

OU

DE L'USAGE DE BOIRE A LA SANTÉ,

EN ANGLETERRE.

Le mot anglais Toast (1), qui équivaut à notre expression santé (*portée dans un repas*), signifie simplement une *rôtie*. Voici l'origine de l'acception bacchique de ce nom, qui tient à des temps reculés. Jadis, la per-

(1) Prononcez tôste.

sonne qui, en Angleterre, portait une santé à la fin du repas, mettait une croûte de pain rôtie (*toast*) dans son verre, ou plutôt dans sa tasse ou coupe. Après avoir fait le tour de la table, la tasse, que chaque convive avait portée à ses lèvres, revenait au premier qui buvait la liqueur et mangeait la rôtie. L'usage de la rôtie a passé, mais le mot qui l'exprimait est resté : de-là l'expression actuelle *porter un* TOAST, pour dire *boire à la* SANTÉ.

Il y a, selon les circonstances, des *toasts* de toute espèce : les uns appartiennent à la galanterie, les autres à la politique, ceux-ci aux plaisirs de famille, ceux-là à l'amitié, d'autres à la politesse, au compagnonage, etc., etc. Mais de toutes ces différentes espèces de *toasts*, il n'y en a pas qui soient portés avec plus de solennité et d'énergie que ceux qui ont lieu à la fin des banquets politiques.

Les *toasts* qui regardent la galanterie méritent bien aussi d'être mentionnés. Voltaire dit à ce sujet : « Les « Anglais qui se sont piqués de renouveler plusieurs « coutumes de l'antiquité, boivent à l'honneur des « dames. C'est ce qu'ils appellent *toster*; et c'est parmi « eux un grand sujet de dispute si une femme est *tos-* « *table* ou non, si elle est digne qu'on la *toste*. »

Pour porter ces *toasts* galans, on a établi des règles quelquefois assez singulières, mais à l'exécution desquelles on mettait une rigueur, une ponctualité telle que les chevaliers de la Table ronde n'en ont jamais mis davantage dans l'accomplissement de leurs vœux. Par exemple, pour faire plus d'honneur à une dame, le gentleman qui buvait à sa santé jetait au feu quelque partie de sa parure, un petit meuble, un colifichet, enfin un objet quelconque qui lui appartînt ; aussitôt

tous les autres convives étaient obligés de suivre son exemple, c'est-à-dire de jeter au feu un objet à eux appartenant et qui fût de même nature ; rien au monde ne pouvait les en dispenser, leur honneur y eût été compromis. On raconte à ce sujet une anecdote qui sera plus plaisante aux yeux du lecteur qu'elle ne l'a été pour ceux qui étaient du repas.

Sir Malcolm Sydney dînait un jour en société d'amis à la taverne; à la fin du repas, un des convives s'étant aperçu que Sydney avait une cravate de dentelle de grand prix, porta un *toast* à une dame, et en même temps ce convive détacha sa propre cravate et la jeta au feu. Sydney et lès autres furent obligés de suivre son exemple, et s'exécutèrent de bonne grâce ; chacun jeta sa cravate au feu. Sir Malcolm supporta cette plaisanterie avec le plus grand sang-froid (1), avoua qu'elle

---

(1) C'est en général le propre de l'Anglais de montrer du sang-froid partout. Voici ce que disait dernièrement à cet égard un écrivain du pays :

« Le repos de toute la personne de l'Anglais, l'impassibi-« lité de ses traits, sa présence d'esprit dans les moindres « circonstances, l'imperturbable à-plomb qui naît, non de « l'amour-propre, mais du sentiment de sa dignité person-« nelle, caractérisent le lord anglais. On n'étonne pas « facilement un Anglais bien né : un homme tombe d'épilep-« sie à ses côtés, un domestique lui renverse un plat sur « l'épaule ; on lui apprend que la maison voisine est en feu... « il pose son verre sur la table avec le même sang-froid. Il « s'est tracé une conduite pour tous les cas possibles, et il la « suit. Il est froid au premier abord ; son salut est raide (et « il l'est toujours un peu) lorsqu'il vous engage à vider votre « verre ; mais c'est sa manière..... » (Voy. *Rev. brit.*, *nov.* 1835, *p.* 145.)

était de bonne guerre, mais qu'il aurait sa revanche. Deux jours après, les mêmes personnes se trouvent réunies à la même taverne, et le banquet est aussi gai que le précédent. Sydney au dessert porte la santé d'une dame; aussitôt il appelle le garçon de la taverne et lui donne ordre de faire entrer un particulier qu'il avait mandé exprès : ce particulier était son dentiste. Sydney se fait arracher une dent gâtée dont il souffrait depuis long-temps, et la jette au feu. Tous les convives se regardent, mais les règles rigides et immuables de la bonne société sont là; ils espèrent cependant que sir Malcolm n'exigera pas l'observation rigoureuse du terrible code. Ils n'obtiennent rien; toute remontrance est inutile; sir Sydney est inexorable. Alors chaque convive se résigne, et l'impitoyable davier se promène dans toutes les bouches et en arrache le petit meuble qui va rejoindre au foyer les cendres de la précieuse cravate de sir Sydney.

Cette aventure, digne de nos voisins d'outre-Manche, est assez plaisante; mais il en est d'autres également relatives aux *toasts*, et qui se passant sur un autre théâtre, (la politique) ne le sont pas autant, car ces toasts ont eu des conséquences assez dangereuses.

Vers le XVIIe siècle, époque féconde en dissentions, en procès et en condamnations politiques, les *toasts* furent souvent le prétexte d'une infinité de vexations et d'odieuses condamnations. Il suffisait que l'on en eût porté un qu'un ennemi personnel taxât de séditieux, pour que l'on fût traîné aux assises comme coupable de haute-trahison. « On sait, dit Voltaire, de quelle im-
« portance il est en Angleterre de boire à la santé d'un
« prince qui prétend au trône. C'est se déclarer son
« partisan. Il en a coûté cher à plus d'un Écossais et d'un

« Irlandais pour avoir bu à la santé des Stuarts. » Plus d'un convive s'est repenti d'avoir fait, le verre à la main, des vœux pour le prétendant.

En 1619, comme on portait, chez un bourgeois de la cité, la santé du roi Georges, un des assistans répondit qu'il ne connaissait pas cet homme-là. Il fut dénoncé, on lui fit son procès, et le juge Powis, en le condamnant, s'écria : « Les cent livres sterlings que vous allez payer « au roi Georges, vous apprendront peut-être qu'il « existe. »

On prenait également grand intérêt au sort des condamnés politiques ; on buvait à leur mémoire : nouvelles occasions d'amendes. Beaucoup de citoyens furent mis en jugement pour avoir bu à la santé de Colledge, et ensuite à sa mémoire. Cet Etienne Colledge, accusé d'une prétendue conspiration et de haute-trahison, fut jugé et condamné à mort de la manière la plus inique, puisqu'on commença par lui enlever les papiers qui devaient servir à sa défense, et qu'on lui fit un crime de se les être procurés. Il fut exécuté à Tyburn le 17 avril 1681. Bien plus, l'avocat qui le défendit fut, pour ce seul fait, condamné au pilori. Dans ces temps d'orage, la justice criminelle était un vrai coupe-gorge : autant d'accusés, autant de coupables, autant de condamnés.

Les *toasts* se rattachaient alors d'une manière intime, soit à la politique, soit aux querelles religieuses ; on ne se contentait pas de boire à la santé de ses amis, on buvait encore à la ruine de ses ennemis ; cela s'appelait boire les *confusions*.

Un pauvre Écossais, nommé Stanfield, fut accusé de parricide pour avoir bu un pot d'ale à la *confusion* du Pape, du Roi et de l'Ante-Christ.

Un autre, nommé Falconer, fut condamné au pilori, pour avoir bu à la santé du Diable.

C'est sans doute à ces absurdités que l'on doit la publication de quelques ouvrages contre l'usage de boire à la santé; mais ces ouvrages sont pour la plupart très ridicules. Un curé Anglais, nommé Jean Geré, a donné au public : LA DIVINE POTION *pour conserver la santé spirituelle par la cure de la maladie invétérée de boire à la santé, avec des argumens clairs et solides contre cette coutume criminelle, le tout pour la satisfaction publique, à la requête d'un digne membre du Parlement, l'an de notre salut* 1648.

Un autre prêtre Anglais, nommé Pryn, a fait un gros livre *contre l'usage impie de boire à la santé des chrétiens.*

Le grand peintre de mœurs, sir Walter Scott, a inséré dans le quatrième chapitre de son *Péveril du Pic* quelques détails sur les *toasts*, qui seront d'autant moins déplacés ici, que l'auteur y fait discuter par deux personnages la question de savoir si les toasts doivent être ou permis ou proscrits. Le dialogue a lieu entre un sévère puritain qui est de l'avis des deux curés précédens, et Lady Péveril qui soutient une opinion contraire. Quoique la citation soit un peu longue, nous osons croire que le lecteur ne nous en saura pas mauvais gré. Ce dialogue précède un grand repas que Lady Péveril, après le rétablissement de Charles II, va donner, dans son château de Martindale, aux cavaliers (partisans du Roi), et aux têtes-rondes (républicains), pour tâcher de réunir les deux partis. Les cavaliers sont disposés à porter avec enthousiasme la santé du Roi; les têtes-rondes, regardant cet usage comme profane, ne veulent pas en entendre parler. Voici donc le dialogue qui s'établit, avant le

repas, entre le major Bridgenorth, (tête-ronde, puritain) et Lady Péveril :

« Le Major. Vous n'ignorez pas, Milady, que ceux d'entre nous dont la conscience s'alarme le plus aisément, se font un scrupule de se conformer à certains usages si généralement adoptés parmi vous dans toutes vos fêtes, qu'on pourrait dire que vous les regardez comme des articles de foi, ou du moins que leur omission vous cause du mécontentement.

« Milady. J'espère, M. Bridgenorth, que nous qui vous recevons, nous saurons nous abstenir avec soin de toutes allusions et de tous reproches fondés sur notre mésintelligence passée.

« Le Major. Nous n'en attendons pas moins, Milady, de votre candeur et de votre courtoisie; mais je m'aperçois que vous ne me comprenez pas. Je vous dirai donc, pour m'expliquer, que je fais allusion à votre coutume de boire à la santé les uns des autres et de porter des santés, ce que nous regardons comme une provocation superflue et coupable à la débauche et à un usage immodéré de liqueurs spiritueuses (1). Nous pensons d'ailleurs que, si cette coutume tire son origine, comme quelques savans théologiens l'avancent, de celle qu'avaient les païens de faire des libations à leurs idoles, on

---

(1) Quoi qu'en dise M. Le Major, « si les puritains n'élèvent pas la voix pour boire à la santé les uns des autres, « ils prouvent du moins, en se regardant et en faisant un « signe de tête en levant leurs verres, qu'ils trouvent tous « le même plaisir à satisfaire leur soif et leur appétit, et « que ce plaisir est doublé parce qu'ils le partagent avec « leurs amis et leurs voisines. » (*W. S.*)

peut dire qu'elle est un reste du paganisme et qu'elle est alliée au culte du démon.

« Milady. Je conviens, mon bon voisin, que cette coutume est au moins puérile et qu'elle peut devenir préjudiciable si elle conduit à boire avec excès ; mais je crois que lorsqu'elle n'a pas de telle suite, c'est une chose indifférente en elle-même. D'ailleurs elle fournit l'occasion d'exprimer avec unanimité nos souhaits pour nos amis et nos vœux pour notre souverain, et sans vouloir forcer l'opinion de ceux qui en ont une contraire, je ne vois pas comment je pourrais refuser à mes amis, à mes hôtes, le privilège de porter la santé du Roi, ou celle de mon mari, d'après l'ancien usage d'Angleterre.

« Le Major. S'il suffisait, Milady, qu'une coutume fût ancienne pour qu'elle fût recommandable, il n'en est aucune à ma connaissance dont l'antiquité remonte plus haut en Angleterre que le papisme. La Providence a permis que nous ne fussions pas plongés dans les mêmes ténèbres que nos pères, et par conséquent nous devons agir conformément à la lumière qui est en nous, et non en hommes errant comme eux dans les ténèbres (1). J'avais l'honneur d'être à la suite de lord Whitelocke quand, à la table du grand chambellan du royaume de Suède, il refusa positivement de boire à la santé de la reine Christine, au risque d'offenser tous les convives et de nuire au succès de la négociation dont il était chargé. Croyez-vous qu'un homme aussi sage aurait agi de la sorte s'il avait cru qu'un tel acte fût une chose indifférente en soi ? s'il ne l'avait pas regardé comme un crime honteux et digne de l'enfer ?

---

(1) Admirable raisonnement dont la conséquence est bien prouvée par l'unité qui règne dans l'Eglise d'Angleterre !

« Milady. Avec tout le respect possible pour Whitelocke, mon voisin, je n'en tiens pas moins à mon opinion, quoique, Dieu le sait, je ne sois nullement disposée à justifier les excès que l'on commet quelquefois à table. Je voudrais pouvoir céder à vos scrupules; je tâcherai de limiter le nombre des santés; mais à coup sûr celle du Roi et de Peveril peuvent être permises.

« Le Major. Je n'oserais, Milady, brûler la quatre-vingt-dix-neuvième partie d'un grain d'encens sur un autel élevé à Satan.

« Milady. Comment, Monsieur! osez-vous mettre Satan en comparaison avec notre maître le roi Charles et mon noble époux?

« Le Major. Pardon, Milady, je n'ai pas une telle pensée; il me conviendrait peu de l'avoir. Je désire de tout mon cœur une parfaite santé au roi Charles et à sir Geoffrey, et je prierai pour l'un et pour l'autre; mais je ne vois pas quel bien je ferais à leur santé, si je risquais de nuire à la mienne en buvant plus que je n'en aurais besoin.

« Milady. Puisque nous ne pouvons être d'accord sur cet objet, Major, il faut chercher quelques moyens pour n'offenser aucun des deux partis....... »

(En effet Lady Péveril concilia tout en plaçant les têtes-rondes dans une salle, et les cavaliers dans une autre salle. Ceux-ci purent porter des santés tout à leur aise, tandis que les autres gardèrent un morne silence. Walter Scott rend ainsi compte de la santé du Roi) :

« ..... Le docteur Dummerar ayant prononcé en latin un court *benedicite*, qui n'en parut pas moins bon à ses auditeurs, quoiqu'ils ne le comprissent pas, le vieux guerrier sir Jasper Cranbourne invita la société à s'aiguiser l'appétit en commençant par boire, à la santé de

sa Majesté, une rasade aussi pleine que les verres le permettraient. En un instant on n'entendit plus que le bruit des verres et des flacons. Le moment d'après, tous les convives étaient debout, le verre à la main, le bras étendu, silencieux et les yeux fixés sur sir Jasper. La voix du vieux chevalier, retentissant comme le son de la trompette de guerre, annonça avec emphase la santé du Monarque rétabli sur son trône. Son toast fut répété en chorus par toute l'assemblée empressée de rendre hommage à son Souverain. Un autre moment de silence fut occasionné par la nécessité de vider les verres; après quoi des acclamations si bruyantes partirent en même temps de toutes parts, que non seulement les solives du plafond en tremblèrent, mais qu'on vit les guirlandes de branches de chêne et de fleurs dont l'appartement était décoré, s'agiter comme si elles eussent été exposées à l'action du vent. Ce cérémonial bien observé, la compagnie commença à faire honneur à la bonne chère sous laquelle la table gémissait. Elle était animée à cette attaque par la gaieté d'une part et par la mélodie de l'autre; car on voyait parmi eux tous les ménestrels du district qui, de même que le clergé épiscopal, avaient été réduits au silence sous le règne des soi-disant saints de la république.

« L'occupation de manger et de boire, l'échange de santés entre d'anciens voisins rassemblés par un sujet général de félicitations, effacèrent bientôt de leur souvenir le léger motif de mécontentement qui, dans l'esprit de quelques-uns d'entre eux, avait couvert d'un nuage la sérénité de cette journée.....

« La joie des cavaliers peut aisément se concevoir, puisqu'elle avait pour accompagnement ces toasts, ces plaisanteries, cette musique instrumentale et vocale, qui, dans presque tous les temps et dans tous les pays, ont

toujours été en quelque sorte l'ame d'un festin joyeux. »
Nous terminons ici l'extrait de Walter Scott. (1)

Après la mort du roi Guillaume, tous les wighs buvaient non pas à sa santé, mais à sa mémoire. Un tory, nommé Brown, évêque de Cork en Irlande, grand ennemi de Guillaume, dit qu'il mettrait un bouchon à toutes les bouteilles qu'on vidait à la gloire de ce Monarque, parce que *cork*, en anglais, signifie *bouchon*. Il ne s'en tint pas à ce fade jeu de mots; il écrivit en 1702 une brochure (ce sont les mandemens des évêques du pays) pour faire voir aux Irlandais que c'est une impiété atroce de boire à la santé des rois et surtout à leur mémoire, d'autant plus que c'est une profanation de ces paroles de Jésus-Christ : *Buvez-en tous, faites ceci en mémoire de moi.*

Depuis plus de cent ans que les grands troubles politiques ont cessé en Angleterre, quoiqu'il y ait toujours des wighs et des tories (2), les *toasts*, exempts de cette

---

(1) Voyez encore le *toast* mentionné au chap. 71, à la fin de *Waverley*, etc. Nous pourrions rapporter aussi la seconde scène du III[e] acte de l'*Ecole du scandale*, de Sheridan, où l'on trouve des *toasts* dont les détails sont assez amusans; mais cela nous entraînerait trop loin.

(2) Les dénominations de *whigs* et de *tories* remontent au règne de Charles I[er], lors des funestes divisions entre ce prince et le Parlement vers 1644 et 45: les *tories* étaient pour le roi, et les *whigs* pour le Parlement; les *tories* se nommaient d'abord cavaliers; et les *whigs* têtes-rondes, parce qu'ils s'étaient coupé les cheveux. Ces noms de cavaliers et de têtes rondes ont subsisté jusqu'au rétablissement de Charles II; c'est alors, (en 1660), que ceux de *tories* et de *whigs* leur ont succédé. L'origine de ces deux sobriquets annonce bien toute l'acrimonie des partis en fait de politique; la voici :

Dans ce temps-là, on appelait *tories* des brigands, ban-

empreinte acrimonieuse de l'esprit de parti, n'y exposent plus leurs auteurs à des poursuites judiciaires et à des condamnations arbitraires, marquées au coin de ce même esprit de parti. Maintenant on porte tranquillement des *toasts* en l'honneur du Roi, de la Reine, des

---

dits et voleurs de grands chemins, qui infestaient l'Irlande, et se tenaient sur les montagnes ou dans les îles que forme le vaste marais de ce pays. Comme les ennemis de Charles l'accusaient de favoriser la rébellion d'Irlande qui éclata dans le même temps, ils donnèrent à ses partisans le nom de *tories*. D'un autre côté, les royalistes ne furent pas en reste pour rendre la pareille aux parlementaires ou têtes-rondes; ils les appelèrent *whigs*, nom que l'on donnait en Ecosse à des bandits de même espèce que ceux d'Irlande. Ainsi les cavaliers ou royalistes furent nommés *tories*, et les têtes-rondes ou républicains furent appelés *whigs*. Mais peu à peu, le temps, tout en conservant ces deux dénominations, a effacé ce qu'elles avaient d'ignoble dans l'origine, et les a pour ainsi dire anoblies. C'est donc de cette manière que sont désignés les deux partis politiques qui divisent l'Angleterre, celui de la Couronne et celui du Parlement. Dès lors il s'est formé beaucoup de nuances dans chacun de ces partis : le *torisme*, par exemple, se compose de diverses opinions dont les unes vont jusqu'à pencher pour le pouvoir absolu, et d'autres se rapprochent beaucoup du *whigisme*. Il en est de même du *whigisme* : dans ce parti les uns touchent au *torisme*, et les autres descendent jusqu'au *radicalisme*, c'est-à-dire au *républicanisme* outré. Cependant il faut dire que depuis long-temps les deux partis ayant changé d'intérêt, on ne connaît plus guère que le parti de la Cour et le parti de l'opposition.

Depuis la révolution de 1688, a surgi un troisième parti connu sous le nom de *jacobite*. Les *jacobites* sont ceux qui

Princes, du lord Maire, d'un Président d'assemblée, etc., et l'on ne court plus aucun risque d'être inquiété (1).

Quant aux *toasts* ou santés portées dans les repas ordinaires, dans les réunions de famille ou autres, nous

---

sont restés fidèles au roi Jacques détrôné. C'étaient des royalistes purs. A leur tête étaient les lords ou grands seigneurs qui ne reconnaissaient pas Guillaume, tandis que les *tories* ont eu pour chefs les lords qui se sont ralliés à la fortune de Guillaume et ont soutenu son gouvernement constitutionnel. Les *whigs* font abstraction de la personne du roi, et sans être véritablement hostiles au gouvernement royal, sont entièrement dévoués au Parlement.

(1) Cependant les journaux du 4 février 1836 ont parlé d'un toast qui, porté dernièrement dans un grand repas à Londres, a, disent-ils, excité au plus haut degré l'attention publique; voici le fait: « Il y a quelque temps que M. « Heywood publia dans un journal que dans un banquet « donné à la grande loge orangiste, de laquelle S. A. R. le « duc de Cumberland est grand-maître, on avait porté des « toasts avec des allusions pour faire croire que le duc serait « nommé roi d'Angleterre à la mort du roi et à l'exclusion « de la princesse Victoire. Le colonel Fairmann, secrétaire « de la loge, a porté plainte en diffamation contre M. « Heywood. Ce procès promettait de grandes révélations « contre le duc qui est à la tête des tories anglais; mais « le jour où le procès devait avoir lieu, on a appris la mort « subite de M. Heyvood. Cet événement a donné lieu à mille « versions, et le soupçon d'empoisonnement circule dans « le public. » Ne serait-il pas prudent à Londres comme à Paris de se défier un peu de la véracité de certains faits, de certains articles dont quelques journalistes à imagination féconde saupoudrent leurs feuilles pour les rendre plus piquantes?

avons dernièrement trouvé dans un journal (1) un article traduit de l'anglais, qui renferme quelques détails et même quelques préceptes à cet égard. Le style de cet article nous fait présumer que la traduction est très-littérale. C'est une raison de plus pour que nous prenions la liberté de le mettre sous les yeux du lecteur.

« Il n'est pas d'usage, dit l'auteur, de boire sans porter la santé d'un autre convive. Au moment où vous levez votre verre, vous regardez fixement celui que vous avez provoqué à boire, vous faites une légère inclination de tête, et vous buvez ; il est très poli de provoquer ainsi les convives à boire : un messager est souvent envoyé d'un bout de la table à l'autre pour annoncer à M. A. que M. B. désire boire avec lui. Là-dessus, les deux convives se regardent fixement l'un l'autre, et accomplissent, bien souvent à contre-cœur, toutes les formalités de cette cérémonie avec la dernière ponctualité. Si la compagnie n'est pas nombreuse, et qu'un individu qui a déjà provoqué chaque convive à boire avec lui, désire encore faire quelques libations, il devra attendre le dessert, s'il ne se sent pas assez de courage pour braver cette coutume. »

Dans le même chapitre, on trouvera, *col.* 98-99, avant la citation précédente, un petit code de politesse

---

(1) Ce journal français a pour titre : *Journal des travaux de la Société française de statistique universelle*. Nouvelle série, gr. in-8° à deux colonnes, n° 2, août 1835. Le chapitre général d'où est tiré cet article est intitulé : *Nouvelles recherches statistiques* faites en 1835, *sur Londres et ses environs*, par le comte Fedor de Karaczay ; et l'article particulier d'où nous tirons notre citation, a pour titre : *Usages convenus dans la vie sociale*. Col. 98-104. Voyez particulièrement, col. 103, *Un dîner anglais*.

anglaise, c'est-à-dire, de règles de conduite nécessaires à connaître et à pratiquer, si l'on veut, dit l'auteur, passer pour un *homme bien élevé*. Nous avouons franchement que ce code nous a paru assez singulier ; quelques articles sembleraient coïncider, tant pour les préceptes que pour la familiarité du style, avec ceux de notre vieux petit livret, *La civilité française et puérile*. Au reste on en va juger. Nous rapporterons d'abord les articles qui regardent le repas :

« A table, ne rien prendre ni offrir avec les doigts, mais se servir toujours d'une cuillère.

« Ne pas ronger les os avec les doigts.

« Se moucher le moins possible, surtout à table, et ne pas éternuer hautement.

« Ne jamais cracher, et surtout sur le tapis.

« Ne pas s'appuyer sur ses coudes à table.

« Rendre son verre à bierre, après l'avoir vidé.

« Après la soupe, on peut demander à un domestique, en prenant le verre qui se trouve dans une coupe de cristal, soit de l'eau, soit du sherry, du hock ou du claret (1). Mais il faut éviter, autant que possible, de demander du vin pour boire seul.

« Après avoir vidé son verre de vin, il faut le remettre dans la coupe.

« Quand on est engagé par un convive à boire un verre de vin avec lui, on vous demande ou il faut demander : « De quel vin ? » Il est de la politesse de ne pas refuser de s'en faire verser dans son verre, d'attendre que l'autre ait rempli le sien, et de faire le signe de tête avant de boire. On n'est pas obligé de vider en-

---

(1) *Sherry*, vin d'Espagne tiré de l'Andalousie ; *hock*, vin du Rhin ; *claret*, vin clairet.

tièrement son verre; cela facilite beaucoup, (dans les dîners de garçons, où l'on est plus souvent provoqué à boire), à ne prendre que la quantité de vin qui convient. On peut faire remplir à plusieurs reprises son vin commencé (*sic*).

« On ne peut offrir un verre de vin à des personnes d'un rang plus élevé (1). On ne s'adresse qu'à ses connaissances.

« Ne plus offrir à boire à personne au dessert, mais faire passer la bouteille de droite à gauche; en offrir à sa dame à gauche et lui verser du vin avant de s'en servir soi-même.

« Manger modérément, boire *ad libitum*, et déraisonner avec esprit.

« Se lever lorsque les dames quittent la table; elles se retirent lorsque la table est garnie de bouteilles qui doivent tourner (2).

---

(1) Cependant Voltaire a dit : « Le *Dictionnaire de Trevoux* nous avertit *qu'on ne boit point à la santé de ses supérieurs en leur présence*. Passe pour la France et pour « l'Allemagne; mais en Angleterre c'est un usage reçu; il « y a moins loin d'un homme à un homme à Londres qu'à « Vienne. » L'article que nous venons de citer dément cette assertion.

(2) Il est dit ailleurs (à l'article *d'un dîner anglais*) : « On « met ordinairement devant l'amphytrion quatre flacons « contenant des vins de Bordeaux, de Porto, de Xerès et « de Madère. Quelquefois l'amphytrion met ces flacons sur « un petit chariot à roulettes et les fait passer à son voisin « de gauche. Le chariot fait ainsi le tour de la table, et « s'arrête devant chaque convive qui prend à son tour le « vin qu'il souhaite. Ces flacons circulent plusieurs fois au« tour de la table. »

« Ne jamais porter le couteau, à dîner, dans sa bouche, ni ne s'en servir pour manger du poisson, mais se servir toujours de la fourchette.

« Ne jamais toucher avec les doigts du sucre quand on vous en offre. »

Tels sont les articles concernant la table et les formalités pour y boire. Le même code en renferme d'autres dont l'importance n'est pas moins remarquable. Nous en citerons encore quelques-uns pour l'édification et instruction des Français disposés à aller visiter les bords de la Tamise et à s'y présenter *en hommes bien élevés*.

« Paraître toujours avec du linge propre, les cheveux bien peignés, les mains bien lavées, les ongles bien soignés.

« Se faire la barbe tous les jours.

« Ne saluer jamais une dame le premier : il faut attendre un signe de tête qui vous y invite.

« Se bien garder, en allant dans les rues, de laisser voir une partie de son mouchoir de poche, si l'on veut éviter de le perdre par l'adresse des filous.

« Le soir, et en général dans les rassemblemens du peuple, il faut bien avoir soin de ses poches.

« La manière de frapper à une porte (*knock*), à Londres, mérite quelque attention : un domestique, un ouvrier, un marchand frappent modestement un seul coup ; le facteur de la poste aux lettres s'annonce par deux ; un ami en frappe au moins trois ; mais le laquais qui descend de derrière un équipage, frappe douze à quinze coups de toute la vigueur de son bras. »

Nous demandons pardon pour ces détails, parfois plus que familiers, dont nous avons scrupuleusement

respecté et le fond et la forme; mais en fait de tableaux de mœurs, on ne doit rien négliger. Les particularités les plus minutieuses, iraient-elles même jusqu'au ridicule, intéressent toujours, surtout quand il est question d'un peuple aussi renommé que celui qui nous occupe.

Revenons à notre objet, et finissons par dire que les *toasts* politiques sont ceux auxquels on attache maintenant le plus d'importance dans les réunions que les circonstances font naître, tant à Londres qu'à Manchester, Dublin, Edimbourg, etc. On peut en juger par la longueur, et parfois la véhémence des discours qui souvent accompagnent ces *toasts*. Ce ne sont plus des santés que l'on porte, ce sont des considérations politiques que l'on étale *inter pocula* sur la crise du moment, et dans lesquelles l'orateur pose des principes conformes à son opinion et à celle des assistans, cherche à en prouver la justesse, les exalte au plus haut degré, promet de les appuyer en temps et lieux, puis finit par des vœux pour le succès de la cause qu'il défend, du parti dont il est l'organe. Ainsi, la table n'est plus l'asile de la cordialité, de la franche gaieté comme elle l'était autrefois; on la convertit en tribune, et ses doux plaisirs font place à la lutte des passions politiques, à leur incandescence et à la crainte de tout rapprochement entre les partis. Est-ce un bien, est-ce un mal? Il faut que ce soit un bien, puisque l'exemple a gagné!!!

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE

DU PRÉSIDENT DE BROSSES (1).

II.

De Brosses s'était préparé au voyage d'outre-monts par les lectures les plus variées et par des excursions qui marquaient alors dans une vie de province. Il connaissait Genève, et il avait vu deux fois Paris. Dans un premier séjour qu'il fit dans cette capitale en 1732, il avait assisté à la première représentation du *Glorieux*, vu danser Gavilliers, Maltère et la Camargo, entendu le violon de Leclerc, les motets de Lalande, la voix tonnante de Chassé, la meilleure basse-taille et l'acteur le plus noble dont l'opéra ait gardé la mémoire. Il s'était passionné pour le chant et les grâces de M[me] Carle Vanloo, fille, femme et sœur d'artistes également célèbres à divers titres. Il avait vu le

(1) Une nouvelle édition des lettres écrites d'Italie par le président de Brosses en 1739 et 1740, paraît en ce moment même à Paris. C'est ce qui a déterminé l'auteur du chapitre qui suit à détacher de la biographie du Président ce fragment tout à fait épisodique, et à le publier prématurément, comme un hommage à la production la plus brillante d'un des membres les plus éminens de l'ancienne Académie.



grand monde et le monde parlementaire, sans négliger ses relations naturelles avec Buffon et les autres représentans littéraires de la patrie dijonnaise. Ce dernier déjà frappait à la porte de l'Académie des sciences. Crébillon, ce volcan, qui fumait toujours, promettait dès-lors *Catilina*; Piron préparait *Gustave*, et Rameau son premier opéra (*Hippolyte*). Un second voyage fortifia ces précieux rapports et lui en donna d'autres avec les savans Bourguignons de l'Académie des belles-lettres et de la bibliothèque du Roi, Sallier, Melot, Moreau de Mautour, Sainte-Palaye. Ces souvenirs, on va le voir, ne furent point perdus.

Le samedi 30 mai 1739, de Brosses partit de Dijon avec un autre jeune conseiller, son parent, M. Loppin, homme d'esprit, *ami intime des lignes droites*, comme il l'appelle, un peu singulier, mais assez bon géomètre après tout pour que sa réputation primât alors celle de Buffon dans leur commune patrie; car ce dernier ne fut inscrit qu'après lui sur la liste de l'Académie, fondée à Dijon en 1740.

Le 7 juin, les deux voyageurs étaient à Avignon : c'était encore la France, et c'était déjà l'Italie.

Là ils avaient rendez-vous avec Sainte-Palaye, l'auteur des *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, et Lacurne, ce modèle achevé de la tendresse fraternelle, dont toutes nos biographies ont omis le nom, que Plutarque aurait rendu immortel. Une étroite amitié unissait de Brosses aux deux frères; ils avaient avec lui des goûts communs, Lacurne celui de la musique, Sainte-Palaye celui des incriptions; mais surtout, et ce lien avait bien certes une autre puissance, par la naissance ils appartenaient tous trois à notre

Bourgogne, dont nuls autres ne possédaient mieux la joviale et franche cordialité.

La curiosité n'était pas tout dans ce voyage. Par un de ces dévouemens littéraires qui ne pouvaient plus guère se trouver qu'en province, de Brosses venait de s'imposer une tâche qui avait manqué aux labeurs et à la gloire du XVIe siècle, la restitution de Salluste. Il rêvait aussi une édition de Suétone. Sainte-Palaye au contraire allait causer avec Muratori, son émule, et cherchait principalement en Italie les souvenirs et les manuscrits du moyen âge.

Avignon, la vieille ville papale, n'arrêta pas beaucoup les quatre voyageurs. L'époque admirait peu ces redans, ces machicoulis, ces belles murailles crénelées et flanquées de tourelles qui nous plaisent tant aujourd'hui qu'une révolution en a fait des ruines. Sainte-Palaye seul visita Vaucluse : les sonnets avaient fait leur temps, et Pétrarque n'était pour de Brosses qu'un *sonettiere*.

Mais à Aix, la cité parlementaire, celui-ci crut avoir retrouvé Dijon. Dans ses lettres de juin 1739, il se complaît fort à comparer ces deux cités jumelles et ne sait trop à laquelle adjuger le prix de la beauté. Il ne prisa guères moins Marseille et Toulon. Mais, dans ces deux villes, et même à Gênes, cette carrière de marbre taillée en colonnades, au milieu de ces palais tous peints à fresque, et semblables à une *immense décoration d'opéra,* ce qui le frappa le plus, ce furent les chefs-d'œuvre de notre grand statuaire Puget, cet homme de génie à qui la conscience de sa supériorité arrachait, à soixante ans, ces paroles d'une énergie toute méridionale : « Je « suis nourri aux grands ouvrages ; je nage quand j'y

« travaille, et le marbre tremble devant moi, pour « grosse que soit la pièce. »

D'autres admirations appelaient de Brosses à Milan. A bien des égards toutefois, son attente fut trompée. Certes, il ne put voir sans un sentiment supérieur à l'étonnement le peuple de statues qui se presse sur le *dôme*; mais, comme Duclos, il ne rendit pas justice à cette merveille inachevée. Nous l'avons dit, le XVIIIe siècle ne comprenait pas le moyen âge. L'architecture milanaise n'obtint en général de notre voyageur qu'un hommage restreint. Les palais de Gênes projetaient leur ombre sur ceux de Milan. Puis les hyperboles italiennes lui gâtaient les plus belles choses et jusqu'aux sites enchantés des îles Borromées.

L'accueil qu'il reçut dans la capitale de la Lombardie aurait dû, ce semble, exercer sur ses jugemens une influence bien autre. Les hauts salons, les cabinets des lettrés, les bibliothèques des couvens, les galeries et les collections d'amateurs lui furent ouverts à l'envi. L'amitié de Sainte-Palaye le recommandait suffisamment à cette noble société palatine, qui a si bien mérité des sciences historiques en publiant à ses frais les vingt-neuf volumes in-folio du grand recueil : *Scriptores rerum italicarum*. De Brosses vit de fort près les principaux membres de cette académie toute patricienne, le comte Charles Archinto, qui l'avait fondée, l'éditeur de Sigonius, Philippe Argellati, qui en avait conçu la pensée, et le docteur Sassi, conservateur de la bibliothèque Ambroisienne. C'est à ce dernier qu'il dut la communication des fameux manuscrits d'Anastase, où il lut la réfutation péremptoire de la fable de la papesse Jeanne, un des plus misérables romans que l'esprit de parti ait accrédités en falsifiant ces manus-

crits mêmes. Il rencontra aussi à Milan des femmes d'une culture d'esprit fort remarquable, la comtesse Manzoni, poétesse de l'impératrice, la première fleur d'une tige aujourd'hui si glorieuse; la comtesse Clélie Borromée, d'un nom également cher à la Religion et aux lettres; et une jeune fille de vingt ans, la *signora* Agnesi, sorte de polyglotte et d'encyclopédie ambulante, mais sans ombre de pédanterie, sachant la philosophie de Newton mieux que madame du Châtelet, le grec et l'hébreu comme un professeur du collége de France; parlant mathématiques avec le conseiller Loppin, physique et psychologie avec de Brosses; recevant tous les étrangers de distinction, les entendant tous dans la langue de leur pays, et répondant à chacun dans la langue qu'il avait parlée. D'autres assurément se sont fait un nom à moindres frais. Française, elle eût concouru peut-être pour l'Académie des sciences. Italienne et pieuse, elle aima mieux le service des pauvres et s'y dévoua dans l'ordre le plus austère qui s'offrit à elle dans sa patrie.

De Brosses trouva que les Milanais étaient *les meilleurs gens et les meilleurs Français d'Italie :* il n'avait pas encore vu Bologne. Mais il avait hâte de visiter le village où naquit Virgile, et Mantoue, toute pleine des tableaux et des palais de Jules Romain (Giulio Pipi), le collaborateur et le légataire de Raphael.

Après avoir admiré, surtout dans sa prodigieuse fresque de la chute des Titans, ce Michel-Ange de l'école romaine, de Brosses paya en passant un tribut enthousiaste à l'amphithéâtre romain de Vérone et jeta un rapide coup-d'œil sur les ouvrages de Palladio à Vicence et à Padoue.

Il entra dans Venise le 29 juillet 1739. Si vous avez

lu ses lettres du mois suivant, je n'ai plus rien à vous dire. Ce séjour à Venise, la ville aux contrastes, nous le révèle tout entier, avec cette *impressionabilité* si vive, si mobile, si transparente, qui se prend à tout, qui comprend tout et qui fait voir aux autres tout ce qu'elle voit, sentir tout ce qu'elle sent. Ne le cherchez point ici ou là, il est partout; au Pregadi, assistant à une séance électorale du grand Conseil, dans l'atelier de la Rosalba, aux concerts de Hasse (*il Sassone*), aux *conversations* de la procuratesse Foscarini, aux fêtes des ambassadeurs, à la manufacture de glaces, à la bibliothèque Saint-Marc, dans toutes les galeries de tableaux publiques et privées. Vous l'attendez au théâtre, il est dans quelque couvent ou quelque église, en extase devant un tableau du Titien, sous le charme de la voix ou de l'archet de telle religieuse qu'il proclame *le premier violon d'Italie*. Tout-à-l'heure il sera au palais Labia, se faisant montrer par la maîtresse du logis ses pierreries, *les plus belles peut-être que possède aucun particulier d'Europe*. Puis le voici à l'arsenal, dont il parle à merveille, ou chez le maréchal de Schulembourg, buvant le vin de Canarie et faisant grande chère allemande, en se laissant raconter tous les maux qu'avait donnés au vieux tacticien *ce démon incarné* de Charles XII, dans cette fameuse retraite derrière l'Oder, où le roi de Suède ne pouvant l'entamer, s'écria : « Aujourd'hui Schulem« bourg nous a vaincus. »

Du reste, il ne se lasse pas des tableaux de l'école vénitienne. Dans ses lettres, il n'en passe en revue pas moins de trois cent cinquante, sans compter la foule.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Bien plus, il partage presque la *furia* musicale des

Vénitiens. Mais, et c'est ici l'un des traits saillans de son caractère, avec cette organisation si prompte à s'émouvoir, il ne perd rien de sa liberté d'esprit, rien de la justesse sereine de son coup-d'œil, rien de l'impartialité de ses jugemens. Le convenu ne lui en impose jamais. Les défauts du Titien, du Tintoret et de son cher Véronèse lui échappent moins qu'à personne; et Faustina elle-même, la femme de Hasse, la Malibran de l'époque, lui paraît bien « la plus complaisante et la « meilleure femme du monde, mais non pas la meil- « leure chanteuse. »

La scène change tout-à-coup. Ce n'est plus Venise, ville de politique et de voluptés, avec les brigues incessantes de son aristocratie qui espionne et corrompt pour régner, et qui règne en effet, mais par les inquisiteurs d'Etat et les courtisanes. C'est Bologne *la docte*, la plus vieille ville d'université d'Italie, sorte de municipe romain qui s'administre lui-même, à-peu-près comme les villes impériales d'Allemagne. Son orgueil à elle, ce n'est pas son patriciat, un peu bourgeois, ni le renom de ses chanteurs, qui avait fait d'elle *le grand séminaire de la musique italienne*, ni celui de son école de peinture où brillèrent les Carraches, le Guerchin, le Dominiquin, le Guide. C'est son peuple d'étudians et son institut; voyez plutôt la légende de ses monnaies : Bononia docet.

De Brosses goûta singulièrement la société bolonaise. Il y avait encore là pour lui, comme une réminiscence de Dijon, autre ville d'études et de loisirs. A Bologne, par une exception remarquable, il retrouvait le soir dans le monde les savans qu'il avait admirés le matin dans la chaire académique, et, parmi eux, la *signora* Bassi qui, décorée du bonnet de docteur et de l'her-

mine professorale, enseignait solennellement la physique en latin aux graves élèves de la faculté de médecine. Mais il cultiva surtout le savant et spirituel Lambertini; celui-là même qui, dix mois après, fut, sous le nom de Benoît XIV, le plus aimable des Papes. « Sainte-Palaye et moi, écrivait-il, nous allons passer notre veillée tête-à-tête avec le cardinal archevêque, bonhomme, sans façon, homme d'esprit, plein de gaieté et qui a de la littérature. Il est sujet à se servir dans la construction de ses phrases de certaines particules explétives peu cardinaliques, ressemblant en cela, comme en toute autre chose, au feu cardinal le Camus; car il est d'ailleurs de mœurs excellentes, fort charitable et fort assidu à son devoir d'archevêque. » Après Lambertini, rien ne lui plut tant que le cabinet d'histoire naturelle légué à sa ville natale par Ferdinand Marsigli, et sans égal alors en Europe. Notre voyageur parlait d'y *faire apporter ses meubles et de s'y établir à toujours*.

De Bologne à Florence, la transition n'est pas trop brusque : c'est la différence d'une ville savante à une ville lettrée. En dépit de la renommée, de Brosses garda sa préférence à Bologne. Il y eut quelque désenchantement pour lui dans la simplicité architecturale des édifices de Florence, dans ces églises sans portail, dans ces palais qui ne semblent qu'une seule pierre. Tout en exaltant les chefs-d'œuvre dont le statuaire a décoré la patrie de Michel-Ange, il rabaisse fort aussi les peintres de l'école Florentine, *la moindre de toutes à son gré*. Au lieu de ces soirées si désinvoltes du chef-lieu de la Romagne, où ce qu'on appelle société ne consistait point à s'ennuyer avec luxe, mais à goûter en commun les charmes d'une causerie facile et abandonnée, il trouva une magnificence presque orientale et ces tristes routs.

dont le nom seul est exclusivement anglais. « J'aime fort, s'écriait-il avec ironie, ces assemblées de huit cents personnes ; quand on est davantage, c'est cohue. »

Florence alors du reste n'était point gaie. Le dernier des Médicis venait de s'éteindre (1737), et le génie chiche et prosaïque des Lorrains, la sécheresse mal dissimulée de leur domination, ne faisait pas oublier à la Toscane ses princes indigènes. Les choses en étaient au point que continuer l'impression du *Musæum Florentinum*, simple description des raretés du cabinet du Grand Duc, de cette riche collection formée par le goût inné des Médicis pour l'antiquité et pour les arts, était un acte signalé d'opposition.

Là encore toutefois, les bibliothèques et les salons furent généralement ouverts à de Brosses et à ses compagnons de voyage. Toscans et Lorrains, le marquis Riccardi, qui occupait dignement l'ancien palais des Médicis, l'abbé Niccolini, dont le frère avait épousé la nièce du pape régnant Clément XII, le prince d'Elbœuf, la princesse de Craon, le marquis du Châtelet le recherchèrent avec un égal empressement. La bibliothèque Laurentine lui offrit à elle seule vingt manuscrits de Salluste ; il en trouva d'autres dans les bibliothèques privées. Par scrupule d'éditeur et d'historien, il voulut parcourir à cheval les montagnes voisines de Pistoia et le champ de bataille où Catilina fut vaincu. Ce n'est pas qu'il perdît Suétone de vue et qu'il négligeât les musiciens, les tableaux, les statues, les monumens. Le soin avec lequel il visita le cabinet du Grand Duc, ce Louvre de la Toscane, ne peut être comparé qu'à celui qu'il mettait tout-à-l'heure dans ses lettres à inventorier les richesses du Musée d'histoire naturelle de Bologne ; homme d'une flexibilité d'admiration incomparable,

caractère donné et nullement factice, Winkelmann hier, aujourd'hui Scaliger ou d'Anville, Ruysch ou Malpighi demain.

Toutefois il était temps de voir Rome. Il s'y rendit par Pise, Livourne et Sienne, vit avec détail chacune de ces villes, *et courut à St. Pierre comme au feu.* Mais des affaires imprévues semblaient hâter son retour en France ; il précipita son départ pour Naples.

Là il vit enfin une capitale. Charles III, le plus capable des Bourbons d'Espagne, venait de s'asseoir par droit de conquête sur le trône des deux Siciles; autour de lui, c'était le faste d'une cour, le fracas des équipages, et le bruissement d'une population de 280,000 ames. Constamment sincère dans ses impressions, de Brosses avouait que l'aspect général de Naples l'avait moins frappé que le magique amphithéâtre de Gênes du côté de la mer. Mais, à d'autres égards, il préférait Naples, ne fût-ce que pour le climat, pour les alentours, et pour sa délicieuse musique. Il assista comme à l'inauguration du théâtre *San Carlo,* aujourd'hui le premier de l'Italie, explora le Vésuve en géologue, Herculanum en antiquaire, et visita, Virgile à la main, toute la côte jusqu'à Pouzzole, charmé, comme un scholar de Cambridge ou d'Oxford, de retrouver sur cette plage presque tout l'enfer de l'Énéide.

De retour à Rome, il trouva des lettres qui lui permettaient d'ajourner son départ pour la France, et s'établit pour trois mois dans la ville pontificale. C'est alors que ses trois compagnons et lui furent rejoints par deux compatriotes, Legouz de Gerland, grand bailli d'épée du Dijonnais, et M. de Migieu, conseiller au Parlement de Bourgogne. « Rome, disait le cardinal Pas-

sionei, n'avait pas encore vu à la fois tant de Bourguignons depuis l'invasion des Barbares. »

On ne peut nier du moins qu'en cette occurrence, la Bourgogne ne fût dignement représentée. Sainte-Palaye, membre déjà depuis quinze ans de l'Académie des Inscriptions, auteur de Mémoires singulièrement neufs sur les historiens de la première race, était le seul proprement qui eût alors des titres littéraires. Mais de Brosses devait le dépasser de beaucoup par ses travaux ultérieurs, et Legouz de Gerland se recommanda lui-même plus tard par des essais historiques qui ne sont pas méprisables. Lacurne était un dilettante très-distingué, Loppin un géomètre fort respectable. Quant à Migieu, de Brosses en fait ce portrait : « Migieu aime assez les bonnes choses et s'y entend. Il a du fond dans l'esprit, beaucoup de connaissances et un grand attachement à l'étude. Il est froid et son abord ne prévient pas; mais il a le cœur bon, franc, plein de droiture, noble et désintéressé autant qu'il soit possible. » Tous six d'ailleurs étaient des *gentlemens* accomplis, dans toute la force de l'expression anglaise, sachant donner à propos, jouant gros jeu, dépensant avec noblesse, pétillant surtout de cette gaieté, alors nationale en France, dont, sans les correspondances contemporaines, il nous resterait à peine l'idée.

Ils louèrent un *palais* en commun au pied de l'escalier de marbre de la Trinité-du-Mont, et pour perpétuer le souvenir de leur rencontre à Rome, de Brosses proposa à ses compagnons d'acheter du prince de Palestrine, un petit obélisque de granit, provenant des ruines du cirque d'Héliogabale, chargé d'hiéroglyphes, mais rompu et gisant dans la cour du palais Barberini; il s'agissait de faire raccommoder cet obélisque à leurs frais,

et de l'ériger en leur nom devant l'Eglise St-Louis des Français, avec les quatre inscriptions suivantes :

I.

M. Avrelivs Antoninvs Avg.
Radium solis in circo metam posuerat?
Valer. Aurelianus imperat.
Reficiundum curavit.

II.

Clementis XII, pont. max.
Ludovici XV
Regis christianissimi,
Felicibus auspiciis,

III.

Quem Gothi destruxerunt,
Burgundi erexêre;
Obeliscum posuerunt
Divionenses VI.

IV.

Carolus de Brosses,
Edm. de Lacurne,
Benignus Legouz,
Germanus Loppin,
Abraham de Migieu,
Johan. de Sainte-Palaye,
Patricii Burgundici.

C'est malheureusement tout ce qu'il y eut d'exécuté de ce projet; mais je sais gré à de Brosses de l'avoir conçu.

Rien ne lui avait manqué dans ce voyage. Ravenne

seule exceptée, il avait vu toutes les villes un peu notables de l'Italie, non comme un *touriste* anglais, en les traversant de toute la vîtesse de ses chevaux, mais tout à la fois en politique, en savant, en homme du monde, en artiste.

C'est ainsi qu'il s'était entretenu tour-à-tour avec les lettrés les plus célèbres de la péninsule. On a vu combien il fut favorisé sous ce rapport à Milan, à Venise, à Bologne. A Florence, il se tint chez lui comme un cercle académique où se réunissaient le comte Lorenzi, frère de celui dont parle Grimm dans sa correspondance; le marquis Riccardi; Lami, son bibliothécaire, le fondateur des journaux littéraires de l'autre côté des Alpes, et l'un des érudits les plus universels de l'Europe; les abbés Niccolini et Cerati, tous deux correspondans de Montesquieu.

De Brosses visita successivement le Père Grandi à Pise, l'improvisateur Perfetti à Sienne, l'abbé Celestino Galiani à Naples; comme à Rome le cardinal Passionei, le prélat Monti, plus tard décoré aussi de la pourpre; Assemani, sous-bibliothécaire du Vatican, et le marquis Capponi, de notre Académie des Inscriptions, celui-là même qui fut l'ordonnateur du beau musée d'antiques établi par Clément XII au Capitole.

Notre voyageur avait exploré les ruines d'Herculanum, alors si peu connues même en Italie, avec le chevalier Venuti, qui, neuf ans après, en révéla l'existence au monde littéraire.

Poleni, à Padoue; Muratori, à Modène, lui firent hommage de leurs principaux écrits; il n'eut à cet égard qu'un seul regret, celui d'avoir manqué Maffei à Vérone.

Chemin faisant, à Gènes, à Venise, à Bologne, à

Lucques, dans la Toscane, veuve des Médicis, et dans le royaume de Naples, si récemment acquis aux Bourbons, enfin dans la petite cour de Jacques III, à Rome, et dans les salons des cardinaux, il avait curieusement étudié les hommes et les choses, le jeu des factions et des coteries, les rouages financiers, les formes électorales, l'organisation de la justice, et jusqu'aux chances d'une restauration en Angleterre.

En même temps, il se partageait, comme toujours, entre les concerts, l'opéra et les salons. C'était pour les arts du dessin une époque de décadence. De Brosses apprécia à leur valeur le flasque et fade pinceau de Solimena, comme le faire incorrect et sans caractère de J.-F. Detroy, directeur de l'école française à Rome. Mais la musique le consolait des misères de la peinture. Pergolèse venait de mourir à 33 ans (1737); mais Hasse, Tartini, Léonard Leo étaient pleins de vie, et c'étaient les meilleurs jours de Métastase; aussi ne se lassait-il pas de spectacles. C'est lui qui apprit le napolitain pour ne rien perdre de quelques opéras écrits en ce jargon. Vous auriez eu plaisir à l'ouir causer musique italienne et française, tantôt avec *le Saxon,* que les noms de Lulli et de Rameau mettaient en furie, tantôt avec l'auteur plus modéré de la *sonate du Diable.* Et il était juge compétent; car, sans parler des compositeurs les plus célèbres, il lui avait été donné d'entendre les plus belles voix et les premiers instrumentistes d'Italie (1).

---

(1) A Naples, Cenezino et la Baratti; Marianini, Balbi, le violon Pascalini à Rome; à Padoue, Tartini en personne; à Venise, Vivaldi et l'*Anna-Maria* des Hospitalières; enfin Laurentini à Bologne, Somis à Turin, et Veracini à Florence.

Heureux temps que celui-là pour un voyageur homme de qualité ! Partout les ambassadeurs de sa nation l'accueillaient comme un de leurs pairs. A peine arrivé dans une capitale, il était présenté à la Cour; et dans toute l'Europe les hauts salons lui étaient ouverts à deux battans. C'est ainsi que de Brosses eut audience du pape Clément XII, qu'il parut devant Charles III à Naples, devant Charles-Emmanuel III à Turin, que Jacques III l'admit à son cercle intime, et qu'il dansait à Modène avec la princesse qui fut depuis l'épouse du duc de Penthièvre. Il jouit plus qu'un autre en Italie d'un plaisir de plus en plus rare de nos jours, du premier des plaisirs pour un Français, celui de la société. Les Foscarini et les Tiepolo, dans la riche et dédaigneuse Venise; à Rome, les cardinaux Aquaviva et de Tencin, la princesse Borghèse, sœur du connétable Colonne et la duchesse de Caserte; à Naples, le cardinal-archevêque Spinelli, le marquis de Montalègre, premier ministre des Deux-Siciles, les ducs de Monteleone et de Caraffa, recherchèrent à l'envi la gaieté si spirituelle de notre compatriote. Il plut fort aussi aux étrangers de distinction qui le rencontrèrent à Rome, surtout à lord Stafford, de la maison d'Howard (1), dont la tante offrit si libéralement sa main à Crébillon fils, sur la lecture du plus oublié de ses mauvais livres.

Mais, de toutes ses liaisons passagères, de Brosses ne conserva de commerce qu'avec ses bons amis de Florence. C'est lui qui écrivait : « Si vous voyez quelque

---

(1) Les Montmorency de l'Angleterre. L'aîné de cette maison (qui est demeurée catholique) est le duc de Norfolk, premier pair du Royaume-Uni.

« part un Italien qui ait de l'esprit et de la science, « pariez que c'est un Florentin. » Vingt-trois ans après son retour d'Italie, il recevait encore de monsignor Cerati, proviseur général de l'université de Pise (1), des marques non équivoques d'estime et de confiance. Ses relations avec l'abbé Niccolini furent plus étroites encore et plus suivies. Nombre de lettres de ce dernier se sont retrouvées dans les papiers du président de Brosses, qui s'est ressouvenu de lui dans la préface de son dernier ouvrage, et qui, jusqu'en 1770, lui écrivit toujours avec le plus affectueux abandon. « C'est un maître homme, mandait-il; je n'en ai pas encore trouvé un sur ma route qui eût autant de justesse et d'agrémens dans l'esprit, une mémoire et une facilité de parler aussi grandes, ni des connaissances aussi étendues sur toutes choses imaginables, depuis les fontanges à la mode jusqu'au calcul intégral. »

Enfin, après avoir vu s'ouvrir le conclave qui donna un successeur à Clément XII, prédit la thiare à Benoît XIV et presque assisté à son élection, de Brosses revint plein d'instruction et de souvenirs, riche de dessins et de variantes pour son grand travail sur Salluste, rapportant deux tableaux de Paul Véronèse, et je ne sais combien d'ariettes italiennes, mais surtout laissant derrière lui d'honorables liaisons et des amitiés durables : il était absent de France depuis dix mois.

TH. FOISSET.

---

(1) « L'un des plus aimables savans et les plus communi« catifs que j'aie rencontrés..... » (DUCLOS.)

UN MOT SUR L'HISTOIRE CRITIQUE

DE LA LITTÉRATURE ANGLAISE,

DE M. MÉZIÈRES,

Par M. A. LEGEAY.

Le demi siècle qui vient de s'écouler est de ces époques qui remuent fortement les intelligences et les font marcher dans la voie du progrès. Quand les arts et l'industrie, fécondés par la science, étonnaient tous les yeux par tant de découvertes et de merveilleuses créations, la littérature, cette expression immatérielle de la civilisation, pouvait-elle rester stationnaire? Après avoir hâté la révolution qui s'opérait dans les esprits et dans les mœurs, elle devait à son tour en suivre l'impulsion; l'émancipation de la presse et de la tribune ne pouvait manquer de réagir sur elle, de l'enrichir et de la modifier.

La poésie avait un pas à faire. Il était temps qu'elle dît adieu à la mythologie, à toutes ces fictions de l'antiquité qui ne disent plus rien au cœur; il était temps qu'elle fût ramenée à son caractère primitif, à la nature, au vrai. C'était une réforme; et il ne lui suffisait pas, pour être goûtée, d'être essayée avec bonheur par celui même qui l'avait prêchée de toute la puissance de son magnifique talent. La lyre d'un de nos poètes en a fait l'épreuve avec un succès plus décisif. Ses inspirations et son harmonie ont montré comment on peut, sans recourir à de froides allégories, trouver de nobles images de toutes les impressions de l'ame.

Nous avons vu la philosophie, encore pusillanime malgré les sublimes aperçus de Pascal et de Descartes, sortir de ses voies timides, pénétrer plus avant dans le mystère de l'homme, et opérer la fusion des idées platoniciennes et du Christianisme. L'éloquence délibérative a pris un essor inconnu jusqu'à nos jours. Elle a doté la patrie d'une palme nouvelle. Eclairée elle-même du flambeau philosophique, elle a répandu sur les plus graves questions de l'ordre social une lumière irrésistible. Sous la plume d'un écrivain, le modèle accompli du goût antique, l'éloge s'est dépouillé de cette parure d'emprunt, de ces emphatiques lieux communs dont il était gâté, pour prendre un ton plus gracieux, plus vrai, plus persuasif. L'histoire, écrite sous l'influence du patriotisme, a quitté les sentiers étroits et rebattus où elle s'était engagée; et désormais plus vivement préoccupée des intérêts des peuples, elle a mieux connu le but moral qu'elle doit se proposer d'atteindre. Telles sont les gloires de notre époque.

Une fois la carrière des améliorations ouverte, on a rarement su s'arrêter. Des esprits plus aventureux que réfléchis, entraînés sans doute par la séduction du progrès, désireux peut-être de ne pas se trouver dans la même carrière face à face avec les hommes du grand siècle, tentèrent de nouvelles voies et rêvèrent, en littérature comme en politique, une réforme radicale. Comme si les règles étaient autre chose que le suffrage des peuples les plus éclairés, réduit à la plus simple expression, on a imaginé de n'en admettre aucune, et de remettre en question les élémens du goût. Ainsi la vraisemblance n'a plus été respectée; on a évoqué de l'oubli les souvenirs les plus hideux, on les a chargés d'incidens étrangers; on s'est fait une loi de présenter

les images les plus révoltantes. On n'a pas eu plus d'égards pour la forme que pour le fond; on s'est cru poète pour avoir fait rimer des termes incompatibles; on a réuni ce qu'il y a de plus inconciliable, le burlesque et le sérieux, le bas et le sublime; on a pris le pédantisme pour la gravité, la raideur pour le bon ton, l'emphase des mots pour l'élévation des idées. L'intempérance de l'esprit a été portée au point de menacer de tout corrompre; et au premier moment l'attrait de la nouveauté a paru séduire la foule, et entraîner les jeunes intelligences au dédain des maximes consacrées par l'autorité des siècles.

La meilleure digue à opposer à l'invasion de cette barbarie moderne, c'était la critique judicieuse d'une section très-importante de la littérature la plus originale de l'Europe; c'était un livre où il fût établi par des preuves irrécusables que, sans dévier des principes universellement reçus, on peut être piquant, profond, pathétique : et voilà précisément ce que démontre à toutes les pages l'histoire critique de la littérature anglaise.

Jamais examen ne fut plus grave. Loin de ressembler à certains aristarques, l'auteur ne prononce jamais sans avoir mûri sa pensée. On sent que son opinion ne se fonde ni sur des conjectures, ni sur des lectures superficielles, ni sur le texte d'une traduction, ni sur des préjugés nationaux. Il juge avec toute la bienveillance d'un compatriote et toute l'impartialité d'un étranger. On sera étonné au-delà du détroit de voir des opinions, que l'on croyait sans appel, rectifiées par un arbitre compétent; on le sera en France de voir un Français accorder plus d'estime à certaines notabilités littéraires de la Grande-Bretagne, à Chesterfield par exemple,

qu'il ne leur en est départi dans leur pays. Scrutateur profond du cœur humain, et toujours guidé par le tact le plus délicat, il fait parfaitement connaître les hommes qu'il a étudiés; il dévoile les motifs, les circonstances qui ont déterminé leur talent et donné à leurs idées une empreinte spéciale; il révèle le secret de leur manière, celui des ornemens qu'ils recherchent et tout le mécanisme de leur style. Son livre est une rhétorique en action. Les règles de chaque genre se présentent comme l'explication rationnelle de l'impression agréable ou pénible qu'une lecture nous fait éprouver, et la leçon est d'autant plus efficace qu'elle est moins directe.

Avec l'érudition dont l'auteur fait preuve, il lui était difficile de rester dans la spécialité à laquelle il semblait vouloir s'arrêter. Il traite des essais moraux, du roman et du genre épistolaire. La nature de ce travail autant que son inclination le portaient à faire excursion dans les autres genres d'écrire. Il prend plaisir à éclairer son sujet par une foule de rapprochemens et d'allusions qu'il puise dans toutes les littératures qui ont marqué, surtout dans la nôtre. On est surpris et charmé de trouver, en étudiant les titres littéraires de nos voisins, mille aperçus ingénieux et vrais sur notre littérature nationale; et ainsi, quand on croit analyser des plantes exotiques, on cueille des fleurs indigènes.

En pareille matière les citations sont des pièces justificatives. Elles sont nombreuses, et le choix ne pouvait en être plus heureux. Les leçons de littérature anglaise, publiées par l'auteur, il y a douze ans, avaient déjà montré comme son talent se plie facilement à tous les tons, avec quelle grâce et quel bonheur il sait rendre ce qu'ont de plus remarquable les poètes

et les prosateurs anglais. Il paraît ici s'être surpassé lui-même, et les morceaux qu'il cite sont encore d'excellens modèles de l'art de traduire.

Ainsi cet ouvrage est une des plus utiles et des plus importantes productions de l'époque : c'est un monument qui restera. Les principes dont il s'est rendu l'éloquent interprète demeureront infailliblement la loi commune ; et la suppression de quelques passages fort courts, de deux ou trois citations ne saurait nuire en rien à l'ensemble ni à l'intérêt de ce grand et beau travail, qui, tout complet qu'il est en soi, n'est pourtant qu'une des colonnades de l'édifice qu'il appartient à M. Mezières d'achever.

POÉSIE.

LE FEU DU FOYER.

FABLE.

Près de mon feu, le coude appuyé sur ma table,
Seul, rêvant au hasard, je savoure à loisir
Du *dolce far niente* le facile plaisir.
Changeons de jouissance, oui, rimons une fable :
Ce travail est si doux ! il me coûte si peu !
Le sujet en est là, devant mes yeux, le feu ;
Le feu dont la chaleur entretient dans ma chambre
L'atmosphère de juin à la fin de décembre.
Combien de plaisirs je lui doi !
C'est un fidèle ami qui me tient compagnie,
M'occupe, me distrait, qui seul a de la vie
Quand tout est immobile et muet près de moi.
Observons ses progrès : une flamme bleuâtre
Qui du chêne voudrait embrasser le contour,
S'échappe faible encor, éclaire à peine l'âtre,
Paraît, disparaît tour à tour.
Bientôt elle grandit, serpente, se déploie,
Et, pour la dévorer, enveloppe sa proie.
Dans les flancs du vieux tronc l'air longtemps comprimé,
Siffle ou gronde en sortant de son gîte enflammé ;
Et, changée en brûlante écume,
La sève cherche à fuir l'ardeur qui la consume.

Si l'édifice du foyer
A son centre miné par la flamme ennemie
S'écroule, le vainqueur languit sans énergie,
Ne trouvant plus à guerroyer.
Aussitôt je saisis mes pincettes fidèles,
Mes tisons rapprochés au vorace élément
Donnent un nouvel aliment;
Annoncé par l'éclat d'un millier d'étincelles,
Le combat recommence avec acharnement.
Que reste-t-il au dénoûment
De cette guerre rallumée?
Un débris de chêne noirci,
Des cendres et de la fumée.

Que de débats fameux se terminent ainsi!

PAR M. BRESSIER.

LE LOUP ET LE RENARD.

FABLE.

Le loup, franc scélérat, aimant à le paraître,
Et son ami renard, non moins méchant peut-être,
Mais patelin, hypocrite et sournois,
Jaloux surtout d'éviter le scandale,
S'étant rencontrés dans un bois,
Lièrent l'entretien..... Sur quoi? Sur la morale.
Le loup disait : Vas donc parler humanité
Devant celui que la faim presse.
Je suis cruel!..... ma loi, c'est la nécessité;
Mes droits sont la force et l'adresse.
De telle sorte, ami, le monde est arrangé
Qu'il faut manger autrui, sinon être mangé;
Le premier lot vaut mieux. — O ciel, qu'oses-tu dire?
Ami, dit le renard, quel noir démon t'inspire?
Dévorer des êtres vivans,
Et sous la dent impitoyable
Broyer leurs membres palpitans!
Ah! c'est un crime abominable.
Les racines, les fruits, et l'herbe et les moissons
N'assurent-ils pas la pâture
Des divers animaux dans toutes les saisons?
Notre mère à tous, la nature,
Est-elle avare de ses dons?

J'aime à voir les agneaux dans la verte prairie,
Sans crainte et sans remords brouter l'herbe fleurie,
Et je me dis : ils sont heureux.
Tandis que relégué dans sa caverne sombre,
L'animal carnassier, agité, soucieux,
En sort la nuit, commet tous ses crimes dans l'ombre,
Comme indigne de voir la lumière des cieux.
Le bonheur est dans l'innocence.....
Mais j'entends..... Oui, ce cri part d'une basse-cour;
Attends-moi, je vais faire une reconnaissance;
C'est ma coutume au point du jour.
Il s'éloigne à ces mots. Un quart d'heure s'écoule
Et mons renard est de retour,
Tenant dans sa gueule une poule.
Oh! oh! lui dit le loup, sage prédicateur
Qui veut vivre de fruits, d'herbes et de racines,
Mets donc d'accord, pour ton honneur,
Ta conduite avec tes doctrines.
Hélas! dit le renard, certain penchant fatal,
Par une impulsion soudaine,
A de petits écarts m'entraîne.
J'imite en ceci l'animal,
Notre roi prétendu, doué par excellence
De vertus et d'intelligence :
Je vois le bien, je fais le mal.

Par M. Bressier.

L'ORAGE, LA VIE.

A M. B....... F.

Que les cœurs sont ingrats et que bien mieux il vaut
De bonne heure aspirer et se fonder plus haut.

SAINTE-BEUVE.

Quoi ! vous voulez une pensée
De moi, dans votre *Album ;* mais elle sera là
Comme au milieu des fleurs une feuille froissée !...
La voilà.

*

Que j'aime ces longs flots que brise
Du nord la gémissante brise ;
Que j'aime ce bateau léger
Qui me porte au sein du danger

Sur une blanchissante vague
Qui me représente le vague
D'un cœur par le doute agité;
Que j'aime ce lac tourmenté.

*

Je pars sur la foi d'une étoile;
Le péril?..... mon ardeur le voile,
Et je me livre aventureux
A la puissance de ma voile.
. . . .
Mais le vent se déchaîne affreux,
Ah! j'ai trop bravé la tempête,
La foudre menace ma tête,
Le mât se brise!..... A tes décrets soumis
Je les attends, grand Dieu!... Mais les vents ennemis
Déjà moins furieux glissent sur ma nacelle,
De l'espoir du rivage une faible étincelle
Paraît à mes regards... hélas! en vain..... Les flots
Qui se brisent au loin font mugir les échos;
Plus redoutable encor, la tourmente s'apprête;
Des vagues j'aperçois la menaçante crête,
L'une d'elles,.... malheur!.... arrache de ma main
La rame qui, du bord, vole en éclats soudain!
Eh! quoi, nul ne viendra dans ce péril extrême
Me secourir! A son heure suprême
Ainsi qu'au jour des pleurs, l'homme est abandonné;
L'amitié n'est qu'un mot à tromper destiné.
. . . .
Mais j'entends près de moi comme une voix amie!
Oh! c'est toi! parle ainsi! que j'aime tes accens!
Par eux que la douleur est bientôt endormie!
Ils pénètrent mon cœur, ils raniment mes sens;

C'est toi qui viens m'aider à gagner le rivage,
Qu'elle est douce ta voix au milieu de l'orage !
Le vent s'apaise enfin, et le ciel devient pur,
Le port s'ouvre et le lac a repris son azur.

*

Ainsi, sans boussole et sans guide,
Confians, le plaisir nous guide
Dans le monde aux chemins glissans,
Aux prestiges trop caressans.....
Tout-à-coup l'illusion cesse,
A la plus entraînante ivresse
Succède, à nous briser le cœur,
La haute leçon du malheur.

*

Puis viennent la philosophie
Et les pensers d'un sublime avenir;
L'ame à la raison se confie,
Elle s'élève, elle se purifie,
Et, comme un lointain souvenir,
Comme le flot sous le vaisseau qui passe,
Comme l'oiseau qui fend l'espace,
Comme la nuit quand le jour va venir,
Tout orage en elle s'efface !

JULES PAUTET.

LISTE

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON,

POUR L'ANNÉE 1835.



BUREAU.

Président, M. Peignot.
Vice-Président, M. Bressier.
Secrétaire, M. Pingeon.
Secrétaire-Adjoint, N......
Bibliothécaire, M. Peignot.
Garde des médailles et antiquités, M. Baudot.
Conservateur des collections d'Hist. naturelle, M. Antoine.
Trésorier, M. Tilloy.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président, M. Peignot.
M. Antoine.
M. Gueneau d'Aumont.
M. Fevret de Saint-Mémin.
Secrétaire, M. Toussaint.

COMMISSION ANNUELLE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE,

FORMÉE DANS LE SEIN DE L'ACADÉMIE.

M. Tilloy.
M. Morland.
M. Sené.
M. Pautet (Jules.)

COMMISSION PERMANENTE DES ANTIQUITÉS,

FORMÉE DANS LE SEIN DE L'ACADÉMIE.

Président, M. Baudot.

M. de Charrey.

M. Fevret de Saint-Mémin.

M. Peignot.

Secrétaire, M. d'Aumont.

ACADÉMICIENS HONORAIRES RÉSIDANS.

M. Ranfer, baron de Bretenière (O ✱) conseiller d'état, premier président de la Cour royale. 24 *Janvier* 1816.

M. Riambourg, ancien président à la Cour royale. 24 *Janvier* 1816.

M. le chevalier de Berbis ✱, ancien député de la Côte-d'Or. 12 *Mai* 1822.

M. Chaper (A.) ✱, préfet de la Côte-d'Or. 26 *Décembre* 1832.

ACADÉMICIENS HONORAIRES RÉGNICOLES.

M. le comte de Tocqueville (O ✱), commandeur de l'ordre du Mérite civil, *dit* de la couronne de Bavière, de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse, de seconde classe; ancien préfet de la Côte-d'Or. 6 *Mars* 1816.

ACADÉMICIENS HONORAIRES ÉTRANGERS.

S. A. R. le prince Auguste-Frédéric d'Angleterre, DUC DE SUSSEX, à Londres. 13 *Mai* 1818.

Lord Holland, Pair d'Angleterre, à Londres. 6 *Mai* 1818.

ACADÉMICIENS RÉSIDANS.

M. Antoine, docteur en médecine, agrégé au ci-devant Collége de médecine de Dijon, ancien médecin des hôpitaux civil et militaire de la même ville, professeur et directeur de l'école secondaire de médecine, membre correspondant de l'Académie royale de médecine et de la Société des arts et agriculture de l'Arriège, etc.; l'un des fondateurs de la Société médicale de Dijon. (Cl. des Sciences). 21 *Décembre* 1786.

M. Vallot, docteur en médecine, professeur-adjoint d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de l'Académie royale de Dijon; médecin des épidémies du département de la Côte-d'Or, chargé de l'arrondissement de Dijon; médecin titulaire du Grand-Hôpital; professeur à l'école secondaire de médecine, et de botanique au Jardin des Plantes; membre de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, et de l'Académie royale de médecine de la même ville, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, nationales et étrangères. (Cl. des Sciences). 26 *Janvier* 1792.

M. Morland, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences, et de botanique au Jardin des Plantes; professeur à l'école secondaire de médecine. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 30 *Novembre* 1798.

M. le comte Charbonnel (C. ✻), (G. ✤), lieutenant général des armées du Roi, inspecteur-général d'artillerie. (Cl. des Sciences). 21 *Avril* 1803.

M. Berthot ✻, inspecteur-général de l'Université de France, recteur de l'Académie royale de Dijon, doyen de la Faculté des sciences, professeur de mathématiques à la même Faculté. (Cl. des Sciences). 7 *Juillet* 1803.

M. Protat, docteur en médecine, ancien chirurgien major et médecin en chef dans les hôpitaux militaires et aux armées; membre de l'ancienne société de médecine de Paris, des sociétés de médecine de Lyon, Strasbourg, Nancy, etc. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 7 *Juillet* 1803.

M. Devosge, directeur de l'école des Beaux-Arts et professeur de peinture à la même école, membre de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or. (Cl. des Beaux-Arts). 11 *Mars* 1806.

M. Proudhon (✻), ancien bâtonnier de l'ordre des avo-

cats, doyen et professeur de la Faculté de Droit. (Cl. des Belles-Lettres). 17 *Juin* 1807.

M. Peignot (Gabriel), inspecteur de l'Académie royale de Dijon, ancien bibliothécaire de la Haute-Saône; etc. (Cl. des Belles-Lettres). 8 *Décembre* 1813.

M. Gueneau d'Aumont, secrétaire de la Faculté des sciences, professeur de physique à la même Faculté et au Collége royal; membre de l'Académie de Nancy. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 24 *Janvier* 1816.

M. Nault, (O. ✻), ancien procureur-général à la Cour royale. (Cl. des Belles-Lettres). 21 *Février* 1816.

M. Grasset, propriétaire, membre correspondant du conseil supérieur d'agriculture près le ministère de l'Intérieur. (Cl. des Sciences). 30 *Décembre* 1818.

M. Perrenet de Charrey, propriétaire. (Cl. des Belles-Lettres et Cl. des Beaux-Arts). 8 *Mai* 1822.

M. Tilloy, pharmacien, membre du Jury médical du département de la Côte-d'Or. (Cl. des Sciences). 3 *Juillet* 1822.

M. Lorain, avocat à la Cour royale, professeur à la Faculté de Droit. (Cl. des Belles-Lettres). 24 *Juillet* 1822.

M. Salgues, docteur en médecine. (Cl. des Sciences). 24 *Juillet* 1822.

M. Sené, docteur en médecine, professeur de chimie à la Faculté des sciences. (Cl. des Sciences). 7 *Août* 1822.

M. Baudot, juge honoraire au Tribunal de première instance, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, de la Société royale des antiquaires de France, de la société d'émulation du Jura, etc. (Cl. des Belles-Lettres). 28 *Janvier* 1824.

M. Toussaint, conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 19 *Mai* 1824.

M. Bressier ♣, directeur de l'enregistrement et des domaines, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or. (Cl. des Belles-Lettres). 3 *Décembre* 1824.

M. Fevret de Saint-Mémin, conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, correspondant de la société d'émulation du Jura. (Cl. des Beaux-Arts). 29 *Décembre* 1824.

M. Frantin aîné, propriétaire, (Cl. des Belles-Lettres). 24 *Mai* 1826.

M. Pingeon, docteur en médecine, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, l'un des fondateurs de la société médicale de Dijon, correspondant de l'Académie royale de médecine, du cercle médical de Paris, de la société royale de médecine de Bordeaux, de la société de médecine de Lyon, de la société médicale de Bruxelles, de la société médico-chirurgicale de Berlin, de la société de médecine de Leipsig; des Académies de Lyon et de Rouen, de la société des sciences, agriculture et arts du Bas Rhin, de la société d'émulation du Jura, etc. (Cl. des Sciences). 10 *Décembre* 1828.

M. Darbois, professeur de sculpture à l'école spéciale des Beaux-Arts. (Cl. des Beaux-Arts). 14 *Décembre* 1831.

M. Stiévenart (J.-S.), professeur de littérature grecque à la Faculté de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 14 *Nov.* 1832.

M. Paul (Jean-Charles), officier d'Administration de la marine en retraite, ancien sous-chef au ministère de la marine, chef de la division du secrétariat de la préfecture de la Côte-d'Or, membre de la Commission départementale des antiquités. (Cl. des Belles-Lettres). 14 *Novembre* 1832.

M. Pautet (Jules), homme de lettres, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or. (Cl. des Belles-Lettres). 16 *Janvier* 1833.

M. L. Nodot, géologue, conservateur du Musée d'histoire naturelle, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or. 10 *Juillet* 1833.



ACADÉMICIENS NON RÉSIDANS.

M. ADELON, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre titulaire de l'Académie de médecine, à Paris. 1er *Décembre* 1824.

M. ANCELOT ✱, membre de l'Académie française, à Paris. 26 *Décembre* 1821.

M. le marquis D'ARBAUD-JOUQUES ✱ (O. ✱), décoré de la plaque de l'Ordre de Charles III d'Espagne, conseiller d'État, ancien préfet de la Côte-d'Or, à Aix. 7 *Mars* 1823.

M. ARTUR, professeur de physique à .... 31 *Décembre* 1834.

M. Ch. BABBAGE, de la Société royale de Londres et de celle d'Edimbourg, secrétaire de la Société astronomique de Londres, etc., à Londres. 7 *Août* 1822.

M. le duc de BASSANO (G. C. ✱), grand'croix de l'Ordre de Saint-Etienne de Hongrie, grand'croix de l'Ordre de la Fidélité de Bade, etc.; ancien ministre-secrétaire d'État, pair de France, à Paris.

M. BASTARD, ancien professeur de Botanique, à Châlonnes près d'Angers. 24 *Février* 1813.

M. BONAFOUS, directeur du jardin botanique, à Turin. 14 *Décembre* 1831.

M. BOLLUT GRILLET, docteur médecin, à Dôle. 9 *Décembre* 1835.

M. BOURÉE, docteur en médecine, président du Comité dé salubrité de Châtillon-sur-Seine, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, à Châtillon. 18 *Juillet* 1832.

M. BREGHOT DU LUT, conseiller à la Cour royale de Lyon, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, etc., à Lyon. 8 *Décembre* 1824.

M. BRIFAUT, membre de l'Académie française, à Paris. 16 *Mars* 1825.

S. S. le duc DE BRISSAC, (C. ✱), pair de France, ancien

préfet du département de la Côte-d'Or, à Paris. 24 *Juin* 1812.

M. le chevalier Cauchy (O. ✱), officier non commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, garde des archives de cet Ordre, etc., à Paris. 24 *Juin* 1812.

M. le comte Maxime de Choiseul-d'Aillecourt ✱, membre de l'Institut, ancien préfet de la Côte-d'Or, à Paris. 13 *Septembre* 1815.

M. Colin, professeur de chimie à l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr, à Saint-Cyr. 12 *Avril* 1820.

M. Coste, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 26 *Juillet* 1809.

M. Delcros ✱, capitaine de première classe au corps royal des ingénieurs géographes, employé aux opérations de la carte de France, à Paris. 29 *Novembre* 1820.

M. Desfontaines ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur de botanique au jardin du Roi, à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. le baron des Genettes (C. ✱), médecin en chef des armées, membre du conseil de santé au ministère de la guerre, à Paris. 14 *Mars* 1810.

M. Foisset, juge au Tribunal de première instance, à Beaune. 28 *Juin* 1820.

M. de Frazans, conseiller à la Cour royale de Paris. 29 *Novembre* 1826.

M. Fremiet-Monnier, greffier en chef des Etats du Hainaut, à Mons. 4 *Mai* 1805.

M. Genisset, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon. 24 *Février* 1830.

M. Girard de Caudemberg, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo. 16 *Décembre* 1829.

M. Greppo, vicaire-général de Belley. 3 *Juin* 1835.

M. Guillaume, juge au Tribunal de première instance de Besançon, etc., à Besançon. 22 *Mars* 1820.

Sir Herschel (J.-Fr.-W.), de la Société royale de Londres, etc., à Londres. 7 *Août* 1822.

M. Heyfelder, premier médecin de la régence de Sigmaringen, en Souabe. 10 *Juin* 1835.

M. Hubert, inspecteur de l'Académie Universitaire d'Amiens. 5 *Mars* 1834.

M. le chevalier HUZARD ✱, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut, etc., à Paris. 22 *Août* 1798.

M. JACOTOT, ancien professeur de littérature à l'Université de Louvain, à Lille, 22 *Août* 1798.

M. LABOUDERIE (l'abbé de), vicaire général d'Avignon, membre de la Société des bibliophiles, à Paris. 20 *Avril* 1831.

M. Auguste de LABOUÏSSE, homme de lettres, à Castelnaudary. 26 *Mai* 1824.

M. DE LASALETTE ✱, maréchal-de-camp d'artillerie, à Grenoble. 1er *Mars* 1815.

M. LEGRAND ✱ (C. ✱), décoré de divers ordres étrangers, maréchal-de-camp du génie en retraite, à Vosne près Nuits. 28 *Novembre* 1804.

M. le chevalier LENOIR ✱, administrateur des monumens de l'église royale de Saint-Denis, à Paris. 2 *Décembre* 1818.

M. le comte LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU, à Paris, 8 *Avril* 1829.

M. MAILLARD DE CHAMBURE, avocat à Semur. 30 *Décembre* 1825.

M. MALO (Charles), homme de lettres, membre des Académies de Lyon, Rouen, Bordeaux, Toulouse, Marseille, directeur de la *France Littéraire*, à Paris. 18 *Juillet* 1827.

M. MARCHANT, docteur en médecine, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 4 *Février* 1800.

M. MARTIN, docteur en médecine, ancien président de l'Académie de Lyon, à Paris. 19 *Février* 1812.

M. Masson-Four, ancien pharmacien, à Paris. 12 *Avril* 1809.

M. Masuyer, agrégé au ci-devant Collége de médecine de Dijon, professeur de chimie médicale à la Faculté de médecine de Strasbourg. 23 *Décembre* 1784.

M. Mollevaut, membre de l'Institut, etc., à Issy, près Paris.

M. Monnier, membre de la Société royale des antiquaires de France, à Lons-le-Saunier. 9 *Juillet* 1834.

M. de Montmeyan (Isidore), secrétaire de l'Académie des sciences, agriculture, lettres et arts d'Aix, à Aix. 23 *Avril* 1828.

M. Nodier (Charles), conservateur de la Bibliothèque de l'arsenal de Paris. 27 *Décembre* 1826.

M. Paillet, (de Plombières-lès-Dijon), homme de lettres, à Paris. 7 *Mai* 1834.

M. Parkes (Sam.), membre de l'Institut royal de la Grande-Bretagne, etc., à Londres. 24 *Juillet* 1822.

M. Passy, géologue, préfet de l'Eure, à Evreux. 1er *Juillet* 1835.

M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et du Cercle littéraire de Lyon, à Lyon. 4 *Mai* 1825.

M. Persoon, naturaliste, à Paris. 3 *Décembre* 1823.

M. Pihan de Laforest, homme de lettres, à Paris. 3 *Juin* 1835.

M. Planche, pharmacien, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, à Paris. 24 *Février* 1813.

M. Pommer, professeur à la Faculté de médecine de Zurich. 24 *Juin* 1835.

M. Puvis, membre du Conseil général du département de l'Ain, à Cuiseaux. 25 *Mai* 1831.

M. Quatremère de Quincy (O. ♣), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut, etc. à Paris. 8 *Août* 1821.

M. Rolle, ancien bibliothécaire de la ville de Paris. 2 *Mars* 1825.

M. Séguier (O. ✱), ancien préfet de la Côte-d'Or, préfet du département de l'Orne, à St.-Brisson par Gien (Loiret). 12 *Juin* 1822.

M. Suremain de Missery, ancien officier au corps royal d'artillerie, etc., à Beaune. 23 *Juillet* 1789.

M. le chevalier Tessier ✱, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut, inspecteur général des bergeries de l'Etat, etc., à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. Thiébaut de Bernéaud, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à Paris. 4 *Janvier* 1815.

M. Travisini, ancien maître de chapelle à la cathédrale de Dijon, à Tours. 14 *Juin* 1809.

M. Van-Mons, professeur de chimie, à l'Université de Louvain. 18 *Janvier* 1804.

M. Vaucher, ministre du saint Evangile et professeur de botanique à Genève, membre correspondant de l'Institut. 6 *Décembre* 1809.

M. de Villeneuve (François), homme de lettres, à Nancy. 2 *Mai* 1827.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS.

M. Aikin (Arthur), membre de la Société linnéenne, secrétaire de la Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de Londres, à Londres. 18 *Mai* 1818.

M. Ajasson de Grandsagne, directeur de la *Bibliothèque populaire*, à Paris. 26 *Juin* 1833.

M. Arnaud l'aîné, docteur en médecine, au Puy. 1er *Avril* 1818.

M. Artaud, ancien directeur du Musée, à Lyon. 13 *Janvier* 1808.

M. Audibert-Caille, docteur en médecine, à Brignoles, département du Var. 28 *Juin* 1809.

M. Bard (Joseph), de la Société royale des antiquaires de France, à Chorey, près Beaune. 11 *Juillet* 1832.

M. Barrau, principal du collége de Chaumont. 19 *Décembre* 1827.

M. Barrois, homme de lettres et Juge de paix, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire.) 28 *Mai* 1834.

M. Begin, docteur en médecine, membre de plusieurs Académies, à Metz.

M. Berriat-Saint-Prix, professeur à la Faculté de droit de Paris. 1er *Mai* 1811.

M. Bonier, professeur de langues anciennes, à Dijon. 25 *Avril* 1830.

M. Boucharlat, ancien professeur aux écoles militaires et à l'Athénée de Paris, etc., à Paris. 5 *Juillet* 1820.

M. Boullée, ancien magistrat, à Mâcon, résidant à Lyon. 1er *Août* 1832.

M. Brugnatelli, professeur d'histoire naturelle, à Pavie. 29 *Novembre* 1820.

M. Beurard, ancien ingénieur des mines du Palatinat, etc., à Paris. 18 *Novembre* 1802.

M. le baron de Chapuys-Montlaville, à Mâcon. 13 *Janvier* 1830.

M. Chasle de Latouche, des Académies des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon et Lyon, des Sociétés royale académique de Nantes, littéraire de Lyon, d'émulation de Bourg, philomatique de Vannes, d'agriculture et des arts de l'Arriège, à Belle-Isle-en-mer. 26 *Mai* 1824.

M. Cochard, avocat, membre de l'Académie de Lyon, à Lyon. 9 *Janvier* 1828.

M. Colby, esq., membre de la Société royale, capitaine royal des ingénieurs, à Edimbourg. 18 *Mai* 1818.

M. Collard de Martigny, docteur en médecine, à Mirecourt. *Mai* 1828.

M. Collyer, membre de la Société philosophique, à Londres. 28 *Janvier* 1818.

M. Colson, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Noyon. 23 *Janvier* 1828.

M. CURWEN, esq., membre du Parlement d'Angleterre, président de la Société d'agriculture à Workington. 18 *Mai* 1818.

M. D'AVEZAC DE CASTÉRA DE MACAYA, membre de la Société asiatique, à Paris. 29 *Juillet* 1829.

M. DE LATANÉ DE PUYFOUCAULT, à Bergerac. 11 *Mai* 1830.

M. DELUC, (J.-A.), à Genève. 24 *Juin* 1818.

M. DEMESMAY, homme de lettres, à Besançon. 28 *Décembre* 1831.

M. DÉSORMES-DUPLESSIS, manufacturier à Verberie. 14 *Juin* 1800.

M. DEVILLY (L.), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Metz. 23 *Janvier* 1822.

M. le baron D'HOMBRES-FIRMAS, à Alais. 5 *Mai* 1830.

M. DODWEL, à Londres. 14 *Janvier* 1818.

M. DONNET (Alexis), ingénieur géographe, à Paris. 10 *Août* 1825.

M. DUCHESNE, docteur en médecine, à Paris. 21 *Août* 1833.

M. DUHAMEL *, membre du conseil général des mines, etc., à Paris. 18 *Novembre* 1802.

M. DURET, docteur en médecine, à Nuits. 25 *Mai* 1831.

M. FLOUR DE SAINT-GENIS, à la Rochelle. 25 *Mai* 1831.

M. Aug. GAUTHIER, médecin de l'Antiquaille, à Lyon. 28 *Mars* 1832.

M. GINTRAC, docteur en médecine, à Bordeaux. 19 *Janvier* 1825.

M. GOULET, architecte, à Paris. 22 *Juillet* 1803.

M. GOY, sculpteur, membre de l'Institut, etc. 21 *Juillet* 1803.

M. GRÉGORY (Olinthus), membre de la Société philosophique de Londres, à Woolvich. 28 *Janvier* 1812.

M. GROGNIER, professeur à l'Ecole royale d'économie rurale vétérinaire de Lyon, etc., à Lyon. 16 *Mars* 1821.

M. GUIGNIAUT, professeur de littérature grecque, à Paris. 4 *Juin* 1828.

M. Guyetant, docteur en médecine, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation du Jura, à Paris. 23 *Août* 1826.

M. de Haldat, docteur en médecine, professeur de chimie, à Nancy. 23 *Mai* 1804.

M. Hazard-Mirault, secrétaire général de l'Athénée des arts, etc., à Paris. 27 *Janvier* 1819.

M. Hubaud, de l'Académie de Marseille, à Marseille. 5 *Juillet* 1820.

M. Hurtrel d'Arboval, amateur de l'art vétérinaire, membre de plusieurs Sociétés nationales et étrangères, à Montreuil-sur-mer. 1er *Mai* 1816.

M. Jacquemyns, docteur en médecine, à Dadizeele, près Menin (Belgique). 26 *Août* 1829.

M. Jobard, homme de lettres, ingénieur-lithographe, à Bruxelles. 18 *Juillet* 1832.

M. T. de Jolimont, ex-ingénieur, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen, de la Société libre d'émulation de Rouen, de celle des antiquaires de Normandie, etc., à Dijon. 1er *Décembre* 1830.

M. Lair ✻, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen, à Caen. 19 *Décembre* 1827.

M. Lamoureux (Justin), substitut du procureur du Roi près le Tribunal de première instance, à Nancy. 24 *Août* 1808.

M. Laurens, auteur de l'Annuaire statistique du Doubs, à Besançon. 25 *Mai* 1831.

M. Legeay, professeur au collége royal de Lyon. 11 *Mai* 1831.

M. Lemaistre ✻, ancien inspecteur général des poudres et salpêtres, etc., à La Fère. 18 *Novembre* 1802.

M. Lepeintre, homme de lettres, à Paris. 18 *Juillet* 1827.

M. Lévy, professeur de mathématiques, à Rouen. 13 *Avril* 1825.

M. Lévy (Michel), chirurgien major à l'armée du nord, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas Rhin. 26 *Novembre* 1834.

M. Malle, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg. 5 *Février* 1834.

M. Matthey, secrétaire de la Société de médecine, à Genève. 22 *Mars* 1820.

M. Mongis, procureur du Roi, à Arcis-sur-Aube. 23 *Juillet* 1834.

M. Montfalcon, docteur en médecine, à Lyon. 16 *Avril* 1823.

M. de Montherot, homme de lettres, à Lyon. 9 *Juillet* 1834.

M. Moreau, (César), ancien vice-consul de France en Angleterre, fondateur de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, membre de la Société royale de Londres, à Paris. 12 *Novembre* 1817.

M. Moreau de Jonnès *, correspondant de l'Institut, etc., à Paris. 26 *Novembre* 1817.

M. Morelot, docteur en médecine, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Éguilly près Pouilly-en-Montagne, arrond. de Beaune. 3 *Août* 1825.

M. Nadaut, Ingénieur des Ponts et Chaussés, à Chaumont. 7 *Mai* 1834.

M. Naville, docteur en médecine, au Bourgneuf. 20 *Août* 1823.

M. Nicot, ancien chirurgien en chef de l'hôpital Beaujon, à Paris. 31 *Décembre* 1834.

M. Olivier, professeur à l'École centrale des arts et manufactures, à Paris. 24 *Juin* 1829.

M. Opoix, inspecteur des eaux minérales, à Provins. 9 *Avril* 1780.

M. Parent, docteur en médecine, membre correspondant de la Société de médecine de Lyon, à Beaune. 28 *Juillet* 1830.

M. Patris de Breuil, homme de lettres, juge de paix, à Troyes. 20 *Avril* 1825.

M. Pérolle, professeur d'anatomie, à Grasse. 19 *Juillet* 1792.

M. Peschier, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Genève. 10 *Juin* 1835.

M. Petit (Édouard) ✱, docteur en médecine, correspondant de l'Académie royale de médecine, à Corbeil. 19 *Août* 1818.

M. Petitot, statuaire, à Paris. 23 *Décembre* 1802.

M. Pettigrew, de la société philosophique, à Londres. 28 *Janvier* 1818.

M. Picquet, docteur en médecine, décoré de la grande médaille d'or du Mérite-Civil d'Autriche, etc., à Saint-Claude. 12 *Décembre* 1804.

M. Pierquin, docteur en médecine, à Versailles. 27 *Janvier* 1830.

M. Raymond, préfet et professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Chambéry, etc., à Chambéry. 17 *Juin* 1807.

M. Révolat ✱, docteur en médecine, médecin en chef de l'hôpital des aliénés, à Bordeaux. 16 *Mars* 1808.

M. Rey, homme de lettres et manufacturier, à Paris. 9 *Juillet* 1834.

M. Richard de la Prade, docteur en médecine, professeur de médecine clinique, à Lyon. 10 *Août* 1808.

M. Richerolle, professeur de rhétorique, à Avalon. 22 *Mars* 1820.

M. Richond des Brus, docteur en médecine, au Puy. 14 *Mai* 1834.

M. Rousseau, docteur en médecine, chef des travaux anatomiques du Muséum d'histoire naturelle, à Paris. 4 *Juillet* 1832.

M. Salverte (Eusèbe), membre de la Chambre des députés, membre de l'Institut de France, à Paris. 3 *Août* 1801.

M. Sarrasin, docteur en médecine, à Paris. 30 *Juillet* 1828.

M. Silvestre ✱, secrétaire perpétuel de la Société royale

et centrale d'agriculture, membre de l'Institut de France, à Paris. 8 *Janvier* 1803.

Sir SINCLAIR (John), baronnet, fondateur de la Société d'agriculture de Londres, à Londres. 19 *Août* 1818.

M. SOYER-WILLEMET, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy. 2 *Décembre* 1829.

M. TANCHOU, docteur en médecine, à Paris. 30 *Janvier* 1833.

M. THOMAS, secrétaire de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans. 24 *Décembre* 1823.

M. TOUZET, homme de lettres, à Semur. 20 *Avril* 1830.

M. VILLOT, archiviste de la ville de Paris, à Paris. 1er *Décembre* 1824.

M. le baron WESTREENEN DE TIELLANDT, ministre de S. M. le Roi de Hollande, à La Haye. 13 *Août* 1834.

M. VINGTRIGNIER, docteur en médecine, à Rouen. 9 *Janvier* 1828.

M. VOILLOT, chirurgien adjoint de l'Hôtel-Dieu de Beaune. 13 *Mai* 1835.

M. VOIZOT, professeur de mathématiques à Châtillon-sur-Seine. 9 *Décembre* 1835.

Nota. *MM. les Académiciens dont les adresses pourraient être inexactes, sont priés de vouloir bien les faire rectifier.*

TABLE

DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

PARTIE DES LETTRES.

Année 1835.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

